

**GUIDE D'INTERVENTION  
EN MATIÈRE DE PROTECTION ET  
DE MISE EN VALEUR  
DES HABITATS LITTORAUX D'INTÉRÊT  
DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE  
MARITIME**

**- Version finale -**

**Réalisée  
par**



**Présentée  
au**



**Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire**

**99-1445**

**Septembre 2000**

LES PARTENAIRES



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

NOUS REMERCIONS AUSSI DEUX AUTRES ORGANISMES AYANT  
CONTRIBUÉS À LA RÉALISATION DU GUIDE

Développement et Ressources Humaines Canada  
MRC Manicouagan

## ÉQUIPE DE TRAVAIL

### Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

- ♦ Marc Larin            Responsable de la réalisation de ce guide  
Ancien président du Comité ZIP, M.ATDR
- ♦ Nicolas Roy            Coordonnateur, géomorphologue, M.Sc.
- ♦ Isabelle Picard        Stagiaire, biologie marine  
Chargée de projet
- ♦ Nancy Imbeault        Secrétaire du Comité ZIP

### Naturam Environnement inc.

- ♦ Claude Théberge     Directeur de projet, M.Sc.
- ♦ Mario Heppell        Chargé de projet, Biologiste-aménagiste, M.ATDR
- ♦ Francis Bélisle        Biologiste, M.Sc.
- ♦ Simon Blais            Biologiste, B.Sc.
- ♦ Sacha Bois             Technicien
- ♦ Nick Girard            Technicien
- ♦ Robert Laprise        Technicien
- ♦ Renée Richard        Technicienne
- ♦ Janine Beaucage      Traitement de texte
- ♦ Lucie Bellerive        Traitement de texte

### Référence à citer

HEPPELL, M., I. PICARD, F. BÉLISLE et C. THÉBERGE. *Guide d'intervention en matière de protection et de mise en valeur des habitats littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime*. Version finale présentée au Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. 7 p. + 13 fiches + annexes.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES FIGURES.....	VI
LISTE DES CARTES.....	VIII
LISTE DES ANNEXES.....	VIII
1.0 CADRE ET OBJECTIFS.....	1
2.0 ZONE À L'ÉTUDE.....	3
3.0 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	5
4.0 FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS.....	7
TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE POUR CHACUNE DES FICHES DESCRIPTIVES.....	8

**LISTE DES TABLEAUX**

- Tableau 1.1 Tenure des terres autour des baies des Bergeronnes
- Tableau 1.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site des baies des Bergeronnes
- Tableau 2.1 Dénombrement par espèce des nids d'oiseaux coloniaux et répartition dans le secteur des îlets Boisés en 1995
- Tableau 2.2 Teneur des terres près des îlets Boisés
- Tableau 2.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des îlets Boisés
- Tableau 3.1 Tenure des terres autour du marais de Pointe au Boisvert
- Tableau 3.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de Pointe au Boisvert
- Tableau 4.1 Espèces végétales retrouvées sur la barre de Portneuf, selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999
- Tableau 4.2 Tenure partielle des terres du secteur de la barre de Portneuf
- Tableau 4.3 Synthèse des potentiels et des contraintes du site de la barre de Portneuf
- Tableau 5.1 Tenure des terres du site de la baie Laval
- Tableau 5.2 Synthèse des potentiels et des contraintes du site de la baie Laval
- Tableau 6.1 Étagement végétal du marais des Îlets Jérémie
- Tableau 6.2 Tenure des terres du secteur de la baie des Îlets Jérémie
- Tableau 6.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des îlets Jérémie
- Tableau 7.1 Tenure des terres du site de l'estuaire Betsiamites
- Tableau 7.2 Synthèse des potentiels et des contraintes de l'estuaire Betsiamites
- Tableau 8.1 Dénombrement par espèce de nids d'oiseaux coloniaux et répartition dans l'archipel de Ragueneau
- Tableau 8.2 Tenure des terres près de l'accès aux Îles de Ragueneau

**LISTE DES TABLEAUX (suite)**

- Tableau 8.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des Îles de Ragueneau
- Tableau 9.1 Tenure des terres bordant le marais de Pointe-aux-Outardes
- Tableau 9.2 Synthèse des potentiels et contraintes pour le marais de Pointe-aux-Outardes
- Tableau 10.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site des zostérides de Manicouagan
- Tableau 11.1 Tenure des terres sur le site de pointe Mistassini
- Tableau 11.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la pointe Mistassini
- Tableau 12.1 Invertébrés marins recensés sur le haut-fond de blocs glaciels dans l'embouchure de la Grande baie Saint-Nicolas
- Tableau 12.2 Tenure des terres du site de la Grande baie Saint-Nicolas
- Tableau 12.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des baies Saint-Nicolas
- Tableau 13.1 Invertébrés marins observés dans la Grande anse Saint-Augustin en 1999
- Tableau 13.2 Tenure des terres du secteur de la Grande anse Saint-Augustin
- Tableau 13.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la Grande anse Saint-Augustin

**LISTE DES FIGURES**

- Figure 1.1 Utilisation du milieu, Baies des Bergeronnes
- Figure 1.2 Tenure et Zonage, Baies des Bergeronnes
- Figure 2.1 Utilisation du milieu, Îlets Boisés
- Figure 2.2 Tenure et Zonage, Îlets Boisés
- Figure 3.1 Utilisation du milieu, Pointe au Boisvert
- Figure 3.2 Tenure et Zonage, Pointe au Boisvert
- Figure 3.3 Utilisation du milieu, Pointe au Boisvert
- Figure 3.4 Tenure et Zonage, Pointe au Boisvert
- Figure 4.1 Utilisation du milieu, Barre de Portneuf
- Figure 4.2 Tenure et Zonage, Barre de Portneuf
- Figure 5.1 Utilisation du milieu, Baie Laval
- Figure 5.2 Tenure et Zonage, Baie Laval
- Figure 6.1 Utilisation du milieu, Îlets Jérémie
- Figure 6.2 Tenure et Zonage, Îlets Jérémie
- Figure 7.1 Utilisation du milieu, Estuaire Betsiamites
- Figure 7.2 Tenure et Zonage, Estuaire Betsiamites
- Figure 8.1 Utilisation du milieu, Îles de Ragueneau
- Figure 8.2 Tenure et Zonage, Îles de Ragueneau
- Figure 9.1 Utilisation du milieu, Marais de Pointe-aux-Outardes
- Figure 9.2 Tenure et Zonage, Marais de Pointe-aux-Outardes
- Figure 10.1 Utilisation du milieu, Zostérais de Manicouagan

**LISTE DES FIGURES (suite)**

- Figure 10.2 Tenure et Zonage, Zostérais de Manicouagan
- Figure 10.3 Utilisation du milieu, Zostérais de Manicouagan
- Figure 10.4 Tenure et Zonage, Zostérais de Manicouagan
- Figure 10.5 Utilisation du milieu, Zostérais de Manicouagan
- Figure 10.6 Tenure et Zonage, Zostérais de Manicouagan
- Figure 11.1 Utilisation du milieu, Pointe Mistassini
- Figure 11.2 Tenure et Zonage, Pointe Mistassini
- Figure 12.1 Utilisation du milieu, Baies Saint-Nicolas
- Figure 12.2 Tenure et Zonage, Baies Saint-Nicolas
- Figure 12.3 Utilisation du milieu, Baies Saint-Nicolas
- Figure 12.4 Tenure et Zonage, Baies Saint-Nicolas
- Figure 13.1 Utilisation du milieu, Grande anse Saint-Augustin
- Figure 13.2 Tenure et Zonage, Grande anse Saint-Augustin

## **LISTE DES CARTES**

Carte 1. Zone à l'étude

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1. Liste des intervenants consultés

Annexe 2. Revue des mesures de conservation existantes

## 1.0 CADRE ET OBJECTIFS

Le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre Tadoussac et Pointe-des-Monts, on retrouve jusqu'à maintenant 7 sites naturels d'intérêt, reconnus par la population régionale. Ces sites sont le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, les baies des rivières Bergeronnes, le marais de Pointe-au-Boisvert, la barre de Portneuf, la baie Laval, les îles de Ragueneau et le marais salé de Pointe-aux-Outardes. Ils connaissent déjà une fréquentation humaine auxquelles se sont greffées des activités plus ou moins structurées pouvant occasionner certaines perturbations. Plusieurs aspects de ces sites et d'autres sites naturels d'intérêt encore non répertoriés demeurent cependant méconnus. Ces sites pourraient nécessiter une certaine protection face aux perturbations anthropiques. Aussi, le Comité ZIP considère qu'il s'avérerait prioritaire de cibler les sites d'intérêt qui seraient à protéger, de les documenter sommairement, de les qualifier, de déterminer leurs particularités naturelles générales et de leur définir des lignes directrices de développement durable advenant que leur mise en valeur soit une avenue déjà envisagée par le milieu.

Cette démarche s'inscrit en conformité avec la fiche technique du Plan d'action et de réhabilitation écologique du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire concernant l'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques littoraux à protéger. C'est donc dans cette perspective que le Comité ZIP mandatait la firme Naturam Environnement inc., afin de mener à terme un projet d'inventaire des habitats littoraux afin de mieux orienter ses actions futures de conservation de tels milieux.

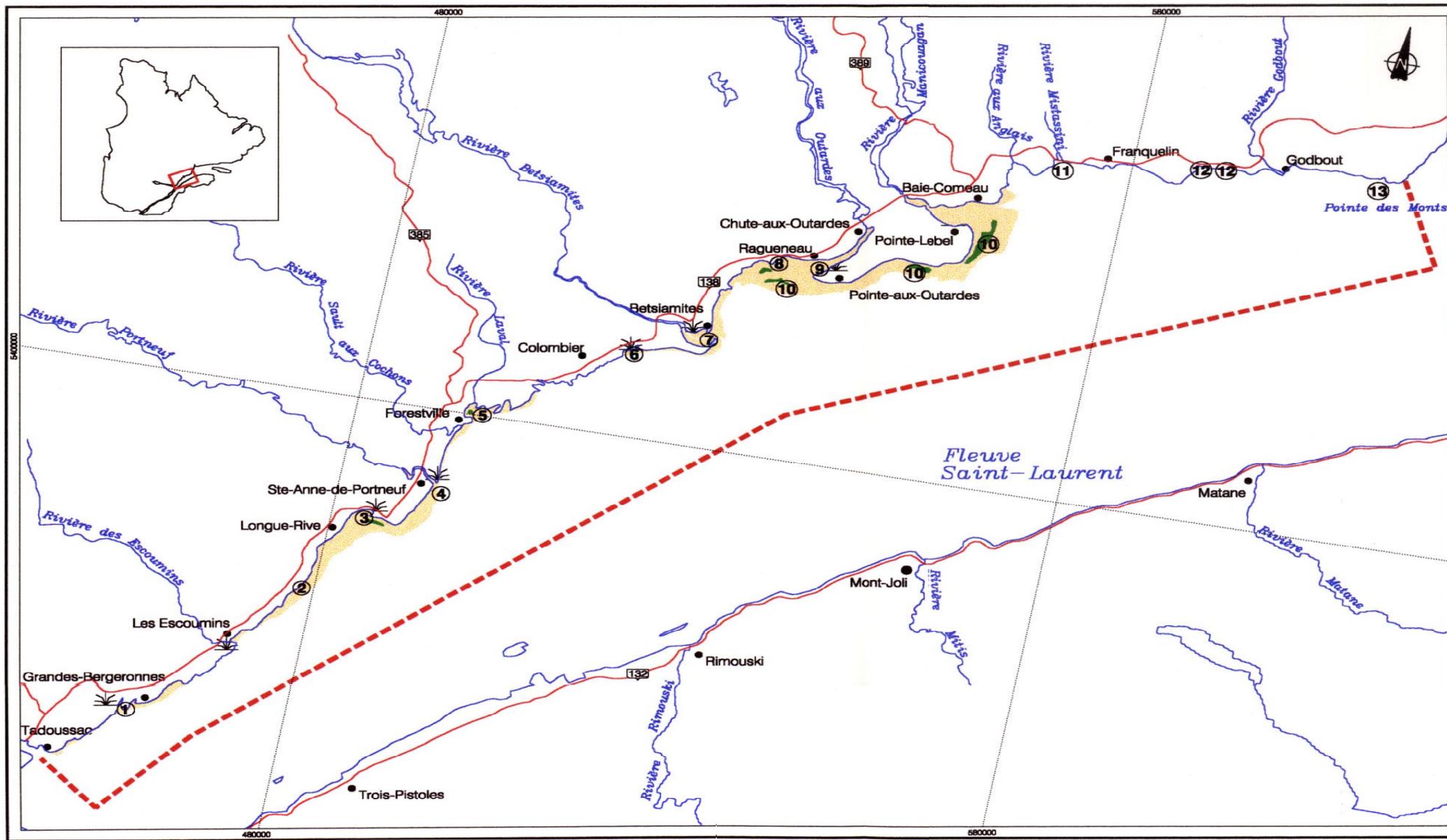
Ce document présente d'abord une localisation de la zone à l'étude incluant les limites terrestres et marines respectées pour les inventaires et suivant un découpage biophysique des habitats. La démarche méthodologique est décrite de façon sommaire. Les informations colligées, pour un même habitat littoral étudié, sont par

la suite présentées sur une fiche descriptive permettant de documenter à la fois les aspects biophysiques et humains pour un habitat particulier. Ces fiches présentent également la valeur écologique relative accordée au site, une analyse sommaire des sources de perturbation actuelles et passées, une synthèse des potentiels et contraintes à la conservation et à la mise en valeur du site ainsi qu'une proposition de ligne directrice pouvant mener à un développement durable de l'habitat littoral considéré. Les documents consultés pour la documentation des aspects relatifs à chacun des habitats sont aussi présentés à la fin de la fiche. Le document renferme enfin une section décrivant les principales mesures législatives en cause pour la conservation et la mise en valeur des habitats littoraux.

## 2.0 ZONE À L'ÉTUDE

La zone à l'étude couvre l'ensemble du littoral de la rive nord de l'estuaire maritime entre Tadoussac et Pointe-des-Monts (365 km de berges) (carte 1). À l'intérieur des terres, une bande d'environ 1 000 m a été considérée, en plus de l'ensemble des battures et des îles jusqu'au centre du fleuve (territoire de la ZIP). En milieu marin, la zone d'étude englobe tous les habitats présents dans les milieux intertidaux et supralittoraux (herbiers aquatiques, milieux humides, milieux dunaires, flèches littorales sablonneuses, échoueries de phoques et d'oiseaux observables sur les plages et les îlots rocheux, colonies d'oiseaux présentes à flanc de falaise ou dans des secteurs boisés riverains, aires de repos de la sauvagine en migration, couloirs migratoires d'intérêt, bancs coquilliers et tout autre habitat pouvant être recensé visuellement). Des habitats d'intérêt particulier situés dans l'estuaire de certaines rivières ont également été couverts par l'étude.

Les habitats de la zone infralittorale n'étant pas visibles aisément et nécessitant une plongée ou un inventaire-terrain à l'aide d'engins adaptés (forêts de laminaires, récifs et massifs rocheux sous-marins couverts de végétation et d'animaux aquatiques, sites de fraie, d'élevage et d'alimentation de plusieurs espèces de poissons, grands bancs sous-marins colonisés par des animaux tel que la Mactre de Stimpson, etc.) n'ont pas été couverts lors de cet inventaire.



**HABITATS LITTORAUX  
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE  
SUR LA RIVE NORD DE  
L'ESTUAIRE MARITIME**

**ZONE À L'ÉTUDE  
CARTE 1**

**Habitat littoral**

- ① Baies des Bergeronnes
- ② Ilets Boisés
- ③ Pointe au Boisvert
- ④ Barre de Portneuf
- ⑤ Baie Laval
- ⑥ Ilets Jérémie
- ⑦ Estuaire Betsiamites
- ⑧ Iles de Ragueneau
- ⑨ Marais de Pointe-aux-Outardes
- ⑩ Zostérais de Manicouagan
- ⑪ Pointe Mistassini
- ⑫ Baies Saint-Nicolas
- ⑬ Grande anse Saint-Augustin

**Autre**

- Batture
- Zostérais
- Marais salé
- Limite de la ZIP
- Municipalité
- Route

Échelle 1 : 600 000  
 0km 6 18 24km  
 Système de coordonnées UTM  
 Fuseau 19  
 Datum NAD27  
 98-1445  
 Mars 2000



### 3.0 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les habitats fauniques à étudier ont été sélectionnés suite à l'examen du Plan d'action et de réhabilitation écologique (Comité ZIP 1998), du projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional (Boisseau 1998) et d'une liste des habitats naturels priorisés par des exercices d'inventaire et de sondages antérieurs fournie par Environnement Canada (Maryse Vaillancourt, Environnement Canada, comm. pers.). Ces documents ont permis de dégager plus d'une quinzaine d'habitats naturels dont 13 ont été retenus à titre d'habitat d'intérêt à l'intérieur de la zone à l'étude sur la base de leur valeur écologique connue. La liste des habitats d'intérêt retenus a été validée auprès du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire préalablement au début des travaux.

Les habitats d'intérêt ont, par la suite, été localisés et délimités géographiquement sous forme de site, sur support photographique aérien (échelle 1 : 15 000; relevé aérien de 1996). L'examen des photographies aériennes a aussi permis d'identifier les composantes biophysiques et humaines d'intérêt à documenter pour chacun des sites. Cette documentation a été effectuée à la fois à l'aide d'une revue de la documentation existante, d'une recherche auprès d'organismes gestionnaires, gouvernementaux ou touristiques et d'une collecte de données au terrain. La liste des documents consultés pour chacun des habitats est présentée à la dernière section de chacune des fiches. La liste des personnes et organismes consultés apparaît à l'annexe 1.

Chacun des habitats retenus a été visité au terrain au cours de l'été 1999, entre le début juillet et la mi-août. Un effort d'inventaire proportionnel au nombre de composantes d'intérêt à visiter a été appliqué pour chacun des habitats. Les habitats littoraux ont été visités en camionnette 4x4, en VTT, à pied ou en embarcation selon leur accessibilité respective, et caractérisés sommairement de façon à obtenir les

informations nécessaires à une description générale du milieu. Les données ont été colligées sur des fiches d'inventaire permettant de standardiser la prise de données au terrain. Au cours de chacune des visites, des données relatives aux composantes physiques (nature du substrat, profondeur des chenaux d'écoulement principaux), biologiques (espèces végétales, délimitation des marais, faune avienne, faune marine, biodiversité générale) et humaines (limites de lots, zonage, utilisations actuelles et passées) des habitats ont été amassées. De nombreuses photographies ont également été prises à chacun des sites permettant ainsi une analyse ultérieure des composantes principales des habitats. Certaines composantes importantes de l'habitat (marais, zostérais, points de repères, etc.) ont aussi été localisées au moyen d'un système de positionnement global par satellite (GPS).

Les données amassées au terrain ont été saisies et synthétisées sous forme de tableaux. Un maximum d'information a été transposé sur des figures établies à l'aide des photographies aériennes numérisées et orthocorrigées. Ainsi, pour chacun des habitats littoraux, une fiche descriptive et deux figures ont été produites. Une première figure décrit les composantes biophysiques d'intérêt et une seconde figure présente les éléments du milieu humain, notamment au chapitre de la tenure et du zonage.

#### 4.0 FICHES DESCRIPTIVES DES HABITATS

Les fiches descriptives regroupent l'ensemble des informations amassées sous les rubriques correspondant aux milieux biophysique ou humain. La valeur écologique d'un habitat a été attribuée selon une échelle qualitative arbitraire et jugée soit « faible », « faible à moyenne », « moyenne », « moyenne à élevée », « élevée », « élevée à très élevée », « très élevée » ou « exceptionnelle ». Cette classification des habitats constitue davantage un outil permettant d'évaluer la valeur relative des habitats les uns par rapport aux autres dans le cadre de ce mandat qu'un outil permettant de juger de la valeur écologique réelle et absolue d'un habitat particulier. De plus, elle permet aux intervenants concernés de pouvoir prioriser globalement leurs actions de protection des habitats en fonction de la valeur accordée à chaque habitat.

L'analyse des sources de perturbations actuelles et passées a été élaborée à la lumière des connaissances acquises par les divers intervenants régionaux autour des sites concernés, par la documentation historique, et par l'obtention d'informations inédites auprès des utilisateurs ou propriétaires des habitats concernés. La synthèse des potentiels et contraintes a pour sa part, été établie de manière à dégager une vocation à la fois de conservation et de mise en valeur. Enfin, les lignes directrices d'un développement durable s'appuient sur les potentiels et contraintes soulevés précédemment et suggèrent certaines avenues à explorer ou examiner plus en détail afin de mettre sur pied des projets de développement axés vers une vocation de conservation et/ou de mise en valeur.

**TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE POUR CHACUNE DES FICHES DESCRIPTIVES**

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE
2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE
2.1 Composantes physiques
2.2 Composantes biologiques
3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN
3.1 Situation géographique et contexte régional
3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant
3.3 Utilisation du territoire
3.4 Tenure des terres
3.5 Affectation du territoire
3.6 Gestionnaires du site
3.7 Évolution et orientations de développement du site
4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE
5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION
6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES
7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE
7.1 Vocation et orientations de développement durable
7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site
8.0 RÉFÉRENCES

## TABLE DES MATIÈRES

LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....	2
1.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE.....	2
1.1 Composantes physiques .....	2
1.2 Composantes biologiques.....	2
2.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	6
2.1 Situation géographique et contexte régional .....	6
2.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant .....	7
2.3 Équipements d'accueil .....	7
2.4 Utilisation du territoire .....	7
2.5 Tenure des terres.....	8
2.6 Affectation du territoire .....	10
2.7 Gestionnaires du site.....	11
2.8 Évolution et orientations de développement du site.....	11
3.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE.....	11
4.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION.....	12
4.1 Milieu marin.....	12
4.2 La baie des Petites Bergeronnes et la pointe Sauvage .....	12
5.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	13
6.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	13
6.1 Vocation et orientations de développement durable.....	13
6.2 Préfaisabilité et prise en charge du site .....	15
7.0 RÉFÉRENCES .....	17

## LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 457 500 UTM (Nord) : 5 341 250  
 Longitude : 69°34'00'' Latitude : 48°13'00''

Ce site comprend les baies des Petites Bergeronnes et des Grandes Bergeronnes situées à l'embouchure des rivières des mêmes noms à plus large échelle. Les baies des Bergeronnes sont situées sur le territoire de la municipalités des Bergeronnes, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord.

### 1.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

#### 1.1 Composantes physiques

Le rivage des baies est constitué principalement d'affleurements rocheux, le long desquels on observe une batture plus ou moins large, composée d'argile et de sable. En amont des baies, on retrouve d'épais dépôts argileux, sous les marais salés, alors que ces dépôts deviennent progressivement plus sableux vers l'aval.

L'entrée des baies est fermée par une ceinture dense de blocs glaciels. À marée basse, l'estran n'est recouvert que de quelques centimètres d'eau, à l'exception du chenal plus profond des rivières. Au-delà de cette ceinture, le talus infralittoral devient abrupt et plonge vers les profondeurs du chenal laurentien.

Les deux baies sont reliées entre elles par l'intermédiaire du lac Salé. Lors des hautes marées journalières, les eaux salées de la baie des Grandes Bergeronnes pénètrent dans ce lac par un mince passage ceinturé de blocs glaciels. Parallèlement, un canal d'irrigation relie le lac Salé à la baie des Petites Bergeronnes. Situé entre deux montagnes, le lac Salé est bordé par des escarpements rocheux très abrupts. Le lac présente un substrat riverain argilo-sableux.

#### 1.2 Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont la présence de marais salés d'importance, les rassemblements d'oiseaux aquatiques, la richesse de la faune marine et quelques autres composantes d'intérêt sont également présents.

##### *Faune avienne et habitat*

Les baies des Bergeronnes constituent une aire de repos, d'alimentation, de reproduction et d'élevage pour la faune avienne. En tout, plus de 131 espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans ce secteur (site Internet).

Lors des grandes migrations, les baies des Bergeronnes accueillent un très grand nombre d'anatidés. Au printemps, cet endroit représente une halte migratoire importante pour les Bernaches cravants, qui se nourrissent de la zostère marine présente dans les embouchures des deux baies (Mousseau et Armellin 1996) (figure 1.1). Les Bernaches du

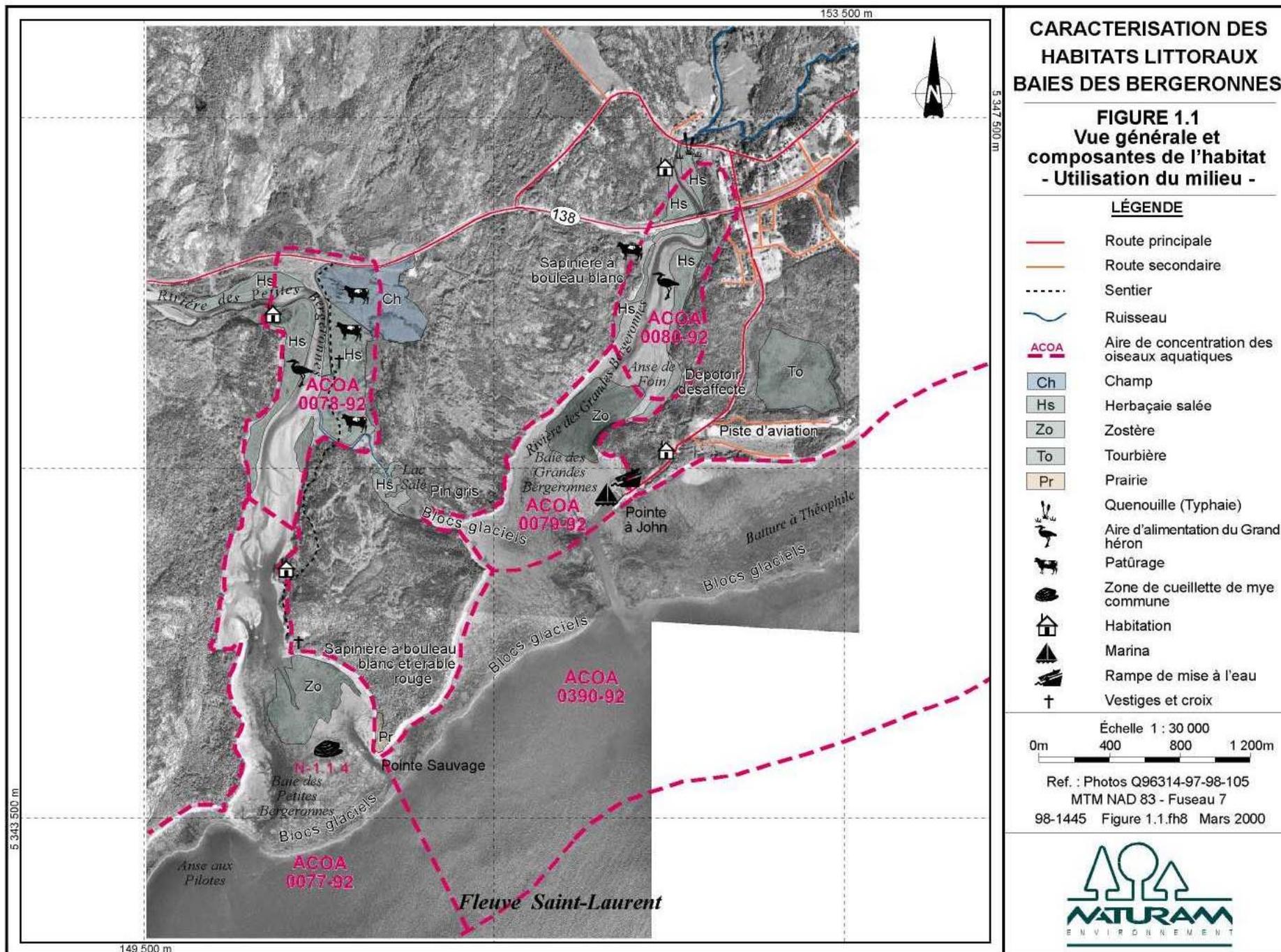
Canada, les Canards noirs, les garrots et les harles accompagnent également ces dernières (Brault et al. 1998; Lehoux et al. 1985). À l'automne, la concentration d'anatidés serait tout aussi importante. Lors de la migration automnale de 1991, près de 200 canards noirs étaient accompagnés notamment de Garrots à œil d'or, de Grands harles, de Canards colvert et de Sarcelles à ailes vertes (Brault et al. 1998). Lors des deux migrations, une grande concentration de Mouettes tridactyles et de Bonaparte pourrait y être observées (Brault et al. 1998). Ce secteur est reconnu en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques lors des migrations.

En hiver, les baies des Bergeronnes constituent un site privilégié pour le Canard noir. L'endroit demeure libre de glace durant tout l'hiver, ce qui permet aux oiseaux de pouvoir s'y nourrir (Lehoux et al. 1985). Selon les données provenant d'ornithologues amateurs, l'endroit aurait supporté entre 1 400 et 3 050 Canards noirs de 1977 à 1986 (Savard 1990). Le Harelde kakawi, les Garrots à œil d'or ainsi que divers canards barboteurs fréquenteraient également le secteur en bon nombre durant l'hiver (Savard 1990; Lehoux et al. 1985).

L'endroit représente également une aire d'élevage importante pour l'Eider à duvet (Bédard et al. 1986). Lors de l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, il a été possible de remarquer la présence de plus de 100 jeunes accompagnés de 100 adultes, face à la pointe Sauvage.

La baie des Petites Bergeronnes accueille exceptionnellement des Oies blanches et des Bernaches du Canada durant tout l'été. Selon les inventaires sommaires réalisés en juillet 1999, entre 50 et 80 Oies blanches ont pu être aperçues dans l'herbaciaie salée en rive droite de la baie. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de Bernaches du Canada étaient rassemblées à l'embouchure, près de la ceinture de blocs glaciels. Ce phénomène est récent et semble s'intensifier d'année en année (Nelson Boisvert, comm. pers.).

Les Grands hérons fréquentent en grand nombre les herbaciaies salées situées en amont des baies. Lors d'un inventaire aérien réalisé le 19 mai 1992, jusqu'à 12 Grands hérons ont pu être observés dans la baie des Petites Bergeronnes (Brault et al. 1998). Lors des visites réalisées en 1999, plusieurs autres ont pu être aperçus, particulièrement dans l'herbaciaie salée de la baie des Grandes Bergeronnes, en aval de la route 138, et dans l'herbaciaie salée située en rive droite de la baie des Petites Bergeronnes. Aucune héronnière n'a formellement été identifiée dans le secteur immédiat des baies des Bergeronnes. Les individus aperçus pourraient provenir du site de nidification des îlets Boisés ou d'une héronnière non encore répertoriée.



**CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIES DES BERGERONNES**

**FIGURE 1.1**  
**Vue générale et**  
**composantes de l'habitat**  
**- Utilisation du milieu -**

**LÉGENDE**

- Route principale
- Route secondaire
- Sentier
- Ruisseau
- Aire de concentration des oiseaux aquatiques
- Champ
- Herbaçaie salée
- Zostère
- Tourbière
- Prairie
- Quenouille (Typhaie)
- Aire d'alimentation du Grand héron
- Patûrage
- Zone de cueillette de mye commune
- Habitation
- Marina
- Rampe de mise à l'eau
- Vestiges et croix

Échelle 1 : 30 000  
 0m 400 800 1 200m

Ref. : Photos Q96314-97-98-105  
 MTM NAD 83 - Fuseau 7  
 98-1445 Figure 1.1.fh8 Mars 2000



### *Faune marine et habitat*

Le secteur des baies de Bergeronnes est sous l'influence de la zone de remontée d'eau froide située entre Tadoussac et Les Escoumins (Naturam Environnement 1998; Mousseau et Armellin 1996). Le mélange des eaux profondes et des eaux de surface à cet endroit crée ainsi une zone riche en éléments nutritifs et en plancton. Ce phénomène favorise la grande richesse marine du site.

Les baies des Bergeronnes renferment deux plaques continues de Zostère marine situées à l'embouchure de chaque rivière et couvrant au total environ 35 hectares (figure 1.1). Accrochés sur les nombreux blocs glaciels, se retrouvent également l'Ascophylle noueuse, le Fucus bifide et le Fucus vésiculeux.

Par ailleurs, la concentration des mollusques y est élevée. Les nombreuses algues offrent un habitat idéal pour les petites Littorines rugueuses du Nord et les Moules bleues, alors que des bancs de Myes communes se retrouvent à l'embouchure des deux baies (BIOREX 1996).

La faune ichtyenne profite également de la richesse des lieux. Le site constitue une aire de fraie pour le Capelan (site internet). De plus, lors de l'inventaire à l'été 1999, il a été possible d'observer un grand nombre d'Épinoches à trois épines, ainsi que quelques Épinoches à neuf épines dans les marelles et les canaux d'irrigation des marais salés.

Finalement, on retrouve une concentration très importante de mammifères marins qui y trouvent une nourriture abondante. Au large, on peut observer fréquemment le Béluga, le Marsouin commun, le Rorqual commun et le Petit rorqual (Boisseau 1998). Le secteur constitue également un site d'hivernage pour le Phoque du Groenland qui fréquente à l'occasion les baies libres de glace (Boisseau 1998).

### *Marais salés*

Selon Dryade (1980), la partie amont des baies des Bergeronnes renfermerait plus de 68 ha de marais salés, répartis en plusieurs plaques discontinues. La majeure partie de cette superficie, soit 44 ha d'herbaciaie salée, se retrouve dans la baie des Petites Bergeronnes et dans le lac Salé. La baie des Grandes Bergeronnes compterait quant à elle 6 ha de marais à Spartine alterniflore et 18 ha d'herbaciaie salée. Notons que la bande de spartine alterniflore bordant la rive gauche de la rivière n'aurait pas été observée lors de la visite de l'été 1999, de sorte que les marais salés du site sont aujourd'hui essentiellement composés d'herbaciaies salées.

Selon l'inventaire réalisé à l'été 1999, l'herbaciaie salée de la rive droite de la baie des Petites Bergeronne et les herbaciaies salées de la baie des Grandes Bergeronnes, seraient les secteurs les plus productifs. En moyenne, plus de 20 % de leur superficie est couverte par des marelles et des canaux d'irrigations où l'on retrouve la Ruppie maritime. Ces zones constituent un site majeur de fraie des épinoches et renferment une grande

concentration d'invertébrés. De plus, la diversité végétale y est considérable. L'herbaciaie salée, à elle seule, abrite plus d'une quinzaine d'espèce végétale.

Dans les herbaçaias salées situées en rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes, ainsi que dans le lac Salé, la composition végétale est dominée par la Salicorne d'Europe. Sur la rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes, une portion du territoire situé au sud de la route provinciale 138 aurait autrefois fait partie intégrante de l'herbaciaie salée située à proximité. Coupé de ses apports en eau salée par un chemin, ce milieu se serait progressivement transformé en prairie à graminées. Seule la présence de quelques espèces végétales typiques des marais salés témoigne de l'occurrence passée d'une herbaçaias salée.

#### *Autres composantes d'intérêt*

Ce site renferme une grande diversité d'écosystèmes, favorisant la richesse faunique et floristique particulière de ce milieu. En plus des marais salés, les baies des Bergeronnes sont bordées par de nombreux escarpements rocheux où poussent, entre autres, le Génévrier commun et la Campanule à feuille ronde. On retrouve aussi quelques secteurs sablonneux colonisés par l'Élyme des sables, la Gesse maritime et quelques ombellifères. Le secteur de la Pointe Sauvage abrite, quant à lui, une sapinière à Bouleaux blancs et à Érable rouge, ainsi qu'une pessière humide avec quelques secteurs tourbeux. À proximité du Lac Salé, une pinède à Pin Gris est située sur les affleurements rocheux à l'est et une petite cédrière au nord. Finalement, face à la batture à Théophile, une tourbière est également présente.

Il est important de noter la présence dans le secteur du Troscart de la Gaspésie (*Triglochin gaspense*), une plante endémique du nord-est de l'Amérique (Boisseau 1998). Cette plante est d'ailleurs susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Lavoie 1992).

## **2.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

### **2.1 Situation géographique et contexte régional**

#### *Situation géographique*

La municipalité des Bergeronnes compte respectivement environ 800 habitants.

#### *Contexte régional*

Le site des baies de Bergeronnes se situe à l'intérieur d'un pôle récréo-touristique majeur de la Côte-Nord. Ce site se trouve à moins de 22 km de la municipalité de Tadoussac et longe le Parc marin du Saguenay. Cette région, reconnue particulièrement pour l'observation de baleine et la beauté de ses paysages, attire annuellement plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. Faisant face à la baie de Grande Bergeronnes, le Centre d'interprétation Archéo-Topo offre des expositions et des activités d'animation reliées à l'archéologie amérindienne préhistorique. À l'est de Grandes-Bergeronnes, on retrouve aussi le Centre d'interprétation et d'observation du Cap de Bon-Désir.

## 2.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant

### *Accessibilité*

À partir de la route 138, il est possible d'accéder facilement à pied aux marais salés de la baie des Grandes Bergeronnes. Juste à l'ouest du pont, un stationnement gravelé permet de garer le véhicule temporairement. Tout près des stationnements, un sentier pédestre aménagé permet aux visiteurs de découvrir le littoral de l'est de la baie des Grandes Bergeronnes.

Il existe également un chemin gravelé privé permettant d'accéder à la rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes et à la pointe Sauvage. Des sentiers permettent ensuite de parcourir la pointe Sauvage à pied ou en VTT. Cependant, cet accès, appartenant à l'Héritage Canadien du Québec, est pour l'instant fermé par une barrière cadenassée.

Les baies de Bergeronnes sont aussi facilement accessibles par voie d'eau. Situé dans l'embouchure de la baie des Grandes Bergeronnes, le quai de Bergeronnes possède une rampe de mise à l'eau publique, qu'il est possible d'utiliser moyennant certains coûts. Les kayaks et les petites embarcations peuvent accéder, lors des marées hautes journalières, aux baies, ainsi qu'au lac Salé. La concentration importante des blocs glaciels rend toutefois difficile la navigation en embarcation à moteur.

## 2.3 Équipements d'accueil

À partir de la municipalité des Bergeronnes, un chemin asphalté donne sur le quai de Bergeronnes, où l'on retrouve des stationnements et un bâtiment d'accueil. À l'intérieur, on retrouve les services d'accueil de la marina et des entreprises d'excursions aux baleines, ainsi qu'un casse-croûte et des toilettes. Un point d'observation élevé y a été aménagé et permet d'observer la baie. Des services de location de kayak et de croisières aux baleines sont également disponibles à la marina qui compte aussi 50 places à quai.

Dans le secteur de la baie des Petites Bergeronnes, il n'existe présentement aucun équipement d'accueil en fonction. Au bout du chemin d'accès, on retrouve une maison patrimoniale propriété d'Héritage Canadien du Québec. Ce site demeure inexploité.

Notons finalement que la municipalité des Bergeronnes offre plusieurs services d'hébergement de type gîtes et auberges, ainsi que certains services de restauration.

## 2.4 Utilisation du territoire

Les baies de Bergeronnes font principalement l'objet d'une activité d'observation des baleines à leur embouchure. Deux entreprises, Croisières Neptune et Croisières Essipit, offrent des excursions guidées plusieurs fois par jour de la mi-mai à la mi-octobre. Certains touristes explorent les baies en kayak ou les observent simplement à partir du quai ou du bâtiment d'accueil.

La route provinciale 138 passe au milieu de l'herbacaie salée dans la partie amont de la baie des Grandes Bergeronnes. La route longe aussi un champ situé en bordure de la baie

des Petites Bergeronnes. Par le passé, ce champ, ainsi qu'une partie de l'herbacaie salée attenante, auraient été utilisés de façon intensive comme pâturage pour les bovins. L'utilisation de ce milieu à des fins de pâturage aurait beaucoup diminué depuis. Certains villégiateurs fréquenteraient aussi l'herbacaie en VTT

Jusqu'à l'année dernière, l'herbacaie salée située en rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes aurait aussi été utilisée de façon importante, comme pâturage à bovin (troupeau d'environ 100 individus). Les fondations d'un bâtiment agricole sont toujours visibles dans cette herbaçaie.

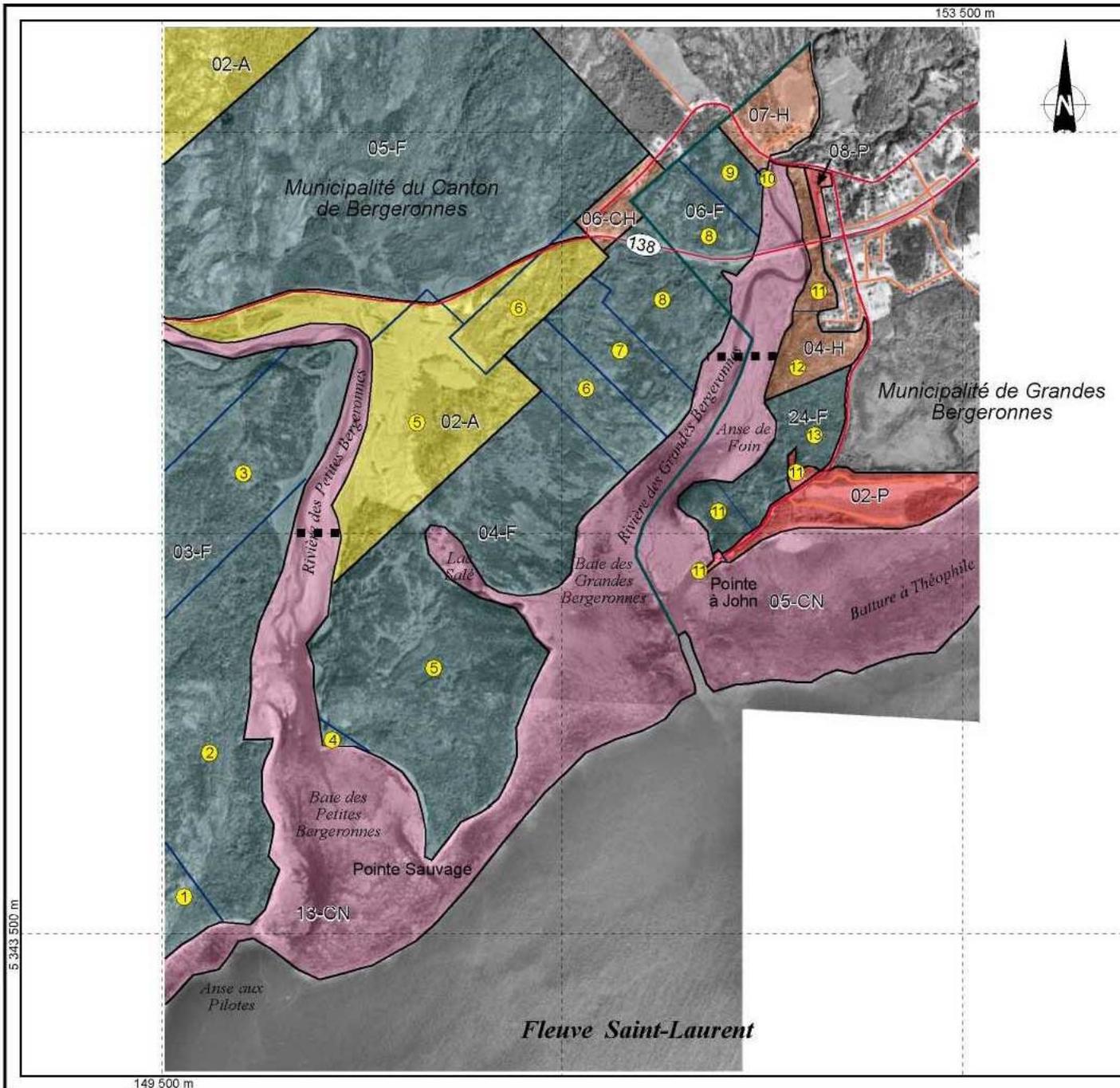
Par le passé, le secteur de pointe Sauvage aurait fait l'objet d'une exploitation forestière ». Cette exploitation aurait été plus intensive dans le secteur à de la pointe. Des sentiers, accessibles en VTT, ont également été aménagés dans la pointe Sauvage. Quelques cueilleurs de Myes communes les utiliseraient pour accéder aux bancs situés à l'embouchure de la baie des Petites Bergeronnes où la cueillette est permise (banc N-1.1.4).

Sur la rive droite de la baie des Petites Bergeronnes on retrouve un chalet construit à la bordure ouest de l'herbaçaie salée. On y accède depuis la baie, en empruntant un trottoir de bois surélevé traversant l'herbaçaie. Le propriétaire accède au site en embarcation à partir de la rive gauche de la baie.

Les terres privées bordant le site seraient aussi utilisées occasionnellement par les chasseurs lors de la migration automnale de la sauvagine. Au quai de Grandes-Bergeronnes, on note finalement la présence occasionnelle de quelques pêcheurs sportifs y exerçant leur activité.

## **2.5 Tenure des terres**

La majeure partie des terres bordant le site sont de tenure privée, à l'exception d'une portion de la rive droite de la baie des Petites Bergeronnes qui appartient au M.R.N. (figure 1.2). Le secteur de la pointe Sauvage a été acquis récemment en bonne partie par Héritage Canadien du Québec (HCQ). Sur ce territoire, certains lots ont fait l'objet d'une entente de servitude à des fins de conservation entre HCQ et la Société canadienne pour la conservation de la nature. La tenure complète des lots est celle représentée au [tableau 1.1](#).



## CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIE DES BERGERONNES

**FIGURE 1.2**  
Vue générale et  
composantes de l'habitat  
- Tenure et Zonage -

### LÉGENDE

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Limite de lots
-  Limite de zonage
-  Limite municipale
-  Limite Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent
-  ① Numéro de lot (tableau 1.1)
-  Forestier
-  Agricole
-  Habitation
-  Publique
-  Conservation

Échelle 1 : 15 000  
0 m 200 400 600 m

Ref. : Photos Q96314-97-98-105  
MTM NAD 83 - Fuseau 7  
98-1445 Figure 1.2.fh8 Mars 2000



**Tableau 1.1. Tenure des terres autour des baies des Bergeronnes<sup>1</sup>**

N <sup>o</sup> <sup>2</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	458 / 461 / 462	Adrien Larouche	627 200
2	464 / 463 / 460 / 459 / 456 / 465 468 / 469 / 472 / 473 / 476	M.R.N.	4 400 000
3	466 / 467	Roger Guignard	348 000
4	3-PP / 2-PP	Simon Gagnon (Curateur public)	18 200
5	7a / 6a / 5a / 5b / 4b / 3-PP 2-PP / 4a / 1a / 1b	Héritage Canadien	2 356 000
6	6b-P / 53	Noë Lessard	2 705 700
7	52 / 51-PP	Alphonse Boulianne	200 500
8	50-PP / 51-PP / 49a-P / 49-b-4	Louise Gagnon Ducharme	468 000
9	48d / 48c / 48a-1	Jean-Maurice Ratté	126 600
10	48a-2	Joseph Gagnon	—
11	A-2-5 / A-2-6 / A-2-1-1 / A-2-1-3 48a-32-P / A-1-21 / 48a-33-P / A-1-22	Municipalité des Bergeronnes	85 440
12	A-1-12 / A-1-14 / A-1-15	Corporation du foyer MGR Gendron inc.	126 700
13	A-2-1-4 / A-2-1-2-P / A-2-3 A-2-4 / A-1-16 / A-2-7-PP	Laurette Bouchard	2 682 000

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 1.2.

<sup>2</sup> Informations tirées de la matrice graphique et du rôle d'évaluation de la municipalité (été 1999)

## 2.6 Affectation du territoire

### *Zonage municipal*

La municipalité a reconnu l'importance et la valeur écologique du site en attribuant une affectation de « conservation » au secteur marin des baies des Bergeronnes, incluant le lac Salé et les herbaçaies de la baie des Grandes Bergeronnes. Les rives des baies ont pour la plupart reçu une affectation « forestière », en incluant le marais salé situé en rive droite de la baie des Petites Bergeronnes. Dans la baie des Petites Bergeronnes, on retrouve une zone « agricole » qui englobe aussi les herbaçaies salées adjacentes à cette rive.

Enfin, le quai situé à l'embouchure de la rivière des Grandes Bergeronnes (rive gauche) et les terres à l'est de ce point ont reçu une affectation « publique ». Une portion des terres situées à l'intérieur de la baie des Grandes Bergeronnes ont reçu une affectation « habitation ».

### *Statut actuel du site*

Ce site compte 5 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit des aires de concentration d'oiseaux aquatiques englobant les deux baies et la côte littorale (ACOA 0077-92 / 0078-92 / 0079-92 / 0080-92 / 0390-92).

Le site se trouve à l'intérieur des limites du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. En fait, le Parc marin atteint ses limites à l'intérieur des 2 baies, à mi-chemin entre la route 138 et l'embouchure à la mer. La portion marine face aux baies des Bergeronnes jusqu'à leur embouchure est située dans une zone de protection spécifique du Parc marin.

À la pointe Sauvage, 105,5 ha de terrain sont actuellement préservés par l'intermédiaire d'une servitude de conservation signée entre un organisme sans but lucratif (HCQ) et la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN). Le site est ainsi protégé par droit de propriété. Cette entente constitue le premier volet de l'entente de conservation conjoint avec la HCQ, un organisme voué à la conservation des terrains et immeubles patrimoniaux.

### **2.7 Gestionnaires du site**

Les gestionnaires de ce site sont nombreux. Alors que le Parc marin gère le secteur marin du littoral, de nombreux propriétaires privés se partagent la gestion du milieu terrestre. Héritage Canadien du Québec gère actuellement, avec l'aide de la Société canadienne pour la conservation de la nature, son territoire situé en rive droite de la baie des Petites Bergeronnes.

### **2.8 Évolution et orientations de développement du site**

Le déménagement d'une maison patrimoniale dans l'herbaciaie salée située sur la rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes et la fin de son utilisation comme pâturage à bovin représentent la première démarche s'inscrivant à l'intérieur d'un projet à long terme. Héritage Canadien du Québec (HCQ) et la Société pour la conservation de la nature (SCCN) prévoient poursuivre les démarches de protection et d'acquisition des terres. À plus long terme, une consultation publique est prévue en vue d'aménager et de mettre en valeur le site auprès du public. En plus de la Société canadienne pour la conservation de la nature, L'École de la mer et Archéo-Topo pourraient être associés à cette démarche future.

### **3.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique des baies des Bergeronnes pourrait se qualifier de très élevée. La richesse de la faune avienne, de la faune marine et la présence d'un grand nombre d'écosystèmes au même endroit, rendent cet endroit unique.

## 4.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

### 4.1 Milieu marin

Au niveau du secteur marin, les principales sources de perturbation actuelles proviennent

- des croisières d'observation des baleines.
- du dérangement de la faune occasionné par la présence des touristes (favoriserait la prédation des jeunes Eider à duvet par les goélands lors de la période d'élevage des petits)
- de la circulation maritime intense qui dérangerait le comportement du Béluga (Boisseau, 1998)

Toutefois, ces perturbations seraient limitées en raison de la réglementation et du contrôle exercé par le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, notamment au niveau de l'achalandage maritime.

### 4.2 La baie des Petites Bergeronnes et la pointe Sauvage

Le secteur de la pointe Sauvage, malgré les nombreuses perturbations passées, jouit actuellement d'une quiétude relative depuis la signature de la servitude de conservation. Celle-ci limite la pratique de certaines activités. On prévoit ainsi la protection, la conservation et la mise en valeur des habitats naturels et la réalisation de toutes activités pouvant mener à bien cet objectif. De plus, certaines activités, comme la coupe forestière, la chasse et le drainage, ne pourront plus être pratiqués sur les terres visées. Ce secteur est donc, pour l'instant, protégé.

Toutefois, la présence du sentier gravelé donnant accès à la pointe Sauvage aurait eu pour effet de limiter l'introduction de l'eau salée dans l'herbaciaie, de sorte que le milieu ne semble aujourd'hui alimentée en eau salée que par quelques tuyaux placés sous le sentier.

La plaque d'herbaciaie salée située en rive gauche de la baie, aurait aussi subi un piétinement important par les bovins d'élevage, qui venaient y paître jusqu'à tout récemment, ainsi que par le passage répété des VTT.

#### *La baie des Grandes Bergeronnes*

Par le passé, l'herbaciaie salée de la baie des Grandes Bergeronnes aurait fait l'objet de remblayages importants lors de la construction du pont de la route provinciale 138 (Mousseau et Armellin 1996). La plaque d'herbaciaie salée située en rive droite de la baie, en aval de la route provinciale 138, aurait aussi subi un piétinement important par les bovins d'élevage qui venaient y paître régulièrement ainsi que par le passage répété des VTT, comme en témoignent les traces relevées en amont du pont de la route 138 lors de la visite de l'été 1999.

La municipalité des Bergeronnes rejette toujours ses eaux usées non traitées dans le secteur amont de la rivière des Grandes Bergeronnes, près de l'ancien pont de la route 138 (Naturam Environnement 1998). Cette pratique a assurément des effets sur la concentration des coliformes fécaux présents dans l'eau, particulièrement dans le secteur de la baie des Grandes Bergeronnes

## 5.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le [tableau 1.2](#) présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des baies des Bergeronnes à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## 6.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et des analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

### 6.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique très élevée soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance des marais salés qu'abrite le site à la fois en termes de superficie à l'échelle de l'estuaire du Saint-Laurent, et par sa richesse faunique élevée.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation du site :
  - Obtenir un statut de protection des terres privées du secteur, non protégées, par l'application de mesures contractuelles de protection, particulièrement le secteur de la baie des Petites Bergeronnes (signatures de servitudes de conservation);
  - Limiter les superficies vouées au pâturage;
  - Examiner la possibilité d'inclure une portion additionnelle de la zone marine des baies, à l'intérieur des limites du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;
  - Porter une attention particulière, lors d'activité d'interprétation, aux secteurs sensibles, comme les herbaçaias salées, les affleurements rocheux et la prairie maritime;

Tableau 1.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site des baies de Bergeronnes

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique très élevée du site (herbages salées, richesses des faunes aviennes et marines, diversité des écosystèmes)	X	X
- Présence de 5 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	X	X
- Site fait partie du Parc marin du Saguenay - Saint-Laurent	X	X
- Valeur du site reconnue au niveau municipal (zone de conservation), fédéral (Héritage Canada), national (Société canadienne de conservation de la nature) et privé (Héritage canadien du Québec)	X	X
- Protection d'une partie de la pointe Sauvage par l'intermédiaire d'une servitude de conservation signée entre HCQ et SCCN	X	
- Présence de services d'hébergement et de restauration à proximité (municipalité des Bergeronnes)		X
- Présence de plusieurs organismes voués à la mise en valeur et à la conservation du site (Archéo-topo, Explo-Nature, Club plein-air Morillon, etc.)	X	X
- Proximité de la route 138		X
- Présence d'équipements d'accueil (quai, services d'excursion, sentier, bâtiment patrimonial)		X
- Présence d'un banc de Myes		X
- Accessibilité réduite aux habitats (terres de tenure privée)	X	
- Herbage salée de la baie des Grandes Bergeronnes de tenure publique		
- Site visible depuis la route 138	X	X
- Valeur élevée pour fin de mise en valeur et d'éducation		X
<b>Contraintes</b>		
- Herbage salées ont subi des perturbations anthropiques (remblais, sentiers VTT, coupe forestière)	X	
- Une grande partie des terres appartiennent à plusieurs propriétaires privés, ce qui augmente les efforts d'acquisition et d'entente de conservation nécessaire à leur sauvegarde	X	X
- Accès relativement facile au site via les croisières le Kayak et les sentiers pédestres (perturbation possible sur la faune)	X	
- La grande superficie du site rend les démarches de protection complexes	X	
- Absence de bâtiment et de stationnement dans le secteur de la pointe Sauvage et de la baie des Petites Bergeronnes		X
- Sensibilité particulière de certains éléments écologiques face aux sources de perturbation anthropique : les herbage salées, certaines espèces d'oiseaux, etc.	X	

- Évaluer la possibilité de restauration de certains habitats perturbés (herbaciaie salée de la baie des Petites Bergeronnes par exemple);
  - Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures de concertation visant une gestion intégrée des ressources du milieu;
  - Examiner la possibilité de restaurer les herbaciaies salés en rive gauche de la baie des Petites Bergeronnes, par exemple en aménageant les canaux d'irrigations pour favoriser la recolonisation des plantes halophiles;
  - Évaluer la possibilité de réduire l'apport d'eaux usées acheminées directement dans la baie des Grandes Bergeronnes.
- Consolider les activités de mise en valeur ainsi que d'observation des baleines et du panorama estuarien en lien avec la vocation de conservation :
    - Tirer profit des infrastructures sur place;
    - Améliorer la capacité d'accueil à proximité de la baie des Petites Bergeronnes;
    - Améliorer le quai de Grandes-Bergeronnes en termes de capacité et de facilité pour les remorques de mettre le bateau à l'eau (réparer la rampe de mise à l'eau, augmenter le nombre de stationnements, etc.);
    - Évaluer la possibilité de mettre en place un réseau d'auto-interprétation (panneau, belvédère) ou d'interprétation guidée du milieu;
    - Intégrer les éléments archéologiques et les éléments naturels dans la mise en valeur du site ;
    - Parler de la diversité ornithologique.
  - Favoriser l'établissement de liens de partenariat entre les différents organismes impliqués dans la mise en valeur et la conservation :
    - Réunir les intervenants à différentes occasions;
    - Planifier des circuits intégrateurs.

## 6.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention s'avérerait tout à fait réalisable. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement les aspects touchant l'acquisition des terrains privés pour fins de conservation et de mise en valeur, l'incorporation d'une portion marine additionnelle à l'intérieur du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et la restauration d'habitats perturbés.

### *Gestion et prise en charge*

La gestion des activités sur le site des baies de Bergeronnes est actuellement assurée par 7 principaux groupes d'intervenants, soit le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Héritage canadien du Québec, la Société canadienne de conservation de la nature, le ministère des Ressources naturelles, les propriétaires des lots privés et la municipalité des Bergeronnes.

La gestion et la prise en charge du site pourraient être facilitées par la création d'un comité conjoint réunissant les membres intéressés de chacun des groupes d'intervenants mentionnés ci-haut. La gestion par un tel comité conjoint permettrait d'assurer une gestion compatible avec la vocation de conservation et de mise en valeur intégrale des éléments du milieu.

## 7.0 RÉFÉRENCES

- BÉDARD, J., J. GAUTHIER et J. MUNRO. 1986. « La distribution de l'Eider à duvet durant l'élevage des canetons dans l'estuaire du Saint-Laurent » dans A. Reed (éditeur). *Les eiders au Canada*. SCF, Ottawa, Série de rapports techniques n. 47, p. 12-19.
- BIOREX, 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats: Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêche et Océan. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2: fiches descriptives des ressources par municipalité)
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- DRYADE, 1980. *Habitas propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- LAVOIE, G. 1992. *Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec*. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 180 p.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- MOUSSEAU, P. ET A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1998. "Profil de la rive nord de l'estuaire" dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.
- SAVARD, J.-P. L. 1990. *Population de sauvagine hivernant dans l'estuaire du Saint-Laurent : Écologie, distribution et abondance*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. Série de rapports techniques no. 89.

Site internet :

<http://www.slv200.qc.ec.gc.ca/slv200/français/plan/biodiversité/sauvage.htm>

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE.....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE.....	2
2.1	Composantes physiques.....	2
2.2	Composantes biologiques .....	2
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	5
3.1	Situation géographique et contexte régional .....	5
3.2	Accessibilité et équipements d'accueil existant.....	6
3.3	Utilisation du territoire.....	6
3.4	Tenure des terres .....	6
3.5	Affectation du territoire.....	8
3.6	Gestionnaires du site.....	8
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE.....	8
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATIONS.....	8
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....	9
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	9
7.1	Vocation et orientations de développement durable .....	9
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	10
8.0	RÉFÉRENCES .....	11

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 170 500 m  
Longitude : 69°19'00''

UTM (Nord) : 5 365 500 m  
Latitude : 48°24'30''

Les îlets Boisés se trouvent à un peu plus de 2 km à l'ouest de la rivière Petit-Escoumins, sur le territoire de la municipalité de Les Escoumins, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord. Ce site est composé principalement de deux petites îles situées face à la pointe des Îlets, à environ 250 m de la côte. Un peu plus à l'ouest (1,5 km), se trouve quelques affleurements rocheux, appelés Cayes à Brisson.

Le site retenu à titre d'habitat littoral d'intérêt est constitué des îlets Boisés proprement dits ainsi que des Cayes à Brisson. Le littoral côtier en face des îlets a également été inclus dans la caractérisation du site pour permettre une vision globale.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

Le site des îlets Boisés est constitué de 4 affleurements de roche-mère, demeurant émergés à marée haute. Leur altitude et leur superficie sont relativement faibles. Ainsi, les îlets Boisés sont les plus hauts et les plus étendus des affleurements, avec une altitude n'atteignant pas 10 m et des superficies limitées à 3,64 ha pour la plus grande et 2,89 pour la plus petite.

À marée basse, une large batture s'étend au-delà des îlets Boisés. Son substrat est principalement composé d'une couche de silt argileux déposé au travers d'une plage de cailloux, où de nombreux blocs glaciels sont disséminés. Toutefois, le haut du littoral est plutôt constitué de sable et de gravier, entrecoupé d'affleurements de roche-mère.

### 2.2 Composantes biologiques

Les oiseaux coloniaux et migrateurs fréquentant les îlets Boisés représentent la composante biologique majeure du site. On y retrouve également quelques autres composantes d'intérêt.

#### *Faune avienne et habitat*

Les îlets et les cayes constituent des sites privilégiés pour l'établissement de colonies d'oiseaux aquatiques en raison de leur quiétude relative favorisant la nidification des espèces plus sensibles à la présence de l'homme. En 1995, on y a recensé 7 espèces et près de 1 000 nids occupés (tableau 2.1; Bédard et Nadeau 1995 *In* Brault *et al.* 1998). Quoique l'espèce dominante soit le Goéland argenté, l'intérêt particulier de ce site est plutôt attribuable à la présence des Grands hérons et des Bihoreaux gris.

Les îlets Boisés auraient ainsi accueilli jusqu'à 7 couples de Grands hérons, en 1997, et 10 couples de Bihoreaux gris, en 1995 (Brault *et al.* 1998). Le nombre de couples de ces

deux espèces semble fluctuer passablement d'une année à l'autre. Lors d'un inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, il a été possible de confirmer la nidification de deux couples de Bihoreaux gris, sur le plus petit des îlets Boisés (figure 2.1). Un nid de Grand héron a également été aperçu sur le plus grand des îlets. Cependant, ces effectifs sont vraisemblablement sous-estimés, puisque ces observations ont été faites uniquement en embarcation et que ces deux îlets offrent un couvert végétal suffisamment dense pour soutenir une nidification plus importante de ces espèces.

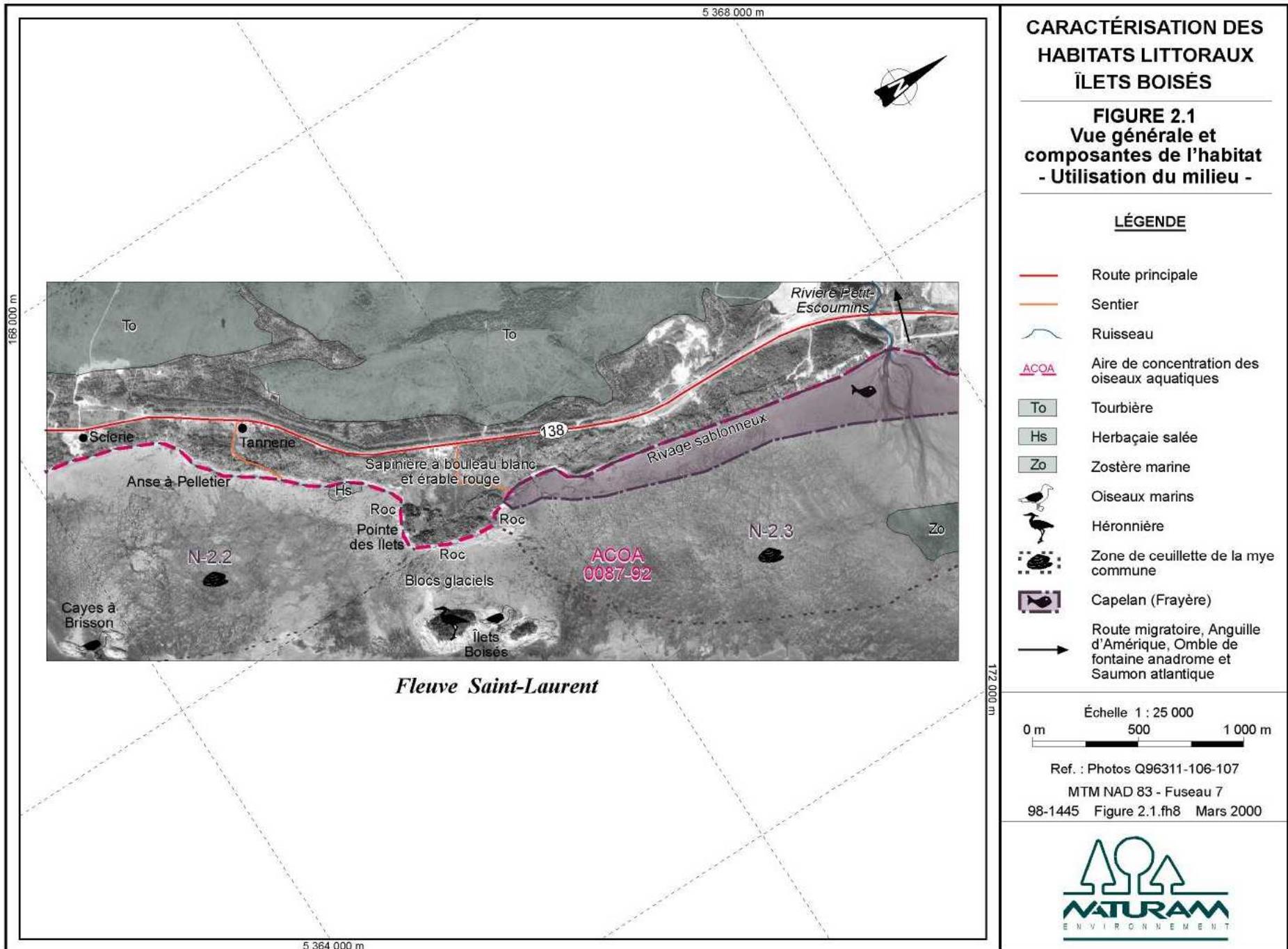
À l'été 1999, les îlets étaient recouverts à 75 % d'une forêt d'Épinettes noires, accompagnées en périphérie de quelques Bouleaux blancs, d'aulnes, de sorbiers, de Genévriers communs et de framboisiers. Par contre, le pourtour des îlets Boisés, et l'ensemble des Cayes à Brisson sont plutôt caractérisés par des affleurements de roche-mère. Ces secteurs dénudés sont utilisés par les goélands, les mouettes et les cormorans qui sont particulièrement concentrés sur les Cayes à Brisson.

**Tableau 2.1. Dénombrement par espèce des nids d'oiseaux coloniaux et répartition dans le secteur des îlets Boisés en 1995**

Secteur Espèce	Îlets Boisés	Cayes à Brisson	Total
Goéland argenté	442	430	872
Goéland marin	25	23	48
Mouette tridactyle	3	31	34
Cormoran à aigrettes	5	5	10
Grand héron	2 <sup>1</sup>	...	2
Bihoreau gris	10 <sup>2</sup>	...	10
Eider à duvet	1	1	2

<sup>1</sup> 7 en 1997; <sup>2</sup> aucun en 1997; source : Brault *et al.*, 1998

Le site est également fréquenté par un grand nombre d'espèces aviennes lors des migrations. À l'automne 1991, il a été possible d'y remarquer la présence de plus de 500 Mouettes tridactyles, 150 Canards noirs et environ 100 Eiders à duvet. Lors de la migration printanière, on y retrouvait notamment 140 Eiders à duvets et un important rassemblement de Macreuses noires (125), de Macreuses à front blanc (45) et de Hareldes kakawi (22). Environ 35 Bernaches cravants étaient également présentes, ainsi que le Grand harle et divers autres Anatidés (Brault *et al.* 1998). Au cours de l'été 1999, plus de 200 eiders ont été observés, dont une majorité de femelles. Cependant, aucun oisillon n'a été aperçu.



### *Autres composantes d'intérêt*

Les îlets Boisés sont situés juste en aval de la zone de remontée des eaux profondes, qui caractérise la partie du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent s'étendant de Tadoussac à Les Escoumins. Le rivage côtier de ce secteur bénéficie ainsi de l'influence de cette remontée d'eaux froides qui enrichit en éléments nutritifs les eaux de surface longeant le littoral (Boisseau 1998).

Ce phénomène favorise la colonisation de cet endroit par une forte concentration d'organismes marins, dont des mollusques. Près de la pointe des Îlets, on note la présence d'un banc de Mye commune d'une superficie de plus de 11,3 ha (BIOREX 1996) ainsi que d'une grande quantité de moules bleues, accolées directement aux blocs glaciels ou aux algues qui les recouvrent (ascophylles, fucus, entéromorphes, etc.).

D'autre part, du côté est de la pointe des Îlets, la plage est fréquentée par les Capelans durant la période de fraie (Génivar, s.d.). Selon l'inventaire réalisé à l'été 1999, il y aurait également une concentration élevée d'Épinoches à trois épines qui fraieraient dans les cuvettes intertidales des affleurements rocheux du site.

À chaque été, quelques phoques communs sont sporadiquement observés sur le site. Durant l'hiver on y observe une grande concentration de Phoques du Groënland (aire d'hivernage).

## **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

#### *Situation géographique*

Les îlets Boisés sont situés à l'extrémité est du territoire de la municipalité des Escoumins, à moins de 1,5 km à l'ouest de la limite de la municipalité de Longue-Rive. Cette municipalité d'environ 2 150 habitants s'étend sur une très longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent.

Situés à environ 250 m de la côte, les deux îlets Boisés ne peuvent être observés à partir de la route en raison du couvert forestier de la pointe des Îlets. Seules les Cayes à Brisson sont observables en direction est, à partir de la route provinciale 138.

#### *Contexte régional*

Les attractions touristiques sont peu développées localement. À plus large échelle, le site des îlets Boisés se trouve à l'est du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et du pôle touristique de Tadoussac. Les attractions touristiques les plus rapprochées sont le phare du Cap Bon-Désir et le quai des pilotes à Les Escoumins.

### 3.2 Accessibilité et équipements d'accueil existant

Deux sentiers permettent d'accéder à la plage depuis la route provinciale 138. L'un de ceux-ci menant à la pointe des Îlets est situé sur un terrain privé. Le second, impliquant une longue marche, est situé beaucoup plus à l'ouest et débouche dans l'anse à Pelletier. La pente presque nulle de la batture fait en sorte qu'elle peut être entièrement recouverte d'eau en moins d'une demi-heure.

Par la mer, on accède au site en embarcation, à marée haute, à partir de la rampe de mise à l'eau située à Les Escoumins. Il faut alors parcourir une dizaine de kilomètres vers l'est en longeant le littoral. Les Cayes à Brisson sont les premières composantes observables dans le secteur. Elles sont facilement identifiables dû à la présence d'une croix sur l'une d'elle. Il importe ensuite de longer les îlets Boisés par l'extérieur étant donné la concentration élevée de blocs glaciels sur la batture.

### 3.3 Utilisation du territoire

Le secteur comprenant les îlets Boisés et les Cayes à Brisson, ne fait l'objet que de très rares visites de la part de certains résidents. Ceux-ci pratiquent l'observation d'oiseaux, la cueillette de Myes communes et de Moules bleues et la chasse à la sauvagine. Durant la période hivernale, quelques chasseurs de phoques fréquentent également le secteur marin entourant les îlets. D'ailleurs, une tannerie pour les peaux de phoques est présente le long de la route 138, à proximité de ces îlets.

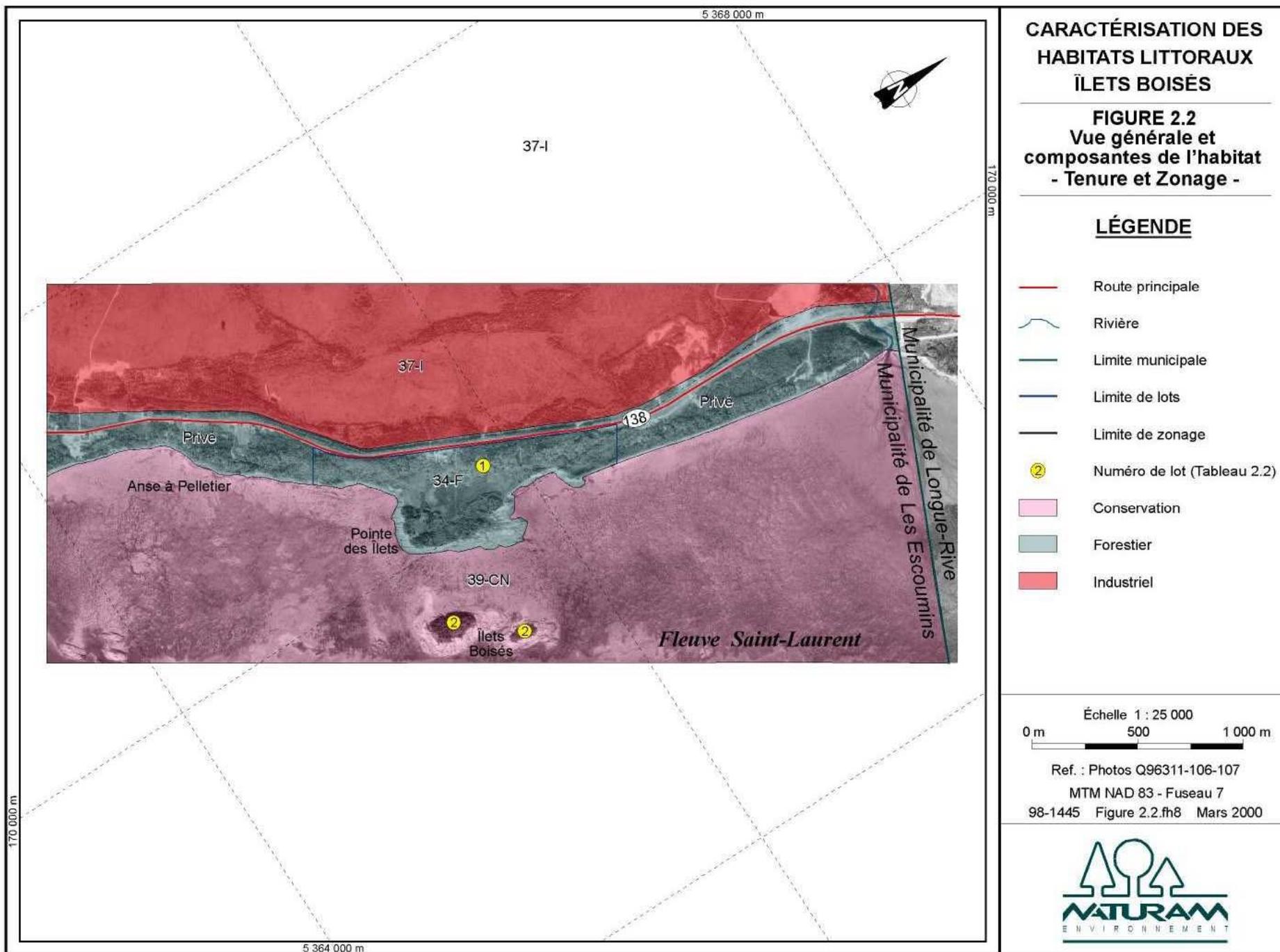
### 3.4 Tenure des terres

Les deux îlets Boisés sont la propriété du ministère des Ressources naturelles (secteur Terres), alors que le littoral adjacent, c'est-à-dire la pointe aux Îlets et une partie des anses adjacentes, appartient à M. Gabriel Morneau (tableau 2.2 et figure 2.2). Tous les autres lots adjacents et localisés à l'est de la route 138 sont de tenures privées.

**Tableau 2.2. Tenure des terres près des îlets Boisés**

N <sup>o1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (ha)
1	Lots 48-1, 49-1, 50, 51-1 (aussi lots 52-1-P, 52-2, 51-2, 49-2 et 48-2 non représentés)	Gabriel Morneau	254,85
2	Lots 59 et 59-A	M.R.N. (Terres)	6,53

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 2.2.



### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

Les îlets Boisés et le secteur marin environnant ont reçu une affectation de « conservation » de la part de la municipalité des Escoumins. Les rives ont reçu, quant à elles, une affectation « forestière ». Le milieu bâti longeant la route 138 dans ce secteur est de nature typiquement rurale.

#### *Statut actuel du site*

Ce secteur compte 4 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit de la héronnière des îlets Boisés (# 0019-97), des colonies d'oiseaux marins de la Petite caye à Brisson et de la Grande caye à Brisson (# 0181-95/0182-95) et de l'aire de concentration des oiseaux aquatiques qui longe la côte du secteur (ACOA # 0087-92). Ce statut d'habitat faunique implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### 3.6 Gestionnaires du site

Actuellement, le ministère des Ressources naturelles, propriétaire du site, est l'unique gestionnaire légal des îlets Boisés. Les activités de gestion du site sont actuellement inexistantes. Aucune orientation de développement n'a été formulée pour le site des îlets Boisés par le passé. Aucune gestion du milieu naturel n'est exercée sur les terres du littoral.

### 4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique relative des îlets Boisés est plutôt faible. En effet, quoique le site présente quelques éléments biologiques intéressants (oiseaux et faune marine), sa valeur écologique est restreinte comparativement à plusieurs autres sites où la concentration et la diversité des composantes biologiques sont nettement supérieures. Cependant, en raison de la présence d'une des peu nombreuses héronnières à Grand héron et à Bihoreau gris de l'estuaire maritime, il importe de porter une certaine attention à cet endroit.

### 5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATIONS

Le secteur des îlets Boisés n'est soumis à aucune perturbation, outre la visite occasionnelle des îlets par les résidants pour la cueillette des mollusques ou l'observation des oiseaux. Le site ne semble donc pas soumis à des pressions humaines pouvant mettre en péril les populations animales. Cependant, cette absence de fréquentation humaine sur les îlets ne semble attribuable qu'à leur isolement et à leur difficulté d'accès, puisque rien dans les dispositions légales rattachées au site ne permet d'empêcher quiconque d'accéder aux îlets et d'ainsi en perturber les populations aviaires. Les fluctuations observées dans le nombre de nids d'échassiers demeurent inexplicables.

## 6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 2.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des îlets Boisés à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 2.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des îlets Boisés**

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Quatre habitats fauniques d'importance dont une héronnière à Grand héron et à Bihoreau gris.	X	X
- Accessibilité limitée	X	
- Secteur peu fréquenté par l'homme	X	
- Valeur du site reconnue au niveau municipal (zone de conservation)	X	X
<b>Contraintes</b>		
- Absence d'infrastructure d'accueil et d'accès public au site (limite le potentiel de mise en valeur)		X
- Petite superficie d'habitat insulaire accessible à marée basse (sensibilité accrue aux perturbations)	X	
- Terres littorales de tenure privée	X	X
- Statut de protection actuelle n'empêche pas légalement de débarquer sur les îlets	X	

## 7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

### 7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaîtrait souhaitable que le développement de ce milieu relativement isolé, mais présentant des habitats fauniques d'intérêt particulier, soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance.

Dans ce contexte, la vocation proposée pour le site des îlets Boisés en est une de conservation intégrale respectueuse des utilisations déjà présentes (chasse au phoque, cueillette de mollusques). Dans le sens de cette vocation, la principale orientation de développement durable suggérée consiste à :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale du secteur des îlets Boisés :
  - Obtenir un statut de protection particulier reconnaissant leurs conditions d'habitat essentielles au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent.
  - Examiner les possibilités de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux.
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme le secteur des îlets Boisés.

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place de mesures minimales correspondants à une vocation de conservation s'avère tout à fait réalisable. Toutefois, la mise en place de mesures supplémentaires de conservation ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure connaissance de l'utilisation du site par la faune (essentiellement avienne). Celle-ci pourrait être acquise par l'instauration d'un suivi annuel des populations d'oiseaux utilisant le site des îlets Boisés. Cette activité pourrait aussi permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du site. Certaines activités de mise en valeur pourraient aussi être envisagées advenant la démonstration d'une utilisation récurrente et importante du site par la faune avienne et/ou la découverte d'autres composantes biologiques particulièrement intéressantes.

### *Gestion et prise en charge du site*

Les îlets Boisés possèdent une certaine valeur écologique justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation minimales sous l'égide des paliers gouvernementaux tant municipal, que provincial et fédéral. Outre la municipalité de Les Escoumins, les organismes gouvernementaux concernés seraient notamment la Société de la Faune et des Parcs du Québec, le ministère des Ressources naturelles et le Service canadien de la faune.

La gestion courante des activités sur ce site de Les Escoumins pourrait être assurée par un organisme municipal ou paramunicipal. Cet organisme pourrait être le Service des parcs et espaces verts de la municipalité, soit un organisme existant se montrant intéressé au projet ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens de Les Escoumins ou de la région. Ultiment, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants. Toutefois, la situation idéale serait la prise en charge de la gestion du site par des représentants du milieu. De cette façon, les orientations prises pour la

conservation du site correspondraient davantage aux besoins réels de la collectivité locale.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- BIOREX. 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats: Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2 : fiches descriptives des ressources par municipalité)
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- GÉNIVAR s.d. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé pour Pêches et Océans Canada.

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE.....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques.....	2
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....	6
3.1	Situation géographique et contexte régional.....	6
3.2	Accessibilité et équipement d'accueil existant.....	7
3.3	Utilisation du territoire .....	7
3.4	Tenure des terres.....	8
3.5	Affectation du territoire .....	8
3.6	Gestionnaire du site.....	12
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	12
5.0	ANALYSES DES SOURCES DE PERTURBATION .....	12
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	13
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	13
7.1	Vocation et orientations de développement durable.....	15
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site.....	16
8.0	RÉFÉRENCES.....	16

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE

Coordonnées : UTM (Est) : 485 000 m UTM (Nord) : 5 379 500 m  
 Longitude : 69° 13' 00'' Latitude : 48° 34' 00''

Le site de Pointe-au-Boisvert correspond à une partie de la baie de Mille-Vaches. Il est bordé à l'ouest par l'embouchure de la rivière à l'Éperlan et à l'est par la pointe au Boisvert. On y retrouve deux marais salés, le marais de Pointe-au-Boisvert et le marais Le Goulet.

Ce site est localisé à environ 70 km à l'est de Tadoussac, sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord, en bordure de la route provinciale 138. Il est facilement visible en direction sud.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

La baie de Mille-Vaches est constituée d'une immense batture s'étendant du secteur de la rivière Petits Escoumins jusqu'à la pointe au Boisvert (30 km de littoral). Ayant une pente très faible et dégagée à marée basse, cette baie comporte un substrat généralement vaseux (silt sablo-argileux) entre les rivières Petits-Escoumins et à l'Éperlan. Face au marais salé jusqu'à la pointe au Boisvert, le substrat devient plus sablonneux. Sur le rivage, la plage présente un substrat plutôt sablo-graveleux.

À l'intérieur du marais de Pointe-au-Boisvert, le substrat de surface est composé de silt argileux. Sous cette couche, s'en trouve une seconde, plus épaisse, de matière organique noire. Le marais Le Goulet présente un substrat sablonneux comportant une fraction d'argile (l'introduction de sable à partir de la flèche littorale qui le borde au sud).

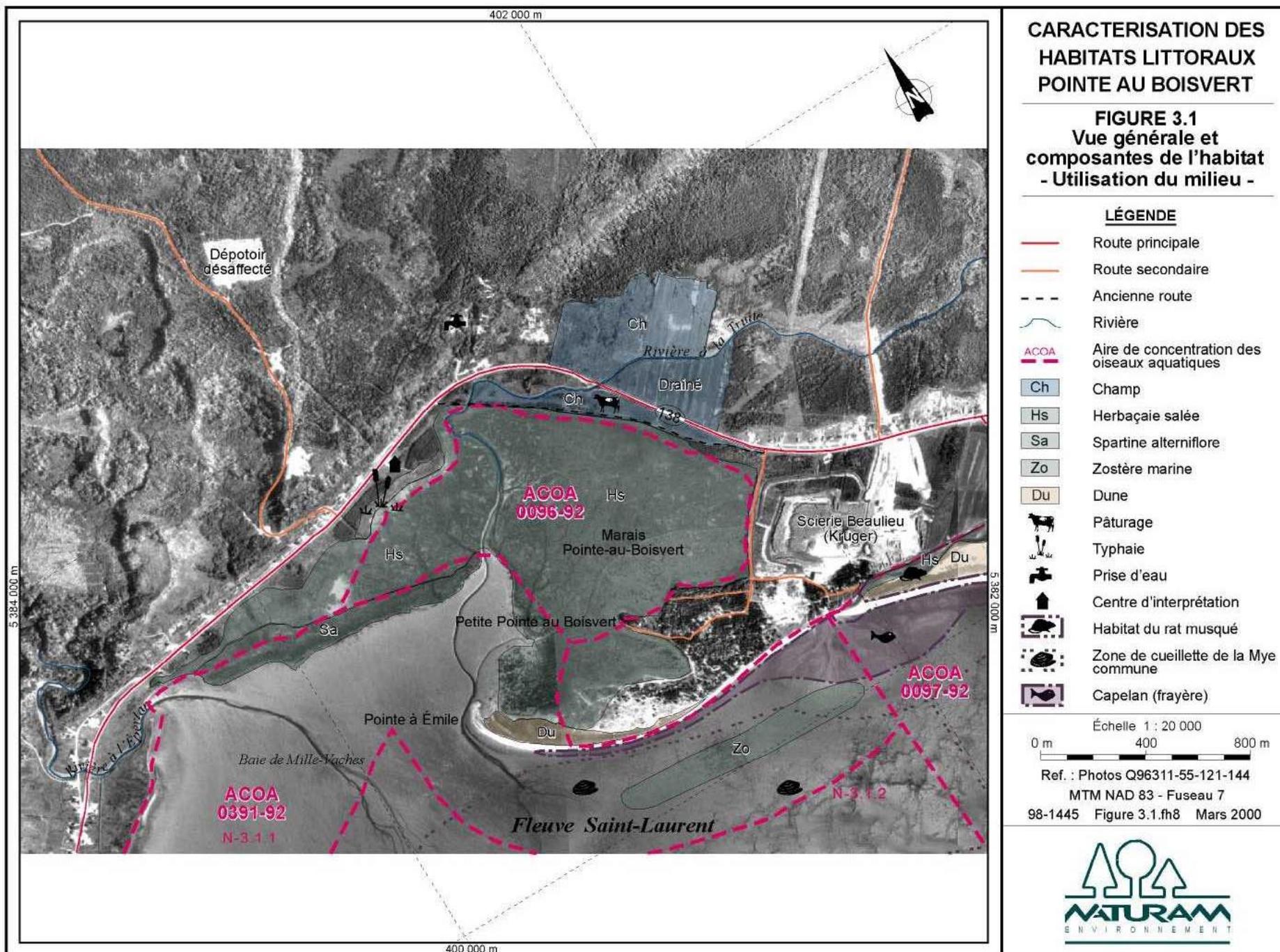
### 2.2 Composantes biologiques

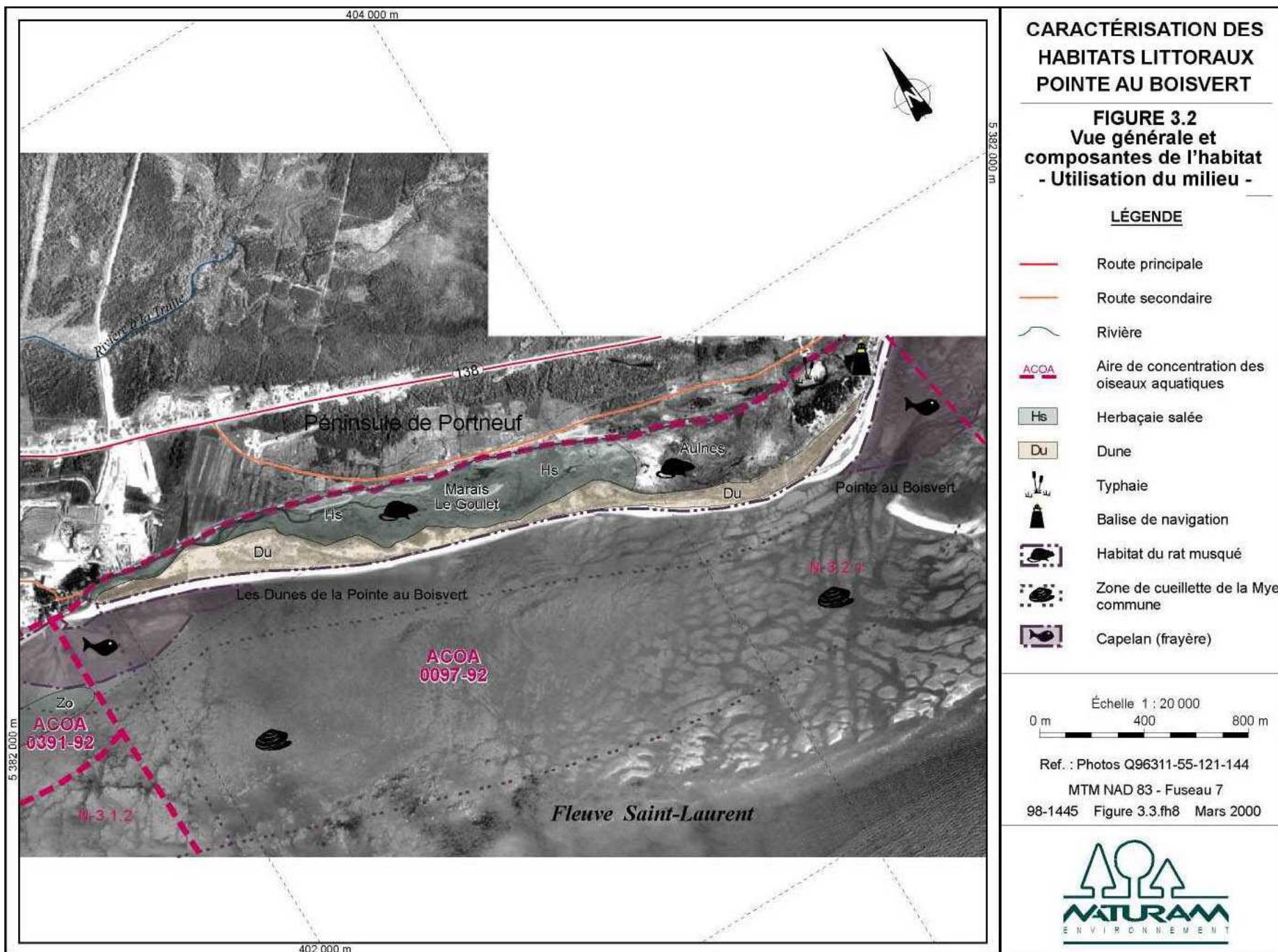
Les composantes biologiques majeures de ce site sont la présence de deux marais salés et d'une faune avienne riche et diversifiée. D'autres composantes d'intérêt sont également présentes.

#### *Marais salés*

Les marais salés présents dans le secteur de la baie de Mille-Vaches (figure 3.1) occupent une superficie de plus de 288 ha au total, dont 184 ha d'herbaciaie salée et 104 ha de marais à spartine alterniflore (Dryade, 1980). Il s'agit de la 2<sup>e</sup> plus importante superficie de marais de la rive nord de l'estuaire maritime. De façon plus précise, le marais de Pointe-au-Boisvert compte 104 ha d'herbaciaie salée et 36 ha de marais à spartine alterniflore, alors que le marais Le Goulet contient 40 ha d'herbaciaie salée (Dryade 1980).

Selon l'inventaire réalisé à l'été 1999, l'herbaciaie salée de ces deux marais est caractérisée par une dominance de Plantain maritime et de Glaux maritime, accompagnés d'une dizaine d'autres espèces végétales typiques des marais, dont la Limonie de Nash. Sur le





haut de l'herbaçaie se retrouve un groupement de Jonc de la Baltique et/ou de Carex paléacé.

Le secteur nord du marais de Pointe-au-Boisvert comprend un petit groupement de Spartine étalée. Cette plante, typique des marais salés de la rive sud, est rare en rive nord et elle n'est connue qu'à un seul autre endroit (marais de la barre de Portneuf (Kedney et *al.* 1995)). Selon l'endroit, quelque 30 à 60 % de la superficie du marais est occupée par les marelles et les chenaux d'écoulement. La plupart de ces marelles sont colonisées par la Ruppie maritime qui présente un recouvrement allant jusqu'à 80 %. Les Épinoches à trois épines, les gammares et d'autres petits invertébrés aquatiques s'y retrouvent en grand nombre.

Le marais Le Goulet ne comporte que très peu de marelles (figure 3.2). Un seul canal (étier) profond permet une évacuation lente de l'eau salée lors du jusant (marée descendante). L'Épinoche à trois épines y fraie en grand nombre, comme le démontre la concentration impressionnante de larves retrouvées dans ce canal à l'été 1999. Ce marais abrite également une concentration élevée d'anatidés nicheurs et de Rats musqués, particulièrement dans la partie supérieure de l'herbaçaie haute, dans le secteur de la typhaie (Génivar, s.d.; Dan Gagnon, Centre d'interprétation des marais salés (CIMS), comm. pers.).

#### *Faune avienne*

Le site de Pointe-au-Boisvert se démarque particulièrement par sa très grande richesse avienne. L'endroit est reconnu par les ornithologues amateurs comme étant un des meilleurs sites d'observation des oiseaux sur la Côte-Nord (Cyr 1992; David 1990). Le Grand héron, le Butor d'Amérique et la Bécassine des marais y seraient observés facilement (Cyr 1992), en plus de plusieurs rapaces, dont le Busard des marais, le Faucon pèlerin et le Faucon émerillon (Brault et *al.* 1998; D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). Au total, plus de 226 espèces ont été recensées dans le secteur (D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). Les Bruants des prés et chanteurs affectionnent particulièrement le marais. Une trentaine de Bernaches du Canada et une quinzaine d'Oies blanches estivantes ont déjà été observées, fait exceptionnel semblant toutefois se répéter au cours des dernières années (Naturam Environnement 1998; D. Gagnon (CIMS), comm. pers.).

Lors de la nidification, le marais de Pointe-au-Boisvert est aussi l'hôte d'une grande diversité d'espèces. À proximité de ce dernier, d'importantes colonies d'Hirondelles rustiques nichent sous les ponts des rivières à la Truite et à l'Éperlan. Directement dans le marais, on retrouve plusieurs espèces nicheuses, dont le Râle de Caroline, le Râle de Virginie, le Canard noir et le Canard pilet (Gauthier et Aubry 1995; D. Gagnon (CIMS), comm. pers.) À noter que certaines mares dans la partie est du marais s'assècheraient trop rapidement après les grandes marées printanières, ce qui affecterait la capacité de production en sauvagine du milieu (Canards Illimités 1991).

Par sa configuration particulière, le marais Le Goulet constituerait également un habitat de nidification important, comme il a été permis de le constater à l'été 1999. Située dans la partie supérieure de l'herbaçaie salée, la typhaie accueillait en effet une famille de Canards branchus, une famille de Canards pilets et une dizaine d'autres canards.

La baie de Mille-Vaches représente également un site d'élevage important pour l'Eider à duvet, qui l'utilise aussi lors de la mue (Boisseau 1998; Bédard et *al.* 1986). À l'été 1999,

plus de 200 jeunes eiders et quelques adultes ont pu être aperçus le long du rivage de Pointe-au-Boisvert.

Le secteur entourant le marais est reconnu par la FAPAQ en tant qu'aire de concentration importante d'oiseaux aquatiques lors des migrations (Brault *et al.* 1998). Ainsi, à l'automne 1991, cette halte migratoire était fréquentée principalement par les Sarcelles à ailes vertes, les Canards noirs et les Canards pilets, auxquels s'ajoutaient, au printemps 1992, près de 450 Oies blanches (Brault *et al.*, 1998). Les Bernaches cravants s'y arrêtent également au printemps, se nourrissant dans le petit herbier discontinu de Zostères marines, situé le long de la pointe au Boisvert, face à la pointe à Émile (Boisseau 1998). En plus de ces espèces, le secteur accueillerait des Bernaches du Canada, des macreuses et des Hareldes kakawi lors des migrations (Lehoux *et al.* 1985). Le Harelde kakawi demeurerait dans la région même durant l'hiver (Lehoux *et al.* 1985). Selon Canards Illimités (1991), on recenserait plusieurs milliers d'anatidés dans ce secteur lors des migrations. Ces auteurs rapportent également la présence d'environ 2 000 oiseaux limicoles durant ces périodes (bécasseaux, pluviers, etc.).

Dans le secteur entourant le marais, se retrouvent enfin 4 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Beaulieu 1992). Ainsi, le Bruant à queue aiguë et le Bruant de Le Conte sont considérés comme des nicheurs probables (Gauthier et Aubry 1995) et un couple de Faucon pèlerin nicherait près du marais (D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). De plus, l'inventaire sommaire de juillet 1999 a permis de recenser deux Râles jaunes dans le secteur du marais près du Centre d'interprétation, en plus de deux Bruants à queue aiguë et un Faucon pèlerin. Considéré vulnérable au Canada (COSEWIC 1999), le Râle jaune est une espèce rarement observée au Québec.

#### *Autres composantes d'intérêt*

La batture de la baie de Mille-Vaches est un site d'échouerie et une aire de mise bas pour le Phoque commun (Andersen et Gagnon 1980; Génivar s.d.; Naturam Environnement 1998; Boisseau 1998; BIOREX 1996; Lesage *et al.* 1995). Simard (1999) rapporte la présence de 46 de ces phoques dans ce secteur lors des inventaires aériens réalisés entre 1995 et 1997. Notons que le Phoque commun est une espèce désignée comme prioritaire par SLV 2000 (Mousseau et Armellin 1996).

Outre la frayère à capelan située tout au long de la plage de Pointe-au-Boisvert (Génivar s.d.), le secteur marin est composé d'abondantes ressources biologiques, particulièrement au niveau des invertébrés. Plus de 26 espèces coloniseraient l'éstran de la batture (Mathieu Cusson, Université Laval comm. pers.; Isabelle Picard, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, comm. pers.). On retrouve notamment d'importantes communautés à Macomes balthiques et Myes communes (clams) (Naturam Environnement 1998; Génivar s.d.; BIOREX 1996).

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

La municipalité de Longue-Rive compte environ 1 400 habitants et s'étend sur une longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. Le site de Pointe-au-Boisvert se trouve à environ 10 km à l'est du cœur de la municipalité.

Les localités situées de chaque côté sont celles des Escoumins (75 km à l'ouest) et de Sainte-Anne-de-Portneuf (18 km à l'est). Le site de Pointe-au-Boisvert offre la première

percée visuelle importante sur le fleuve depuis le site des Îlets-Jérémie. Cette fenêtre sur le fleuve s'étend sur plusieurs kilomètres depuis le marais Le Goulet en direction ouest.

### 3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

On accède au secteur de Pointe-au-Boisvert en véhicule par la route provinciale 138. On emprunte ensuite l'accès public situé au Centre d'interprétation des marais salés, facilement visible à partir de la route 138. On y retrouve un stationnement, un sentier aménagé et un balcon surélevé du haut duquel il est possible d'observer l'ensemble du marais de Pointe-au-Boisvert à l'aide d'une lunette d'approche.

Il existe également un chemin privé permettant l'accès aux secteurs de la Petite pointe au Boisvert et de la pointe à Émile, depuis la route 138 (figure 3.3). Ce chemin est situé à quelques mètres du marais de Pointe-au-Boisvert.

En continuant vers l'est, on peut emprunter le chemin Boisvert, situé à quelques centaines de mètres de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger). Le marais Le Goulet y est visible à droite de la route. Il n'existe toutefois aucun accès public à ce marais. Pour accéder au marais Le Goulet, il faut passer à pied par la plage à partir de la halte routière située au bout du chemin Boisvert (déplacement d'environ 1 à 4 km) (figure 3.4).

Somme toute, le site de Pointe-au-Boisvert n'est accessible publiquement qu'en un seul endroit, soit à partir du Centre d'interprétation des marais salés. Bien que ce Centre et la route 138 offrent une accessibilité visuelle importante sur l'ensemble du site, les accès physiques au marais sont grandement limités en raison de la tenure privée des terres riveraines.

### 3.3 Utilisation du territoire

Peu de personnes circulent directement dans les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet. Les abords de ces marais font néanmoins l'objet d'une importante utilisation humaine. Ainsi, on retrouve plusieurs résidences le long de la route 138 ainsi que du chemin Boisvert. De plus, une importante zone de villégiature se trouve dans le secteur englobant la pointe à Émile et la Petite pointe au Boisvert. Plusieurs résidents et villégiateurs fréquentent largement le rivage. On remarque la présence de sentiers informels, d'ornières, de traces de circulation et de piétinement. Les activités associées à ces déplacements sont la randonnée pédestre, la promenade et la détente sur la plage, la cueillette des mollusques de la baie de Mille-Vaches (myes), la randonnée en VTT et la chasse à la sauvagine. À l'intérieur du site de Pointe-au-Boisvert on retrouve 3 bancs de mye, dont 2 sont ouverts à la cueillette (N-3.1.2 et N=3.2.1). Au printemps (oies blanches) et à l'automne (sauvagine en générale), la chasse à la sauvagine est relativement importante dans le secteur des marais. Uniquement dans le marais de Pointe-au-Boisvert, on peut recenser plus d'une vingtaine de caches de chasse à la sauvagine. Du côté du marais Le Goulet, le nombre de caches serait plutôt d'environ 5 par année.

Au fond du marais de Pointe-au-Boisvert (secteur est), une bande d'environ 10 ha longeant la route 138 est exploitée à des fins agricoles. On note la présence d'un troupeau de plus d'une trentaine de bovins. De l'autre côté de la route 138, de grandes surfaces agricoles sont également présentes, dont certaines ont fait l'objet de travaux de drainage. D'après les photos aériennes et la pénétration de l'eau salée dans la rivière à la Truite à marée haute, il semble *a priori* qu'une partie de ce secteur aurait également fait partie du marais avant qu'il commence à être exploité.

La principale activité humaine du secteur est l'exploitation de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger). Localisée entre les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet, cette industrie induit une certaine contamination des eaux de surface et souterraine acheminées vers ces milieux humides, notamment au niveau des composés phénoliques. Il s'agit de produits de dégradation naturelle de la matière ligneuse utilisée lors des opérations de l'usine. Le lieu d'élimination des résidus ligneux présents près de cette industrie constitue une source potentielle de contamination. Le Centre d'interprétation des marais salés offre une petite exposition illustrant l'importance écologique de ces habitats littoraux. Un guide est disponible sur place pendant toute la période estivale. Près du Centre, un petit sentier aménagé de quelques centaines de mètres permet de pénétrer dans la typhaie qui longe le marais salé. Quelques panneaux d'interprétation, implantés le long du sentier, viennent supporter cette activité d'interprétation.

### 3.4 Tenure des terres

La quasi-totalité du territoire bordant le site de Pointe-au-Boisvert est de tenure privée (75 propriétaires selon le recensement de Canards Illimités 1991). Le tableau 3.1 recense 36 de ces propriétaires, les autres étant principalement des villégiateurs ayant une résidence secondaire du côté sud-ouest du marais de Pointe-au-Boisvert (Petite pointe au Boisvert). La Scierie Jacques Beaulieu (Kruger) est le plus important propriétaire. Il existe un seul lot public municipal situé au nord du marais de Pointe-au-Boisvert (lot 76-P), à proximité du Centre d'interprétation des marais salés (lot 73-P). Ce dernier lot est également privé, bien qu'un accès public y ait été aménagé. À noter que la barre de sable refermant le marais Le Goulet n'a pas de propriétaire, et n'est pas cadastrée.

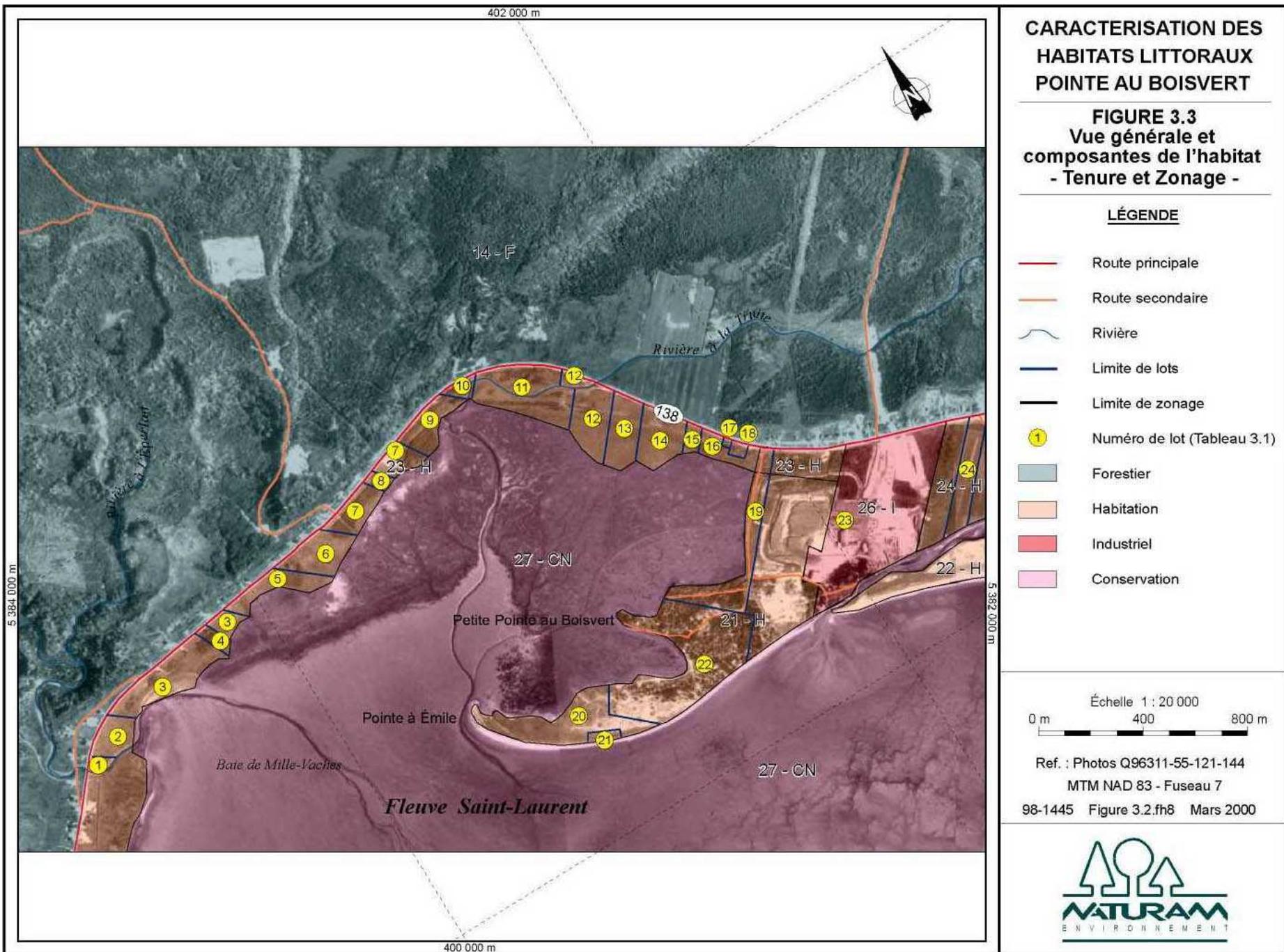
### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage du territoire*

L'ensemble du milieu se trouvant sous la ligne de végétation semi-aquatique est zoné « conservation ». Ce milieu correspond aux marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet ainsi qu'à la batture limitrophe (zone 27-CN). Le secteur compris entre la route 138 et le bord de la mer ainsi que la pointe à Émile bordant le milieu marin sont zonés « habitation » (zones 21-H et 23-H). L'emplacement de la scierie Kruger est zoné « industriel » (zone 26-I) alors que le secteur allant vers l'est jusqu'à la pointe au Boisvert, est zoné « habitation » (zones 22-H, 24-H et 25-H). Finalement, le secteur au nord de la route 138 a une affectation « forestière » (zone 14-F).

#### *Statut actuel du site*

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce secteur compte trois aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0096-92/0097-92/0391-92), reconnues en tant qu'habitats fauniques. Une de ces aires (ACOA 0096-92) est située directement dans le marais de Pointe-au-Boisvert. Le marais Le Goulet est, quant à lui, reconnu en tant qu'habitat du rat musqué (# 11-09-0011-93) en vertu de la même loi. Ces statuts d'habitat faunique impliquent que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats. D'autre part, les 2 marais ont également été reconnus



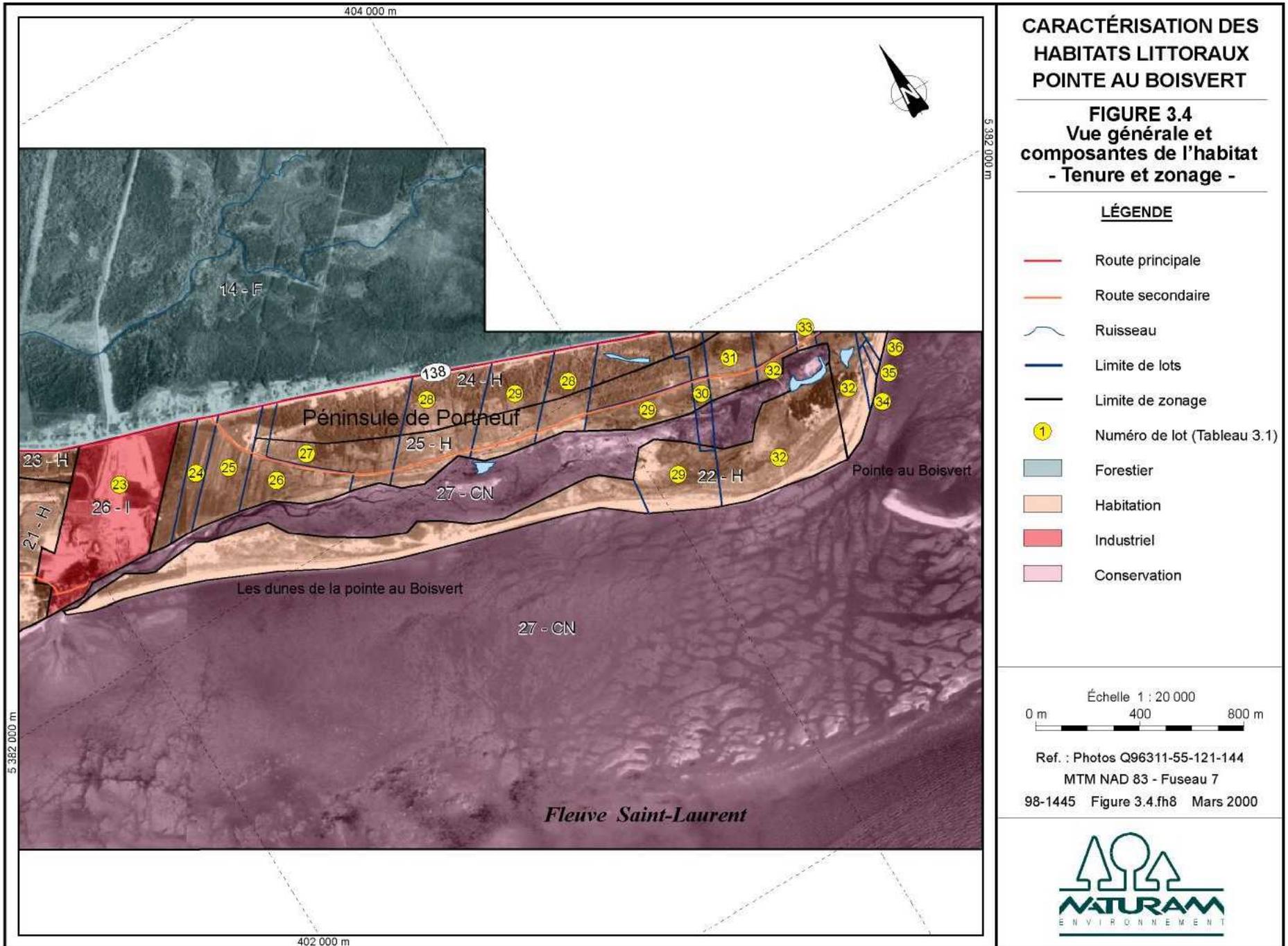


Tableau 3.1 Tenure des terres autour du marais de Pointe au Boisvert

N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	55-P	Alcide Tremblay	10 000
2	58-P	Normand Tremblay	37 540
3	61-P / 64-P	Gérard Gagnon	42 000
4	64-P	Bertrand Gagnon	5 161
5	65-P	Robin Tremblay	45 000
6	68-P	Jocelyn Morneau	34 200
7	69-P / 73-P	Rebecca Tremblay	47 400
8	72-P	Ghislaine Girard	5 000
9	76-P	Corp. Mun. de St-Paul-du-Nord	43 500
10	140-P	MRN (secteur Terres)	4 000
11	77 / 78-5 / 78-6	Jean-Marc Ouellet	79 600
12	79-P / 80	Laurent Gagnon	41 700
13	81-P / 82-P	Gemma Beaulieu-Gagnon	26 000
14	83-P / 84	Roméo Tremblay	24 000
15	85 / 86-P	Roger Tremblay	5 000
16	87-P / 88-P	Armand Tremblay	31 000
17	88-P	Yvon Gagné	696
18	88-P	Mario Bergeron	3 275
19	89-P / 90-P	Bernard Bouchard	21 768
20	89-15-P	Roland Bergeron	73 503
21	89-15-P	Léo Cyr	7 951
22	89-P / 90-P	Plusieurs propriétaires	Ind.
23	98-1 / 98-2 / 98-4 / 98-5 / 98-6 / 98-7 / 98-P / 96-2 / 96-P / 90-11 / 103-P / 104-P	Scierie Beaulieu (Kruger inc.)	Ind.
24	107-PP	Françoise Thibeault-Gagnon	34 400
25	108-PP	Roger Tremblay	Ind.
26	111-P / 112	Steeve Dubé	67 700
27	113-P / 114-P / 115	Maurice Fournier	83 100
28	116 / 117-P / 118 / 137 / 142	Cathelyne Gagnon	799 400
29	119-2 / 119-P / 120 / 121 / 122	Marc Dubé	213 600
30	122-1	Paulette Gagnon	14 000
31	125-1-P - 126	Louiselle Barette	83 000
32	127-P / 130-P / 131-P / 139	Héritage canadien du Québec	Ind.
33	129-P / 130-P	Albertine Laurencelle	121 500
34	133-P-P	Yvon Potvin	2 067
35	133-P-P	Rolande Langevin	910
36	133-1	Ludger Simard	4 005

<sup>1</sup> : Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié aux figures 3.2 et 3.4. par le gouvernement fédéral (Service canadien de la faune) étant donné qu'ils ont été inclus dans les zones d'intervention prioritaires du Plan conjoint sur les habitats de l'est et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine ainsi que dans l'Entente quinquennale pour l'acquisition et l'aménagement des habitats fauniques au Québec. Ils ont également été classés parmi les sites d'intérêt régional pour les canards barboteurs (Canards Illimités

1991). Ces diverses reconnaissances n'ont toutefois mené à aucun statut particulier de protection jusqu'à présent.

### **3.6 Gestionnaire du site**

Jusqu'à présent, les activités pouvant se dérouler sur le site de Pointe-au-Boisvert (marais principalement) sont sous la juridiction exclusive des autorités gouvernementales fédérales et provinciales notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les activités qui s'y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la faune et la Société de la Faune et des Parcs du Québec. Bien qu'ils pratiquent certaines activités dans le secteur (protection, inventaire faunique, etc.), ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

Dans le secteur, le Centre d'interprétation des marais salés démontre un intérêt certain pour la conservation et la mise en valeur du marais de Pointe-au-Boisvert. Cet organisme n'a toutefois jamais présenté d'orientation concrète de développement du marais ou de toute autre composante du site de Pointe-au-Boisvert. Environnement Canada a déjà démontré un certain intérêt pour la conservation du site du marais et sa mise en valeur par le dépôt d'un « plan de mise en valeur en 1991 ». À l'hiver 2000, Canards Illimités déposait une étude de faisabilité pour la protection du marais. Le marais est sur la liste des sites du plan PNAGS (Plan Nord-Américain pour la gestion de la sauvagine) dont les partenaires sont Canards Illimités, la FAPAQ, la Fondation de la Faune, Habitat faunique Canada et Environnement Canada.

## **4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique de Pointe-au-Boisvert pourrait se qualifier de très élevée. Ce 2<sup>e</sup> marais salé en importance de la rive nord de l'estuaire maritime accueille en effet une concentration particulièrement élevée d'oiseaux aquatiques et d'espèces rares.

## **5.0 ANALYSES DES SOURCES DE PERTURBATION**

Les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet sont soumis à de sérieuses pressions humaines. Tout d'abord, il convient de mentionner que le développement résidentiel et de la villégiature s'est poursuivi dans le secteur au cours des dernières décennies. Ainsi, selon Environnement Canada (1991), des travaux de remblayage à certains endroits du marais de Pointe-au-Boisvert auraient été effectués. Cela a eu pour effet de réduire la superficie du milieu humide et de rapprocher les habitations, des composantes biologiques du marais. Conséquemment, la végétation des rives se modifie, et souvent, la faune s'éloigne pour retrouver plus de quiétude.

La proximité des résidences permanentes et secondaires par rapport aux marais induit une fréquentation plus importante de ses abords. Aussi, le secteur de la pointe à Émile et de la Petite pointe au Boisvert est fréquenté par un grand nombre de résidents et de villégiateurs qui induisent un piétinement du marais et une érosion du milieu riverain. La circulation des VTT constitue aussi une certaine menace pour l'intégrité écologique des marais et des dunes de sable.

Les activités agricoles liées au pâturage d'un troupeau d'une trentaine de bovins sur la partie haute du marais de Pointe-au-Boisvert induisent également certaines

perturbations. En effet, le broutage et le piétinement de la végétation par ces bestiaux, réduit la superficie de l'herbaciaie salée et ainsi, la production primaire et secondaire du milieu. L'agriculture aurait également modifié une partie du marais à la suite de travaux de drainage.

Sur le plan industriel, la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger), principal employeur local, constitue une source potentielle de pollution. Les composés phénoliques pourraient constituer un des principaux contaminants susceptibles d'être émis dans l'environnement. Par ailleurs, la perceptibilité de l'entassement des résidus ligneux a pour effet d'affecter la valeur esthétique du paysage entourant les marais.

En 1999, les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet, ont été utilisés largement pour la chasse printanière à l'Oie blanche. Ainsi, il semblerait que cette activité printanière de chasse aurait eu une incidence importante sur la présence d'individus d'autres espèces qui s'y reproduisent normalement. Les effectifs d'anatidés nicheurs et estivants ont drastiquement chuté par rapport à l'année précédente, à la suite de cette première année d'ouverture de chasse à l'Oie blanche. En effet, à l'été 1999, un seul couple de Canard pilet aurait niché dans le marais de Pointe-au-Boisvert et une seule Oie blanche y serait demeurée durant la période estivale, alors qu'une quinzaine fréquentaient régulièrement le secteur au cours des années précédentes (D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). Le secteur du marais le Goulet semble également avoir subi une baisse de l'effectif d'oiseaux nicheurs (Cathelyne Gagnon, résidante, comm. pers.).

En regard du phénomène d'assèchement rapide de la partie est du marais de Pointe-au-Boisvert après les grandes marées printanières, Environnement Canada (1991) proposait un projet de création d'étangs dans ce secteur afin d'accroître la production de sauvagine et ainsi le potentiel de récolte pour les chasseurs. Tel que le soulignait Environnement Canada (1991), la réalisation d'un tel projet pourrait avoir des conséquences positives et négatives sur le milieu. Par conséquent, la réalisation préalable d'une évaluation environnementale serait requise.

## **6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 3.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de Pointe-au-Boisvert à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## **7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et sur les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable du site de Pointe-au-Boisvert.

Tableau 3.2 Synthèse des potentiels et des contraintes

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
• Valeur écologique très élevée (marais salés, concentration d'oiseaux aquatiques et d'espèces rares)	X	X
• Proximité de la route 138		X
• Accessibilité réduite aux habitats	X	
• Les terrains riverains sont de tenure privée	X	
• Marais de tenure publique	X	X
• Présence d'une importante fenêtre visuelle sur le marais et le fleuve (dans les 2 directions depuis la route 138)		X
• Faible fréquentation humaine des marais	X	
• Présence d'un Centre d'interprétation des marais salés	X	X
• Valeur écologique des marais reconnue par la municipalité (habitat faunique) et le gouvernement fédéral (zone d'intervention prioritaire du Plan conjoint sur les habitats de l'est et Plan nord-américain de gestion de la sauvagine)	X	X
• Présence de 2 bancs de mye ouverts à la cueillette		X
<b>Contraintes</b>		
• Éloignement par rapport aux pôles touristiques majeurs (Tadoussac et Baie-Comeau)		X
• Les terrains riverains sont de tenure privée	X	X
• Sous-développement des infrastructures d'accueil touristique (hébergement et restauration)		X
• Accessibilité publique réduite aux habitats (sentiers privés)	X	X
• Milieu naturel sensible aux perturbations d'origine anthropique (piétinement, passages des VTT)	X	
• Contamination potentielle des eaux de surface et souterraines acheminées vers les marais par les composés phénoliques émis par l'exploitation de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger)	X	
• Empiètement des activités agricoles d'élevage des bovins induisant un broutage et un piétinement de l'herbaçaie salée	X	
• Empiètement du milieu urbain dans le marais dû à la construction de résidences permanentes et secondaires (réduction de la superficie du marais)	X	

## 7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique très élevé soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance des marais salés qu'abrite le site à la fois en termes de superficie à l'échelle de l'estuaire du Saint-Laurent, et par sa richesse faunique élevée.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale des marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet
  - Obtenir un statut de protection pour les marais reconnaissant leur condition d'habitats essentiels au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent en réunissant tous les intervenants concernés (propriétaires, municipalité, Kruger) et en signant un protocole d'entente entre les diverses parties;
  - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur (chasse, circulation), aux périodes de reproduction de certaines espèces aviennes comme l'oie blanche, de façon à minimiser les perturbations;
  - Évaluer l'impact de la chasse printanière sur la nidification et l'estimation de certaines espèces de sauvagine dans les marais;
  - Évaluer la nature et l'ampleur de la contamination des eaux de surface et souterraine s'écoulant vers le marais depuis les installations de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger);
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme les marais salés de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet;
  - Protéger la faune avienne en harmonisant la réglementation fédérale de chasse à la sauvagine avec la réglementation municipale et les besoins locaux;
  - Protéger la faune et la flore du site en réglementant la circulation des VTT dans le secteur de la pointe à Émile et de la Petite pointe au Boisvert;
  - Protéger l'intégrité végétale du marais en y limitant la circulation du troupeau de vaches.
- Maintenir et consolider les activités d'observation du panorama fluvio-estuarien et de la faune du marais en lien avec la vocation de conservation :
  - Profiter au maximum de l'infrastructure en place;
  - Améliorer le site d'accueil en termes de capacité et de facilité pour la plupart des types de véhicules;
  - Aménager des sentiers supplémentaires (trottoirs de bois) pour accéder au secteur de l'herbaciaie salée et permettre la mise sur pied d'activités additionnelles d'interprétation.
- Minimiser les interventions physiques sur le site d'accueil, ou du moins prévoir une intégration harmonieuse de ces interventions avec le milieu naturel environnant;
- Favoriser l'établissement de liens au niveau de la mise en valeur entre le site de Pointe-au-Boisvert et les autres sites récréo-touristiques de la région :
  - Réunir les intervenants à différentes occasions;

- Planifier des circuits intégrateurs;
- Tirer profit des services offerts à ces sites.

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient cependant une étude de pré-faisabilité.

Outre la contrainte liée au grand nombre d'intervenants impliqués, mentionnons qu'une étude de pré-faisabilité pourrait aborder la composante environnementale pour des projets tels que la création d'étangs afin d'accroître la production de sauvagine et indirectement, la récolte cynégétique.

La principale contrainte dans la mise en œuvre du plan d'intervention présenté réside dans le grand nombre d'intervenants impliqués (agriculteurs, résidants, villégiateurs, industriel, centre d'interprétation, municipalité, chasseurs, cueilleurs de myes). Leurs intérêts très différents pourraient rendre difficile la mise sur pied d'un protocole d'entente. En effet, il pourrait être très difficile de conjuguer les besoins de chacun avec la protection du site. Cette protection est cependant essentielle pour éviter une détérioration plus sévère.

### *Gestion et prise en charge*

L'organisme du milieu le plus susceptible de pouvoir prendre en charge la mise en valeur et la gestion du site est le Centre d'interprétation des marais salés, avec la collaboration de l'Association des propriétaires de la pointe à Émile et de la municipalité de Longue-Rive. Une collaboration étroite d'organismes régionaux, tels que le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et Canards Illimités devrait être envisagée afin qu'ils puissent apporter leur support à la mise en valeur du site et contribuer à son développement durable.

## 8.0 RÉFÉRENCES

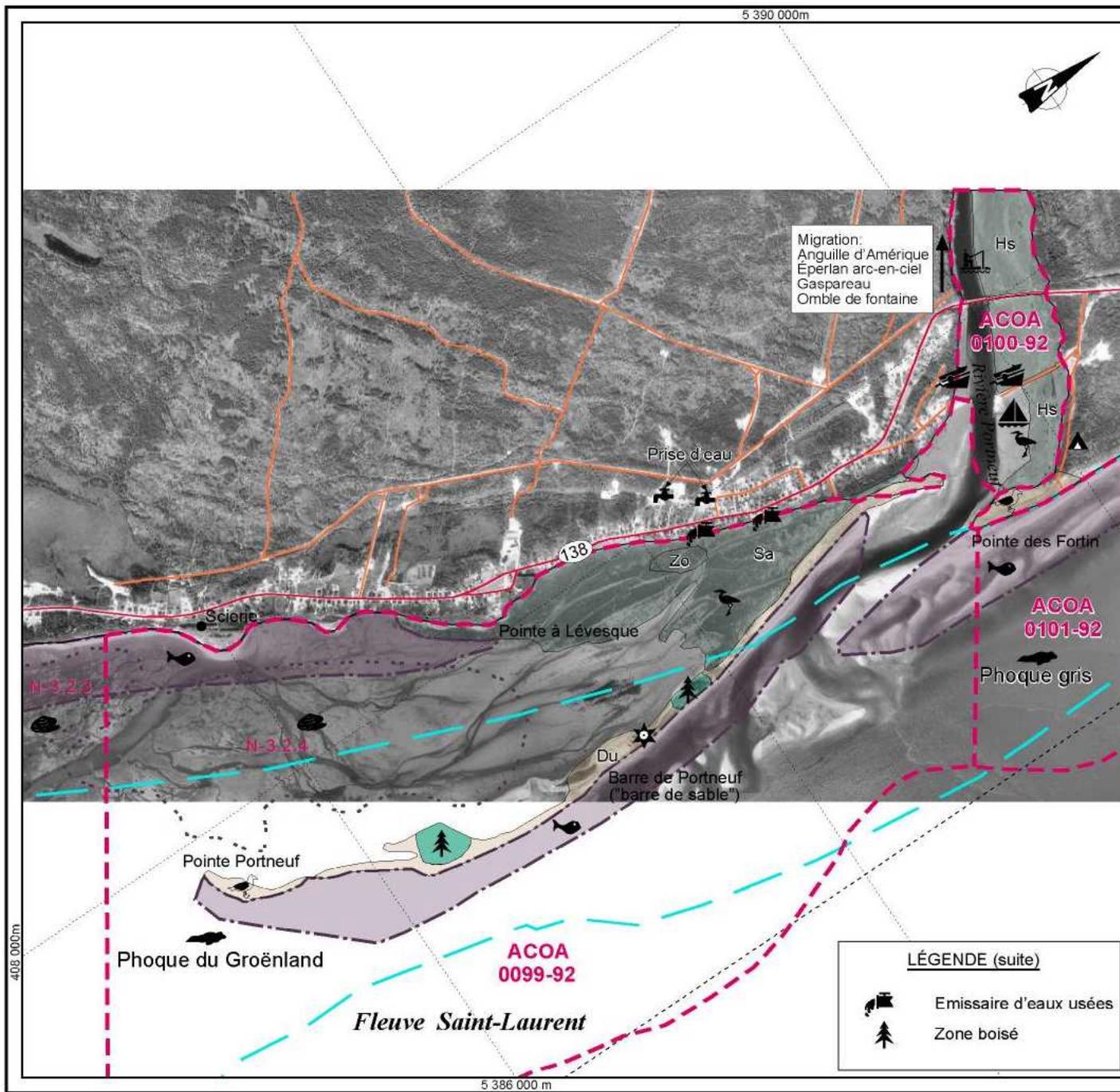
- ANDERSEN, A., et M. GAGNON. 1980. *Les ressources halieutiques de l'estuaire du Saint-Laurent*. Rapp. Can. Ind. Sci. Halieut. Aquat., n° 119.
- BEAULIEU, H. 1992. *Liste de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BÉDARD, J., J. GAUTHIER et J. MUNRO. 1986. « La distribution de l'Eider à duvet durant l'élevage des canetons dans l'estuaire du Saint-Laurent » dans A. Reed (éditeur). *Les eiders au Canada*. SCF, Ottawa. Série de rapports techniques n. 47, p. 12-19.
- BIOREX. 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats : Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2 : fiches descriptives des ressources par municipalité)

- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- COSEWIC. 1999. Liste de la faune et de la flore désignée menacée ou vulnérable au Canada, Liste obtenue sur le site internet de cosewic
- CYR, G. 1992. *Guide des sites de la Côte-Nord*. Club d'ornithologie de la Manicouagan. 48 p.
- DAVID, N.1990. *Les meilleurs sites d'observation des oiseaux au Québec*. Québec science Éditeur.
- DRYADE, 1980. *Habitats propices aux oiseaux migrants. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 1991. *Baie de Mille-Vaches, Plan d'acquisition et d'amélioration d'habitats fauniques*. Document de travail.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- GÉNIVAR. s.d. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé pour Pêches et Océans Canada.
- KEDNEY, G., P. KALTENBACK et M. CHUM. 1995. *Acquisition de connaissances et mise en valeur des habitats du banc de Portneuf*, Document réalisé par la firme Profaune pour le Comité touristique de Rivière Portneuf. 46 pages et 2 annexes.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- LESAGE, V., M.O. HAMMILL, and K.M. KOVACS. 1995. *Harbour seal (Phoca vitulina) and grey seal (Halichoerus grypus) abundance in the St-Lawrence Estuary*. Can. Manuscr. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2307 : iii + 19 p.
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT inc. 1998. "Profil de la rive nord de l'estuaire". Dans : *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.

**TABLE DES MATIÈRES**

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques.....	4
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	8
3.1	Situation géographique et contexte régional .....	8
3.2	Accessibilité et équipement d'accueil existant .....	8
3.3	Utilisation du territoire .....	9
3.4	Tenure des terres .....	10
3.5	Affectation du territoire .....	10
3.6	Gestionnaires du site .....	10
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	12
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	12
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	13
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	13
7.1	Vocation et orientations de développement durable.....	15
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	16
8.0	RÉFÉRENCES .....	17





## CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX BARRE DE PORTNEUF

**FIGURE 4.1**  
Vue générale et  
composantes de l'habitat  
- Utilisation du milieu -

### LÉGENDE

- Route principale
- Route secondaire
- ACOIA Aire de concentration des oiseaux aquatiques
- Hs Herbaçaie salée
- Sa Spartine alterniflore
- Zo Zostère marine
- Du Dune
- Zone de cueillette de la Mye commune
- Zone de fraie du Capelan
- Colonie d'oiseaux
- Aire d'alimentation du Grand héron
- Phoque (concentration / échouerie)
- Camping
- Rampe de mise à l'eau
- Marina
- Pêche blanche à l'Eperlan
- Balise de navigation

Échelle 1 : 30 000

0m 400 800 1 200m

Ref. : Photos Q96311-137-138-139

MTM NAD 83 - Fuseau 7

98-1445 Figure 4.1.fh8 Mars 2000

### LÉGENDE (suite)

- Emissaire d'eaux usées
- Zone boisée



## 2.2 Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont la présence de la barre de sable et des marais salés ainsi que la faune avienne associée à ces habitats. D'autres composantes d'intérêt sont également présentes.

### *Barre de sable*

La barre de sable longeant le littoral (près de 4 km) constitue l'élément qui confère assurément à ce site son caractère exceptionnel et permet la formation d'un écosystème marin unique en son genre dans l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent. La barre de sable constitue un habitat idéal pour les espèces végétales caractéristiques des milieux sablonneux littoraux.

Plus de 30 espèces végétales ont été répertoriées lors d'une visite réalisée à l'été 1999 sur la barre de sable (tableau 4.1). Cet exercice a permis de bonifier celui réalisé par Kedney *et al.* (1995). Le haut de la dune est composé d'une dominance d'Élymes des sables et de Gesses maritime. Deux îlots boisés sont également situés sur cette même barre, ce qui explique la présence d'espèces plus forestières, telles l'Épinette noire et l'Épinette blanche. Deux espèces, soit le Sapin baumier et le Pin gris, avaient été inventoriées en 1995, mais n'ont pas été retrouvées en 1999. À l'extrémité de la barre, la végétation devient très éparse en raison des immersions sporadiques lors des marées de vives-eaux. À noter que la dune de sable de la pointe des Fortin supporte une végétation dominée par les mêmes espèces que la barre.

### *Marais salé*

Localisé au fond de la baie comprise entre la barre de sable et le littoral, et d'une superficie d'environ 42 ha, le marais salé est principalement constitué d'un herbier de Spartines alterniflores, bordé par une mince bande d'herbaçaie salée (2 à 10 m selon l'endroit). Les chenaux d'écoulement et les mares sont peu profonds. Les mares ne couvrent que 10 à 30 % de la superficie du marais. Bien que la Ruppie maritime soit absente de ces mares, 11 espèces végétales ont été répertoriées dans l'ensemble de ce marais, dont notamment la Spartine étalée. Cette espèce, typique de l'étagement des marais de la rive sud de l'estuaire, est très peu commune sur la rive nord et ne semble pas former d'étagement réel. (petite zone de 2 ha où domine l'espèce).

Au niveau de la faune du marais, on retrouve des densités d'épinoches et de gammares relativement importantes. La présence de larves et d'adultes en fraie suggère des activités de reproduction à cet endroit pour l'Épinoche à trois épines. Le long des chenaux, de nombreux petits mollusques, tels la Macome balthique et la Littorine rugueuse du nord, peuvent également être observés.

En amont de l'embouchure de la rivière Portneuf, en rive gauche (est), on retrouve un marais salé de 29 ha, composé de 5 ha de marais à spartine et 24 ha d'herbaçaie salée

(Dryade 1980). Auparavant d'un seul tenant, ce marais est aujourd'hui divisé en trois plaques principales d'herbaciaies, séparées par les chaussées de la route provinciale 138 et de l'accès à la marina. L'aménagement de ces infrastructures dans le marais a perturbé l'équilibre dynamique de cet écosystème, de sorte que celui-ci compte peu de canaux (étiers) et renferme moins de 10 % de marelles contenant très peu de *Ruppia* maritime. La composition végétale varie selon l'endroit, mais on retrouve dans l'ensemble une dominance du Jonc de la Baltique, de la Potentille ansérine et des graminées. Les espèces végétales rencontrées sont semblables à celles retrouvées dans le marais situé à l'intérieur de la barre, à l'exception de l'absence de *Spartines* étalées et de *Glaux* maritimes. Très localisée, la *Spartine alterniflora* forme une bande étroite au bas du marais ainsi qu'autour des canaux et des marelles.

**Tableau 4.1. Espèces végétales retrouvées sur la barre de Portneuf, selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999.**

Nom commun	Nom latin
Achillée mille-feuille	<i>Achillea millefolium</i>
Airelle vigne d'ida	<i>Vaccinium vitis-idaea</i>
Aulne sp.	<i>Alnus sp.</i>
Bleuet sp.	<i>Vaccinium sp.</i>
Bouleau blanc	<i>Betula papyrifera</i>
Camarine noire	<i>Empetrum nigrum</i>
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>
Caquillier édentulé	<i>Cakile edentula</i>
Carex sp.	<i>Carex sp.</i>
Céloplèvre brillante	<i>Coelopleurum lucidum</i>
Cornouiller du Canada	<i>Cornus canadensis</i>
Élyme des sables	<i>Elymus arenarius</i>
Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>
Épinette blanche	<i>Picea glauca</i>
Épinette noire	<i>Picea mariana</i>
Fraisier sp.	<i>Fragaria sp.</i>
Framboisier	<i>Rubus sp.</i>
Gesse maritime	<i>Lathyrus maritimus</i>
Graminées sp.	-----
Immortelle	<i>Anaphalis margaritacea</i>
Iris à pétales aigus	<i>Iris setosa</i>
Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Livèche écossaise	<i>Ligusticum scoticum</i>
Lycopode sp.	<i>Lycopodium sp.</i>
Peuplier faux-tremble	<i>Populus tremuloides</i>
Potentille à feuilles tridentées	<i>Potentilla tridentata</i>
Salsepareille	<i>Aralia nudicaulis</i>
Sabline faux-péplus	<i>Arenaria peploides</i>
Smilacine étoilée maritime	<i>Smilacina stellata var. maritima</i>
Sorbier d'Amérique	<i>Sorbus americana</i>
Thé du Labrador	<i>Ledum groenlandicum</i>

### *Faune avienne*

La barre de Portneuf est un site privilégié pour l'observation des oiseaux (Cyr 1992; David 1990). Elle est notamment renommée pour l'observation de très grands rassemblements migratoires, ainsi que pour la présence d'espèces particulières. Les espèces coloniales y sont relativement abondantes, mais la nidification semble restreinte en général.

L'extrémité de la barre de Portneuf accueille une très grande concentration de Laridés, dont la Mouette tridactyle et les goélands. Trois espèces y sont d'ailleurs nicheuses, mais en faible nombre. En 1995, on y a dénombré 7 couples de Goélands argentés, 3 couples de Goélands marins et 20 couples de Sternes pierregarin (Mousseau et Armellin 1996). Selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, le nombre de goélands nicheurs serait relativement stable. En effet, malgré le très grand nombre d'adultes (environ 1 000 répartis en deux colonies), seulement 16 jeunes goélands ont été dénombrés. Les effectifs de Sternes pierregarin seraient quant à eux en diminution. Il n'a été possible d'apercevoir que 8 individus lors des visites à l'été 1999. De plus, selon des ornithologues amateurs, les sternes n'y nicheraient qu'occasionnellement (Rémi Gilbert et Michel Dixon, comm. pers.). En effet, ces oiseaux farouches sont sensibles à la prédation par les goélands et au dérangement humain (Razure, 1995). Parmi les autres espèces nicheuses de la barre de sable, mentionnons la présence d'un grand nombre de Bruants des prés (R. Gilbert, comm. pers; Gauthier et Aubry 1995). Le Canard noir nicherait également dans le marais à spartine à l'intérieur de la barre de sable (R. Gilbert, comm. pers; Gauthier et Aubry 1995) ainsi que dans le marais bordant la rivière. Les observations réalisées à l'été 1999 ont permis de confirmer la nidification des deux espèces à ces endroits. Par ailleurs, bien que des groupes d'eiders et de cormorans puissent être observés, il ne s'agirait pas d'espèces nicheuses du secteur.

La barre de Portneuf est un site d'alimentation très important pour les oiseaux de rivage lors de leur migration automnale (Naturam Environnement 1998 Bourget 1990). De très fortes concentrations de limicoles peuvent y être observées. À l'automne 1990, l'endroit a ainsi accueilli quelque 14 770 oiseaux de 16 espèces différentes (Bourget 1991). Le site serait l'une des plus importantes haltes pour le Pluvier argenté, le Bécasseau roux et le Bécasseau à croupion blanc (Bourget 1991). Les espèces les plus communes sont le Pluvier semipalmé, le Pluvier argenté, le Tournepierre à collier, le Bécasseau à croupion blanc, le Bécasseau sanderling et le Bécasseau semipalmé (R. Gilbert et M. Dixon, comm. pers.). La baie derrière la barre supporte une importante communauté d'invertébrés permettant de nourrir ces limicoles.

On retrouve une grande concentration d'anatidés lors des migrations. Lors de la migration automnale de 1991, on y a notamment observé la présence du Canard noir, de la Sarcelle à ailes vertes, du Cormoran à aigrettes et du Grand Harle. Au printemps 1992, on a pu y observer une centaine de Macreuses noires et de Fuligules à collier, accompagnés entre autres de Macreuses à front blanc et de Garrots à œil d'or. Notons également que durant l'hiver, le secteur constitue une aire d'hivernage pour plusieurs centaines de Hareldes kakawi (Savard 1990).

Finalement, le site se démarque par la présence de certaines espèces particulières. Cet endroit est ainsi l'un des rares où l'on peut observer facilement le Labbe parasite (Boisseau 1998; Cyr 1992; David 1990). Lors de l'inventaire à l'été 1999, deux individus ont d'ailleurs été observés. De plus, les marais salés sont fréquentés très régulièrement par le Grand héron, qui utilise ainsi l'endroit comme aire d'alimentation durant la période de nidification et d'élevage des petits. Cette espèce niche sur l'île Laval près de Forestville, à quelque 17 km de Sainte-Anne-de-Portneuf. On y a déjà observé jusqu'à 12 individus au même moment (Naturam Environnement, Données non publiées). Le marais entre la marina et la pointe des Fortin est aussi régulièrement fréquenté par plusieurs Grands hérons.

#### *Autres composantes d'intérêt*

Le secteur de la barre de Portneuf renferme une faune marine relativement abondante et diversifiée. La baie formée par le banc de sable offre un habitat propice à l'accumulation de petits invertébrés (Boisseau 1998), ce qui y favorise la concentration des mollusques filtreurs et des petits poissons. Le petit herbier de *Zostère* marine, situé face à la municipalité, constitue aussi un élément important de cet habitat propice à la faune marine (Boisseau 1998; Kedney *et al.* 1995).

À l'intérieur du banc de Portneuf, on retrouve un important banc coquillier de 9,6 km<sup>2</sup>, constitué principalement de *Mye* commune (Génivar s.d.; Naturam Environnement 1998). L'inventaire sommaire de l'été 1999 a permis de remarquer également la présence d'une grande concentration de *Macomes* balthiques du côté nord de la barre (dans la baie) et de *Mesodesmes* arctiques du côté du fleuve (sud de la barre et pointe des Fortin).

Au moins 14 espèces de poissons fréquenteraient le secteur marin adjacent et l'embouchure de la rivière Portneuf (Kedney *et al.* 1995). La rivière Portneuf constitue ainsi un site de fraie pour l'Éperlan arc-en-ciel et l'Omble de fontaine anadrome. Par ailleurs, un bon nombre de Capelans fraient sur la barre de Portneuf (Génivar s.d.; Kedney *et al.* 1995; Naturam Environnement 1998). Dans la baie à l'intérieur de la barre, on retrouve notamment l'Épinoche à trois épines, l'Épinoche à quatre épines, l'Épinoche à neuf épines, l'Éperlan arc-en-ciel, le Gaspereau et le Poulamon atlantique (Kedney *et al.* 1995). Le hareng atlantique, les Plies spp. et les lançons fréquentent également le secteur marin avoisinant..

Les mammifères marins profiteraient, quant à eux, des courants profonds d'eau froide remontant dans l'estuaire maritime par le chenal laurentien. Le secteur de Portneuf est un endroit particulièrement propice à l'observation des Rorquals bleus qui viennent s'y alimenter au printemps (Boisseau 1998). Cette baleine est considérée vulnérable au Canada (site internet COSEPAC). En outre, les Phoques du Groenland, gris et communs, profitant de la concentration des poissons, y sont régulièrement observés. En été, les phoques gris et communs s'échoueraient occasionnellement sur la barre (Génivar s.d.; Mousseau et Armellin 1996; Naturam Environnement 1998; site internet Portneuf). Une colonie de reproduction du phoque gris aurait été rapportée à cet endroit (Mansfield et

Beck 1977 In Michaud 1991), bien qu'il soit reconnu que la majorité des individus de cette espèce se reproduisent à l'extérieur du système laurentien (île de Sable, Nouvelle-Écosse).

### 3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

#### 3.1 Situation géographique et contexte régional

##### *Situation géographique*

Située à 17 km à l'ouest de Forestville et à 80 km à l'est de Tadoussac, la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf compte environ 1 000 habitants et s'étend sur une longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. La barre de Portneuf est facilement visible à partir de la route provinciale 138, qui longe la rive au cœur même du village.

##### *Contexte régional*

Les activités touristiques sont peu développées dans ce secteur de la Haute-Côte-Nord. Les pôles touristiques majeurs sont relativement éloignés, étant localisés autour de Tadoussac à l'ouest et de Baie-Comeau à l'est. On retrouve un premier site touristique d'intérêt à environ 17 km à l'est, dans la municipalité de Forestville (musée la Petite Anglicane). À l'ouest, le Centre d'interprétation des marais salés de Pointe-au-Boisvert se situe également à environ 15 km de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf.

#### 3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

La barre de Portneuf n'est reliée à la terre ferme que par une mince bande sablonneuse. La municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf y a aménagé un accès public qui permet de parcourir la barre à pied ou en VTT. Une pancarte, située sur la route provinciale 138, annonce aux visiteurs l'emplacement du site d'accueil principal et de son stationnement public. Sur ce site, on trouve une grande carte de la barre situant les principaux points d'intérêt. La barre de sable peut être visitée presque en tout temps, à l'exception du secteur de la pointe Portneuf qui est inondé en partie lors des marées hautes. Il faut prévoir au moins quatre heures de marche pour parcourir cette barre (aller-retour).

Il existe également des endroits permettant d'observer la barre de Portneuf depuis la route 138, à l'intérieur du village. On retrouve au moins deux de ces points d'observation, aménagés par la municipalité, plus à l'ouest. Ces points d'observation possèdent chacun quelques emplacements de stationnement. Ceux-ci offrent une vue panoramique intéressante sur la barre, un belvédère couvert et des tables de pique-nique.

Pour accéder à la pointe des Fortin, il est possible d'emprunter un chemin en terre battue dont l'entrée est située à quelques dizaines de mètres à l'est du pont, sur la route provinciale 138. On peut ensuite se stationner à la marina ou au bout du chemin, où se trouve un petit stationnement. Une visite à pied permet de parcourir le littoral sablonneux.

Il est également possible d'explorer le secteur marin entourant la barre en embarcation. À cet effet, une rampe de mise à l'eau et des services d'excursion (Croisières du Grand héron) sont mis à la disposition des utilisateurs à la marina située à l'embouchure de la rivière Portneuf. Cette marina compte une trentaine de places à quai, dont 10 pour les visiteurs. Le quai fédéral, situé en rive droite de la rivière, offre aussi une rampe de mise à l'eau. En suivant les indications des bouées, les plaisanciers peuvent contourner les bancs de sable et accéder sans danger au secteur maritime. Cependant, le chenal d'écoulement peu profond de la rivière limite la circulation des embarcations lors des marées basses.

### 3.3 Utilisation du territoire

En 1921, un phare pour la navigation a été construit sur la barre de Portneuf et fut utilisé jusque dans les années 1960 (site internet Portneuf). Certains vestiges du phare subsistent sur la barre. À la même époque, un chenal de navigation séparait la barre de la berge. Ce chenal servait au transport du bois par bateau vers l'usine de transformation. Lors de l'arrêt des opérations de transport, le chenal se serait comblé naturellement.

Aujourd'hui, la barre de Portneuf est fréquentée régulièrement par les touristes, les résidents et de nombreux ornithologues amateurs. La majorité y accède à pied ou circule en VTT. De nombreuses traces de leur passage peuvent être remarquées au travers de la végétation des dunes. Les plages de la barre de Portneuf et du secteur à l'est de la pointe des Fortin, sont également des sites populaires pour la récolte du Capelan qui y roule au printemps. L'intérieur de la barre est sporadiquement utilisé pour la cueillette de la Mye commune. À noter toutefois que le secteur N-3.2.4 a été fermé en mai 1997 et qu'ainsi, seul le secteur N-3.2.3 demeure encore ouvert. On note la présence de deux émissaires d'eaux usées municipales au fond du marais (pollution bactérienne).

De nombreux pêcheurs utilisent la marina ou le quai fédéral de Portneuf comme port d'attache (une douzaine d'emplacements à quai). La municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf compte une poissonnerie et une usine de transformation du crabe où il leur est possible d'écouler leurs captures.

Depuis quelques années, un entrepreneur (Les Croisières du Grand Héron) offre aux touristes des excursions au large de Portneuf et en direction de Forestville. Selon la saison, ces excursions permettent aux touristes d'observer les baleines, les oiseaux aquatiques et le phénomène de bioluminescence du plancton.

La rivière Portneuf est aussi le site d'une activité de pêche hivernale. À son embouchure, juste en amont du pont de la route 138, de nombreuses cabanes permettent la pêche blanche à l'Éperlan arc-en-ciel. Les autres espèces susceptibles d'être capturées sont le Poulamon atlantique et l'Omble de fontaine anadrome. Notons aussi la présence d'une petite centrale hydroélectrique (PN-1; Société Innergex) juste en amont de l'estuaire de la rivière Portneuf (Naturam Environnement 1998).

### 3.4 Tenure des terres

La barre de Portneuf est de tenure publique et appartient au ministère des Ressources naturelles (secteur Terres). La bande de terre bordant la rivière en rive gauche, entre la route 138 et l'extrémité de la pointe des Fortin, est la propriété de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf (figure 4.2). En amont du pont, les bandes de terre longeant les deux rives, sont quant à elles, la propriété de l'entreprise Emballages Stone (Canada Inc.), aujourd'hui Abitibi-Consolidated. L'ensemble des berges du littoral, en aval du pont de la route 138 en rive droite et se prolongeant vers l'ouest le long de la municipalité, appartiennent à de nombreux propriétaires privés. La tenure partielle des terres est présentée au tableau 4.2.

**Tableau 4.2. Tenure partielle des terres du secteur de la barre de Portneuf**

N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie.(m <sup>2</sup> )
1	285 / 286 / 287-P	Emballages Stone (Canada inc.)	1 290 700
2	287-P	Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf	305 500
3	48 / 57 / 84	M.R.N. (secteur Terres)	189 100

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 4.2.

### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

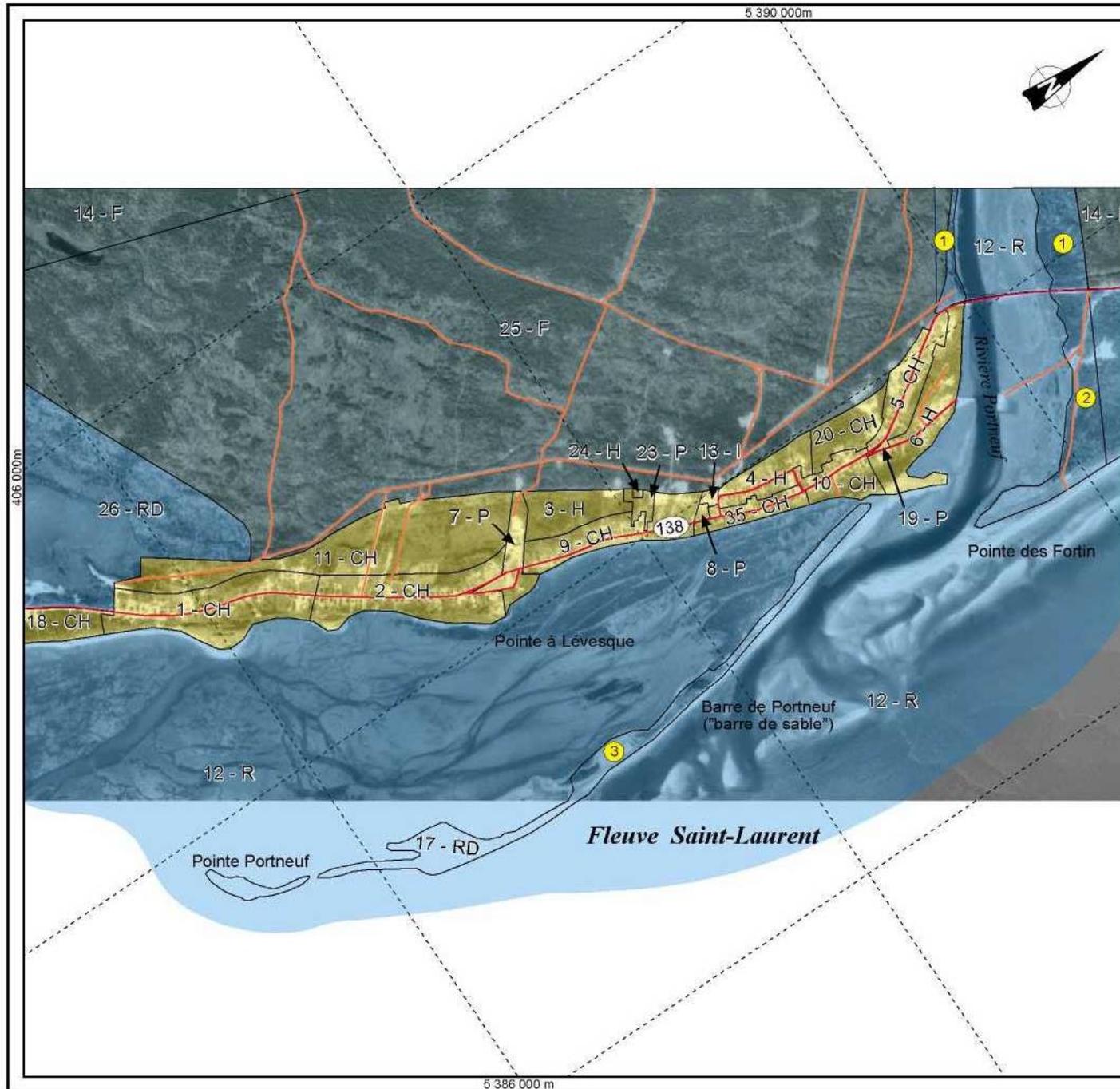
La municipalité a attribué une affectation « récréative » à la barre de sable, à la pointe des Fortin et à la rivière Portneuf ainsi qu'à l'ensemble des marais et du secteur marin adjacent. L'ensemble du secteur littoral de la municipalité, de chaque côté de la route 138, a pour sa part reçu des affectations de nature urbaine « habitation, mixte, public, industriel », tandis que la zone boisée adjacente à la municipalité est un territoire principalement « forestier ».

#### *Statut actuel du site*

Le secteur comprend trois aires de concentration des oiseaux aquatiques reconnues comme habitats fauniques en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (ACOA 0099-92 / 0100-92 / 0101-92 ). Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### 3.6 Gestionnaires du site

Actuellement, bien que les terrains de la barre de Portneuf soient la propriété du M.R.N. (secteur Terres), la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf, par l'intermédiaire du comité touristique de Sainte-Anne-de-Portneuf, est le principal gestionnaire du site. Ses



**CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BARRE DE PORTNEUF**

**FIGURE 4.2**  
**Vue générale et**  
**composantes de l'habitat**  
**- Tenure et Zonage -**

**LÉGENDE**

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Limite de lots
-  Limite de zonage
-  Numéro de lot (Tableau 4.2)
-  Récréatif
-  Forestier
-  Urbain

Échelle 1 : 30 000  
 0m 400 800 1 200m

Ref. : Photos Q96311-137-138-139  
 MTM NAD 83 - Fuseau 7  
 98-1445 Figure 4.2.fh8 Mars 2000



activités de gestion se concentrent principalement au niveau du développement touristique de la barre de Portneuf et peu d'actions ont été entreprises jusqu'à maintenant au niveau de sa conservation. À noter que le comité touristique est dissolu depuis l'été 1999.

#### 4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des milieux littoraux d'intérêt de la rive nord de l'estuaire maritime, l'importance écologique de la barre de Portneuf est « très élevée ». En effet, l'endroit renferme un écosystème unique en son genre et présente une grande richesse écologique. Des sites de cette importance sont assez rares sur la Côte-Nord et méritent une attention particulière afin de préserver leur intégrité écologique, ainsi que celle de l'ensemble de l'écosystème laurentien.

#### 5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le site est soumis à de nombreuses perturbations, particulièrement d'origine anthropique. La proximité de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf favorise une fréquentation et une utilisation du site assez intenses.

##### *Au niveau de la barre*

Le piétinement de la végétation par les VTT constitue la principale perturbation sur la barre de sable. La végétation du haut de la dune, particulièrement sensible au piétinement, joue un rôle essentiel dans le maintien de la barre de sable et la protège contre une érosion rapide par l'eau et le vent. Rappelons que la barre joue également un rôle dans la protection des berges de la municipalité.

La grande fréquentation touristique pourrait aussi avoir un effet sur la faune avienne utilisant le secteur. Bien qu'aucune donnée ne permette de confirmer ces faits, il est possible que la présence humaine puisse limiter les activités de nidification et d'alimentation des oiseaux. La Sterne pierregarin et le Grand héron sont des oiseaux particulièrement sensibles à la présence humaine.

##### *Au niveau de la rivière Portneuf*

La rivière Portneuf a subi par le passé plusieurs remblayages importants des ses marais salés (aménagement de la route 138 et de la route d'accès à la marina). Ces activités ont eu pour effet d'affecter les processus dynamiques de productivité du milieu. Les chenaux et les marelles ont été modifiés ou sont disparus. Néanmoins, la rivière est aujourd'hui peu soumise à de nouvelles perturbations, outre la navigation maritime qui pourrait occasionner de l'érosion riveraine par batillage ou encore déranger les oiseaux fréquentant le secteur.

##### *La bande littorale*

Certaines activités des résidants de la municipalité bordant cet habitat peuvent constituer une source potentielle de dérangement pour quelques espèces. De plus, la municipalité rejette ses eaux usées non traitées directement dans la baie de Portneuf, ce qui constitue une source de pollution non négligeable (réseau reliant les 2/3 de la municipalité avec un débit estimé à 118 m<sup>3</sup>/j). Un site d'enfouissement désaffecté est également situé à Sainte-Anne-de-Portneuf à 500 m de la rive en bordure de la route 138 (Naturam Environnement 1998; BIOREX, 1996).

D'origine naturelle, l'érosion marine est un élément perturbateur majeur des terres du littoral. Les petites falaises sont ainsi érodées à chaque année lors des marées de vives-eaux d'équinoxe. Un enrochement a été mis en place pour tenter de ralentir ce processus qui menaçait certaines habitations.

## **6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 4.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la barre de Portneuf à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## **7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Il appert que les prochaines interventions majeures devraient être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une vision cohérente de mise en valeur du site, soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de la barre de Portneuf.

Tableau 4.3. Synthèse des potentiels et des contraintes du site de la barre de Portneuf

POTENTIELS	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique très élevée du site (concentration d'oiseaux migrateurs, richesse de la faune marine, présence d'une barre de sable de près de 4,0 km, marais salés)	X	X
– Rareté relative d'une telle formation géomorphologique (barre de Portneuf)	X	X
– Proximité de la route provinciale 138		X
– Habitats facilement accessibles		X
– Présence d'accès publics aménagés (barre de Portneuf, marais et pointe des Fortin)		X
– Présence de points d'observations littoraux		X
– Présence de sites populaires pour la récolte du Capelan	X	X
– Présence de 3 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	X	X
– La barre de Portneuf et les terres adjacentes au marais salé entre la 138 et la pointe des Fortin sont de tenure publique (minimise les efforts d'acquisition coûteuse et facilite leur reconnaissance)		X X
– Volonté municipale de mise en valeur de la barre		
– Présence d'activités d'interprétation des milieux marins littoraux (Croisière du Grand héron)		
<b>CONTRAINTES</b>		
– Le site bénéficie d'une affectation « récréative » (minimise la protection du site)	X	
– Perturbation anthropique importante (piétinement de la végétation de la barre par les VTT)	X	
– Végétation sensible sur la barre	X	
– La proximité de la municipalité apporte une pression constante sur l'ensemble du site en termes d'érosion humaine, de pollution et de dérangement de la faune	X	
– Rejets des eaux usées non traitées dans le marais		X
– Navigation limitée, à marée basse, au niveau de l'estuaire de la rivière		X
– Éloignement par rapport aux principaux pôles touristiques régionaux		

## 7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique très élevé soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance écologique du site et par la présence de certaines infrastructures touristiques sur le site.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser la mise en place de mesures de protection davantage axées sur la conservation pour certaines composantes du site de la barre de Portneuf
  - Porter une attention particulière au piétinement de la végétation sur la barre de sable (réduction de la circulation des VTT)
  - Évaluer les répercussions de la fréquentation piétonnière et motorisée (VTT) annuelle sur la barre de sable et élaborer des mesures de protection proportionnelles aux conclusions
  - Évaluer la possibilité de circonscrire la circulation piétonnière à un seul sentier (ex. : balises)
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel telle que la barre de sable
  - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur (interprétation ou autres), aux périodes de reproduction de certaines espèces animales (notamment les oiseaux coloniaux)
  - Veiller à ce que soit intégrées des considérations de conservation à l'intérieur de l'affectation récréative
  - Obtenir un statut de protection reconnaissant sa valeur écologique particulière
  - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux
- Maintenir et consolider la vocation de mise en valeur du site de la barre de Portneuf
  - Améliorer le site d'accueil par la mise en place d'un bâtiment sanitaire et par l'agrandissement du stationnement actuel
  - Évaluer la possibilité d'aménager un sentier piétonnier permettant de rejoindre la pointe Portneuf depuis le site d'accueil
  - Maintenir et assurer l'entretien des structures des points d'observation accessibles aux abords de la route provinciale 138
  - Évaluer le potentiel de mise en valeur complémentaire d'un attrait tels les vestiges du phare de la barre de sable

- Maintenir et consolider les activités d’observation du panorama fluvio-estuarien et de la faune de la barre et du marais en lien avec une vocation de conservation
- Évaluer la possibilité d’établir des liens au niveau de la mise en valeur entre le site de la barre de Portneuf et les autres sites récréo-touristiques de la région

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d’un éventuel projet d’intervention pourrait être envisagée. Certaines composantes d’un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d’évaluation de leur préfaisabilité. Une telle évaluation de préfaisabilité devrait aborder principalement les aspects de marché potentiel, technique et financier.

Par exemple, si un développement de l’attrait touristique du phare de la barre de sable était préconisé, il nécessiterait d’abord une connaissance du nombre de visiteurs se rendant ou intéressés à se rendre à proximité des lieux. Une description détaillée du concept permettrait également d’en évaluer les coûts de construction et/ou de mise en place.

Un projet de développement durable du site de la barre de Portneuf pourrait avoir pour avantage d’augmenter la rétention touristique régionale par la mise en valeur d’un pôle d’attraction du circuit touristique régional.

La mise en valeur de ce site pourrait également avoir pour avantage de permettre l’établissement d’un système de suivi des populations animales et de l’évolution générale de cet habitat. De plus, cela pourrait permettre d’acquérir des connaissances supplémentaires sur les autres composantes biologiques du secteur (poissons, invertébrés, algues, etc.) et sur les relations écologiques entre les diverses espèces fauniques et floristiques ainsi qu’entre ces espèces et le milieu.

### *Prise en charge*

La mise en œuvre d’un projet de conservation et de mise en valeur nécessite la prise en charge de sa gestion par un organisme du milieu. Cet organisme pourrait être, soit directement la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf ou un organisme paramunicipal voué à ce genre d’action, tel le Comité touristique de Sainte-Anne-de-Portneuf ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens de la région.

Par ailleurs, une collaboration étroite d’organismes régionaux tels que le Comité ZIP de la rive nord de l’estuaire et l’Association touristique régionale de Manicouagan devrait également être envisagée.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- BIOREX. 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats: Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2: fiches descriptives des ressources par municipalité)
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union québécoise pour la conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BOURGET, A. 1991. *Programme d'inventaire des limicoles. Rapport sommaire 1990*. Environnement Canada. Service canadien de la faune-Région du Québec. Rapport interne
- BOURGET, A. 1990. *Programme d'inventaire des limicoles. Rapport sommaire 1989*. Environnement Canada. Service canadien de la faune-Région du Québec. Rapport interne
- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- CYR, G. 1992. *Guide des sites de la Côte-Nord*. Club d'ornithologie de la Manicouagan. 48 p.
- DAVID, N. 1990. *Les meilleurs sites d'observation des oiseaux au Québec*. Québec science Éditeur.
- DRYADE. 1980. *Habitas propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- GAUTHIER, J. ET Y. AUBRY. 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de la protection des oiseaux et Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Service canadien de la faune.
- GÉNIVAR. s.d. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par Génivar.
- KEDNEY, G., P. KALTENBACK ET M. CHUM. 1995. *Acquisition de connaissances et mise en valeur des habitats du banc de Portneuf*. Document réalisé par la firme Profaune pour le Comité touristique de Rivière Portneuf. 46 pages et 2 annexes.
- MICHAUD, R. 1991. *Synthèse et analyse des connaissances relatives aux ressources naturelles du parc marin du Saguenay – Les mammifères marins*. Document préparé pour Argus Groupe-Conseil dans le cadre d'un travail pour le Service canadien des Parcs, Institut National d'Écotoxicologie du Saint-Laurent. 74 p.

MOUSSEAU, P. ET A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18. 340 p.

NATURAM ENVIRONNEMENT INC.1998. « Profil de la rive nord de l'estuaire » dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. P. 1-1 à 1-39.

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par Genivar.

RAZUREL, E. 1995. La sterne pierregarin p.534-537 Dans Gauthier, J. et Y. Aubry. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de la protection des oiseaux et Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Service canadien de la faune.

SAVARD, JEAN-PIERRE L. 1990. *Population de sauvagine hivernant dans l'estuaire du Saint-Laurent : Écologie, distribution et abondance*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. Série de rapports techniques no. 89.

Site internet du COSEPAC (consulté en septembre 1999)  
<http://www.cosewic.gc.ca/CSEMDC>

**Site internet de Portneuf**  
<http://www.fjord-best.com/portneuf>

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE .....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques.....	3
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	6
3.1	Situation géographique et contexte régional .....	6
3.2	Accessibilité et équipement d'accueil existant .....	7
3.3	Utilisation du territoire .....	7
3.4	Tenure des terres .....	9
3.5	Affectation du territoire .....	9
3.6	Gestionnaires du site .....	11
3.7	Évolution et orientations de développement du site.....	11
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	12
5.0	ANALYSE DES PERTURBATIONS.....	12
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	13
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	13
7.1	Vocation et orientation de développement durable .....	14
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	15
8.0	RÉFÉRENCES .....	17



sur la rive nord-ouest de l'île Laval. Il est à noter qu'au-delà de la batture, juste à l'extérieur de la baie, il y a des périodes où l'eau est particulièrement claire et permet de voir distinctement les fonds marins jusqu'à une profondeur de 8 m.

## 2.2 Composantes biologiques

### *Faune invertébrée et habitat*

La particularité majeure de la baie Laval en est la présence en très grande quantité d'un mollusque d'intérêt commercial, en l'occurrence la Mye commune (clam). En effet, Lamoureux (1977) indiquait une productivité moyenne pour la baie de 209 boisseaux/acre (ou 19 t.m./ha), ce qui correspondait alors au meilleur rendement par unité de surface de tous les secteurs inventoriés au Québec. Les inventaires réalisés par Naturam Environnement (1996) à partir de quelques quadrats ont relevé des densités de 0,40 à 3,0 kg/m<sup>2</sup>, ce qui est du même ordre que les valeurs citées par Procéan (1995) pour le même secteur (0,53 à 1,41 kg/m<sup>2</sup>). Aussi, d'une superficie de 190,4 ha, les trois bancs de myes présents dans la baie Laval demeurent encore particulièrement productifs.

Par ailleurs, de fortes densités de Moules bleues (jusqu'à 26,3 kg/m<sup>2</sup>) ont également été recensées à l'est de l'île Brulette, à l'entrée de la baie Didier. De plus, au-delà de la batture de cette baie, des pêches réalisées en septembre 1996 ont permis d'observer la présence d'une grande quantité de Buccins, des Crabes communs et de Crevettes grises (Naturam Environnement 1997). Les observations effectuées dans la baie au cours de ces pêches ont également révélé une très forte production de petits invertébrés tels que les mysis et les gammars.

### *Faune avienne et habitat*

L'île Laval et ses environs immédiats constituent le secteur le plus fréquenté par la faune avienne de la baie Laval. De fait, on peut y observer 6 espèces d'oiseaux coloniaux. Les Cormorans à aigrettes, les Mouettes tridactyles ainsi que les goélands (argentés et marins) sont de loin les plus nombreux avec respectivement 1 590, 885 et 1 431 couples observés dans ce secteur en 1995 (Mousseau et Armellin 1996). L'Eider à duvet, avec quelque 936 couples recensés, constitue également une espèce d'importance. Cependant, l'élément le plus intéressant du site demeure la présence d'une des plus importantes héronnières de l'estuaire maritime. En effet, bien que sa population semble fluctuer de façon marquée au fil des ans, on y a néanmoins dénombré 73 nids en 1992 et 70 en 1995 (Naturam Environnement 1995; Mousseau et Armellin 1996). En 1997, seuls 32 nids avaient toutefois été dénombrés (Brault *et al.* 1998). Parmi les autres particularités de l'île Laval, notons l'observation de 8 Petits pingouins en 1991 avec confirmation de nidification de cette espèce (Rémy Gilbert, résidant, comm. pers.) et le dénombrement de deux nids en 1995 (Mousseau et Armellin 1996).

Outre les oiseaux coloniaux, plusieurs espèces d'anatidés fréquentent en grand nombre le secteur. Ainsi, lors des migrations, on peut observer des groupes de plusieurs centaines de Macreuses noires et à front blanc. Brault *et al.* (1998) soulignent la présence de

126 Canards noirs dans la baie lors de l'inventaire aérien de l'automne 1991. Durant l'hiver, les Hareldes kakawi y sont aussi observés en radeaux de 5000 à 6000 individus (Rémy Gilbert, résidant, comm. pers.). Le Garrot à œil d'or y est présent tout au long de l'année. Au printemps, de petits groupes de Bernaches cravants sont régulièrement observés dans la baie Laval. Cette espèce se nourrit notamment de Zostères marines.

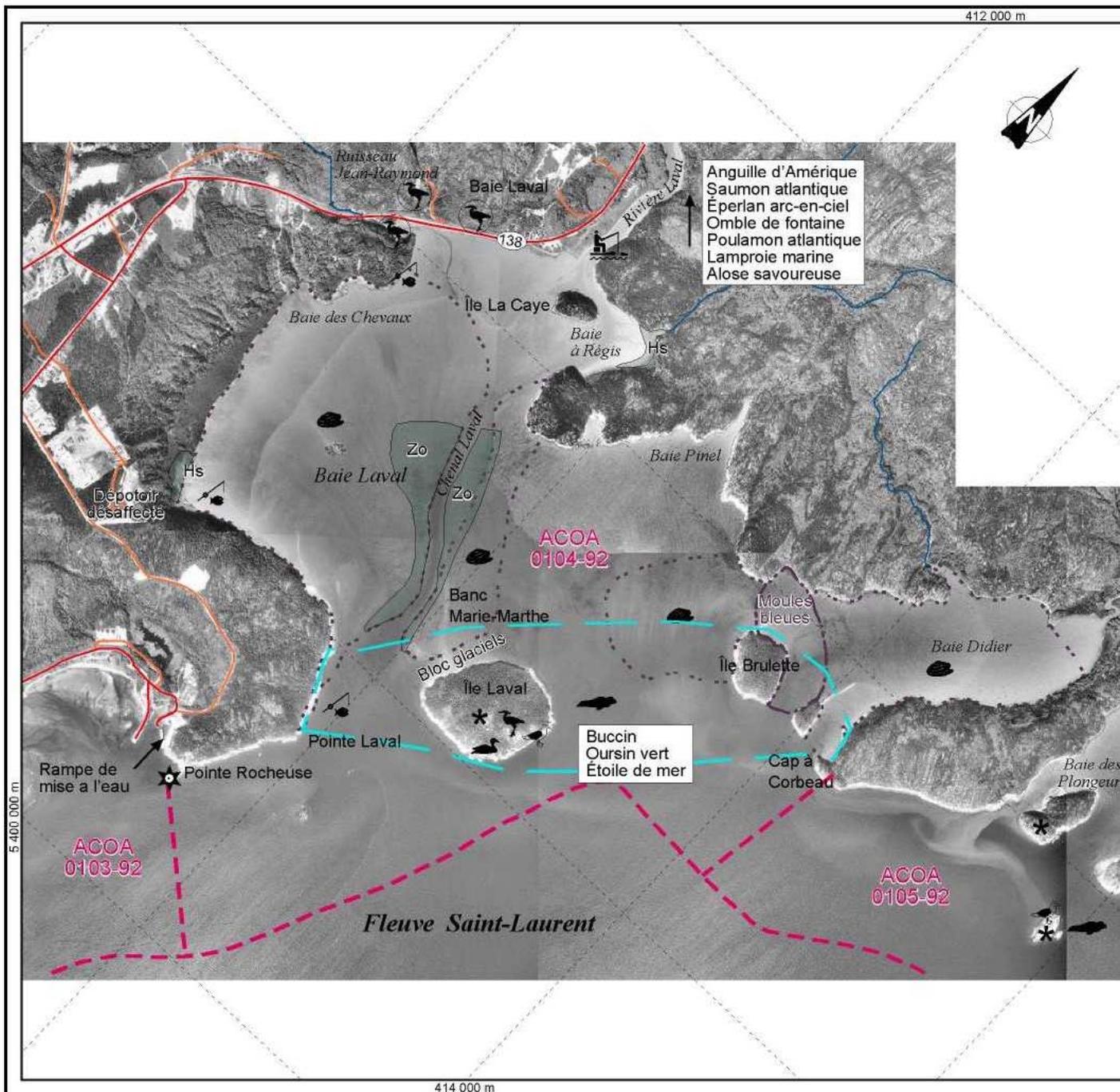
#### *Faune ichtyenne et habitat*

La population de Saumons atlantiques de la rivière Laval est composée d'individus d'environ 8 kg et d'une longueur moyenne de 86 cm. Le poids moyen de ces saumons est près du double de celui des saumons habituellement capturés dans les autres rivières nord-côtières. La structure des groupes d'âge des saumons de cette rivière explique leur grosseur et fait également partie de ce qui la distingue des autres rivières. En effet, cette population est composée à 71 % de tribermarins, à 28 % de dibermarins et à seulement 1 % de madeleineaux (Naturam Environnement 1995). Cette rivière pourrait potentiellement accueillir près de 400 saumons lors des montaisons. Toutefois, les résultats des décomptes partiels des dernières années révèlent une situation particulièrement précaire de cette population (Naturam Environnement 1999).

L'Ombre de fontaine anadrome est également une espèce d'intérêt fréquentant la baie et la rivière Laval. Des décomptes d'ombles réalisés en 1985 et 1990 avaient permis de recenser 488 et 361 spécimens en montaison dans la rivière (Naturam Environnement 1992). Les résultats de pêche dans ce secteur entre 1984 et 1998 semblent démontrer une grande stabilité au niveau de l'effectif composant cette population (Naturam Environnement 1999). Bien que les longueur et poids moyens respectifs des ombles dénombrés en 1985 étaient d'environ 40 cm et 1 kg, il arrive régulièrement que l'on y capture des ombles atteignant un poids de 3 kg (Naturam Environnement 1995).

L'Éperlan arc-en-ciel est également un poisson très fréquent dans la baie, comme en fait foi d'ailleurs l'importante activité de pêche hivernale pratiquée à l'embouchure de la rivière (figure 5.1). D'ailleurs, d'après Naturam Environnement (1996; données recompilées de Pilote (1989)), cette espèce constitue plus de 53 % de la communauté ichtyenne de la baie entre juillet et octobre inclusivement. Une pêche expérimentale réalisée en septembre 1996 a révélé une abondance relative de près de 40 % de cette espèce. Près de 92 % de ces éperlans étaient des alevins, ce qui suggère la présence d'une frayère pour cette espèce dans le secteur de la baie Laval. Translucides, ces alevins avaient une longueur moyenne de 44 mm.

La rivière Laval fait également l'objet d'importantes migrations de Lamproies marines et d'Anguilles d'Amérique. Aucune information n'existe concernant la population de lamproies (Denis Guay, FAPAQ, comm. pers. *In* Naturam Environnement 1995). Cependant, Pilote (1989) rapporte des dévalaisons majeures d'anguilles pour la rivière Laval. En fait, la rivière aux Pins, tributaire d'importance de la rivière Laval, a été identifiée par Pêches et Océans Canada comme un lieu de concentration des anguilles. Pilote (1989) y a signalé une récolte de 105 anguilles par 100 heures de pêche expérimentale (26 par 100 heures pour la rivière Laval). Compte tenu que les longueur et



### CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIE LAVAL

**FIGURE 5.1**  
**Vue générale et**  
**composantes de l'habitat**  
**- Utilisation du milieu -**

**LÉGENDE**

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Ruisseau
-  ACOA Aire de concentration des oiseaux aquatiques
-  Hs Herbaçaille salée
-  Zo Zostère
-  Zone de cueillette de la Mye commune
-  Phoque gris (concentration / échouerie)
-  Aire d'alimentation du Grand héron
-  Héronnière
-  Cormorandière
-  Colonie d'oiseaux
-  Habitat faunique reconnu
-  Pêche sur la glace
-  Pêche à l'Omble de fontaine
-  Balise de navigation

Échelle 1 : 35 000  
 0m 400 800 1 200m  
 Ref. : Photos Q96312-27-28-30-60-61-62  
 MTM NAD 83 - Fuseau 7  
 98-1445 Figure 5.1.fh8 Mars 2000



ponds moyens respectifs de ces anguilles étaient d'environ 60 cm et 470 g, le rendement de pêche expérimentale obtenu est le plus élevé de la Côte-Nord.

Outre les cinq espèces mentionnées ci-haut, la baie est fréquentée par une quinzaine d'autres espèces de poissons, dont les principales sont les épinoches (tachetées, à trois et à neuf épines) ainsi que les plies. Plus au large, le Hareng atlantique dominerait la communauté ichthyenne alors dans la rivière, les espèces diadromes mentionnées ci-haut sont accompagnées de 7 espèces dulcicoles de poissons et deux autres anadromes, soit le Poulamon atlantique et plus rarement, l'Alose savoureuse.

#### *Autres composantes d'intérêt*

La végétation dense du site est représentée par une zosténaie au centre de la baie, de chaque côté du chenal. Outre un herbier continu central de quelque 6 ha, les herbiers de zostères se présentent plutôt sous la forme de plaques disséminées sur la batture (Naturam Environnement 1996). En comparaison aux autres zosténaies québécoises, celle-ci est relativement petite, bien qu'elle puisse néanmoins avoir une certaine importance écologique pour la baie Laval. Ailleurs, dans la baie, on retrouve deux petites herbaçaias salées (baie des Chevaux au sud et baie à Régis; env. 4 ha chacune) et de nombreuses algues fixées aux blocs glaciels (*Ascophylle* noueuse et *Fucus* spp.).

Pour ce qui est des mammifères marins, le secteur de la baie Laval est fréquenté régulièrement par le Marsouin commun et le Phoque gris (Naturam Environnement (1995; 1996). Quelques Phoques gris sont souvent observés autour de l'île Laval ainsi que sur la caye rocheuse située en face de la baie des Plongeurs. Par ailleurs, à chaque hiver, le Phoque du Groënland fréquenterait l'ensemble du secteur.

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

La municipalité de Forestville compte environ 3 800 habitants et s'étend sur une longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. La baie Laval est facilement visible depuis la route provinciale 138.

La municipalité de Forestville est située à environ 100 kilomètres de part et d'autre de Tadoussac à l'ouest et de Baie-Comeau à l'est. Depuis quelques années, les installations portuaires de la municipalité de Forestville constituent également le point d'arrivée du traversier en provenance de Rimouski (CNM Évolution). À proximité des installations portuaires, se trouve un premier site touristique d'intérêt (musée la Petite Anglicane). À environ 15 km à l'ouest, sur la route 138, se trouve la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf et ses quelques attraits touristiques et naturels supplémentaires.

### 3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

La route 138 longeant la rive au fond de la baie Laval, cette dernière se trouve ainsi aisément perceptible. Cependant, outre l'accotement, il n'y a aucune autre possibilité de s'y stationner. Une rampe de mise à l'eau publique, mais escarpée (à même l'enrochement de la route), y est présente et donne accès à la baie uniquement à marée haute. À marée basse, la nature du substrat de la batture (silt-argileux) rend difficiles les déplacements à pied (bottes qui collent au substrat). Par ailleurs, un accès privé se situe directement à l'embouchure de la rivière Laval. Il y est possible d'y mettre à l'eau une embarcation moyennant l'autorisation du propriétaire (M. Zoël Tremblay). Durant l'été, cet accès est couramment utilisé par les cueilleurs commerciaux de mollusques (clams) alors que durant l'hiver, ce sont les pêcheurs d'éperlans (pêche blanche) qui utilisent couramment cet accès. Ces pêcheurs stationnent sur le terrain privé adjacent ou encore le long de la route, selon l'espace disponible.

Aucun autre accès, ni équipement d'accueil n'est présent autour de la baie Laval. Les pêcheurs d'ombles de fontaine anadromes ainsi que les autres visiteurs occasionnels de la baie utilisent pour la plupart la rampe de mise à l'eau publique présente au quai de Forestville. Ils se rendent ainsi en embarcation à l'intérieur de la baie Laval. Bien que l'ensemble de la baie soit aisément navigable à marée haute, il importe toutefois de souligner la présence de nombreux blocs glaciels sur la batture qui émergent progressivement durant le jusant, ce qui peut rendre périlleuse la navigation pour le visiteur non averti.

### 3.3 Utilisation du territoire

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, la rivière et la baie Laval ont fait l'objet d'opérations forestières de flottage du bois (Price Brothers) et les vestiges d'un vieux quai présents à proximité de l'île La Caye (côté est) proviennent probablement de cette époque où le bois était transporté par bateau. Le moment où ces activités ont cessé n'est pas connu. Cependant, l'Anglo Pulp and Paper Mill Ltd a repris en 1937, certaines activités de flottage sur la rivière aux Pins, jusqu'à son embouchure, où le bois était alors transporté par camion.

Par ailleurs, la baie a également fait l'objet d'activités de pêche à la fascine jusque dans les années 1980. Au cours des décennies, au moins 6 emplacements pour ce type d'engin, ont été exploités (baie des Chevaux, île La Caye, baie Pinel et baie Didier). On y récoltait principalement de l'Éperlan arc-en-ciel, de l'Anguille d'Amérique, de la Plie spp., de la Morue franche et de l'Omble de fontaine anadrome.

Jusqu'au début des années 1960, l'Anglo Pulp and Paper possédait les droits exclusifs de pêche au saumon sur la rivière Laval. Ces droits ont alors été cédés au gouvernement provincial qui les a ensuite accordés à la ZEC-Saumon Laval en 1980, laquelle est gérée par l'Association Chasse et Pêche de Forestville. Depuis ce temps, l'Association s'occupe de l'offre de pêche sportive. Entre 1984 et 1990, l'effort annuel moyen a été de 365 j-p alors que le nombre moyen de captures a été de 44 saumons. Le succès moyen a donc été de 0,12 saumon/j-p. Toutefois, de 1994 à 1998 inclusivement, l'effort annuel moyen est

passé à 201 j-p, le nombre de captures à 6 saumons/année et le succès à 0,03 saumon/j-p. Il s'agit d'une diminution marquée de la qualité halieutique de la rivière, qui a conduit l'Association à présenter un nouveau plan de mise en valeur de la ressource-saumon à l'été 1999.

D'un autre côté, dans la partie aval de la ZEC correspondant à l'embouchure de la rivière jusqu'aux environs de la limite amont de l'influence des marées (8 km), il se pratique annuellement une activité régulière de pêche à l'Omble de fontaine anadrome (pêche à la mouche). Depuis 1984, il s'y capture environ une centaine d'ombles à chaque année, avec un succès moyen de pêche de l'ordre de 0,9 omble/j-p. Cette activité est relativement stable et la population d'ombles ne semble montrer aucun signe de surexploitation. Par surcroît, en aval de la ZEC, dans la baie Laval du côté de la baie des Chevaux, il se pratique également une activité sportive de pêche pour cette espèce (pêche à la traîne). Aucune donnée n'est disponible quant au succès de cette activité. Toutefois, celui-ci semble suffisamment élevé pour soutenir l'intérêt de plusieurs amateurs. On y voit en effet pratiquement à chaque jour des pêcheurs qui sillonnent la baie à marée haute. De plus, une personne de la région offrirait une activité structurée de pêche à cette espèce dans la baie Laval (guide, embarcations, équipements, etc.) (Naturam Environnement 1995). La limite quotidienne de capture dans la baie est de 15 ombles et ceux-ci peuvent atteindre un poids de 3,0 kg.

La pêche blanche à l'éperlan constitue également une activité d'importance pour la baie Laval. En effet, à chaque hiver, on observe le long du chenal, près de l'embouchure, la présence de quelque 70 cabanes de pêche blanche (Naturam Environnement 1995). Une association encadrerait cette activité. Cependant, il n'est pas nécessaire d'en être membre pour pratiquer la pêche. Le site est normalement utilisé du 15 décembre au 31 mars et les meilleurs rendements se présentent en décembre et en mars. Les captures quotidiennes sont limitées à 5 kg d'éperlans. À noter que les cabanes sont rangées le long des rives de la rivière et de la baie.

Outre les activités de pêche décrites ci-haut, la principale activité réalisée de nos jours dans la baie Laval est la récolte de la Mye commune (clams). Aucune statistique n'est disponible pour cette baie en raison de la protection des renseignements nominatifs. Cependant, il est connu que les débarquements moyens de ce mollusque sur la rive nord de l'estuaire entre 1984 et 1996 étaient de 483 t.m. par année, que la baie Laval est le plus important secteur de cueillette de cette région et qu'il n'y a que deux autres secteurs d'importance pour les débarquements commerciaux, à savoir la batture de Mille-Vaches à Longue-Rive et la batture Manicouagan à Pointe-aux-Outardes. On peut donc penser qu'il se débarque certainement au moins une centaine de tonnes métriques de mollusques dans le secteur de la baie Laval. La cueillette se fait au moyen de pelles et de seaux. Une embarcation permet aux cueilleurs de se rendre sur les divers bancs (baie des Chevaux (N-4.1.1.1), banc Marie-Marthe (N-4.1.2.1) et baie Didier (N-4.1.2.2)) (figure 5.2).

Le secteur de la baie Laval fait aussi occasionnellement l'objet de croisières-excursions via l'entreprise de Sainte-Anne-de-Portneuf, Les Croisières du Grand héron. De plus,

plusieurs ornithologues amateurs de la région nord-côtière se rendent dans le secteur afin d'observer les oiseaux coloniaux de l'île Laval ainsi que les anatidés fréquentant la baie.

Enfin, mentionnons aussi que la baie Laval comporte également un secteur résidentiel, le long de la route 138. Ce petit hameau de quelques maisons se nomme « Baie-Laval ».

### 3.4 Tenure des terres

Les berges de la baie Laval sont majoritairement de tenure publique. Cependant, la tenure privée occupe néanmoins un peu plus de 3 km de son périmètre. Ces lots privés sont concentrés dans le secteur de la baie des Chevaux et de chaque côté de l'embouchure de la rivière Laval. Le plus important propriétaire privé est M. Yvan Fortin qui possède les 3 blocs du rang V, dont l'île La Caye. La ville de Forestville possède le secteur de la pointe Laval, le ministère des Transports possède l'emprise de la route 138 entre le ruisseau Jean-Raymond et l'embouchure de la rivière Laval, alors que le ministère des Ressources naturelles administre pour la province de Québec, l'ensemble des autres terres publiques, y compris les îles de la baie Laval.

**Tableau 5.1 Tenure des terres du site de la baie Laval**

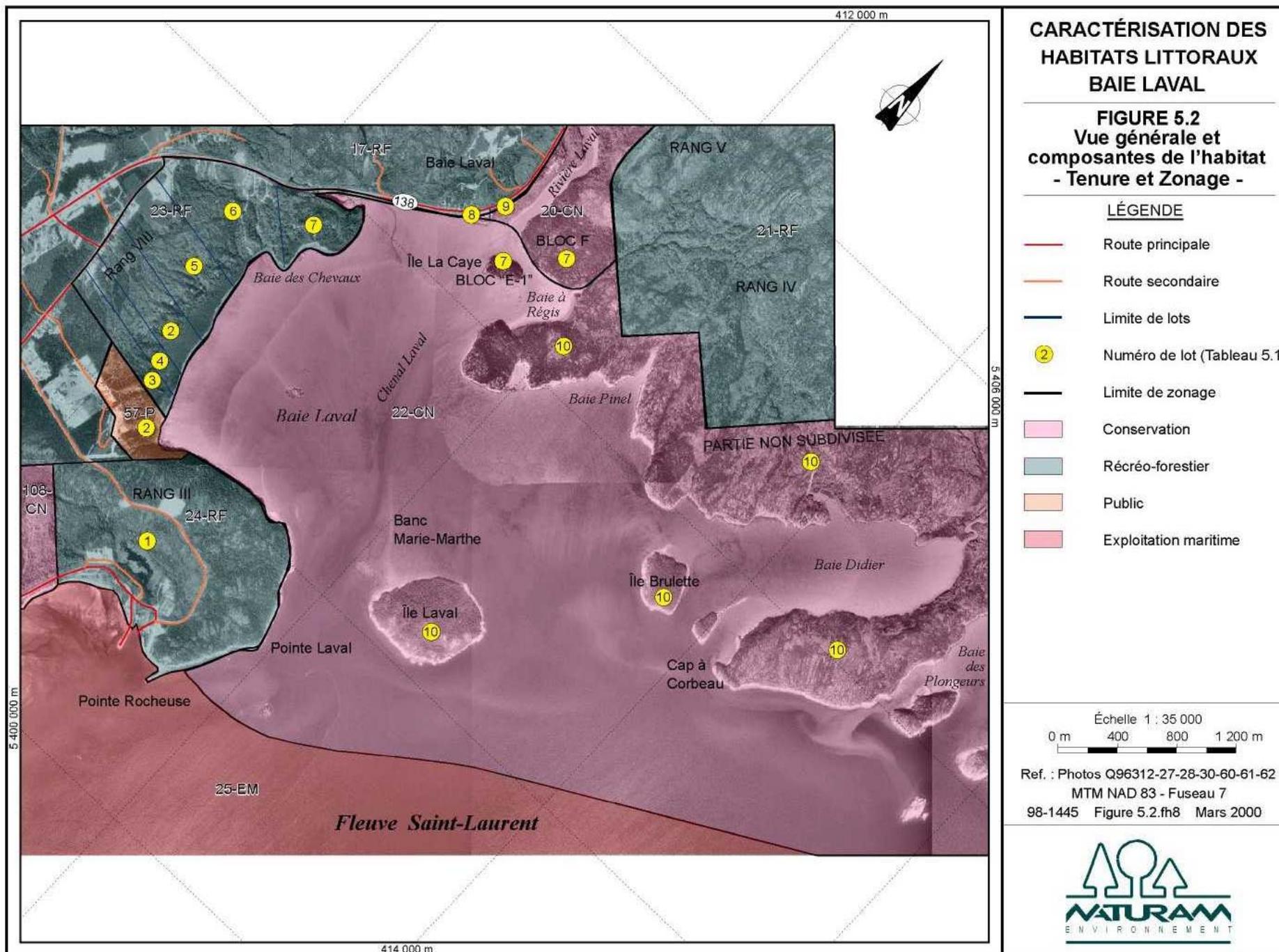
N <sup>o</sup> <sup>1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	Rang III, Bloc AB-P, 29-P / 30-P / 31-P / 32-P	Ville de Forestville	
2	Rang VIII, 8 / 9 / 12-P / 13-P	Paul-André Tremblay	
3	Rang VIII, 10-P	Mario Tremblay	
4	Rang VIII, 11-P	Jean-Guy Tremblay	
5	Rang VIII, 14-P / 15-P / 16-P	Antonine Boivin	
6	Rang VIII, 17-P / 18-P / 19-P / 20-A-P	Fernande Murray-Emond	
7	Rang V, Bloc D-P / E-1 / F	Yvan Fortin	
8	Rang V, 39-P	Zoël Tremblay	
9	Rang V, E-P	Jérémy Tremblay	
10	Îles et parties non subdivisées	MRN (Terres)	

<sup>1</sup> : Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 5.1.

### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

L'ensemble des zones intertidale et infralittorale de la baie Laval ont reçu une affectation de conservation de la part de la municipalité de Forestville (22-CN). Cette affectation concerne aussi une partie du territoire forestier entourant la baie dans le secteur des baies Didier, Pinel et à Régis. Par ailleurs, la rivière Laval et ses rives sont également caractérisées par une affectation de conservation (20-CN). Ailleurs, le territoire est principalement zoné « récréo-forestier ». La petite zone publique au sud de la baie des



Chevaux correspond au site de l'ancien dépotoir municipal qui se trouvait sur le versant du talus (57-P).

#### *Statut actuel du site*

La baie Laval supporte 3 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit des colonies d'oiseaux marins de l'île Laval (# 0183-95), de la héronnière de la même île (# 0003-97) et de l'aire de concentration des oiseaux aquatiques couvrant l'ensemble de la baie (ACOA 0104-92). À noter que l'île ouest de la baie des Plongeurs ainsi que la caye en face de cette baie sont également des habitats reconnus pour les oiseaux coloniaux. Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats. Par ailleurs, la rivière Laval possède un statut officiel de rivière à saumon reconnu par la FAPAQ. En vertu des règlements de pêche sportive à cette espèce, ce statut permet la protection relative de la rivière à partir des environs de la route provinciale 138.

### **3.6 Gestionnaires du site**

La gestion actuelle du site est assurée à la fois par la Corporation de Développement de la Baie Verte, l'Association Chasse et Pêche de Forestville (ZEC-Saumon de la rivière Laval), l'association regroupant les pêcheurs sur glace, le ministère des Ressources naturelles (Secteur Terres) et les propriétaires privés détenteurs de lots aux abords de la baie. Le premier organisme veille à la gestion des activités touristiques de la Baie Verte et par débordement, de la Baie Laval. Les associations halieutiques assurent quant à eux une certaine gestion de l'exploitation des ressources piscicoles du secteur, notamment en ce qui concerne le saumon atlantique. Le ministère des Ressources naturelles et certains résidents demeurent propriétaires de certaines portions de territoires et y pratiquent une gestion des activités à l'intérieur de leurs limites territoriales.

### **3.7 Évolution et orientations de développement du site**

Depuis 1994, la Corporation de Développement de la Baie Verte avait pour objectif d'examiner les possibilités de mise en valeur de la baie Laval, de façon complémentaire aux activités qu'elle développait déjà pour la baie Verte localisée directement en face de Forestville. On songeait notamment à offrir aux touristes et aux visiteurs régionaux, un produit de découverte en bateau des richesses de la baie Laval depuis le quai de la baie Verte. C'est ainsi que les premières démarches de la Corporation ont été d'acquérir des connaissances concernant la baie Laval et ce qui l'entoure. Une première caractérisation à partir des données de la littérature a été réalisée à l'hiver 1994-1995. Celle-ci a été suivie de deux campagnes de terrain durant les étés 1995 et 1996. La première avait pour objectifs de valider le contenu de la revue de littérature, de préciser les caractéristiques physiques, biologiques et humaines du milieu et à cette fin, de faire des inventaires de végétation et de mollusques. La seconde devait permettre de caractériser de façon exhaustive la faune aquatique (poissons, invertébrés et méroplancton) au moyen de

pêches expérimentales. Ces travaux ont permis de recueillir une masse imposante d'informations sur les caractéristiques exceptionnelles de la baie, sur sa richesse et sa biodiversité (Naturam Environnement 1995; 1996; 1997).

En 1991, l'Association Chasse et Pêche de Forestville a commandé un plan de mise en valeur de la pêche sportive au saumon dans la rivière Laval. Outre des activités liées au développement des potentiels salmonicole et halieutique directs de la rivière, comprenant l'aménagement de facilités pour les pêcheurs le long de la rivière, ce plan ne comprenait aucune intervention d'aménagement polyvalente pouvant servir autant aux pêcheurs qu'aux touristes et aux visiteurs régionaux. En outre, aucune des activités proposées ne tenait compte de la présence de la baie Laval. L'unique lien avec la baie Laval, que l'on retrouve également au niveau de la mise à jour du plan réalisée en 1999, est la pêche à l'Omble de fontaine anadrome qui s'effectue dans la partie aval de la rivière (secteur 1) (Naturam Environnement 1999). Bien que la présence de la baie ne soit pas prise en compte *a priori* par l'Association dans ses activités de mise en valeur, son engagement dans le développement de la rivière Laval, principal tributaire de la baie, en fait un intervenant majeur devant être considéré.

#### **4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique relative de la baie Laval a été jugée très élevée. En effet, compte tenu de la présence d'une des plus importantes zones de production de myes communes du Québec, d'une des plus grosses héronnières de l'estuaire, d'importantes colonies d'oiseaux sur l'île Laval, d'une concentration importante de certaines espèces d'anatidés lors des migrations, de la clarté exceptionnelle des eaux de la baie permettant d'observer sous certaines conditions toute la richesse et la diversité de sa faune marine, de plusieurs espèces ichtyennes d'intérêt dans la baie et la rivière Laval, la valeur écologique du site et la contribution de cet écosystème à l'intégrité écologique de l'estuaire deviennent indéniables. Il importe donc d'accorder toute l'attention nécessaire à la conservation des composantes physiques et biologiques de ce milieu.

#### **5.0 ANALYSE DES PERTURBATIONS**

Au fond de la baie, l'emprise de la route 138 a fait l'objet d'importants travaux de remblais, présentant une surface en enrochement du côté de la baie. La longueur de ce remblai est d'environ 500 m et celui-ci coupe la baie, de deux de ses étangs riverains. La fréquentation de ces étangs par les hérons démontre néanmoins le maintien de certaines de leurs fonctions dans cet écosystème marin.

Le ruisseau Jean-Raymond constitue une source importante de contamination bactériologique qui serait due à la présence d'habitations et d'activités agricoles le long du cours d'eau (fosses septiques, entreposage et épandage de fumier, etc.). Cependant, les habitations longeant la baie ont également des fosses septiques non conformes pouvant affecter la qualité des eaux du secteur. De fait, le banc coquillier de la baie des

Chevaux fait régulièrement l'objet de fermeture temporaire pour la cueillette des mollusques.

Une source naturelle, mais sporadique, de perturbation est également présente dans cette baie. Il s'agit des efflorescences estivales d'algues toxiques (*Alexandrium excavatum*). Une conjugaison de facteurs hydrodynamiques et météorologiques induit ces phénomènes généralement observés en juillet ou août. Lors de tels événements, les bancs coquilliers doivent alors être fermés à la cueillette afin d'éviter une intoxication des consommateurs. Ces fermetures ont un impact économique important sur les cueilleurs commerciaux locaux.

Certaines espèces d'oiseaux fréquentant la baie Laval sont particulièrement sensibles à la présence de l'homme (Grand héron, Guillemot à miroir, Petit pingouin, etc.). On signale déjà un certain effet des activités humaines réalisées dans la baie sur la fréquentation des oiseaux. Aussi, une attention particulière doit être portée à ce phénomène de façon à harmoniser l'utilisation du milieu par les oiseaux et l'homme.

L'expansion de la cormorandière de l'île Laval semble également avoir des effets négatifs sur la héronnière voisine. En effet, les fientes acides des cormorans entraîneraient une déforestation importante du secteur occupé par les cormorans, ce qui éliminerait des supports d'intérêt pour les nids de hérons. Il s'agit d'une problématique d'importance pour laquelle une attention particulière devrait être portée.

## **6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 5.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la baie Laval à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## **7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Il appert que les prochaines interventions majeures devraient être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une vision cohérente de mise en valeur du site, soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de la baie Laval.

Tableau 5.2 Synthèse des potentiels et des contraintes du site de la baie Laval

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique très élevée du site (zones coquillières importantes, héronnière, cormorandière, saumon, île d'importance, concentrations d'anatidés, clarté des eaux)	X	X
– Accès public à la baie limité	X	
– Présence d'organismes gestionnaires à la fois sur le plan de la mise en valeur et de la conservation	X	X
– Proximité de la route 138		X
– Volonté municipale de mise en valeur du site		X
– Présence d'activités structurées de pêche sportive (omble de fontaine anadrome)		X
– Proximité de la ville, des infrastructures d'hébergement et de restauration		X
– Proximité des installations portuaires accueillant l'arrivée de la traverse en provenance de Rimouski		X
– Proximité d'autres attraits récréo-touristiques (musée la Petite Anglicane et site de la barre de Portneuf)		X
<b>Contraintes</b>		
– Accessibilité réduite à pied depuis la route 138 (environ 500 m de marche)		X
– Absence de stationnement public le long de la route 138		X
– Absence de plage qui oblige les promeneurs à se promener sur la batture		X
– Contamination bactériologique des eaux de la baie (présence d'un ancien dépotoir dont les eaux de lixiviation peuvent affecter la qualité des eaux de la baie)	X	X
– Expansion de la cormorandière apte à provoquer une déforestation de l'île Laval (acidité des fientes)	X	
– Sensibilité de certaines espèces face aux perturbations anthropiques (Grand Héron)	X	
– Présence d'une grande quantité de blocs glaciels dans la baie qui peuvent affecter les déplacements en embarcation		X

### 7.1 Vocation et orientation de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique très élevé soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par

l'importance écologique du site et par la proximité des infrastructures d'accueil touristiques.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation du site
  - Obtenir un statut de protection de l'habitat faunique d'intérêt que constitue l'île Laval
  - Évaluer la possibilité de mettre en place un suivi annuel des populations nicheuses d'oiseaux (notamment le Grand Héron et le Bihoreau à couronne noire) les plus affectées par la déforestation insulaire
  - Évaluer parallèlement le taux de dégradation annuel de la strate arborée de l'île Laval
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel tel que la baie Laval
  - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées sur le site, aux périodes de reproduction de certaines espèces animales (notamment oiseaux nicheurs et coloniaux)
  - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux
  
- Consolider et améliorer les activités de mise en valeur du site
  - Évaluer la possibilité d'aménager un stationnement à proximité de la route 138 et donnant un accès visuel direct sur la baie
  - Évaluer la possibilité d'aménager un sentier piétonnier permettant la promenade sur le littoral de la baie sans empiètement direct sur la batture
  - Établir le potentiel réel de pêche à l'Omble de fontaine anadrome et encourager, s'il y a lieu, l'utilisation du milieu pour cette activité au moyen d'une pêche expérimentale et d'un suivi de la pêche sportive
  - Évaluer la possibilité de mettre en place certaines structures permettant l'auto-interprétation des composantes biophysiques et humaines de la baie
  - Évaluer la possibilité de structurer davantage la pêche blanche pour les touristes. Évaluer la possibilité d'établir des liens au niveau de la mise en valeur entre le site de la Baie Laval et les autres attraits touristiques régionaux (circuit touristique)

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention s'avérerait tout à fait réalisable. Certaines composantes d'un tel projet

pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement les aspects financiers de caractérisation et de suivi des populations animaux et de mise en place d'infrastructures touristiques (stationnement, sentier littoral, auto-interprétation, etc.) et de marché (clientèle susceptible de fréquenter un site tel la baie Laval comportant de nouvelles infrastructures d'accueil). La préfaisabilité d'établir des liens touristiques avec d'autres attraits régionaux devraient également être examinée avec attention.

#### *Gestion et prise en charge*

La gestion des activités sur le site de la Baie Laval est actuellement assurée par 5 principaux groupes ou organismes que sont La Corporation de Développement de la Baie Verte, l'Association de Chasse et Pêche de Forestville (ZEC Saumon de la rivière Laval), l'Association des pêcheurs sur glace, le ministère des Ressources naturelles (Secteur Terres) et les propriétaires privés.

La gestion et la prise en charge du site pourraient aisément être facilitées par la création d'un comité conjoint réunissant les membres intéressés de chacun des groupes d'intervenants mentionnés ci-haut. La gestion des activités par un tel comité conjoint permettrait d'assurer une gestion compatible avec la vocation de conservation et de mise en valeur intégrale des éléments du milieu.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1992. *Étude de caractérisation de la chasse au phoque à l'intérieur des limites proposées du parc marin du Saguenay*. Service canadien des parcs, région du Québec.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1995. *Les possibilités de fraie de l'esturgeon noir dans l'estuaire de la rivière Manicouagan*. Rapport présenté au Comité ZIP et à la Corporation d'Amélioration et de Protection de l'Environnement (CAPE). 68 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1996. *Caractérisation physique et biologique de l'habitat du poisson du secteur de Pointe-aux-Outardes*. Projet parrainé par la Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000. 120 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1997. *Restauration des berges du parc régional de Pointe-aux-Outardes - Élaboration d'un projet expérimental*. Rapport parrainé par la Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes et réalisé par Naturam Environnement Inc. avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000. 137 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une zone de protection marine pilote : portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. 310 p. + annexes.
- PROCÉAN INC. 1995. *Développement de la pêche à la Mye (Mya arenaria) sur la Côte-Nord du Québec*. Rapport final présenté à Pêches et Océans Canada. III + 35 p. + annexes.

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1.	Composantes physiques .....	2
2.2.	Composantes biologiques.....	2
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....	7
3.1.	Situation géographique et contexte régional.....	7
3.2.	Accessibilité et équipements d'accueil existants .....	7
3.3.	Utilisation du territoire .....	8
3.4.	Tenure des terres .....	9
3.5.	Affectation du territoire.....	9
3.6.	Gestionnaires du site.....	9
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	11
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	11
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	12
7.0	Lignes directrices d'un développement durable.....	12
7.1.	Vocation et orientations de développement durable.....	12
7.2.	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	14
8.0	RÉFÉRENCES .....	16

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 211 500 m                      UTM (Nord) : 5 418 500 m  
 Longitude : 68° 47' 00''                                      Latitude : 48° 53' 30''

Le secteur des Îlets-Jérémie (îlets, baie et marais) se situe sur le territoire de la municipalité de Colombier, dans la MRC de la Haute-Côte-Nord. Celui-ci est localisé à environ 70 km à l'ouest de Baie-Comeau. La baie couvre une superficie d'environ 1 km<sup>2</sup>. Située à moins de 300 m de la route provinciale 138, elle est facilement visible en direction sud. Le marais est connu sous l'appellation de « marais à Hickey ».

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1. Composantes physiques

La baie des Îlets Jérémie constitue l'embouchure d'un marais salé littoral d'une superficie de 91 ha. Ce marais, relativement fermé, est ceinturé au sud, par une barre de sable d'environ 1,6 km de longueur, le long de laquelle on retrouve une grande plage sablonneuse. Au nord, le marais salé est bordé par une falaise à pente forte, alors qu'à l'est, la pente du littoral est presque nulle. Par ailleurs, sur la surface de la baie, on retrouve de nombreux récifs rocheux immergés à marée haute. Le rivage est, quant à lui, constitué d'affleurements de roche-mère, entrecoupés de quelques plages.

L'estran de la baie présente un substrat composé presque exclusivement de sable, à l'exception du marais salé, où le substrat de surface est nettement dominé par l'argile. Sous cette couche d'argile, se trouve une épaisse couche de matière organique noire. L'isolement du marais derrière la barre de sable permet l'accumulation de cette matière organique non lavée par les courants et les vagues à marée haute. Le substrat des chenaux du marais est constitué principalement de sable.

### 2.2. Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont la présence d'un marais salé, d'une barre de sable, d'une grande richesse marine, d'une concentration importante d'oiseaux aquatiques et d'une grande diversité de la flore.

#### *Marais à Hickey*

La baie des Îlets Jérémie renferme un marais salé de 91 ha, dont 10 ha de marais à Spartine alterniflore et 81 ha d'herbaciaie salée (Dryade 1980). Ce marais présente un étagement caractéristique des marais de l'estuaire maritime, sans toutefois présenter la zone du marais à Spartine étalée (voir tableau 6.1).

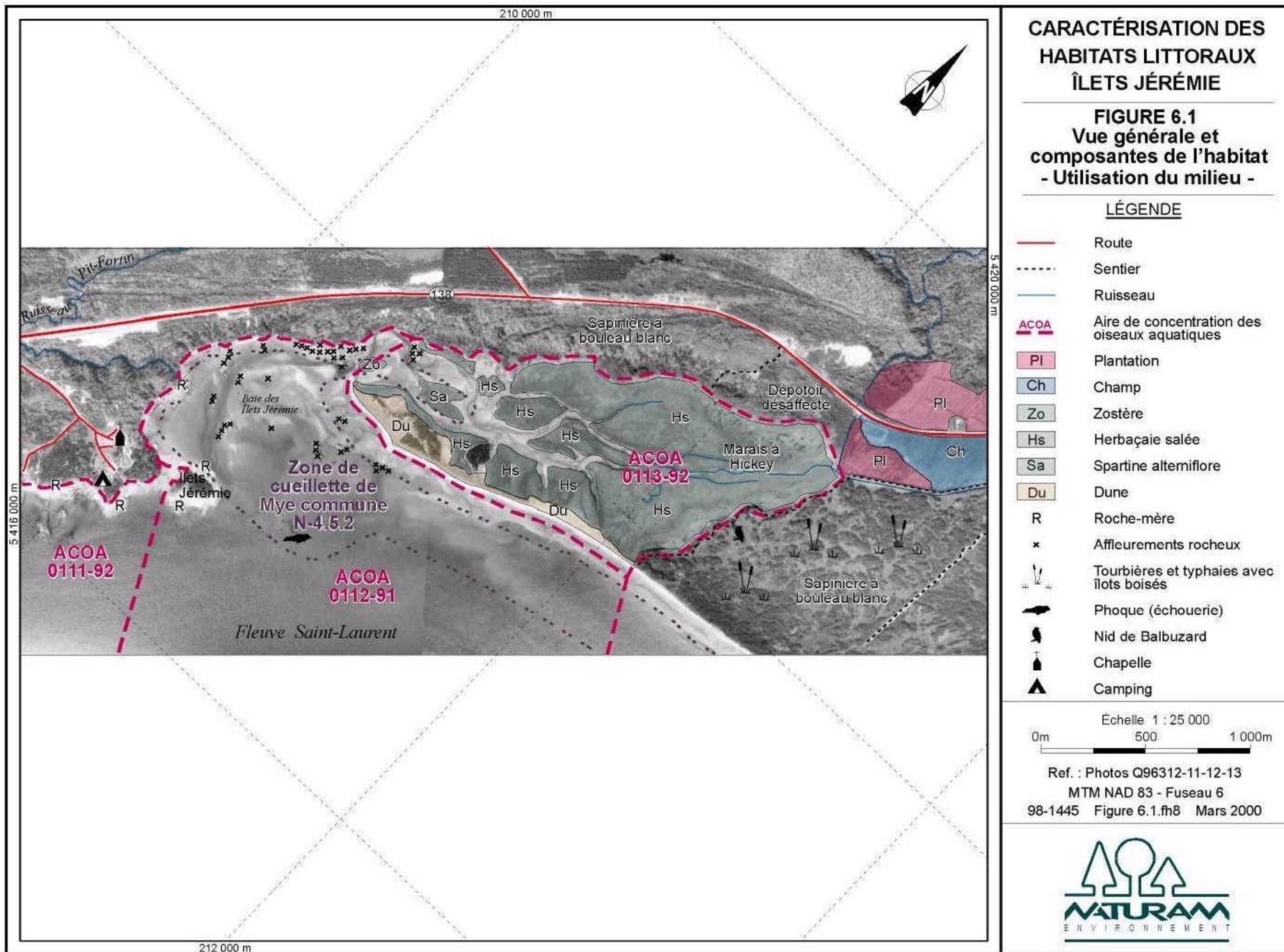
Tableau 6.1. Étagement végétal du marais des Îlets Jérémie

Zones	Espèces végétales dominantes	Autres espèces végétales
<b>Bordure du marais</b>	Aulne rugueux Myrique baumier Jonc de la Baltique Carex paléacé	Aster de la Nouvelle-Angleterre Potentille ansérine Épilobe à feuille étroite Gesse maritime Vesce jargeau Trèfle alsike Trèfle rouge Saule sp. Graminées
<b>Herbaçaie salée</b>	Plantain maritime Glaux maritime	Troscart maritime Salicorne d'Europe Spergulaire sp. Arroche hastée Spartine pectinée Potentille ansérine Renoncule fausse-cymbalaire
<b>Marelles</b>	Ruppie maritime	Scirpe maritime
<b>Marais à Spartine alterniflore</b>	Spartine alterniflore	Quelques espèces associées à l'herbaçaie salée peuvent être retrouvées à la limite du bas marais (i.e. Salicorne d'Europe)

Les marelles et les canaux d'irrigation occupent à eux seuls près de 50 % de la superficie de l'herbaçaie salée. Dans chacune des marelles, on retrouve de 30 à 70 % de Ruppie maritime ainsi qu'une grande diversité d'organismes. Ainsi, les gammares, néréis et autres petits invertébrés aquatiques y sont présents en grand nombre. Les épinoches utilisent également ces espaces pour frayer. Lors d'un inventaire sommaire à l'été 1999, quatre espèces d'épinoches aux stades « adulte et juvénile » ont été retrouvées soient, en ordre d'abondance relative : l'Épinoche tachetée, l'Épinoche à neuf épines, l'Épinoche à trois épines et l'Épinoche à quatre épines. L'abondance de ces organismes démontre très bien la richesse particulière de ce marais.

#### *Barre de sable*

Longeant le marais salé sur environ 1,6 km, la barre de sable des Îlets-Jérémie ajoute au caractère unique de l'endroit (figure 6.1). Cette barre est colonisée par plus d'une quarantaine d'espèces végétales, selon l'inventaire de l'été 1999. L'Élyme des sables et la Gesse maritime dominent le cordon littoral, accompagnés notamment sur le bas de la dune par le Caquillier édentulé et, sur le haut des dunes par le Botryche à feuille couchée, l'Iris à pétales aigus, le Genévrier commun, la Smilacine étoilée maritime, l'Airelle vigned'Ida et la Livèche écossaise. À certains endroits, des zones boisées sont présentes sur la



partie la plus haute de la dune. Celles-ci accueillent notamment un bon nombre de passereaux.

#### *Richesse marine*

La baie des Îlets Jérémie est un endroit propice pour la faune marine. La présence du marais salé et d'une plaque de zostère marine à son embouchure favorise la colonisation de l'endroit par plusieurs espèces animales (Génivar s.d.; Naturam Environnement 1998).

Les affleurements rocheux de la baie des Îlets Jérémie constituent un site privilégié d'échouerie pour les phoques du secteur. Le récif le plus au large est fréquenté régulièrement par les Phoques communs. Au début du mois de juillet 1999, il a été possible d'y apercevoir jusqu'à 30 phoques, dont quelques individus immatures. Notons que le Phoque commun est une espèce désignée comme prioritaire par SLV 2000 (Mousseau et Armellin 1996).

Dans le secteur de la baie, il est aussi possible d'observer une concentration très importante de gammares, de mysis et d'épinoches nageant dans l'eau peu profonde et au moins 11 espèces de mollusques. La Macome balthique est le mollusque dominant du secteur alors que l'on observe beaucoup de littorines parmi les algues fixées aux roches. Un banc de Myes communes d'une superficie totale d'un peu plus de 42 ha est aussi présent dans la baie et le long de la côte en direction est (Procéan 1995). Sur la plage longeant la barre de sable, il a même été possible de remarquer la présence particulière de coquilles de Grande pholade rugueuse (*Zirphaea crispata*), une espèce peu souvent observée dans l'estuaire maritime (Isabelle Picard, comm. pers.). En outre, cet endroit serait un site de fraie du capelan (Génivar s.d.).

#### *Faune avienne*

La baie des Îlets Jérémie est l'hôte d'une faune avienne très importante, tant en nombre qu'en diversité et ce, tout au long de l'année.

Le marais des Îlets Jérémie et le secteur marin environnant sont déjà reconnus en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0112-91). À l'automne 1991, on a noté la présence du Canard noir, de la Sarcelle à ailes vertes, de la Sarcelle à ailes bleues et du Fuligule à collier dans le secteur du marais salé. Lors de la migration automnale, plus d'un millier d'anatidés d'au moins 10 espèces différentes le fréquenteraient, dont principalement des Sarcelles à ailes vertes, des Canards pilets, des Canards noirs et des Bernaches du Canada (Brault *et al.* 1998). Le secteur marin accueille également d'importants rassemblements migratoires de macreuses et des Hareldes kakawi, en plus d'être une aire d'hivernage importante pour cette dernière espèce (Lehoux *et al.* 1985). La baie des Îlets Jérémie serait d'ailleurs un des principaux sites de migration des macreuses à front blanc (Mousseau et Armellin 1996; Brault *et al.* 1998). Lors d'une visite à la fin juillet 1999, quelques milliers d'oiseaux ont été observés au large de la barre de sable. Ce rassemblement se composait de Hareldes kakawi et de macreuses.

Les Eiders à duvet se retrouvent aussi en bon nombre dans la baie des Îlets Jérémie, lors de la période d'élevage des oisillons. À l'été 1999, près de 200 adultes et 80 oisillons ont été observés dans le secteur ouest de la baie.

La tourbière bordant le marais est un site de nidification pour le Balbuzard pêcheur. Un juvénile a d'ailleurs été observé dans le nid durant l'été 1999. Le Canard noir y nicherait également, puisque quelques individus immatures ont été observés.

En 1988, Bélisle (1990) rapportait la présence d'une héronnière à proximité du marais. Celle-ci n'aurait toutefois pas été revue à partir de l'année suivante. Lors des visites de 1999, trois hérons et un bihoreau gris ont été observés dans ce secteur.

Mentionnons finalement qu'il a été possible de remarquer la présence exceptionnelle de 3 cygnes chanteurs (*Cygnus cygnus*) dans le marais au début juillet 1999. Cette espèce eurasiennne est en effet un visiteur inusité en Amérique du Nord (Peterson 1980). Par la suite, les mêmes individus auraient fréquenté le marais pendant plus d'une semaine au début du moins d'août (Rémi Gilbert, résidant, comm. pers.). Un Pygargue à tête blanche immature a été aperçu survolant le marais durant la même période (R. Gilbert, résidant, comm. pers.). Cette espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Beaulieu 1992).

#### *Diversité végétale*

Lors des inventaires sommaires de 1999, plus de 125 taxons ont été recensés. Cette grande diversité taxonomique découlerait de la diversité importante d'écosystèmes dans le secteur des Îlets-Jérémie. En effet, en plus du marais salé et de la barre de sable, on retrouve plus à l'est une tourbière et des typhaies parsemées d'îlots boisés dont le peuplement forestier dominant est la sapinière à bouleau blanc mature. L'alternance des affleurements de roche-mère et des plages sablonneuses favorise également la colonisation du site par un nombre élevé d'espèces floristiques.

On rapporte dans la région la présence de trois espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Lavoie 1992). Ainsi, les tourbières de la région abriteraient l'Aréthuse bulbeuse, l'Utriculaire à scapes géminés et le Xyris des montagnes (Mousseau et Armellin 1996). Il n'a cependant pas été possible de confirmer leur présence dans la tourbière bordant le marais salé, en raison du caractère sommaire de la visite de l'été 1999 et du moment de l'année où elle a été effectuée.

Cependant, plusieurs espèces végétales particulières ont été recensées en 1999, dont quatre espèces d'Orchidées. Deux plants de Platanthère à feuilles orbiculaires ont été observés dans la sapinière à bouleau blanc, près du sentier longeant le marais à l'est. Tandis qu'une colonie importante de Platanthère dilatée et de Platanthère claviforme se trouvaient dans la tourbière adjacente. Au travers des affleurements de roche-mère du secteur ouest de la baie, se retrouvait enfin la Spiranthe de Romanzoff. De plus, l'Épilobe à feuilles étroites, une espèce plutôt rare au Québec (Marie-Victorin 1964), semble bien établi en bordure nord-est du marais salé.

### 3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

#### 3.1. Situation géographique et contexte régional

##### *Situation géographique*

La municipalité de Colombier compte environ 950 habitants et s'étend sur une très longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. Outre quelques maisons et résidences secondaires, ce secteur est relativement isolé. La baie des Îlets Jérémie se trouve à environ 6 km du cœur du village de Colombier.

Les localités situées de chaque côté de celle de Colombier sont Forestville à l'ouest et Betsiamites à l'est. Le site se trouve à quelque 30 km de la première et à 15 km de la seconde. Entre ces deux points, il n'existe que très peu d'accès, ni de contacts visuels avec le fleuve, exception faite de brèves percées visuelles localisées. En fait, la plus importante fenêtre sur le littoral, entre la baie Laval à Forestville et l'entrée de la ville de Ragueneau à l'est, se situe aux Îlets-Jérémie. Il s'agit d'une vue orientée vers l'ouest depuis la route 138 et qui permet d'observer l'ensemble du marais salé. Celle-ci est peu perceptible pour les véhicules se déplaçant vers l'est. Toutefois, immédiatement après l'entrée du chemin menant à la chapelle, les passagers de ces mêmes véhicules peuvent avoir une vue en contrebas sur la baie des Îlets Jérémie.

##### *Contexte régional*

Outre l'attraction historico-religieuse entourant la Chapelle des Îlets-Jérémie, les activités touristiques sont peu développées dans ce secteur de la Haute-Côte-Nord. Les pôles touristiques majeurs sont relativement éloignés, étant localisés autour de Tadoussac à l'ouest et de Baie-Comeau à l'est. La vocation du village de Colombier est nettement agroforestière alors que les localités environnantes sont davantage forestières. Le premier site touristique d'intérêt se situe à l'est dans le secteur de la réserve autochtone de Betsiamites (Centre de villégiature Innu de Papinachois).

#### 3.2. Accessibilité et équipements d'accueil existants

On accède en véhicule motorisé (automobile, camion, motocyclette, etc.) au secteur de la baie des Îlets Jérémie, à partir de la route provinciale 138. D'une longueur d'environ 1 km, le chemin d'accès public est constitué de terre battue et de gravier. Un premier petit sentier aménagé permet d'admirer le secteur marin côtier. Depuis ce secteur, il est possible de parcourir la plage à pied à marée basse afin d'accéder à l'embouchure du marais. Cependant, cette voie d'accès est plutôt ardue, notamment dû au fait que le chenal d'écoulement du marais est difficilement franchissable en raison de la profondeur de l'eau et du substrat très argileux.

Pour accéder au marais, il est préférable d'emprunter un des deux autres sentiers disponibles situés plus à l'est. Ainsi, le sentier d'accès, situé sur les terres du domaine public au nord du marais, donne sur la partie nord de l'herbaciaie salée. Cet accès présente également certaines difficultés en raison de la pente forte. Il existe néanmoins un

troisième sentier longeant le secteur est du marais et permettant d'accéder facilement en VTT (véhicule tout terrain) ou à pied à la barre de sable et au littoral, même lors des marées hautes journalières. D'une longueur d'environ 2,3 km, ce sentier n'est toutefois pas accessible au public, son entrée étant située sur une terre privée.

L'accès au site par embarcation est très peu recommandé en raison des nombreux récifs immergés par quelques centimètres d'eau seulement et disséminés un peu partout dans la baie.

Le secteur n'est que faiblement pourvu en équipements d'accueil pour les visiteurs qui seraient intéressés à connaître, à observer ou à visiter les habitats marins du secteur. Ceux-ci se limiteraient à quelques stationnements près de la Chapelle historique des Îlets-Jérémie et à une vieille rampe de mise à l'eau.

### **3.3. Utilisation du territoire**

En général, la baie des Îlets Jérémie est très peu fréquentée, à l'exception du secteur près de la Chapelle historique des Îlets-Jérémie qui accueille chaque année de nombreux touristes (achalandage inconnu).

La Chapelle historique des Îlets-Jérémie est un lieu de pèlerinage particulier pour la communauté montagnaise de Betsiamites. Les membres de cette communauté viennent y effectuer leur neuvaine annuelle et utilisent alors un camping rustique situé à proximité de la chapelle. À cet effet, notons que les Îlets-Jérémie auraient été l'emplacement traditionnel du village de la communauté autochtone régionale avant l'établissement des réserves. Ce site représente donc pour les autochtones une grande valeur traditionnelle et religieuse.

En dehors de la période de chasse, le secteur de la barre de sable et du marais font l'objet de visites ponctuelles seulement. Ainsi, seuls quelques résidents de Colombier y pratiquent la cueillette artisanale de la mye commune au printemps. À l'automne cependant, le marais est fréquenté par un bon nombre de chasseurs à la sauvagine, comme le témoigne la présence de plus d'une dizaine de caches. On y aurait même dénombré jusqu'à une trentaine de caches lors de certaines années (Comité ZIP 1998).

À l'extrémité est du marais salé, on observe la présence d'un secteur à vocation agroforestière. Ainsi, le propriétaire de ce lot y possède un champ, en plus d'y avoir effectué une plantation de résineux en bordure du marais.

Le secteur du marais salé aurait été soumis à des travaux de remblayage lors de la construction de la route provinciale 138 (Mousseau et Armellin 1996). De plus, il existe un site d'enfouissement désaffecté au fond de la baie (Pêches et Océans).

### 3.4. Tenure des terres

Les terres bordant la baie des Îlets Jérémie sont majoritairement privées (figure 6.2). La tourbière à l'est, ainsi que les terres le long du sentier d'accès au nord du marais, appartiennent au M.R.N. (secteur Terres).

**Tableau 6.2 Tenure des terres du secteur de la baie des Îlets Jérémie**

N <sup>o1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (ha)
1	Blocs G-P / I-P / J-P / K-P / M-P / N-P / O-P	Tourbières Omer Bélanger inc.	254,9
2	Bloc P-P	Henri Parisé	29,6
3	Bloc Q-P	Marc-André Hickey	6,2
4	Bloc Q-P	Gilbert Gagné	28,6
5	Blocs F-P / R-P	M.R.N. (Terres)	82,5
6	Blocs C-P / D-1 / D-2-P / E-P	Monique Hickey	104,5
		Jean-Claude Degrasse	
7	Partie non subdivisée (P.N.S.)	M.R.N. (Terres)	73,5
8	Lots 9 / 9-P / 10-P	Lisette Lavoie	160,4

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond aux terrains identifiés à la figure 6.2.

### 3.5. Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

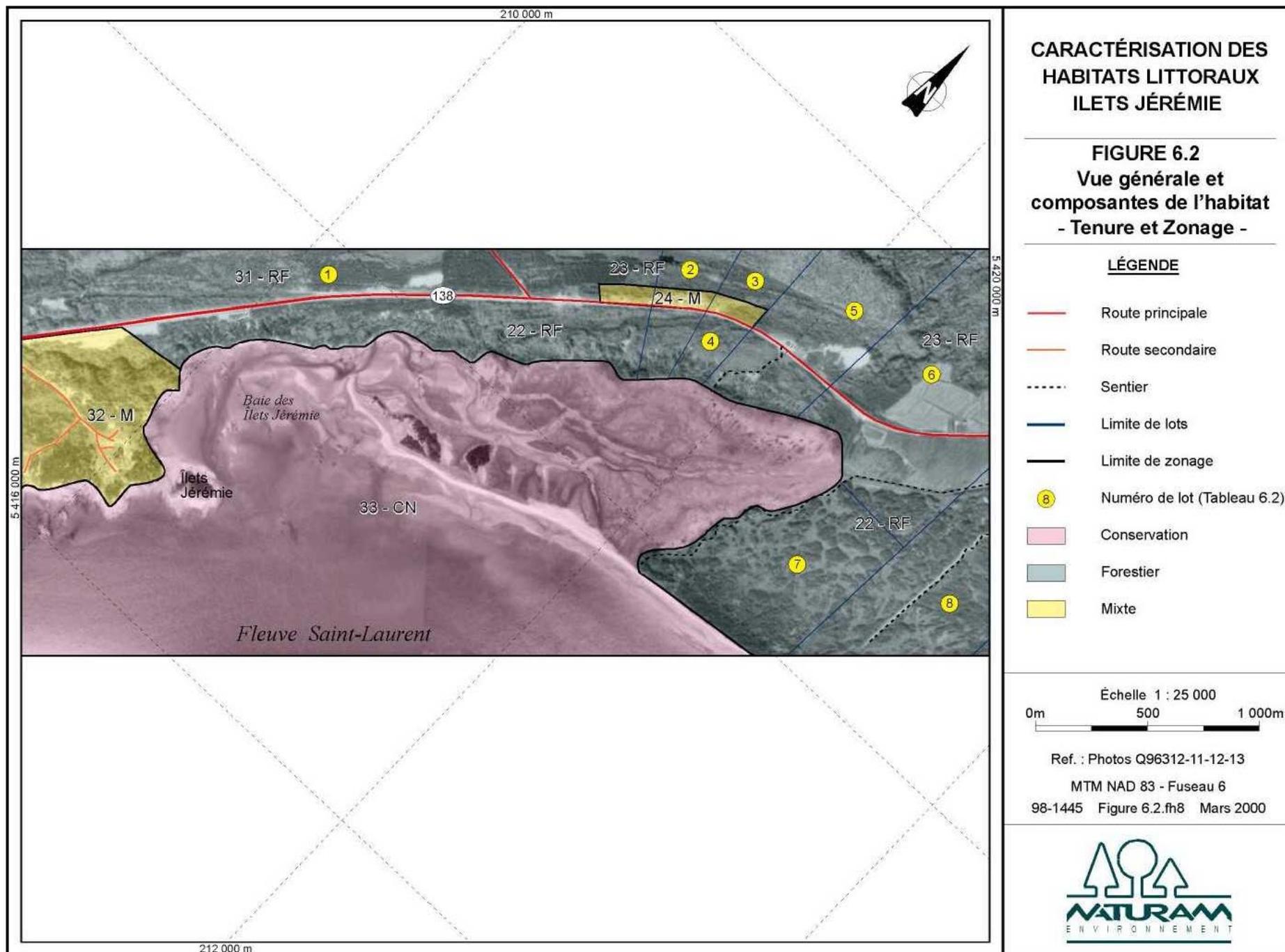
L'ensemble du territoire marin, ainsi que le marais salé et la barre de sable, ont reçu une affectation de « conservation » attribuée par la municipalité de Colombier. À part une zone « mixte » située à l'ouest de la baie et une autre bordant la route 138, l'affectation du milieu terrestre entourant la baie des Îlets Jérémie est majoritairement « forestière ».

#### *Statut actuel du site*

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce secteur compte trois aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0111-92 / 0112-91 / 0113-92), reconnues en tant qu'habitats fauniques. Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### 3.6. Gestionnaires du site

Jusqu'à présent, les activités pouvant se dérouler dans le marais à Hickey et la baie des Îlets Jérémie se trouvent sous la juridiction exclusive des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur la protection des eaux navigables, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



Les activités qui s’y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la faune et la Société de la Faune et des Parcs du Québec. Bien qu’ils pratiquent certaines activités dans le secteur (protection, inventaire faunique, etc.), ces organismes n’ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

Selon les informations obtenues en cours d’étude, à part quelques organismes qui se sont intéressés à la mise en valeur du patrimoine religieux, culturel et historique entourant la Chapelle et son secteur immédiat, aucun organisme local ou régional ne semble avoir jamais manifesté d’intérêt pour la conservation et la mise en valeur des habitats littoraux marins du secteur (marais et baie).

#### **4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Par rapport aux autres habitats littoraux de l’estuaire maritime, l’importance écologique de la baie des Îlets Jérémie pourrait se qualifier de très élevée. Bien que l’endroit ait été peu étudié par le passé, sa contribution au maintien de l’écosystème laurentien semble, en effet, relativement importante. Sa très grande biodiversité et la présence de plusieurs composantes biologiques d’intérêt (échouerie de phoque, marais salé, barre de sable, etc.) justifient certainement qu’on accorde une attention particulière à sa conservation.

#### **5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

Le marais à Hickey aurait subi des travaux de remblayage lors de la construction de la route 138 (Mousseau et Armellin 1996). Datant de quelques décennies, ces travaux ne semblent pas avoir laissé de traces apparentes sur le terrain. Par ailleurs, au fond du marais (extrémité est), il aurait pu y avoir un empiétement de l’activité agricole sur le marais, soit par remblayage ou par drainage. Cependant, lors des visites de 1999, aucun indice de telles modifications du marais n’a été trouvé. L’examen de photographies aériennes à diverses époques pourrait fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Dans l’ensemble, le site ne paraît pas soumis à des perturbations humaines importantes risquant d’affecter les communautés biologiques actuelles ainsi que les fonctions écologiques du marais. Ainsi, malgré la proximité de la route 138, il ne semble pas y avoir de traces d’érosion humaine, de piétinement ou autres. Actuellement, seule la chasse automnale à la sauvagine induit un dérangement temporaire de la faune avienne. Toutefois, bien qu’il soit reconnu par les gestionnaires de la faune (FAPAQ, Conservation Québec, Service canadien de la faune) que ce secteur subit durant cette période une pression de chasse relativement importante par rapport à sa superficie, aucun impact négatif, signe de surexploitation ou indice de perturbation de la faune n’ont été soulignés jusqu’à présent.

La baie des Îlets Jérémie ne semble subir aucune pression anthropique majeure. À part, quelques cueilleurs locaux de myes communes, la baie n’est fréquentée que par des visiteurs occasionnels n’ayant pas d’effets négatifs significatifs sur le milieu et ses composantes biologiques.

## 6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 6.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des Îlets-Jérémie à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## 7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice consiste à proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable du secteur des Îlets-Jérémie.

### 7.1. Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaîtrait souhaitable que le développement de ce milieu relativement isolé, mais à valeur écologique très élevée, soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance. Cela paraît d'autant plus justifié qu'il existe déjà deux autres marais d'importance sur la Haute-Côte-Nord où des infrastructures touristiques ont été aménagées (marais de Pointe-aux-Outardes avec 491 ha et marais de Pointe-au-Boisvert avec 288 ha).

Dans ce contexte, la vocation proposée pour le secteur des Îlets-Jérémie en est une de conservation intégrale respectueuse des utilisations déjà présentes (chasse à la sauvagine, cueillette de mollusques, randonnée pédestre, etc.). Une telle vocation cependant ne limite pas la réalisation de certaines activités de mise en valeur. Dans le sens de cette vocation, les deux principales orientations de développement durable suggérées seraient les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale du secteur des Îlets-Jérémie :
  - Obtenir un statut de protection particulier reconnaissant leurs conditions d'habitats essentiels au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent.
  - Réunir tous les intervenants concernés (propriétaires, municipalité, communauté autochtone, chasseurs) et élaborer un protocole d'entente visant la protection du milieu naturel et la pérennité des ressources et de leurs usages.
  - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux.

- Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme le secteur des Îlets-Jérémie (code d'éthique adapté aux particularités locales).

**Tableau 6.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des Îlets-Jérémie**

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique très élevée du marais et de la baie.	X	X
- Présence d'une importante fenêtre visuelle sur le marais et le fleuve (en direction ouest depuis la route 138).		X
- Présence d'une attraction touristique à proximité (Chapelle des Îlets-Jérémie - Valeur traditionnelle élevée pour les autochtones).		X
- Proximité de la route 138.		
- Chemin d'accès entretenu (1 km).		X
- Accessibilité réduite aux habitats (sentiers difficiles dont certains privés).	X	X
- Faible fréquentation.	X	
- Marais et baie de tenure publique.	X	
- Lots riverains de tenure privée.	X	X
- Valeur écologique du marais et de la baie reconnue par la municipalité (zonage de conservation) et le gouvernement provincial (habitats fauniques).	X	X
<b>Contraintes</b>		
- Localisation dans un secteur isolé de la côte où les percées visuelles sont peu nombreuses.		X
- Éloignement par rapport aux pôles touristiques majeurs (Tadoussac et Baie-Comeau).		X
- Vocation principalement agroforestière de la municipalité.	X	
- Vocation non connexe de l'attraction touristique (lieu de pèlerinage) par rapport aux objets de conservation et mise en valeur du milieu naturel.		X
- Sous-développement des infrastructures d'accueil touristiques (espaces de stationnement restreints, vétusté de la rampe de mise à l'eau, absence d'halte routière, absence de service d'hébergement et de restauration).		X
- Accessibilité réduite aux habitats (sentiers difficiles et privés pour certains).	X	X
- Peu d'intérêt historiquement manifesté pour la conservation et la mise en valeur du site.	X	
- Milieu naturel sensible aux perturbations d'origine anthropique.		

- Développer et maintenir des activités d'observation du panorama laurentien et d'interprétation de la nature du secteur de concert avec la vocation de conservation.

## 7.2. Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient une étude de préfaisabilité. Ainsi dans l'optique d'une amélioration de l'accessibilité et/ou du développement d'activités d'observation et d'interprétation, cette étude devrait principalement aborder la composante financière. Il convient de souligner que toute intervention physique nécessiterait, outre des frais d'aménagement, des frais récurrents d'entretien dont il faut tenir compte.

La majeure partie d'un projet de conservation conforme aux orientations émises à la section précédente semble d'emblée tout à fait réalisable en raison des frais relativement réduits qu'il impliquerait. Dans un premier temps, ceux-ci consisteraient plus particulièrement en des frais de représentation et de concertation avec les divers intervenants concernés par le projet en plus des frais de sensibilisation et d'entretien.

Parmi les activités facilement réalisables, mentionnons de modestes activités d'interprétation de la nature (ex. : panneaux d'interprétation) et équipements légers d'observation (ex. : belvédère et élagage d'arbres le long de la route 138). De telles interventions ne requièrent qu'un apport financier minimal et pouvant être subventionnées par divers programmes. Enfin, la mise en œuvre d'un projet de conservation suggère aussi la mise en place d'activités de protection et de surveillance auxquelles sont associés des frais de personnel ou de service. Ce dernier poste d'opération du site pourrait en fait constituer l'investissement le plus important.

Un projet de conservation du site pourrait aussi permettre d'établir indirectement un système de suivi de cet habitat et de ses populations animales. Cela pourrait permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du secteur et sur les relations écologiques entre les espèces fauniques et leur milieu.

Dans l'éventualité où un projet de mise en valeur serait envisagé, il importerait d'inclure une composante de marché à l'étude de préfaisabilité. Cette composante devrait alors principalement aborder l'évaluation du potentiel de fréquentation touristique de l'anse afin de le mettre en relief avec les coûts de réalisation d'un tel projet.

### *Gestion et prise en charge*

La baie des Îlets Jérémie possède une valeur écologique suffisamment élevée pour justifier la mise en œuvre éventuelle d'un projet de conservation et pour susciter l'intérêt des niveaux de gouvernement tant municipal, que provincial et fédéral. Outre la municipalité de Colombier, les organismes gouvernementaux concernés seraient notamment la Société de la Faune et des Parcs du Québec, le Service canadien de la faune

et Pêches et Océans Canada. La tenure des habitats littoraux étant publique, le secteur « Terres » du ministère des Ressources naturelles du Québec serait également concerné par un tel projet. Par ailleurs, cette forte valeur écologique devrait également encourager la participation d'organismes intéressés à la conservation et à l'exploitation durable des milieux naturels tels que Canards Illimités, la Fondation de la faune du Québec, le Fonds mondial pour la nature, Habitat faunique Canada, la Fédération québécoise de la Faune, le Conseil Régional de la Faune de la Côte-Nord, le Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord, l'Association regroupant les chasseurs fréquentant le marais à Hickey, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, etc. Au chapitre de la mise en valeur du site, l'Association Touristique Régionale de Manicouagan pourrait également être mise à contribution.

Bien que plusieurs partenaires potentiels puissent être identifiables, il faut néanmoins un organisme pour veiller à la mise en œuvre du projet et à la gestion courante des activités dans le secteur des Îlets-Jérémie. Cet organisme pourrait être soit directement le service des parcs et espaces verts de la municipalité, soit un organisme paramunicipal voué à ce genre d'action, soit un autre organisme existant se montrant intéressé au projet ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens de Colombier ou de la région. Ultimement, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants. Toutefois, la situation idéale serait la prise en charge de la gestion du site par des représentants du milieu. De cette façon, les orientations prises pour le développement du site correspondraient davantage aux besoins réels de la collectivité locale.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- BEAULIEU, H. 1992. *Liste de la faune vertébrée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BÉLISLE, J. M. 1990. *Inventaire de suivi des héronnières à Grand Héron (*Ardea herodias*) sur la Côte-Nord, été 1989*. Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Baie-Comeau. Rapport technique. 12 p.
- BIOREX, 1996. *Création d'une base de donnée géoréférencée sur les ressources halieutiques et leurs habitats : Fyord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêche et Océan. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2 : fiches descriptives des ressources par municipalité)
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xx p. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE. 1998. *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Page multiple et annexes.
- DRYADE, 1980. *Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- GÉNIVAR S.D. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par Génivar.
- LAVOIE, G. 1992. *Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec*. Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 180 p.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la Faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.

- MARIE-VICTORIN, Frère. 1964. *La Flore laurentienne*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT inc. 1998. « Profil de la rive nord de l'estuaire ». Dans : *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.
- PETERSON, R. T. 1980. *Les oiseaux de l'est de l'Amérique du Nord*. Les Guides Peterson. Éditions Marcel Broquet Inc. 384 p.
- PROCÉAN INC. 1995. *Développement de la pêche à la Mye (*Mya arenaria*) sur la Côte-Nord du Québec*. Rapport final présenté à Pêches et Océans Canada. III + 35 p. + annexes.

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques.....	3
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....	6
3.1	Situation géographique et contexte régional .....	6
3.2	Accessibilité au site et équipement d'accueil existant .....	6
3.3	Utilisation du territoire .....	7
3.4	Tenure des terres .....	7
3.5	Affectation du territoire .....	9
3.6	Gestionnaires du site .....	9
3.7	Évolution et orientations de développement du site.....	9
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	10
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	10
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	10
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	10
7.1	Vocation et orientations de développement durable.....	11
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	12
8.0	RÉFÉRENCES .....	14

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées :                    UTM (Est) : 289 500 m                    UTM (Nord) : 5 463 000 m  
    Longitude : 68°39'00''                    Latitude : 48°56'00''

L'estuaire de la rivière Betsiamites chevauche les limites de la MRC de Manicouagan et de la MRC de la Haute-Côte-Nord. Cet estuaire est localisé à environ 45 km à l'ouest de Baie-Comeau. Sur la rive gauche de l'estuaire se trouve la réserve montagnaise de Betsiamites et sur la rive droite, s'étend la pointe Bersimis qui fait partie du territoire de la municipalité de Colombier. Le site est constitué de l'estuaire de la rivière Betsiamites et de ses deux rives.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

À son embouchure, la rivière Betsiamites comporte un estuaire relativement fermé. En effet, en rive droite (sud-ouest/sud), on observe la présence d'une flèche littorale sablonneuse de 2 km pointant vers le nord-est (pointe Bersimis) alors qu'en rive gauche (nord), on trouve une autre flèche de dimension plus réduite (1 km) qui pointe vers le sud-ouest (pointe de Betsiamites). Cette morphologie côtière témoigne d'une évolution de la dynamique sédimentaire estuarienne depuis la régularisation des débits de la rivière suite à l'aménagement des centrales Bersimis-1 et Bersimis-2. Aujourd'hui, le débit moyen de la rivière est de 323 m<sup>3</sup>/s et ne connaît pas d'importantes fluctuations saisonnières, de sorte que les courants de l'estuaire sont dominés par les flux de marée et qu'il se produit un apport marin de sédiments qui ont modifié la position des chenaux d'écoulement et comblé certaines parties de l'estuaire (Boudreault *et al.* 1986).

Bien que la limite amont de l'influence des marées se situe approximativement au 30<sup>e</sup> km de la rivière à partir de son embouchure (Boudreault et Domingue 1991), l'intrusion saline ne dépasserait pas le 6<sup>e</sup> km en période de marées de vives-eaux. Même si les débits de la rivière sont régulés, les hauteurs quotidiennes des marées influent sur la remontée de la limite amont de ce coin salin. À marée basse, ce dernier est régulièrement repoussé à l'extérieur des flèches littorales (Boudreault *et al.* 1986). Ainsi, bien que la marée conserve une grande influence, l'important débit de la rivière fait en sorte qu'une bonne partie de l'estuaire est régulièrement recouverte d'eau douce ou légèrement saumâtre (marées basses et hautes de mortes-eaux).

En ce qui a trait au substrat de l'estuaire, celui-ci est surtout composé de vase sablo-argileuse au niveau des chenaux d'écoulement et comporte une fraction de plus en plus sableuse en se rapprochant des berges (Boudreault *et al.* 1986). De larges battures sablonneuses bordent, en effet, les chenaux d'écoulement. Les berges de l'estuaire forment des talus en pente forte, affectée par l'érosion et présentant des décrochements occasionnels. En remontant l'estuaire, la hauteur de ces talus s'élève progressivement pour enfin constituer des falaises abruptes.

## 2.2 Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont les marais, les dunes de sable, la concentration des oiseaux aquatiques et la richesse de la faune marine.

### *Marais*

L'estuaire de la rivière Betsiamites renferme plus de 102 ha de marais répartis en trois plaques principales (Dryade 1980) (figure 7.1). Ce marais présente un étagement végétal particulier par rapport aux autres marais salés répertoriés dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent. L'étage inférieur est colonisé par le Scirpe américain. La salinité relativement faible de l'estuaire favoriserait la colonisation de cette espèce moins halophile. L'étage supérieur de la baie face à la réserve Betsiamites présente néanmoins les caractéristiques habituelles d'une herbaçaie salée avec une dominance de *Carex paléacé* et de *Jonc de la Baltique*. Ces secteurs sont inondés lors des hautes marées saisonnières.

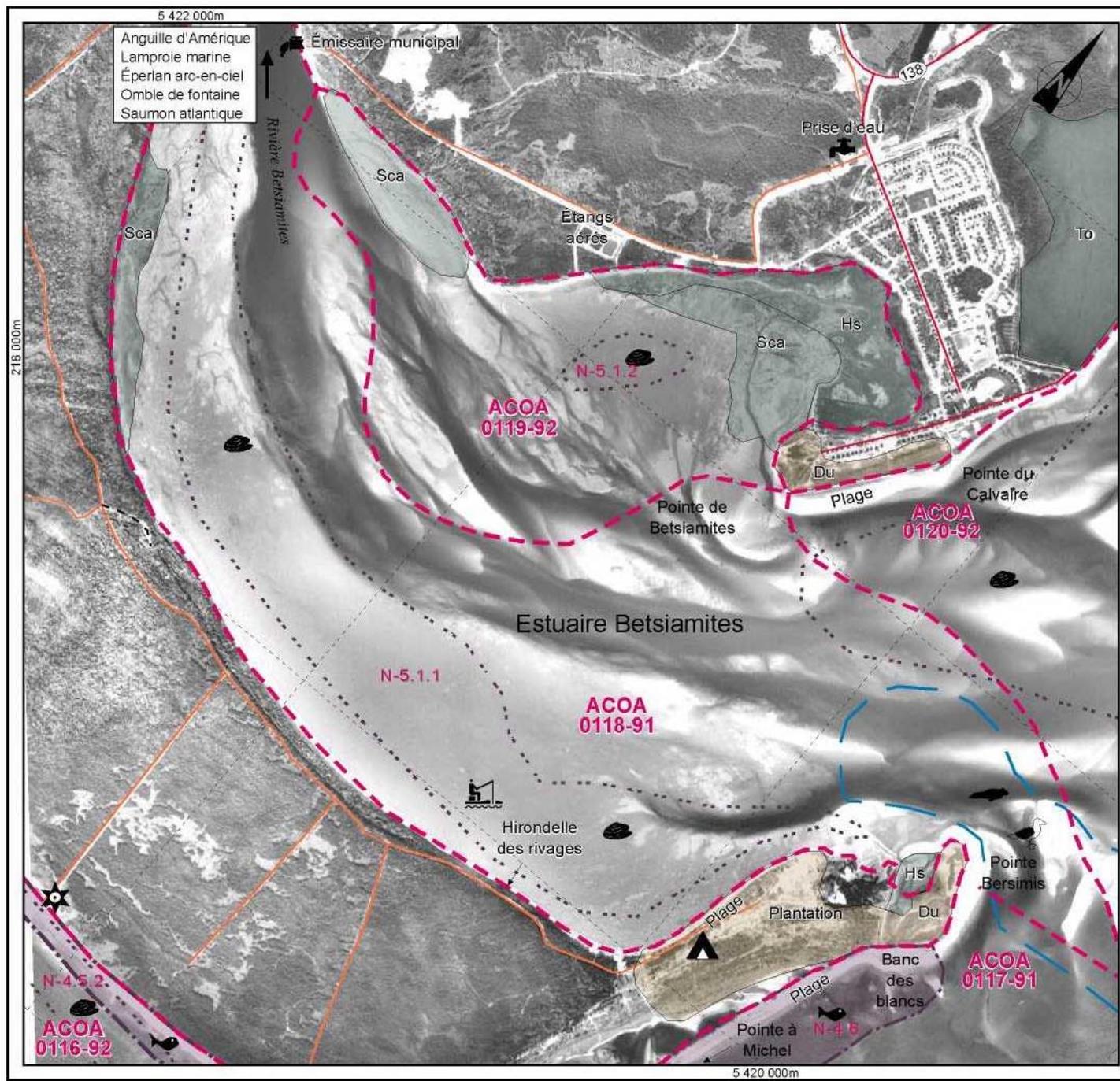
### *Dunes de sable*

Plus d'une trentaine d'espèces végétales ont été recensées sur les dunes des pointes Bersimis et de Betsiamites lors de l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999. À la pointe Bersimis, la Camarine noire et le Génévrier commun forment des coussins bien ronds au travers des Élymes des sables et autres graminées de la dune fixe. Ces dunes de sable représentent un habitat important pour ces espèces végétales spécialisées. On y retrouve également plusieurs Pins rouges plantés sur la dune afin de contrer l'érosion éolienne.

### *Faune avienne et habitat*

L'estuaire de la rivière Betsiamites accueille une concentration impressionnante d'espèces d'oiseaux aquatiques observables à l'année.

Durant l'été, le secteur constitue un site de rassemblement important pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. Ainsi, il a été possible d'observer des milliers d'oiseaux lors d'une seule journée d'inventaire à l'été 1999. Les Mouettes tridactyles, les goélands et les cormorans étaient particulièrement nombreux. Quelques Mouettes de Bonaparte, des Sternes pierregarin et des Eiders à duvets ont aussi pu être aperçus face à la pointe à Michel. Les falaises de la rive droite abritaient, quant à elles, une colonie de plus de 35 couples d'Hirondelles de rivage. Enfin, un bon nombre de Grands hérons fréquentent les marais qu'ils utilisent comme aire d'alimentation.



## CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX ESTUAIRE BETSIAMITES

**FIGURE 7.1**  
**Vue générale et**  
**composantes de l'habitat**  
**- Utilisation du milieu -**

- LÉGENDE**
- Route principale
  - Route secondaire
  - Sentier
  - ACOA
  - Herbaçaie salée
  - Tourbière
  - Scirpe d'Amérique
  - Dune
  - Oiseaux marins
  - Zone de cueillette de la Mye commune
  - Zone de fraie du capelan
  - Phoque gris (concentration / échouerie)
  - Camping (privé)
  - Pêche blanche à l'éperlan
  - Balise de navigation
  - Migration en rivière

Échelle 1 : 30 000  
 0m 400 800 1 200m

Ref. : Photos Q96311-189-190-191-200-202  
 MTM NAD 83 - Fuseau 6  
 98-1445 Figure 7.1.fh8 Mars 2000



L'estuaire de la rivière Betsiamites constitue une halte migratoire importante (Mousseau et Armellin 1996) et une aire de concentration des oiseaux aquatiques reconnue (Brault et al. 1998). À l'automne 1991, on a rapporté la présence de quelque 222 Canards noirs et 120 Bernaches du Canada, lesquels étaient accompagnés d'un grand nombre de Garrots à œil d'or, de Harles à poitrine rousse et d'Eiders à duvets. Lors de la migration printanière en 1992, on y retrouvait une nette dominance de Bernaches du Canada (Brault et al. 1998).

Par ailleurs, le secteur marin s'étendant vers l'ouest de Betsiamites aux Îlets-Jérémie accueille un grand nombre de macreuses et de Hareldes kakawi durant les migrations (Lehoux et al. 1985). Ainsi, dans le secteur face à la pointe à Michel, il aurait été possible d'apercevoir plus de 1 550 Macreuses à front blanc, à l'automne 1991, et 265 Macreuses noires au printemps 1992 (Brault et al. 1998). Durant l'hiver, des groupes de Harelde kakawi fréquentent aussi ce secteur (Lehoux et al. 1985).

Ce secteur compris entre la pointe à Michel et Bersimis serait fréquenté de façon importante par les oiseaux limicoles lors des migrations automnales (Bourget 1990, 1991). Le Bécasseau variable, le Bécasseau à croupion blanc, le Tournepièrre à collier et le Pluvier à collier y ont été notamment aperçus à l'automne 1999 (Rémi Gilbert, résident, comm. pers.).

#### *Faune marine et habitat*

Les battures sablonneuses de l'estuaire offrent un habitat idéal pour les mollusques endobenthiques. Le littoral renferme ainsi des bancs de Myes communes d'une superficie totale de 15,6 km<sup>2</sup>. Au large de l'estuaire, on retrouve aussi des bancs de Mactres de Stimpson (Génivar s.d.; Naturam Environnement 1998).

Une faune ichthyenne particulièrement riche fréquente également l'estuaire de cette rivière. Dans les secteurs marécageux, la présence d'une grande concentration d'Épinoches à trois épines et d'Épinoches à neuf épines ainsi que quelques Épinoches tachetées a été observée à l'été 1999. L'estuaire et la rivière Betsiamites sont aussi fréquentés par plus de 20 espèces de poissons (Naturam Environnement 1990, 1998; Génivar s.d.). Parmi celles-ci, certaines espèces remontent la rivière pour y frayer, dont le Saumon de l'Atlantique et la Lamproie marine. Le Capelan utilise, quant à lui, le littoral des pointes à Michel et Bersimis pour frayer.

Les battures sablonneuses de la pointe Bersimis représentent un site privilégié d'échouerie pour les Phoques gris (Naturam Environnement 1998, 1999). Par ailleurs, les Marsouins communs fréquenteraient régulièrement l'embouchure de la rivière, principalement au printemps lors des migrations de Capelans et de Harengs (Naturam Environnement 1999).

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

##### *Situation géographique*

La communauté autochtone de Betsiamites compte environ 2 000 individus et occupe un territoire de 255 km<sup>2</sup> s'étendant vers l'est jusqu'à la municipalité de Ragueneau. La localité bordant la limite ouest du site, la municipalité de Colombier, compte environ 950 habitants et s'étend sur une longue bande riveraine au fleuve. L'estuaire de la rivière Betsiamites n'est que peu visible depuis la route provinciale 138. Le pont enjambant la rivière permet seulement une fenêtre visuelle sur la partie amont de l'estuaire.

##### *Contexte régional*

On retrouve peu d'activités touristiques développées dans le secteur immédiat de l'estuaire de la rivière Betsiamites. Le site est toutefois situé à proximité du Centre de villégiature Innu de Papinachois, premier site touristique d'intérêt, environ 10 km à l'est de la réserve autochtone. Le site est également situé à proximité de Baie-Comeau (45 km), pôle touristique majeur des environs.

#### **3.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant**

##### *Accessibilité*

L'estuaire de la rivière Betsiamites est difficilement accessible. Les accès terrestres et aquatiques (rampes de mise à l'eau) sont privés.

À l'ouest du pont de la 138, le chemin gravelé de Rivière-Bersimis permet d'accéder en véhicule motorisé à la rive sud de l'estuaire. Il est ainsi possible de se rendre jusqu'à la pointe Bersimis en empruntant un étroit chemin de terre battue. Le reste du trajet jusqu'à l'extrémité de la pointe doit se faire à pied. À l'intérieur de la réserve montagnaise de Betsiamites, on retrouve également de nombreux chemins permettant d'accéder au littoral de l'estuaire. Un belvédère offre même un excellent panorama du secteur.

Il est également possible d'accéder à l'estuaire à l'aide de petites embarcations lors des marées hautes uniquement, les chenaux étant généralement trop peu profonds. Il existe une rampe de mise à l'eau du côté ouest de la rivière, près de la route provinciale 138, à partir de laquelle on peut mouiller à marée haute les petites embarcations. Quoique relativement peu entretenu, cet accès demeure le seul utilisable à proximité. La rampe de mise à l'eau publique la plus près est située au quai de Ragueneau, à plus d'une vingtaine de kilomètres à l'est.

### *Équipements d'accueil*

Il n'existe aucun équipement d'accueil public. En effet, les seuls aménagements véritables se situent sur le territoire de la réserve montagnaise. On y retrouve ainsi des stationnements, un belvédère et quelques sentiers non aménagés.

### **3.3 Utilisation du territoire**

Malgré la présence humaine à proximité, le site demeure relativement peu fréquenté. Seuls les résidents de Rivière-Bersimis et la population montagnaise fréquentent cet estuaire.

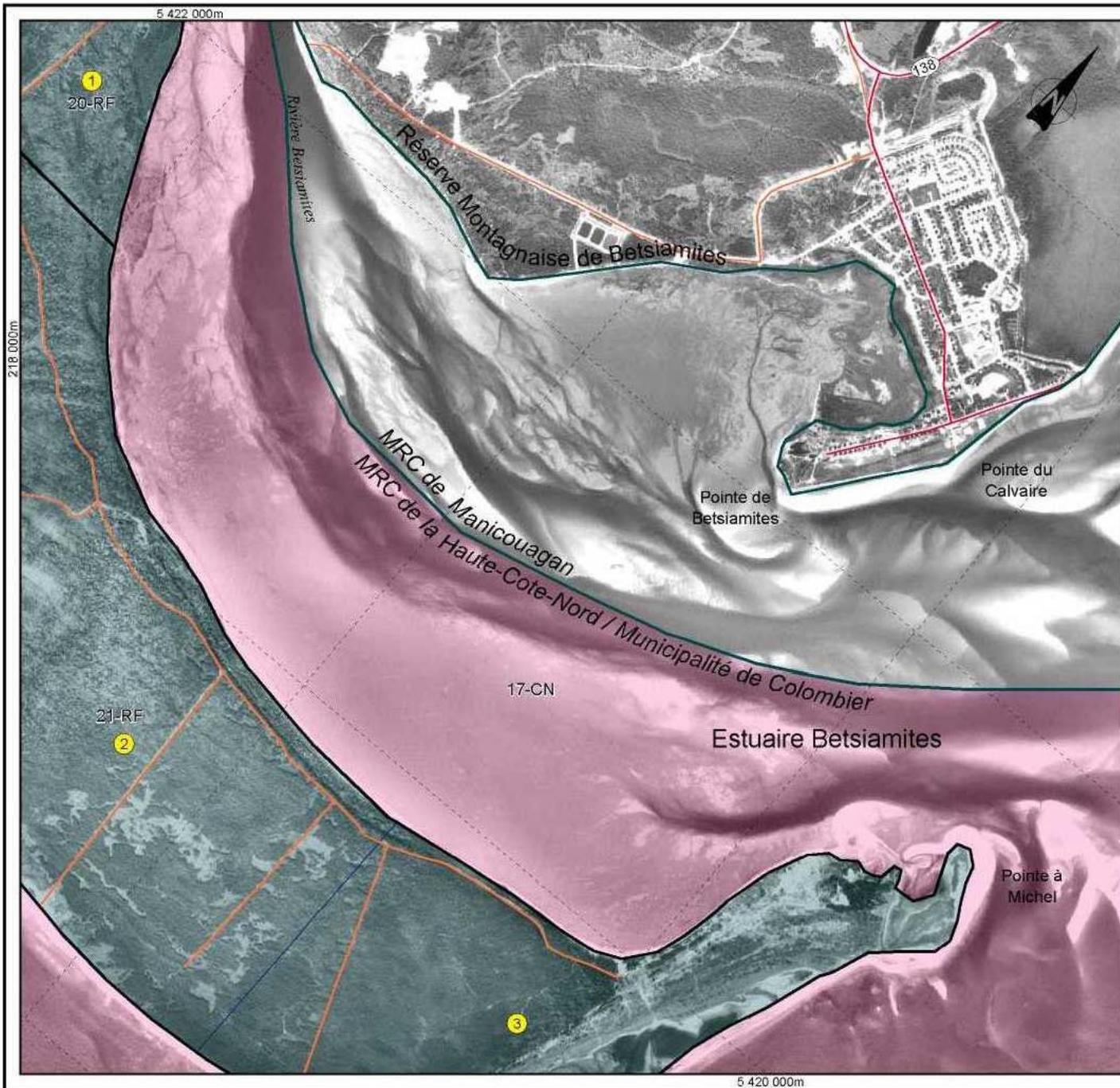
Les autochtones pratiquent principalement la pêche traditionnelle au Saumon atlantique dans la rivière et l'estuaire. La chasse à la sauvagine est également populaire lors des migrations. Certaines personnes y récoltent occasionnellement la Mye commune. Seul le banc N-4.6, localisé entre les pointes à Michel et Bersimis est ouvert, les deux autres situés dans l'estuaire étant insalubres. Durant l'hiver, il arrive que des activités de pêche blanche à l'éperlan soient pratiquées. Les immenses plages sablonneuses sont également utilisées pour la baignade.

Le long de la route de Rivière-Bersimis, on retrouve quelques chalets vis-à-vis du secteur amont de l'estuaire. De son côté, le secteur de la pointe Bersimis est utilisé pour le camping par des propriétaires privés. Ce secteur offre un paysage particulièrement saisissant. Un grand nombre de véhicules tout terrain circulent toutefois dans les dunes de sable et piétinent la végétation. De plus, le secteur forestier fait l'objet de coupes forestières visibles du chemin d'accès.

Le marais faisant face à la réserve a été utilisé, il y a plus d'une cinquantaine d'années comme pâturage pour les bovins. Des indices de perturbation dus à leur piétinement sont toujours perceptibles.

### **3.4 Tenure des terres**

Alors que la rive gauche est de tenure publique via le ministère Canadien des Affaires indiennes et du Nord (réserve montagnaise de Betsiamites, l'ensemble des terres riveraines bordant la rive droite du site sont de tenure privée (pointes à Michel et Bersimis). Celles-ci appartiennent à trois propriétaires principaux. La tenure de ces lots est présentée au tableau 8.1. Mentionnons qu'au bout de la pointe à Michel, quelques petits propriétaires privés possèdent également des petits lots utilisés pour le camping (non listés au tableau 7.1) (figure 7.2).



**CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX ESTUAIRE BETSIAMITES**

**FIGURE 7.2**  
**Vue générale et**  
**composantes de l'habitat**  
**- Tenure et Zonage -**

LÉGENDE

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Limite municipale
-  Limite de lots
-  Limite de zonage
-  ① Numéro de lot (Tableau 7.1)
-  Forestier
-  Conservation

Échelle 1 : 30 000  
 0m 400 800 1 200m

Ref. : Photos Q96311-189-190-191-200-202  
 MTM NAD 83 - Fuseau 6  
 98-1445 Figure 7.2.fn8 Mars 2000



**Tableau 7.1 Tenure des terres du site de l'estuaire Betsiamites**

N <sup>o</sup> 1	No de lot	Propriétaire	Superficie (ha)
1	Bloc B / 1-P	Eugène Miller	711 680
2	Blocs 6-P à 1-P	Lucille Larouche	8 682 100
3	Bloc A-P	Jean Fournier	3 389 800

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 7.2.

### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

La municipalité de Colombier a reconnu l'intérêt écologique de la rivière Betsiamites et du secteur marin adjacent en leur accordant une affectation de « conservation ». L'ensemble du secteur terrestre en rive droite de l'estuaire, incluant les pointes à Michel et Bersimis, possède une affectation « forestière ». De son côté, la réserve montagnaise de Betsiamites n'a donné aucune affectation particulière aux terres situées sur son territoire. Le secteur estuarien et marin faisant partie du territoire non organisé (TNO) maritime de la MRC de Manicouagan n'a également reçu aucune affectation.

#### *Statut actuel du site*

Ce secteur comprend 4 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit d'aires de concentration des oiseaux aquatiques couvrant l'ensemble de l'estuaire et le secteur marin adjacent (ACOA 0117-91 / 0118-91 / 0119-92 / 0120-92). Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### 3.6 Gestionnaires du site

Par ailleurs, la rivière Betsiamites possède le statut officiel de « rivière à saumon » pour lequel la réglementation spécifique à l'exploitation de cette espèce s'applique. Cependant, l'activité de pêche sportive y est strictement réservée aux autochtones. La réserve montagnaise de Betsiamites se trouve l'unique gestionnaire du territoire en rive gauche de l'estuaire, alors que des propriétaires privés se partagent la gestion du territoire en rive droite. Cependant, peu d'activités de gestion visant la protection du territoire ont été réalisées par ces intervenants jusqu'à maintenant.

### 3.7 Évolution et orientations de développement du site

La rive droite de l'estuaire de la rivière Betsiamites incluant le marais salé et la pointe de Betsiamites fait actuellement partie intégrante d'un projet d'évaluation d'implantation d'une zone de protection marine (ZPM) dans un vaste secteur s'étendant depuis ce point jusqu'à la rivière Manicouagan vers l'est (Naturam Environnement 1999). Outre cette

dernière étude, aucune autre orientation de développement formelle n'a été identifiée pour ce site.

#### **4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique de l'estuaire de la rivière Betsiamites peut se qualifier d'« élevée ». Cet écosystème unique en son genre renferme de nombreux éléments écologiques particuliers, tels ses marais salés, ses dunes de sable et la présence d'une grande richesse avienne et marine.

#### **5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

Le milieu marin et l'estuaire de la rivière Betsiamites ne semblent pas souffrir de l'utilisation humaine active. En effet, la pêche, la chasse, la cueillette de mollusques et la baignade ne semblent pas perturber de façon importante les populations animales.

Les dunes de sable des deux rives de la rivière subissent par contre un piétinement important de la végétation. Les espèces végétales fragiles de cet endroit résistent difficilement à la circulation répétée des véhicules tout terrain. Ceci pourrait conduire à plus ou moins long terme à une augmentation de l'érosion et à la disparition des espèces plus sensibles.

De leur côté, les activités d'exploitation forestière ne semblent pas perturber de façon majeure le littoral. Cet endroit subit cependant une certaine érosion naturelle de ses berges dont l'importance et le besoin d'interventions restent à évaluer.

#### **6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 7.2 présente la synthèse des potentiels et des contraintes du site de l'estuaire Betsiamites à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur ou de conservation dans l'optique d'un développement durable.

#### **7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Il appert que les prochaines interventions majeures devraient être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une vision cohérente de mise en valeur du site, soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de l'estuaire de la rivière Betsiamites.

Tableau 7.2 Synthèse des potentiels et des contraintes de l'estuaire Betsiamites

POTENTIELS	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique élevée du site (richesse de la faune marine et avienne, présence d'un marais salé et des dunes de sable)	X	
– Présence de 4 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la consommation et la mise en valeur de la faune	X	X
– Valeur écologique du site reconnu par la municipalité de Colombier (zone de conservation) en rive droite de la rivière	X	X
– Vue panoramique intéressante dans le secteur des pointes à Michel et Bersimis		X
<b>CONTRAINTES</b>		
– La tenure privée des terres limite les actions possibles de mise en valeur (augmentation de la somme des efforts nécessaires)	X	X
– Présence de multiples intervenants (propriétaires privés, municipalité de Colombier, MRC de Manicouagan, réserve de Betsiamites)	X	
– Végétation des dunes subit des perturbations importantes (piétinement)	X	
– Accessibilité terrestre et aquatique réduite (tenure privée, faible profondeur de l'estuaire à marée basse, etc.)		X
– Sources de perturbations anthropiques et naturelles : piétinement des dunes de sable, exploitation forestière et érosion des berges	X	

### 7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique élevée soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance.

Dans ce contexte, la vocation proposée pour le site de l'estuaire Betsiamites en est une de conservation intégrale respectueuse des utilisations déjà présentes (activités traditionnelles autochtones, chasse et pêche, cueillette de mollusques).

Dans le sens de cette vocation, les deux principales orientations de développement durable suggérées seraient les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation du territoire marin, ainsi que du marais salé et de la flèche littorale établie sur la portion sud de l'estuaire (Pointes à Michel et Bersimis) :
  - Porter une attention aux activités humaines induisant une perturbation sur les végétaux et la structure des dunes de sable (circulation en VTT et piétinement)
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel tel que le marais salé et les dunes de sable
  - Considérer la possibilité d'intégrer l'estuaire de la rivière Betsiamites dans un projet de Zone de protection marine (ZPM) présentement en élaboration
  
- Identifier les avenues possibles de conservation ou de mise en valeur des habitats de la portion nord de l'estuaire Betsiamites (MRC Manicouagan et réserve montagnaise)
  - Discussion avec les membres de la communauté autochtone de Betsiamites sur les orientations de développement présentées pour ce territoire
  - Précisions sur l'intensité et la nature des activités exercées sur les habitats littoraux par les membres de la communauté
  - Évaluer le potentiel touristique dont pourrait bénéficier la communauté de Betsiamites advenant la conduite de certaines avenues de mise en valeur
  - Considérer la possibilité d'intégrer l'estuaire de la rivière Betsiamites dans un projet de Zone de protection marine (ZPM) présentement en élaboration

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation ou de mise en valeur pourrait être envisagé. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient toutefois une étude de faisabilité.

Les vocations de conservation et de mise en valeur devraient idéalement être harmonisées entre les gestionnaires des rives gauche et droite de l'estuaire. Une telle harmonisation nécessiterait, entre autres, une analyse des besoins respectifs des 2 groupes présents (activités récréatives, activités traditionnelles).

Advenant la manifestation d'une volonté de mise en valeur des habitats littoraux de la rive gauche de l'estuaire par les membres de la communauté autochtone, une étude de préfaisabilité permettrait de déterminer la demande touristique pour certaines activités. L'analyse financière d'un éventuel projet permettrait aussi d'en évaluer la rentabilité.

Un projet de conservation du site pourrait aussi permettre d'établir indirectement un système de suivi de l'utilisation des habitats par les populations animales. Un tel projet pourrait aussi permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les

composantes biologiques du site et sur les relations écologiques entre les espèces fauniques et leur milieu.

*Gestion et prise en charge*

La gestion des activités dans l'estuaire de la rivière Betsiamites est actuellement partagée entre la municipalité de Colombier et les propriétaires riverains d'une part, et la communauté autochtone de Betsiamites et la MRC Manicouagan, d'autre part.

La création d'un comité de gestion conjoint n'apparaît pas essentielle, *a priori*, mais pourrait certainement faciliter la gestion des activités de conservation et de mise en valeur. La délimitation des territoires des MRC passant au centre de la rivière rendrait difficiles d'éventuelles mesures de conservation impliquant des espèces animales fréquentant sans discernement un territoire ou l'autre (sauvagine fréquentant les marais salés de l'estuaire répartis sur les 2 territoires par exemple). Les projets de mise en valeur, orientés vers une clientèle touristique pourraient par contre être gérés individuellement par un gestionnaire ou l'autre puisque ces activités induisent une fréquentation géographique habituellement localisée (observation, randonnée, etc.).

## 8.0 RÉFÉRENCES

- BIOREX, 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats: Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2: fiches descriptives des ressources par municipalité).
- BOUDREAULT, A., R. LALUMIÈRE et L. BELZILE. 1986. *Étude d'impact sur l'environnement. Projet de rénovation de l'appareillage de production à la centrale Bersimis-2*. Rapport présenté à la Direction Environnement Hydro-Québec. 190 p. 8 cartes et annexes.
- BOUDREAULT, A. et J. DOMINGUE. 1991. *Accroissement de la production salmonicole de la rivière Betsiamites.. Étude de faisabilité: Phase 1 - rapport final des activités de 1990*. Rapport du groupe Environnement Shooner et de Naturam Inc. pour la vice-présidence Environnement, Hydro-Québec. 52 p. et annexes.
- BOURGET, A. 1991. *Programme d'inventaire des limicoles. Rapport sommaire 1990*. Environnement Canada. Service canadien de la faune-Région du Québec. Rapport interne.
- BOURGET, A. 1990. *Programme d'inventaire des limicoles. Rapport sommaire 1989*. Environnement Canada. Service canadien de la faune-Région du Québec. Rapport interne.
- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- DRYADE, 1980. *Habitas propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- GÉNIVAR s.d. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé pour Pêches et Océans Canada.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS et J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM (1985) INC. 1990. *Inventaire et caractérisation des sites de fraies potentiels de l'esturgeon noir sur la rivière Bersimis*. Rapport présenté à Pêches et Océans Canada. 50p

- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1998. "Profil de la rive nord de l'estuaire" dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une Zone de protection marine pilote : Portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. 310 pages + annexes.
- PÊCHE ET OCÉANS CANADA. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par Genivar.

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	Localisation générale DU SITE .....	2
2.0	Description du milieu BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques.....	2
2.2	Composantes biologiques .....	4
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	6
3.1	Situation géographique et contexte régional.....	6
3.2	Accessibilité au site et équipement d'accueil existant.....	6
3.3	Utilisation du territoire.....	7
3.4	Tenure des terres.....	8
3.5	Affectation du territoire .....	10
3.6	Gestionnaires du site .....	10
3.7	Évolution et orientations de développement du site .....	11
4.0	valeur écologique du site.....	11
5.0	Analyse des sources de perturbation.....	12
6.0	Synthèse des potentiels et des contraintes .....	13
7.0	Lignes directrices d'un développement durable DU SITE .....	13
7.1	Vocation et orientations de développement durable .....	13
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site.....	15
8.0	Références.....	18

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées :	UTM (Est) : 533 750 m	UTM (Nord) : 5 432 750 m
	Longitude : 68° 32' 30''	Latitude : 49° 03' 00''

Les îles de Ragueneau sont regroupées dans la baie aux Outardes, de chaque côté du chenal principal de la rivière aux Outardes. Elles se situent à plus d'une trentaine de kilomètres à l'ouest de Baie-Comeau, sur le territoire de la municipalité de Ragueneau. Visibles en direction sud, le long de la route provinciale 138, ces îles se trouvent à une distance variant entre 60 m et 1 700 m de la côte.

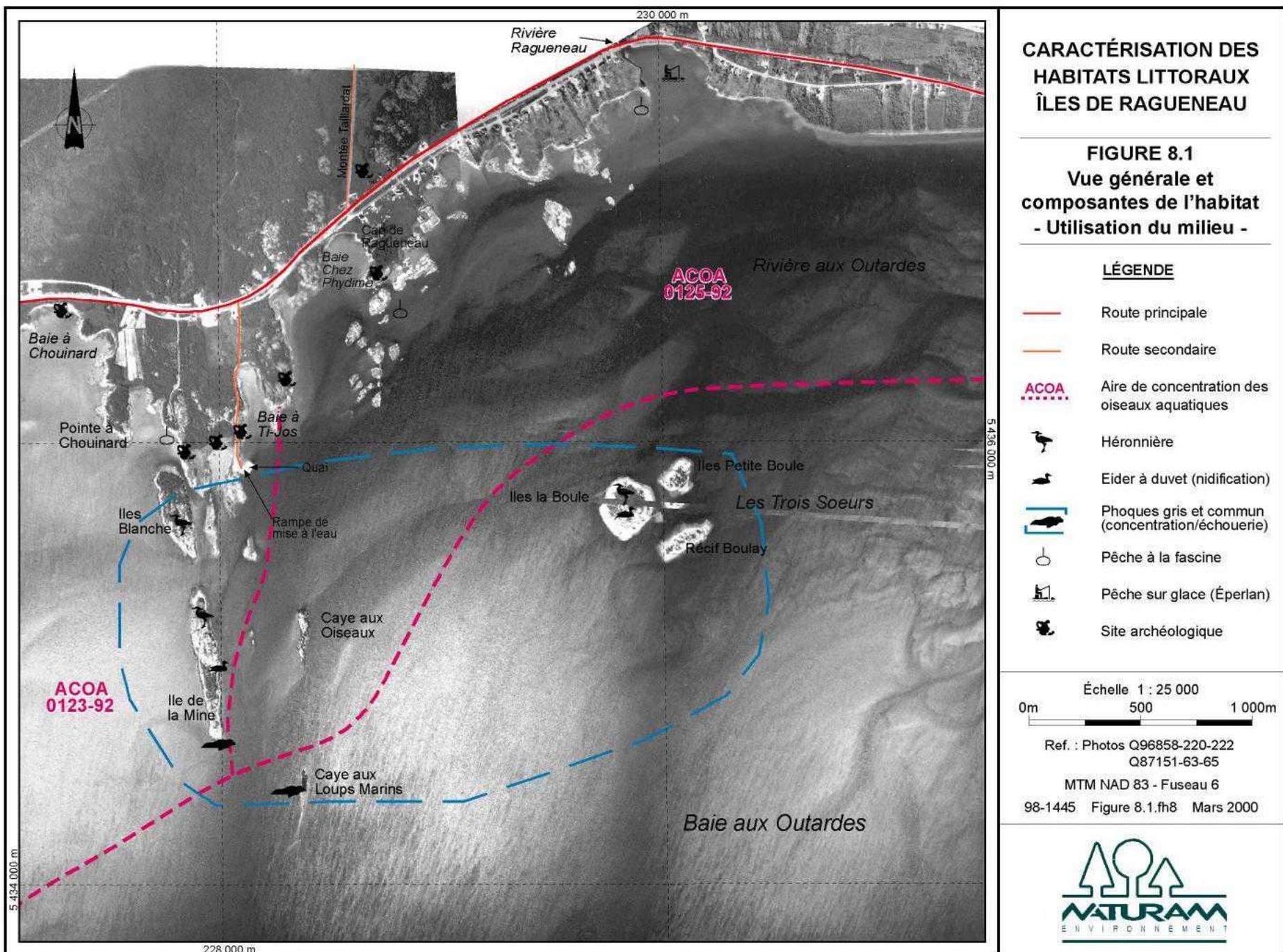
Le site retenu à titre d'habitat littoral d'intérêt est constitué uniquement de l'archipel des îles de Ragueneau. Cependant, comme la mise en valeur du site des îles est intimement liée au site d'accueil (le quai et ses abords), cette portion terrestre a été incluse dans la caractérisation du site, bien que sa valeur écologique ne soit pas exceptionnelle en soi.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

Le long de la côte rocheuse, on compte cinq îles principales, en l'occurrence les îles Blanche (19 202 m<sup>2</sup>), de la Mine (27 567 m<sup>2</sup>), la Boule, la Petite Boule et récif Boulay. Dans la région, les trois dernières sont communément appelées les Trois Soeurs (38 445 m<sup>2</sup> au total) (figure 8.1). Il s'agit d'îles formées d'affleurements rocheux émergés, même à marée haute. L'île Blanche, la plus haute, culmine à 27 m de hauteur alors que les îles de la Mine et la Boule dépassent tout juste 20 m. Les deux autres n'atteignent pas 10 m de hauteur. Dans le secteur à l'est des îles Blanche et de la Mine, on peut également observer de nombreuses cayes rocheuses (récifs), dont les principales sont appelées la caye des Oiseaux et la caye à Loups marins. Bien qu'il y en ait qui demeurent émergées à marée haute, plusieurs d'entre elles, dont la caye à Loups Marins, ne sont recouvertes que de quelques centimètres d'eau.

À marée basse, on observe de vastes battures de chaque côté du chenal d'écoulement de la rivière aux Outardes (profondeur maximale de 4 à 5 m). La batture aux Outardes à l'est est constituée d'un substrat essentiellement sablonneux tandis qu'à l'ouest de la rivière Ragueneau, on remarque la présence d'une fraction silteuse importante en surface. Notons que la rive droite de la rivière aux Outardes est constituée d'une mince couche d'argile silteuse (quelques centimètres à quelques mètres) superposée à la roche en place. Cette couche de matières fines présente en maints endroits des signes d'érosion marine sévère qui ont nécessité la réalisation, à l'est de la rivière Ragueneau, de travaux d'enrochement.



## 2.2 Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont les importantes colonies d'oiseaux, les rassemblements d'oiseaux migrateurs et une échouerie de phoques communs et gris.

### *Faune avienne et habitat*

Les îles de Ragueneau abritent une des plus importantes concentrations d'oiseaux coloniaux de l'estuaire maritime avec 7 espèces distinctes et quelque 6 900 couples ou nids occupés. Les espèces les plus abondantes sont le Cormoran à aigrettes et le Goéland argenté. On retrouve également l'Eider à duvet, le Bihoreau gris et le Grand héron (tableau 8.1). Il s'agit de la plus importante héronnière à Bihoreau gris de l'estuaire maritime. Une autre espèce d'intérêt y nicherait occasionnellement en petit nombre, à savoir la Sterne pierregarin (8 nids occupés sur la Petite Boule selon Bisailon (1995)). Par ailleurs, on a mentionné dans le secteur la présence du Petit pingouin (Marc Larin, Comité ZIP, comm. pers.).

**Tableau 8.1. Dénombrement par espèce des nids d'oiseaux coloniaux et répartition dans l'archipel de Ragueneau**

Espèce→ Île ↓	Cormoran à aigrettes	Goéland argenté	Goéland marin	Eider à duvet	Bihoreau gris	Grand héron	Sterne pierregarin
De la Mine	1451	760	85	651	...	8 <sup>1</sup>	...
La Boule	892	726	81	860	93 <sup>2</sup>	...	...
La Petite Boule	339	120	13	129	... <sup>3</sup>	...	8
Récif Boulay	138	146	16	130	...	...	...
Caye des oiseaux	...	93	10	2	...	...	...
Autres cayes	...	110	13	28	...	...	...
<b>Total</b>	2820	1955	218	1800	93	8	8

<sup>1</sup> 13 selon Bisailon (1995); <sup>2</sup> 90 selon Bisailon (1995); <sup>3</sup> 1 selon Bisailon (1995); Source : Bédard (1996)

Selon des observations récentes effectuées par le Cégep de Baie-Comeau (Bisailon, comm. pers.) et par Naturam Environnement (ce mandat), le nombre de Grand héron et de Bihoreau gris serait en diminution, en raison notamment de l'expansion progressive de la colonie de Cormoran à aigrettes. En effet, cette dernière espèce, avec ses fientes très acides, contribue à détruire la végétation des îles, éliminant ainsi les supports

arborescents essentiels à l'aménagement des nids. Un examen du couvert forestier, effectué à l'été 1999, a permis de constater que celui-ci était effectivement en régression par rapport aux observations de Bédard (1996). Il ne reste plus que quelques arbres morts sur la Petite Boule et un couvert respectif de 15 et 20 % environ sur les îles la Boule et de la Mine, dominés par des chicots. Par ailleurs, la surface rocheuse connaît une progression de 10 à 20 % sur la plupart des îles. La végétation est essentiellement composée d'herbacées sans fleurs et d'arbustes tels que le Sureau sp et des framboisiers. Pour ce qui est des autres espèces d'oiseaux (les Goélands argenté et marin ainsi que l'Eider à duvet), leur population semble plutôt stable.

De toutes les îles du secteur, l'île Blanche supporte le plus important couvert forestier, dominé par l'Épinette noire. La végétation y est plus diversifiée avec, entre autres, de jeunes bouleaux blancs, de jeunes sorbiers, de la Camarine noire, du Génévrier commun, du Myrique baumier, du Kalmia à feuilles étroites et de la verge d'or. Les falaises rocheuses qui l'entourent sont abruptes et ce, plus particulièrement, du côté est. Les oiseaux coloniaux utilisent cette île de façon marginale (quelques nids de cormorans et de goélands). Cinq nids de Bihoreau gris y ont toutefois été recensés en 1999. Il semble ainsi y avoir eu un déplacement de quelques couples de bihoreaux de l'île la Boule vers l'île Blanche.

Au bord de la côte, on note à quelques endroits la présence de petits marais à Spartine à proximité desquels se déplacent les jeunes eiders et où se reposent plusieurs espèces d'anatidés lors des grandes migrations. À noter que le secteur côtier entourant les îles de Ragueneau est reconnu en tant qu'aire d'élevage des Eiders à duvet. Près de 64 % de la population d'eiders de la rive nord de l'estuaire serait concentrée autour de ces îles et elle présenterait des signes d'expansion (Bédard et Nadeau 1994 *In* Mousseau et Armellin 1996).

Lors de la migration automnale de 1991, outre les espèces coloniales du secteur, on y a noté la présence de milliers de Canards noirs ainsi que des Canards colverts (malards) et des Grands harles. Au printemps 1992, on a pu observer une dominance des Canards noirs et des Macreuses à front blanc. Ceux-ci étaient accompagnés notamment par les Sarcelles à ailes vertes, les Eiders à duvet, les Bernaches du Canada et les Macreuses à bec jaune. Il s'agit, d'une aire reconnue de concentration des oiseaux aquatiques lors des grandes migrations (Brault *et al.* 1998).

#### *Pinnipèdes et habitat*

Les récifs exposés à marée basse, tels que la caye à Loups Marins, de même que les rochers dispersés sur les battures, représentent des sites d'échouerie privilégiés (Lesage *et al.* 1995). Ceux du secteur des îles de Ragueneau sont fréquentés par les Phoques communs et gris. Du printemps à l'automne, on peut observer ces espèces à divers endroits de l'estuaire aux Outardes (Naturam Environnement, données non publiées). Lors d'une sortie à l'été 1999, une quinzaine de Phoques communs ont été observés près de la caye à Loups Marins. L'île de la Mine (probablement la pointe sud) constitue une échouerie reconnue pour les deux espèces de phoques fréquentant le secteur (Andersen et Gagnon 1980; Lavigreur *et al.* 1993; Lesage *et al.* 1995). L'île Blanche est également

utilisée à cette fin par le Phoque commun (Dumas *et al.* 1998). Dans le secteur de l'estuaire aux Outardes, on compterait deux sites de reproduction et de mise bas du Phoque commun (banc des Branches et batture Manicouagan près de la pointe du Bout).

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

##### *Situation géographique*

La municipalité de Ragueneau compte environ 1 700 habitants et s'étend sur une très longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. La distance séparant le site d'accueil (le quai et ses abords) du cœur du village de Ragueneau (église et bureau municipal) est d'environ 6 km.

D'une longueur de littoral de près de 20 km, la réserve montagnaise de Betsiamites (rivière aux Rosiers) borde la limite ouest du site. Il n'existe que très peu d'accès, ni de prises de contact visuel avec le fleuve dans les limites de la réserve, ni à vrai dire depuis la municipalité de Forestville (la baie Laval), exception faite de brèves percées visuelles localisées et d'une fenêtre plus importante sur la baie des Îlets Jérémie qui est orientée vers l'ouest (peu perceptible lors des déplacements vers l'est). Le site des îles de Ragueneau constitue donc en quelque sorte, le retour à un premier contact visuel avec le fleuve à partir de la route 138 en provenance de l'ouest depuis environ 80 km.

##### *Contexte régional*

Le site des îles de Ragueneau se situe entre deux initiatives majeures en matière de projets récréo-touristiques régionaux, soit le Centre de villégiature Innu de Papinachois (à 8 km à l'ouest) (première période officielle d'opération en 1999) et le Parc nature de Pointe-aux-Outardes (à 6 km à l'est). Ces deux sites reçoivent en moyenne quelque 4 000 et 10 000 visiteurs par année respectivement.

#### **3.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant**

##### *Accessibilité*

L'accès au secteur d'accueil des îles se fait généralement en véhicule motorisé (automobile, camion, motocyclette, etc.) via une route d'accès secondaire d'environ 750 m, régulièrement entretenue qui le relie à la route provinciale 138. Les îles de Ragueneau n'étant nullement reliées à la terre ferme, il n'est possible d'y accéder que par voie d'eau.

Il est également possible d'accéder aux îles en embarcation depuis d'autres points d'accès littoraux. Ainsi, des plaisanciers en provenance de la marina de Baie-Comeau viennent y faire de l'observation à l'occasion. D'autres passent dans le secteur en descendant la rivière aux Outardes depuis les points d'accès à la rivière situés en amont (quais privés, rampes de mises à l'eau, chalets, etc.). Quelques autochtones de Betsiamites viennent

également y exercer certaines de leurs activités traditionnelles. À marée basse, il convient toutefois de noter que l'accessibilité aux îles n'est possible que par le chenal de la rivière aux Outardes.

#### *Équipement d'accueil*

La route d'accès secondaire donne sur un site aménagé où l'on retrouve un grand quai fabriqué en enrochement et recouvert d'un pavage d'asphalte. Un stationnement d'environ 15 places est attenant au quai. En raison de sa fabrication en enrochement, il n'est pas possible aux embarcations ou autres navires d'accoster à ce quai. Le site aménagé est constitué d'une gloriette, de bancs publics et d'arrangements horticoles. Une rampe de mise à l'eau est présente juste à côté du quai et permet aux plaisanciers et aux touristes d'y descendre leur embarcation.

On y retrouve aussi un obélisque d'une trentaine de mètres de hauteur ainsi que deux dinosaures grandeur nature réalisés par des artistes régionaux (Le Cercle de fer). Les gens fréquentant le site peuvent se promener le long de la mer sur l'estran rocheux ou encore se reposer sur les bancs du quai.

### **3.3 Utilisation du territoire**

Par le passé, le site de Ragueneau était fréquenté par les peuples autochtones. Autour de l'aire d'accueil, on retrouve 7 sites amérindiens préhistoriques datant de la période archaïque (7 000 à 3 000 ans A.A.) ou de la période sylvicole (3 000 à 500 ans A.A.). Il s'agit de sites archéologiques répertoriés par le ministère de la Culture et des Communications.

Les îles de Ragueneau font principalement l'objet d'une activité passive d'observation de la part des touristes et visiteurs régionaux à partir du quai de Ragueneau. Comme il n'y a aucun frais pour accéder à ce site, l'achalandage exact de cette halte côtière est inconnu.

Principalement lors des fins de semaine, plusieurs visiteurs et plaisanciers viennent y mettre leur embarcation à l'eau afin de visiter le secteur. Depuis quelques années, en mai et juin, un entrepreneur local organise des excursions sur la mer autour des îles et ailleurs dans l'estuaire aux Outardes (Les Excursions randonnées Côte-Nord). À l'automne, plusieurs chasseurs de sauvagine utilisent également cette rampe afin de rejoindre leur site de chasse.

Directement, au niveau des îles, la seule activité structurée connue, est celle de la cueillette du duvet des eiders par une entreprise spécialisée (Société Duvetnor). Effectuée au printemps de chaque année, cette activité permet également de recenser les populations d'oiseaux. On estime que le revenu moyen annuel tiré de cette activité de récolte est de l'ordre de 7 000 \$ (environ 18 kg de duvet épuré). À noter que les revenus tirés de cette activité servent en bonne partie à la conservation de certaines îles du fleuve Saint-Laurent. Par ailleurs, le Cégep de Baie-Comeau utilise ces îles à quelques reprises durant l'année dans le cadre de la formation en aménagement cynégétique et halieutique. On y pratique un recensement sporadique des oiseaux coloniaux. Enfin, quelques

chasseurs viennent dans le secteur des îles pour y pratiquer une certaine activité de chasse au phoque gris. Bien qu'aucune donnée précise de capture n'ait été colligée, tout porte à croire qu'il s'agit d'une activité marginale (quelques phoques seulement).

On compte également dans ce secteur trois pêcheurs possédant encore un permis de pêche à la fascine délivré par le MAPAQ. Il s'agit de MM. Roland Jean, Jeannot Jean et Réjean Tremblay. Seul M. Jeannot Jean pratique son activité à chaque année dans le secteur du Cap de Ragueneau. M. Tremblay la pratiquerait de façon sporadique près de l'estuaire de la rivière Ragueneau alors que M. Roland Jean ne serait plus actif depuis quelques années. Les espèces pouvant être capturées sont principalement l'Éperlan arc-en-ciel, le Hareng atlantique, les Plies spp. et le Capelan. On y capturerait aussi à l'occasion du Grand Corégone, du Poulamon Atlantique, de l'Omble de fontaine anadrome et de l'Anguille d'Amérique. Historiquement, on y capturerait aussi l'Esturgeon noir.

Au cours de la saison hivernale, on note la présence sporadique d'une ou deux cabanes de pêche sur la glace à l'embouchure de la rivière Ragueneau. Lorsque présentes, celles-ci peuvent être observées du mois de décembre au mois de mars inclusivement. L'espèce convoitée par leurs usagers est alors l'Éperlan arc-en-ciel.

### 3.4 Tenure des terres

Les îles de Ragueneau appartiennent toutes à la municipalité de Ragueneau. Les rives du secteur entourant le seul accès direct aux îles, en l'occurrence le chemin et le quai public (site d'accueil), sont en grande majorité privées et la tenure de ces lots est celle représentée au tableau 8.2.

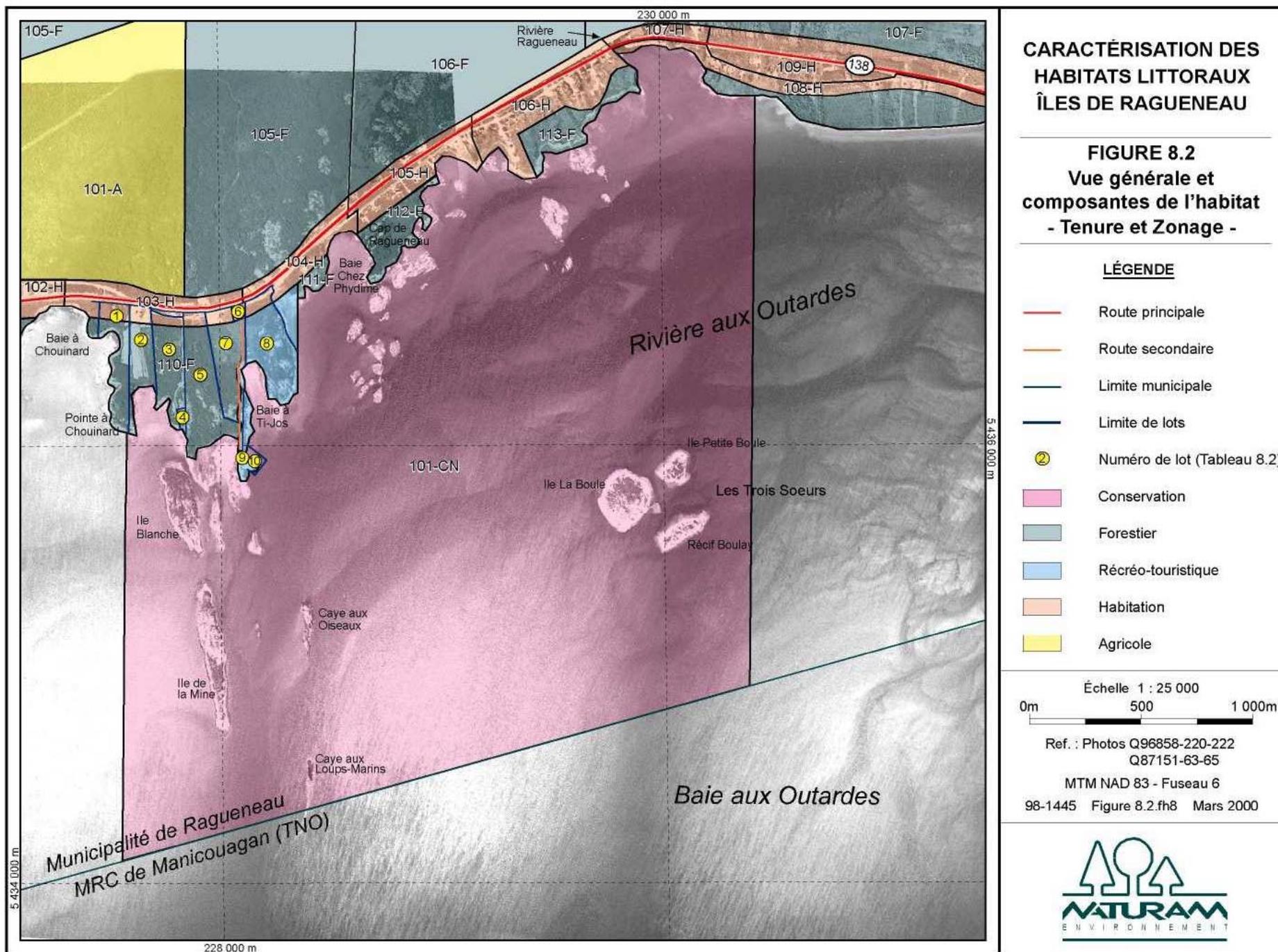
**Tableau 8.2. Tenure des terres près de l'accès aux îles de Ragueneau**

N <sup>o1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Superficie (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
1	58-4	48 000	Claude Deschênes
2	57-2	40 000	Jacques Vaillancourt
3	57-5	59 000	Jocelyne Vaillancourt
4	57-6	2 000	Étiennette Turcotte
5	56-15	85 700	Étiennette Turcotte
6	56-9/56-15	3 621	Jeannot Jean
7	56-21	42 965	Mun. de Ragueneau
8	55-2/55-5/56-17	52 026	Corporation Récréo-touristique de Ragueneau
9	55-6/55-7/56-18/56-19	964	Mun. de Ragueneau
10	Bloc 12	6 400	Travaux publics Canada

Source : Municipalité de Ragueneau (juillet 1999)

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 8.2.

Le chemin public donnant accès au quai (lots 55-3 et 56-11) appartient à la municipalité de Ragueneau alors que le quai appartient à Travaux publics Canada selon les registres



de la municipalité (Bloc 12). La rampe de mise à l'eau attenante au quai appartiendrait, quant à elle, au ministère de l'Environnement du Québec, selon les données du ministère des Ressources naturelles (secteurs Terres). En ce qui a trait à l'aire d'accueil en rive, ses propriétaires sont la municipalité de Ragueneau et la Corporation Récréo-Touristique de Ragueneau.

### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

La municipalité de Ragueneau a attribué une affectation de « conservation » à l'ensemble du secteur marin entourant les îles (figure 8.1). Les rives continentales ont, pour la plupart, reçu une affectation « forestière » alors que la zone adjacente au chemin public et englobant le quai ainsi que la rampe de mise à l'eau, est affectée au « récréo-tourisme ». Une zone agricole protégée est localisée du côté nord de la route 138. L'affectation « habitation » est rencontrée de chaque côté de la route 138, d'un bout à l'autre de l'aire considérée. À noter que le territoire non organisé de la MRC de Manicouagan (TNO Maritime) se trouve juste au-delà de la caye à Loups Marins. Aucune affectation particulière n'a été attribuée par la MRC à ce secteur jusqu'à maintenant.

#### *Statut actuel du site*

Le site des îles de Ragueneau compte 5 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit des héronnières des îles de la Mine et la Boule, des colonies d'oiseaux des îles Petite Boule et récif Boulay et de l'aire de concentration des oiseaux aquatiques qui longe la côte dans ce secteur (ACOA 0123-92/0125-92). Le statut d'habitat faunique implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### 3.6 Gestionnaires du site

La municipalité de Ragueneau assure actuellement la gestion des activités sur les îles de Ragueneau à titre de propriétaire des lieux. Les activités de gestion sont toutefois limitées (ex. : attribution d'une affectation de conservation au site, demande d'informations sur les activités des utilisateurs, réponse aux questions de tiers portant sur ces îles, leurs caractéristiques et leur développement, etc.). Aucun principe directeur de conservation ou de mise en valeur de ces îles, énonçant la position de la municipalité face à leur devenir, n'a été inscrit dans un document général d'orientation. Le règlement de zonage définit certaines orientations très générales, mais ces dernières semblent peu adaptées aux caractéristiques associées à la valeur écologique de ce milieu insulaire. En mars 1998, le conseil municipal a donné son aval à la réalisation d'« une étude de faisabilité sur un projet de mise en valeur de l'archipel de Ragueneau » (Dumas *et al.* 1998). Il s'agit en quelque sorte d'une première proposition de plan de mise en valeur pour ce site. Celle-ci a été élaborée par des étudiants du programme de Techniques d'Aménagement Cynégétique et Halieutique (TACH) du Cégep de Baie-Comeau.

La Corporation récréo-touristique de Ragueneau participe étroitement avec la municipalité à la gestion de l'aire d'accueil en rive des îles de Ragueneau

### 3.7 Évolution et orientations de développement du site

Les premières manifestations d'intérêt du milieu vis-à-vis la mise en valeur du potentiel récréo-touristique des îles de Ragueneau remontent à une douzaine d'années. Au cours de cette période, les principales initiatives ont été les suivantes :

- 1988 : – Sommet économique régional; identification d'un besoin en infrastructures d'accueil et de rétention touristique.
- 1991 : – Subvention à la Corporation récréo-touristique de Ragueneau pour l'identification et la planification d'activités d'accueil  
– Dépôt d'un plan d'aménagement du quai
- 1992 : – Aménagement du quai
- 1993 : – Plan stratégique de développement du Conseil régional de développement
- 1994 : pour la période 1995-2000 (accroissement du potentiel récréo-touristique du site)
- 1998 : – Élaboration d'un projet d'aménagement récréo-touristique par la Société de développement de Ragueneau et Excursions Randonnée Côte-Nord  
– Dépôt d'un plan de mise en valeur du site (Cégep de Baie-Comeau)
- 1999 : – Évaluation d'un projet d'implantation d'une zone de protection marine (ZPM)
- 2000 : Dans un vaste secteur entourant le site (Pêches et Océans Canada et la Corporation du Parc nature de Pointe-aux-Outardes.

Au fil des ans, divers autres travaux ont été réalisés tels que l'aménagement paysager du site, la pose en bordure de la route 138 d'un grand panneau identifiant la halte côtière, l'installation d'une lunette d'approche payante, la construction de deux dinosaures grandeur nature, la construction d'un obélisque d'une hauteur d'environ 30 m et l'installation d'une toilette publique. La seule initiative mise en place au cours des dernières années et à l'intérieur de laquelle les îles font partie intégrante est l'instauration d'un produit touristique de croisières d'excursion dans l'estuaire aux Outardes.

### 4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique de l'archipel de Ragueneau est très élevée. Des sites de cette importance sont rares et méritent une attention particulière afin de préserver l'intégrité écologique de l'ensemble du système laurentien. Ce qui le rend particulièrement intéressant par rapport à d'autres sites d'importance écologique aussi élevée, c'est la présence au même endroit d'une

grande concentration d'oiseaux coloniaux d'intérêt (eiders et bighornes) ainsi que d'une échouerie de phoques de l'estuaire maritime.

## 5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Actuellement, les activités humaines ne semblent avoir aucun effet observable sur les populations animales vivant dans les îles. En effet, outre les ramasseurs de duvet expérimentés, il semble y avoir peu de gens débarquant sur les îles et la navigation de plaisance n'y serait pas suffisamment importante pour induire une perturbation du milieu.

### *Les activités d'observation*

Les effets des excursionnistes sur l'intégrité des populations animales (oiseaux et phoques) lors des sorties d'observation apparaissent pour le moment passablement faibles. Un accroissement de ces activités pourrait cependant créer des perturbations similaires à celles déjà observées sur d'autres sites naturels du Québec et ainsi nuire aux espèces présentes, particulièrement durant ces périodes de reproduction et d'élevage.

### *La chasse*

Les données sur les récoltes par espèce ne permettent pas de déterminer les effets de la chasse à la sauvagine et au phoque sur l'évolution des espèces résidentes des îles. Le secteur des îles de Ragueneau étant reconnu pour la chasse à la sauvagine, il serait nécessaire de fouiller plus à fond les effets de cette activité sur l'intégrité écologique des îles avant de vouloir l'encadrer au-delà des dispositions provinciales à ce sujet.

### *La qualité des eaux estuariennes*

Selon les données recueillies sur la qualité des eaux des secteurs coquilliers (Jacques Sénéchal, Environnement Canada, comm. pers.), les zones de cueillette de mollusques entourant les îles auraient été fermées pour des raisons de pollution bactérienne d'origine animale (fientes d'oiseaux marins). Il existe aussi actuellement quelques émissaires municipaux d'eaux usées et plusieurs fosses septiques non conformes plus en amont dans l'estuaire de la rivière aux Outardes.

L'élément perturbant majeur de l'intégrité de l'habitat insulaire, est actuellement l'expansion de la cormorandière. En effet, les fientes acides de ces oiseaux entraînent une déforestation rapide des îles, ce qui force les échassiers à chercher refuge ailleurs dans d'autres colonies (île Laval, Manic-2, pointe Saint-Pancrace. Par ailleurs, selon M. S. Bisailon (comm. pers.), certaines autres espèces d'oiseaux, telles que la Sterne pierregarin, seraient affectées par les perturbations du milieu engendrées par les cormorans. Il est à noter que les îles de Ragueneau auraient fait l'objet entre 1988 et 1993 d'un contrôle des effectifs nicheurs de cormorans, soit par l'élimination d'adultes ou la destruction d'œufs (Bédard 1988, Bédard et Guérin 1992 *In* Boisseau 1998).

### *Sources naturelles*

Le site d'accueil a déjà subi maintes interventions humaines à différentes époques. Les interventions liées au mode de mise en valeur du secteur ont évidemment modifié le caractère naturel du site. Les interventions futures pourraient principalement affecter le caractère visuel du site. En effet, cette qualité visuelle repose déjà en grande partie sur la beauté naturelle des environs et des différentes perspectives qu'offrent les vues sur les îles et l'embouchure de la rivière aux Outardes. Sur le plan faunique, il convient de rappeler, lors de la planification des futures interventions, que le petit marais ainsi que la baie (à marée haute) localisée entre le quai et l'île Blanche, constituent une aire de repos pour les oiseaux en période de migration. De plus, ceux-ci, ainsi que la baie à Ti-Jos à l'est du quai, font partie de l'aire d'élevage printanier des jeunes eiders.

## **6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 8.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des îles de Ragueneau à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## **7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SITE**

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Il appert que les prochaines interventions majeures devraient être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une vision cohérente de mise en valeur du site, soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable des îles de Ragueneau.

### **7.1 Vocation et orientations de développement durable**

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale des îles et îlots de Ragueneau :
  - Obtenir un statut de protection pour les îles reconnaissant leur condition d'habitats essentiels au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent et confirmant l'interdiction de débarquement sur celles-ci (cette interdiction et, probablement, d'autres mesures cadres peuvent notamment se faire par voie de résolution municipale);
  - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur (interprétation ou autres), aux périodes de reproduction de certaines espèces animales comme le Grand Héron, le Bihoreau gris et le Phoque commun, de façon à minimiser les perturbations;

Tableau 8.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des îles de Ragueneau.

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique très élevée des îles (présence d'une grande concentration d'oiseaux coloniaux d'intérêt, d'une échouerie de phoques gris et communs)	X	X
- Accès aux îles par la mer seulement (protection de l'intégrité)	X	
- Îles de propriété publique (minimise des efforts coûteux d'acquisition pour leur sauvegarde et facilite la reconnaissance de leur valeur de bien public)	X	X
- 5 habitats reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	X	X
- Zonage « conservation » (reconnaissance du milieu municipal)	X	
- Proximité du site d'accueil de la route 138, donc accès facilité pour les touristes		X
- Présence d'un accès public entretenu		X
- Quelques équipements déjà en place sur le site d'accueil		X
- Proximité de 2 autres sites récréo-touristiques d'importance régionale		X
- Présence de plusieurs sites archéologiques		X
- Présence d'équipements de pêche traditionnelle		X
- Activités actuellement orientées vers l'observation et les excursions en mer		X
- Pression de chasse et pêche faible	X	
<b>Contraintes</b>		
- Îles petites les rendant sensibles et fragiles aux moindres perturbations anthropiques	X	
- Expansion de la cormorandière et ses effets sur la végétation et le déplacement d'autres espèces d'oiseaux plus valorisées ou rares	X	
- Les modifications au site d'accueil ont légèrement modifié la qualité visuelle du paysage		X
- Les statuts de protection actuels n'empêchent pas légalement de débarquer sur les îles	X	
- Étroitesse du site d'accueil limite sa capacité actuelle et potentielle à recevoir des visiteurs		X
- Services d'hébergement et de restauration très limités		X
- Éloignement relatif du site (risque de vandalisme et nécessité d'instaurer un système de surveillance)		X

- Examiner la possibilité d'exercer un certain contrôle de la population de cormorans des îles afin de permettre aux populations d'oiseaux sensibles aux perturbations engendrées par cette espèce de demeurer sur les îles;
  - Favoriser la restauration d'une partie du couvert forestier des îles;
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme les îles de Ragueneau (code d'éthique adapté aux particularités locales).
- Maintenir et consolider les activités d'observation du panorama fluvio-estuarien et de la faune des îles en lien avec la vocation de conservation :
    - Profiter au maximum des infrastructures en place;
    - Améliorer le site d'accueil en terme de capacité et de facilité pour la plupart des types de véhicules ainsi que les remorques d'embarcation, c'est-à-dire tirer profit de l'espace public entre le quai et la route 138, le long du chemin d'accès.
  - Minimiser les interventions physiques sur le site d'accueil, ou du moins prévoir une intégration harmonieuse de ces interventions avec le milieu naturel environnant;
  - Favoriser l'établissement de liens au niveau de la mise en valeur entre le site des îles et les autres sites récréo-touristiques de la région :
    - Réunir les intervenants à différentes occasions;
    - Planifier des circuits intégrateurs;
    - Tirer profit des services offerts à ces sites.
  - Évaluer le potentiel de mise en valeur complémentaire des autres attraits du site : patrimoine archéologique et pêche traditionnelle (pêche à la fascine);
  - Considérer la possibilité d'intégrer les Îles de Ragueneau dans le projet de Zone de protection marine (ZPM) présentement en élaboration :
    - Impliquer la municipalité de Ragueneau ainsi que ses organismes de développement socio-économique et récréo-touristique au niveau des consultations qui seront effectuées dans le cadre de ce projet;
    - S'assurer qu'il y ait au moins un délégué de Ragueneau sur le comité de gestion de la ZPM qui pourra s'assurer de la protection et du développement durable du patrimoine local que constituent les îles de Ragueneau;

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur

pré faisabilité. Une telle évaluation de pré faisabilité devrait aborder principalement les aspects du marché potentiel, de la faisabilité financière et des impacts environnementaux possibles.

Par exemple, si un service de croisière excursion devait être développé, il faudrait préalablement effectuer une étude de marché qui permettrait, entre autres, de vérifier si les périodes annuelles propices pour l'observation de la faune (oiseaux et mammifères marins) chevauchent suffisamment les périodes régionales de fréquentation touristique pour assurer un développement viable de ce type d'activité (clientèle intéressée en nombre suffisant). Par ailleurs, des propositions de développement accru du site d'accueil impliqueraient une évaluation la plus juste possible de sa capacité d'accueil en regard des diverses activités prévues afin de ne pas engendrer de problématiques humaines ou écologiques liées à un achalandage trop élevé (érosion humaine du milieu, circulation des véhicules et des piétons, besoin en installations sanitaires, etc.).

Pour ce qui est de la mise en valeur du patrimoine archéologique du secteur, sa faisabilité est tributaire du potentiel réel de ses sites ainsi que de la somme et de la qualité des informations disponibles.

Au niveau du contrôle des cormorans, bien que certains exercices similaires aient déjà été réalisés par le passé, la faisabilité effective d'une nouvelle activité de ce genre dépendrait non seulement des résultats obtenus lors de ces exercices, mais également des conclusions tirées par les services gouvernementaux, concernés par la gestion et la conservation de la faune et, de leur perception actuelle de cette problématique. Il faudrait donc vérifier préalablement auprès de ces services, si de telles activités de contrôle sont encore envisageables.

Un projet de développement durable du site des Îles de Ragueneau pourrait avoir pour avantage d'augmenter la rétention touristique régionale par la mise en valeur d'un pôle d'attraction du circuit touristique régional. Toutefois, son avantage majeur demeurerait la protection et le développement durable d'un habitat d'importance écologique élevé ainsi que de ses composantes biologiques (oiseaux et mammifères marins).

Enfin, la mise en valeur de ce site pourrait avoir pour avantage de permettre l'établissement d'un système permanent de suivi des populations animales et de l'évolution générale de cet habitat. De plus, cela pourrait permettre d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les autres composantes biologiques du secteur (poissons, invertébrés, algues, etc.) et sur les relations écologiques entre les diverses espèces fauniques et floristiques ainsi qu'entre ces espèces et le milieu.

#### *Prise en charge*

L'organisme du milieu le plus susceptible de pouvoir prendre en charge la mise en valeur, la gestion et la protection durable du site des îles de Ragueneau serait *a priori* la « Corporation récréo-touristique de Ragueneau ». La municipalité de Ragueneau devrait alors participer avec la Corporation à la planification et la réalisation des interventions de mise en valeur. Par ailleurs, une collaboration étroite d'organismes régionaux tels que le

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et l'Association touristique régionale de Manicouagan, devrait également être envisagée. Enfin, le dynamisme démontré et l'expertise développée par le Parc nature de Pointe-aux-Outardes au niveau de la protection et du développement durable de milieux naturels devraient inciter la Corporation à nouer des liens avec cet organisme de façon à pouvoir bénéficier de précieux conseils.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- ANDERSEN, A., et M. GAGNON. 1980. *Les ressources halieutiques de l'estuaire du Saint-Laurent*. Rapp. Can. Ind. Sci. Halieut. Aquat., n° 119.
- BÉDARD, J. 1988. *Gestion des populations de Cormorans à aigrettes dans l'estuaire du Saint-Laurent : résultats de l'étude-pilote et recommandations d'intervention*. Sauvagiles Ltée.
- BÉDARD, J. 1996. *Stratégies de conservation d'îles et d'îlots de Tadoussac à Rivière Pentecôte*. Rapport soumis au Service canadien de la Faune - Région de Québec et à Canards Illimités (Canada) Inc.
- BISAILLON, S. R. 1995. *Suivi des colonies de bihoreau à couronne noire, de cormoran à aigrettes, de grand héron, d'eider à duvet et de sterne pierregarin de l'archipel de Ragueneau (1995)*. Rapport présenté au ministère de l'Environnement et de la Faune. 26 pages + annexes.
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature. XX p. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991 - printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- CSSA CONSULTANTS LTÉE. 1993. *Suréquipement des aménagements du complexe Outardes. Bilan des connaissances des composantes biophysiques de l'estuaire de la rivière aux Outardes*. Rapport présenté à Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement. 130 p.
- DUMAS, S., É. CONSTANT, C. GREAVES ET M. DUBÉ. 1998. *Étude de faisabilité sur un projet de mise en valeur de l'Archipel de Ragueneau*. Rapport présenté au Conseil municipal de Ragueneau et préparé dans le cadre du cours « Projet en administration du tourisme cynégétique et halieutique », Cégep de Baie-Comeau. 95 p. + annexes.
- HART, B. 1987. *The evolution of the outardes Estuary*. Mémoire de Maîtrise de l'Université du Québec à Rimouski. 197 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Suréquipement de l'aménagement hydroélectrique de Manic-2. Rapport d'avant-projet - Connaissance du milieu*. Groupe Équipement. 291 pages.
- LAVIGUEUR, L., M. O. HAMMILL ET S. ASSELIN. 1993. *Distribution et biologie des phoques et autres mammifères marins dans la région du parc marin du Saguenay*. Rapp. Man. Can. Sci. Halieut. Aquat., no 2220.
- LESAGE, V., M. O. HAMMILL, and K. M. KOVACS. 1995. *Harbour seal (Phoca vitulina) and grey seal (Halichoerus grypus) abundance in the St Lawrence Estuary*. Can. Manuscr. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2307 : iii + 19 p.

- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zone d'intervention prioritaire 18. 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1991. *Plans de réalisation - Relais touristique et Îles de Ragueneau*. Rapport préparé pour la Corporation récréo-touristique de Ragueneau. 31 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1995. *Les possibilités de fraie de l'esturgeon noir dans l'estuaire de la rivière Manicouagan*. Rapport présenté au Comité ZIP et à la Corporation d'Amélioration et de Protection de l'Environnement (CAPE). 68 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1996. *Caractérisation physique et biologique de l'habitat du poisson du secteur de Pointe-aux-Outardes*. Projet parrainé par la Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000. 120 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une zone de protection marine pilote : portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. 310 p. + annexes.

**TABLE DES MATIÈRES**

1.0	Localisation générale DU SITE .....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques .....	2
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	7
3.1	Situation géographique et contexte régional.....	7
3.2	Accessibilité et équipement d'accueil existant.....	7
3.3	Utilisation du territoire .....	8
3.4	Tenure des terres.....	9
3.5	Affectation du territoire .....	9
3.6	Gestionnaires du site .....	12
3.7	Évolution et orientations de développement du site .....	12
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE.....	14
5.0	Analyse des SOURCES DE perturbation .....	14
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	15
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	15
7.1	Vocation et orientations de développement durable.....	15
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site.....	18
8.0	RÉFÉRENCES .....	19

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 540 000 m UTM (Nord) : 5 434 000 m  
Longitude : 68°27'00'' Latitude : 49°03'30''

Le marais de Pointe-aux-Outardes est situé sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes. Une frange du marais comprenant le banc des Branches est cependant située sur le territoire de la municipalité de Ragueneau. Ces deux municipalités font partie de la MRC de Manicouagan.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

D'une superficie de 491 ha, le marais de Pointe-aux-Outardes se situe sur la rive gauche (est) de l'estuaire de la rivière aux Outardes, entre un groupe de trois îles (à Bélanger, Bilodeau et banc des Branches) et la pointe du Bout. À l'instar de nombreux marais salés typiques, celui-ci se trouve derrière des dunes constituées de dépôts sablonneux provenant des alluvions de la rivière accumulées durant des millénaires ainsi que des immenses battures Manicouagan et aux Outardes (transport éolien, dérive littorale, etc.). Ces dunes forment le cœur de la flèche littorale que constitue la pointe du Bout.

Depuis la construction des centrales hydroélectriques sur la rivière aux Outardes, le débit de cette rivière a été entièrement régularisé, de sorte que celle-ci ne supporte plus les crues et les étiages saisonniers qui faisaient varier le débit moyen mensuel entre 99 et 961 m<sup>3</sup>/s. Aujourd'hui, le débit module d'environ 390 m<sup>3</sup>/s ne présente que peu de fluctuations au fil des mois. Ce phénomène a eu pour effet de chenaliser davantage le lit de la rivière et de forcer le déplacement de ce chenal vers l'ouest. Du côté est, on assiste à une expansion progressive du marais salé vers la rivière avec incursion d'eau salée à marée haute et retrait de cette eau, sans incursion de l'eau douce de la rivière, à marée basse. En fait, il n'y a que dans le secteur du banc des Branches que l'eau douce a une certaine influence sur le marais de Pointe-aux-Outardes.

La dynamique des courants du secteur du marais, ainsi que la composition végétale de l'endroit, favorisent la sédimentation de matériaux fins, de sorte que le substrat du marais est de nature silteuse. Dans ce marais, on observe la présence de très nombreuses mares et marelles ainsi que plusieurs canaux d'irrigation naturelle (étiers). Les canaux se remplissent et se vident en grande partie lors de chaque mouvement de marée. Cependant, les mares et marelles conservent une certaine quantité d'eau dont la profondeur varie généralement de 10 à 60 cm. Dans les mares non submergées par les marées quotidiennes, la salinité peut s'y concentrer jusqu'à atteindre 70 ‰ par endroits.

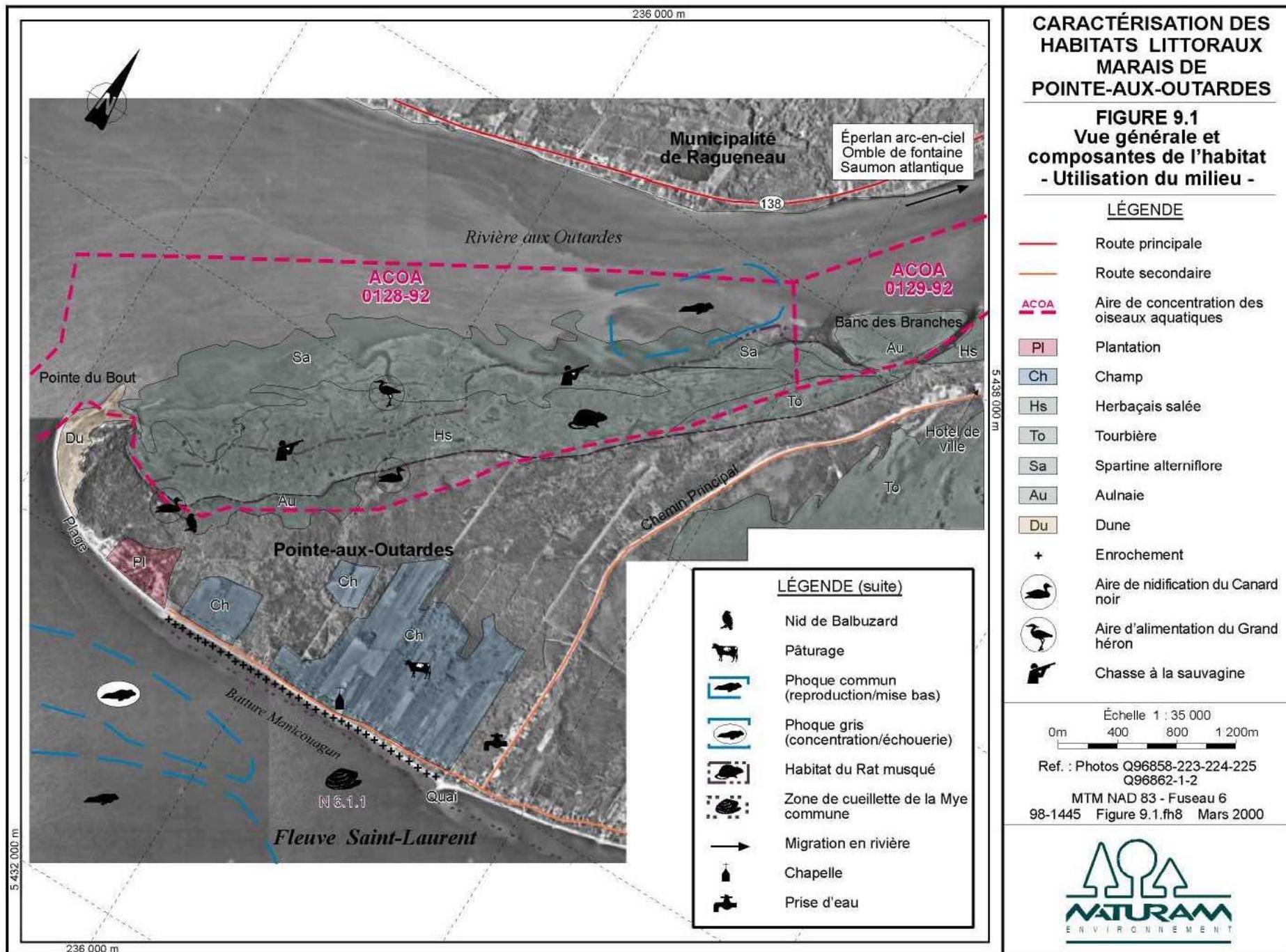
### 2.2 Composantes biologiques

*Marais salé de Pointe-aux-Outardes*

Avec ses 491 ha, le marais de Pointe-aux-Outardes est le plus important de la Côte-Nord, le second de l'estuaire maritime après celui de l'Isle-Verte et le quatrième au Québec (Naturam Environnement 1999). Ce marais comporte une zone à Spartine alterniflore d'une superficie de 213 ha et une zone d'herbaciaie salée de 278 ha (Dryade 1980; De Repentigny 1987). La composition végétale de ce marais est davantage représentative des marais salés du golfe Saint-Laurent que de ceux de la rive sud de l'estuaire maritime (absence de l'étage à Spartine étalée). On a pu néanmoins y recenser la plupart des taxons observables dans les marais du Québec. En fait, quelque 29 taxons végétaux distincts, ont pu y être répertoriés en 1995 (Naturam Environnement 1996) et 5 autres taxons au cours de l'inventaire de l'été 1999 (cette étude). Par ailleurs, le marais a fait l'objet d'une segmentation en fonction des groupements végétaux. Ainsi, 5 groupements distincts ont été identifiés, à savoir les groupements à *Fucus* spp. (1), à Spartine alterniflore (2), à Plantain joncoïde et Troskart maritime (3), à Carex et graminées (4) et à Myrique baumier et Aulne rugueux (5) (Naturam Environnement 1996). Emblème floral du Parc nature de Pointe-aux-Outardes, l'Iris versicolore y est particulièrement abondant durant certaines années. Dans les mares et marelles, une grande abondance de Ruppia maritime a été notée. Compte tenu des résultats de cet inventaire, on estime que la biodiversité et la richesse végétale du marais sont comparables à celles des autres marais salés québécois.

La grande superficie de la zone à Spartine alterniflore distingue également ce marais des autres marais de la rive nord de l'estuaire maritime. En effet, la dominance marquée de cette halophyte stricte (entre 10 et 20 %) sur une grande partie du bas étage du marais suggère la submersion régulière de ce secteur par l'eau salée de mer (à chaque marée haute).

La productivité primaire annuelle des marais littoraux tels que celui de Pointe-aux-Outardes a été évaluée à environ 30 000 kg/ha (Argus Groupe-Conseil 1990). À la fin de la saison de croissance, près de 90 % de la production végétale annuelle serait transformée en débris par les organismes détritvovores (Gauthier *et al.* 1980). Comme jusqu'à 90 % de ces débris peuvent être exportés vers le large par les marées, ceux-ci contribuent de façon importante à l'enrichissement des milieux estuariens et côtiers adjacents (Odum 1976 *In* Argus Groupe-Conseil 1990). Selon Desauvay (1974 *In* Argus Groupe-Conseil 1990), un marais de 400 ha peut avoir une influence sur la productivité secondaire d'un milieu marin adjacent de 34 km<sup>2</sup> de superficie. Suivant ces données, on peut déduire que le marais de Pointe-aux-Outardes a une influence considérable sur l'ensemble des activités biologiques de l'estuaire de la rivière ainsi que sur l'intégrité écologique de l'estuaire maritime de Saint-Laurent.



### *Faune aquatique et habitat*

Le marais de Pointe-aux-Outardes induit directement une forte productivité secondaire. C'est ainsi que lors des inventaires réalisés en 1995, on a relevé la présence dans seulement 5 mares de plusieurs milliers d'épinoches appartenant à quatre espèces (tacheté ainsi qu'à trois, quatre et neuf épines) (Naturam Environnement 1996; 1999). Or, comme il y a de nombreuses mares dans ce marais, on peut penser que ce dernier produit certainement plusieurs centaines de milliers d'épinoches, voire des millions, qui serviront par la suite de poissons-fourrages pour plusieurs autres espèces de poissons, tels que l'Éperlan arc-en-ciel et le Hareng atlantique. Par ailleurs, dans les canaux, Naturam Environnement (1996) a noté ponctuellement la présence de nombreuses petites crevettes de la famille des mysidacées, ainsi qu'une grande quantité de Crevettes grises, de gammares et de littorines (mollusques gastéropodes). L'abondance de ces animaux révèle également la très grande productivité secondaire du marais salé. Ces animaux serviront également à nourrir les autres niveaux de la chaîne alimentaire régionale.

D'autre part, de très jeunes harengs ont également pu être capturés dans le marais (Naturam Environnement 1996), ce qui suggère son utilisation en tant qu'aire d'alevinage ainsi que la présence dans le secteur de l'estuaire aux Outardes d'une frayère à harengs. De fait, la zone de la baie aux Outardes comprise entre les rivières Betsiamites et Papinachois a été identifiée comme des aires potentielles de fraie pour cette espèce. Par ailleurs, les herbiers de Zostères marines présents sur la batture aux Outardes peuvent également servir de substrat de fixation pour les œufs de harengs comme c'est le cas ailleurs en Amérique du Nord (Naturam Environnement 1999).

### *Faune avienne et habitat*

Le marais de Pointe-aux-Outardes sert également à l'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux. Ainsi, lors des migrations printanières, les espèces d'oiseaux brouteurs, telles l'Oie des neiges et la Bernache du Canada s'y arrêtent en groupes de plusieurs milliers d'individus. Des groupes importants de Bernaches du Canada peuvent également y être observées à l'automne. Par ailleurs, au cours de l'été, le Grand héron et le Bihoreau gris s'y nourrissent abondamment de petits poissons (ex : épinoches) et d'invertébrés (ex : crevettes grises). Nichant dans le milieu forestier et les tourbières bordant le marais, le Canard noir s'y alimente aussi en invertébrés. D'autre part, certains rapaces, tels que le Busard Saint-Martin et le Hibou des marais, fréquentent régulièrement le marais à la recherche de petits rongeurs (aire de concentration du Rat musqué). À noter que des Balbuzards pêcheurs nichent, depuis plusieurs années, en bordure du marais, à son extrémité sud-est. Ces oiseaux, qui se nourrissent de poissons, chassent dans les eaux entourant le marais.

Selon l'inventaire aérien de 1991-1992 (Brault *et al.* 1998), sur les 43 taxons d'oiseaux recensés dans la région de Pointe-aux-Outardes, 22 comptaient plus de 50 individus. Parmi ces derniers, les plus abondants étaient en ordre décroissant, la Bernache du Canada, le Canard noir, l'Oie des neiges et la Macreuse à front blanc. Ceux-ci représentaient 66 % des dénombrements totaux (Naturam Environnement 1999). Selon

les ornithologues amateurs de la région, la population d'Oies des neiges serait en croissance depuis quelques années (Gérard Cyr, ornithologue amateur, comm. pers.). Par ailleurs, au printemps, des groupes de plusieurs centaines de Bernaches cravants peuvent être observés en face du marais ou encore près de son rivage. Cette espèce se nourrit notamment de Zostères marines, dont on retrouve de grands herbiers sur la batture aux Outardes. Suite aux inventaires aériens, la concentration importante d'oiseaux aquatiques ayant été observés dans le secteur du marais a fait en sorte qu'il a été reconnu en tant qu'habitat faunique par la FAPAQ.

Lors des migrations automnales, outre certaines autres espèces de canards, on peut observer au-dessus du marais de nombreux rapaces, dont les principaux sont la Buse à queue rousse et l'Épervier brun. De plus, des quantités importantes de passereaux (parulines et bruants) peuvent aussi y être aperçus. L'importance de la pointe aux Outardes en tant que halte migratoire pour une grande quantité et diversité d'oiseaux lui a valu l'appellation de « Pointe pelée du Nord » auprès des ornithologues amateurs.

En fait, plus de 210 espèces d'oiseaux ont été recensées à cet endroit par le passé. Durant l'été, le milieu forestier bordant le marais, du côté de la pointe, abrite une densité de 1 108 couples d'oiseaux nicheurs/km<sup>2</sup>, ce qui est très élevée (De Repentigny 1987).

Parmi les espèces d'intérêt particulier pouvant être observées au marais de Pointe-aux-Outardes, il y a le Râle jaune, le Bruant à queue aiguë, le Hibou des marais et le Faucon pèlerin. Ces espèces font partie d'une liste d'oiseaux à statut particulier (vulnérable, menacée ou prioritaire). Enfin, signalons la visite régulière durant l'hiver du Harfang des neiges dans le marais de Pointe-aux-Outardes. Jusqu'à 5 de ces oiseaux ont déjà été observés simultanément à cet endroit (Naturam Environnement 1999).

#### *Autres composantes d'intérêt*

Parmi les éléments qui caractérisent le secteur du marais de Pointe-aux-Outardes, notons également la présence d'un regroupement de plusieurs autres types d'habitats. En effet, sur les quelques 100 ha de milieu terrestre composant l'extrémité ouest de la pointe aux Outardes (pointe du Bout : Parc nature de Pointe-aux-Outardes), on retrouve notamment une tourbière, une aulnaie, un milieu forestier composé d'épinettes et de sapins, une pinède (pins rouges, gris et blancs), des dunes sablonneuses (milieu sec avec sa végétation typique), une plage et une vaste batture sablonneuse. C'est cette diversité d'habitats qui fait en sorte que plus de 170 espèces végétales et 210 espèces d'oiseaux ont été recensées à cet endroit et qui explique ainsi sa grande richesse et sa biodiversité. À noter qu'au cours des dernières années, des trouées ont été aménagées dans le milieu forestier afin de le rajeunir et de permettre la croissance d'essences feuillues. Ces travaux d'aménagement avaient pour objectif de favoriser le développement des populations animales composant la petite faune forestière (oiseaux et mammifères). Les lièvres seraient notamment plus nombreux depuis ces interventions (Danielle Saint-Laurent, Corporation Parc nature, comm. pers.).

Par ailleurs, signalons aussi la présence d'un très important banc de Myes communes sur la batture Manicouagan (16,8 km<sup>2</sup> ; communauté à Macome balthique et Mye commune), d'une échouerie de Phoques gris au même endroit et de deux aires de reproduction et de mise bas pour le Phoque commun, dont une sur cette batture et l'autre, juste à côté du marais de Pointe-aux-Outardes.

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

Les municipalités de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau comptent respectivement environ 1 300 et 1 700 habitants. Le site du marais de Pointe-aux-Outardes est situé à proximité du pôle récréo-touristique de Baie-Comeau. Face au marais, de l'autre côté de l'estuaire aux Outardes, on retrouve également le site des îles de Ragueneau reconnu à l'échelle régionale comme habitat d'intérêt.

#### **3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant**

De nombreux sentiers mènent au marais de Pointe-aux-Outardes. Toutefois, étant donné qu'une bonne partie des terrains bordant ce marais sont privés, la majorité de ces sentiers sont privés. En fait, il n'y a que deux accès publics utilisables par voie terrestre, à savoir via le Parc nature de Pointe-aux-Outardes depuis la rue Labrie qui longe le côté sud de la pointe face au fleuve ou encore par un petit sentier localisé derrière le centre municipal des loisirs. Ce dernier est peu aménagé, n'est pas visible du chemin Principal et n'est utilisé que par les résidents du secteur ou encore par les chasseurs de sauvagines à l'automne.

Pour ce qui est de l'accessibilité du côté du Parc nature, celle-ci est très facile. En fait, moyennant un prix modique d'accès payable à la guérite située à l'entrée du parc, il est possible de se rendre en automobile jusqu'aux stationnements que l'on trouve près du bâtiment d'accueil ou des aires de jeux. De là, plusieurs sentiers aménagés (terre battue, gravier, poussière de pierre, trottoirs de bois) permettent de visiter l'ensemble du parc et de se rendre au marais salé soit en passant par le milieu forestier ou par les dunes de sable. La plage, depuis le bâtiment d'accueil, donne également accès au marais.

À l'entrée du parc, avant la guérite, on trouve un rond-point aménagé, un stationnement public, un panneau présentant une grande carte du parc et un belvédère offrant un intéressant point de vue sur la batture Manicouagan et le fleuve Saint-Laurent. D'autres points de vue aménagés sont présents à l'intérieur du parc, à savoir un belvédère le long du sentier des dunes et deux tours d'observation en bordure du marais salé, toutes deux reliées par un sentier en trottoirs de bois. Ces tours permettent d'observer l'ensemble du marais et de faire de l'observation ornithologique. Plusieurs panneaux d'interprétation sont présents le long des sentiers ainsi que sur les tours d'observation.

L'aire d'accueil comprend un bâtiment d'accueil d'où partent les visites guidées du parc et qui sert également d'abri lors des intempéries, un bloc sanitaire, un petit restaurant,

des tables de pique-nique et des aires de jeux aménagés pour les jeunes et les adultes. Par ailleurs, la plage se situe à côté du bloc sanitaire et des escaliers permettent d'accéder au bas du talus. On peut y prendre des bains de soleil ou encore se baigner dans l'eau à marée haute. À l'est des aires de jeux, on retrouve également deux aires de pique-nique aménagées.

Il est à noter que la circulation à pied dans le marais est possible, mais difficile en raison de grandes plantes qui y poussent, de la présence de nombreuses mares et marelles ainsi que des canaux profonds qu'il faut enjamber, de la nature molle du substrat silteux et des grandes distances à parcourir. La distance entre l'accès du parc et l'accès derrière le centre des loisirs est d'environ 5 km. Par ailleurs, à l'intérieur du parc, on demande aux visiteurs d'éviter le plus possible de circuler à l'extérieur des sentiers afin de minimiser les effets de l'érosion humaine sur les sols et la végétation. Par contre, les chasseurs ont accès au marais durant la période de chasse à la sauvagine. Plusieurs caches y sont présentes. Ceux-ci s'y déplacent à pied ou encore accèdent au marais en embarcation depuis la rampe publique de mise à l'eau, située près du quai de Ragueneau.

### 3.3 Utilisation du territoire

Le marais de Pointe-aux-Outardes, en raison de la grande quantité d'oiseaux migrateurs que l'on y retrouve constitue l'endroit de prédilection dans la région pour la chasse automnale à la sauvagine. Aucune statistique n'est disponible concernant les espèces prélevées et la quantité d'oiseaux prélevée par espèce. Toutefois, on sait que dans la grande région de Baie-Comeau et de la péninsule Manicouagan, il s'est vendu en 1995, 1996 et 1997 respectivement 585, 534 et 472 permis de chasse à la sauvagine (Naturam Environnement 1999). Par ailleurs, on sait également qu'il s'est récolté entre 1986 et 1988 inclusivement quelque 5 217 oiseaux dans la même région. Aussi, bien que l'on observe une tendance à la baisse dans le nombre de permis vendu, on peut penser qu'il se capture possiblement encore quelque 1 000 oiseaux par année dans la région, dont une bonne partie dans le secteur du marais de Pointe-aux-Outardes.

D'un autre côté, l'occurrence des grandes migrations d'oiseaux au printemps et à l'automne ainsi que la présence de nombreux oiseaux nicheurs dans le secteur du marais attire de nombreux amateurs régionaux d'ornithologie. Bien que la plupart de ces amateurs observent cette faune tôt le matin depuis le bord du marais, un certain nombre circule à pied dans le marais à la recherche d'observations remarquables (ex : Râle jaune). Ici encore, aucune donnée officielle ne permet d'évaluer la fréquentation du site par les ornithologues.

Outre la chasse à la sauvagine à l'automne et les randonnées à des fins d'observation ornithologique, le marais de Pointe-aux-Outardes ne fait l'objet d'aucune autre activité humaine directe. En fait, seul le Parc nature de Pointe-aux-Outardes y exerce des activités d'interprétation de la nature qui s'effectuent depuis l'extrémité sud du marais sur les trottoirs de bois ou encore à partir des tours d'observation. Il faut toutefois souligner qu'une entreprise d'excursions en mer de Ragueneau longe en embarcation le marais afin de faire voir à ces clients toutes les richesses qu'il comporte. Ces visites

guidées sont réalisées au printemps alors que les concentrations d'oiseaux migrateurs sont importantes. À noter que le marais fait également l'objet de stages de formation en milieu naturel pour les étudiants du programme en aménagement de la faune du Cégep de Baie-Comeau (TACH).

Les autres activités réalisées à l'intérieur du Parc nature sont plutôt effectuées du côté sud de la pointe dans le secteur de l'aire d'accueil. On y pratique des activités familiales de baignade, bains de soleil, jeux dans les aires aménagées à cette fin, pique-niques et randonnée pédestre dans les sentiers du parc.

Par ailleurs, au printemps, l'immense batture face au parc est fréquentée à marée basse par les cueilleurs de mollusques (Myes communes). Ces récoltes sont de l'ordre de 90 t.m. par année, dont la moitié serait récoltée à des fins de consommation personnelle. Durant les belles journées de fin de semaine, on peut compter plusieurs centaines de personnes se promenant à pied sur la batture avec leur pelle et leur seau. Les cueilleurs commerciaux se déplacent quant à eux en véhicule tout-terrain afin de pouvoir se rendre plus loin sur la batture (plus de 2 km par endroits) et ramener ensuite une grande quantité de mollusques.

### **3.4 Tenure des terres**

Autour du marais de Pointe-aux-Outardes, on compte 17 propriétaires riverains (tableau 9.1). En fait, selon les plans cadastraux municipaux (matrice graphique), ceux-ci seraient même propriétaires d'une grande partie de l'herbaciaie salée du marais. Les autres parties entourant le marais sont la propriété du ministère des Ressources naturelles (secteur Terres). Il s'agit des lots 25-P à 31-P du rang de Rivière-aux-Outardes et du lot 4b du rang de Pointe-aux-Outardes. La pointe du Bout, quant à elle, a été cédée en 1995 par ce ministère à la municipalité de Pointe-aux-Outardes à des fins exclusives de parc naturel (lots # 1, 2, 3a-1, 3a-2 et 3b). Une entente entre la municipalité et la Corporation du Parc nature de Pointe-aux-Outardes fait en sorte que ce dernier organisme assure la gestion des opérations de ce parc.

### **3.5 Affectation du territoire**

#### *Zonage municipal*

Une grande partie de la pointe aux Outardes est zonée « agricole » et les activités agricoles y sont protégées en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (zones municipales 60-A et 76-A). À noter que les activités agricoles y sont limitées. Seul un éleveur d'agneaux y exerçait une telle activité. Toutefois, quelques particuliers élèvent des animaux domestiques pour des fins de consommations personnelles (poules, vaches, etc.). On peut noter la présence au nord du marais d'une zone « Agroforestière ». Aucune activité humaine n'y est réalisée. Par ailleurs, toute la bande littorale bordant le côté sud de la pointe aux Outardes (rue Labrie) ainsi que les terrains de chaque côté du chemin Principal menant à la pointe sont zonés « Habitation ». Enfin, indépendamment

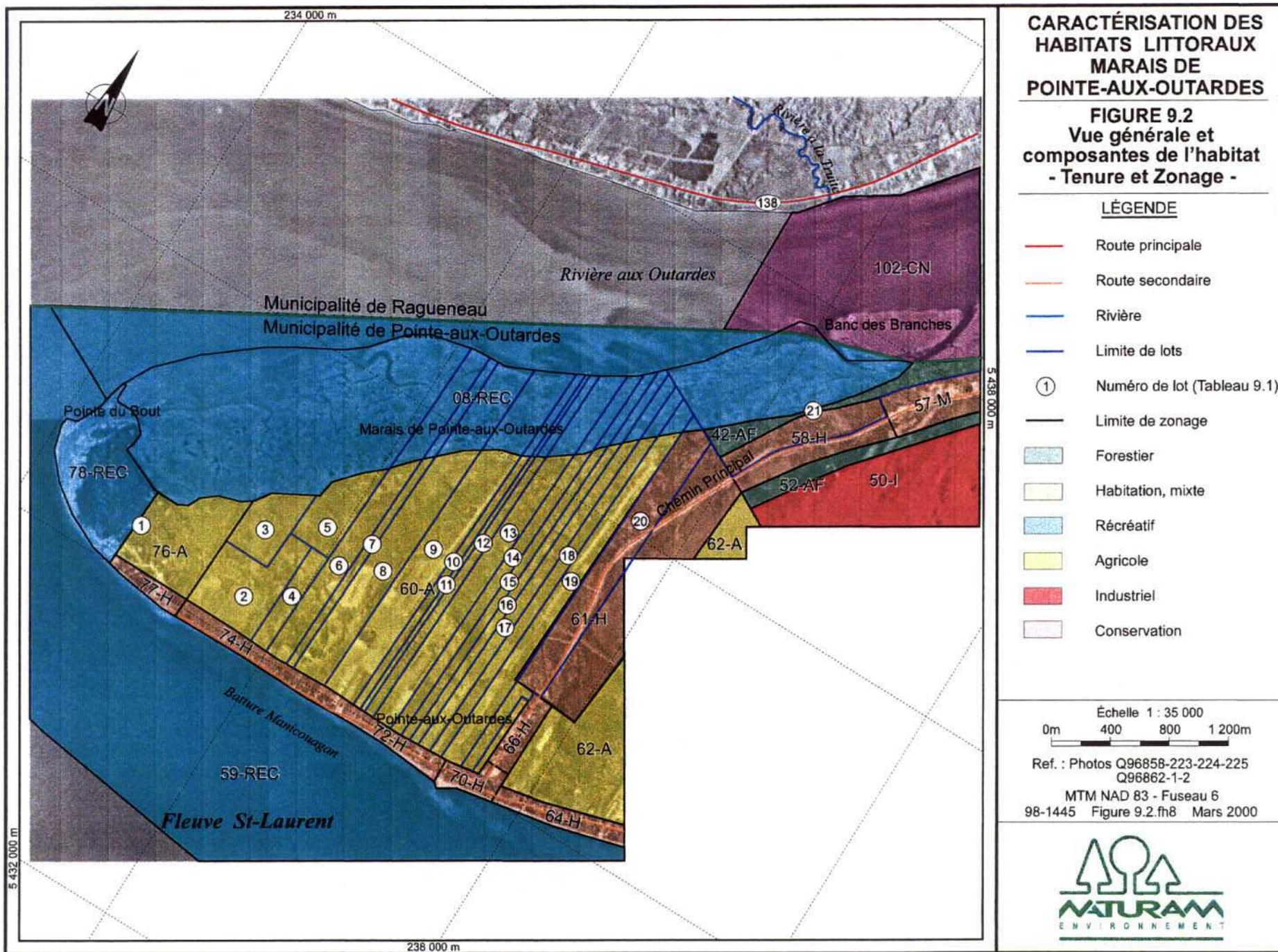
**Tableau 9.1 Tenures des terres bordant le marais de Pointe-aux-Outardes**

N <sup>o1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	1/2/3a-1/3a-2/3b	Municipalité de Pointe-aux-Outardes	à venir
2	4a-1/5-5-p	Jean-Marie Côté	à venir
3	4b	Ministère des Ressources naturelles (secteur terres)	à venir
4	5-1	Réginald Boulay	à venir
5	5a	Société de développement de Pointe-aux-Outardes	à venir
6	6b-1	Jean-Roland Ross	à venir
7	6b-2	Mario Morin	à venir
8	6b-3/7b/7c/8b	Gaétan Belval	à venir
9	8c/8d/9a-2	Marc Potvin	à venir
10	9b-1	Chantal de Ventreuil	à venir
11	9b-3	Noëlla Gagnon-Turner	à venir
12	9b-4	Jeannine Gagné-Imbeault	à venir
13	10-4/10-5	Serge Bouchard	à venir
14	11-2	Jean Sinclair	à venir
15	11-3	Hélène Sinclair	à venir
16	11-5	Gérard Hovington	à venir
17	12-11-p	Cécile Hovington	à venir
18	12-12	Josée Tremblay	à venir
19	12-15	Roland Amar	à venir
20	13-34/13-24/13-17	Rita Gagné-Finn	à venir
21	25-p/26-p/27-p/28- p/29-p/30-p/31-p	Ministère des Ressources naturelles (secteur Terres)	à venir

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 9.2. Les lots 1 à 13-34 sont situés sur le rang de Pointe-aux-Outardes alors que les lots 25-p à 31-p sont localisés sur le rang de rivière aux Outardes.

de la propriété des terrains dans le marais, l'ensemble du marais est zoné « Recréatif » (08-REC), comme d'ailleurs, la pointe du Bout (78-REC) et la batture Manicouagan en face du Parc nature (59-REC). Tel qu'indiqué au Règlement municipal de zonage, cette affectation permet spécifiquement la réalisation d'usages tels que les parcs et espaces verts municipaux ainsi que les activités s'inscrivant dans la poursuite et la réalisation des objectifs de protection et de mise en valeur de certains milieux naturels, dont les usages extensifs comme les belvédères, les sites d'observation, les centres d'interprétation, mais aussi les centres de ski de fond, les camps de vacances, les terrains de camping et les marinas. Les usages ayant spécifiquement pour objet la protection, l'observation et l'interprétation de la nature y sont également autorisés (ex : parcs de conservation et réserves fauniques) (Naturam Environnement 1999).

Mentionnons aussi que la municipalité de Ragueneau a attribué une affectation de « conservation » au secteur aquatique incluant le banc des Branches et les îles à Bélanger



et Bilodeau. Ainsi, il y a une partie du marais, à savoir le banc des Branches qui se situe sur le territoire de Ragueneau et qui bénéficie ainsi directement d'un statut municipal de conservation.

Enfin, la MRC de Manicouagan, dans son schéma d'aménagement proposait en 1986 la création sur la pointe du Bout d'un parc régional. La MRC reconnaissait ainsi officiellement ce secteur en tant que zone d'intérêt écologique en raison de la concentration de sauvagine que l'on peut y observer.

#### *Statut actuel du site*

Les statuts officiels attribués au marais de Pointe-aux-Outardes l'ont été en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ainsi, le marais constitue un habitat faunique reconnu pour les oiseaux aquatiques (ACOA 0128-92 et 0129-92) ainsi que pour le Rat musqué (# 0013-93). Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### **3.6 Gestionnaires du site**

Officiellement, la gestion du marais de Pointe-aux-Outardes est exercée par la Corporation du Parc nature de Pointe-aux-Outardes. Cependant, la municipalité de Pointe-aux-Outardes en tant que propriétaire de la pointe du Bout et le ministère des Ressources naturelles en tant que cessionnaire des terrains sous des conditions d'usages exclusifs à des fins de parc, y ont toujours un droit de regard sur les activités qui s'y réalisent. Par ailleurs, il y a encore une bonne partie du marais qui est de tenure publique et qui est ainsi administrée directement par le ministère des Ressources naturelles. D'un autre côté, les propriétaires privées possédant une autre grande partie du marais assurent, quant à eux, la gestion des activités réalisées sur leur terrain respectif.

### **3.7 Évolution et orientations de développement du site**

La première initiative de développement d'un parc naturel à la pointe aux Outardes date de 1977-1978. À cette époque, sous l'égide du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le site est désigné en tant qu'aire de récréation polyvalente. Un chemin d'accès, un stationnement et un bâtiment sanitaire y sont installés au coût de 300 000 \$. En 1980, des gens de la région se regroupent en raison de leur intérêt commun d'assurer la protection et la mise en valeur de ce milieu naturel.

De 1982 à 1986, plusieurs études sont réalisées afin de caractériser le milieu, évaluer sa valeur écologique et les possibilités de mise en valeur. Des premiers aménagements sont réalisés alors que se mettent en place certaines activités d'accueil et d'animation. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche cède la gestion du site aux administrateurs du Parc régional de Pointe-aux-Outardes.

De 1986 à 1993, les activités de la Corporation du Parc régional sont alors réalisées par des bénévoles. Du personnel est néanmoins embauché à l'aide de programmes gouvernementaux.

À partir de 1993, le développement des équipements et des activités du Parc régional s'intensifie. Près de 400 000 \$ de nouveaux équipements sont ajoutés, dont des stationnements, une guérite, un bâtiment d'accueil, des sentiers en trottoirs de bois, des belvédères, des panneaux de signalisation, etc. Le développement se poursuit au cours des années suivantes, où une somme de près 360 000 \$ est à nouveau injecté sur le site.

En 1997, la Corporation obtient un bail emphytéotique de 25 ans avec la municipalité de Pointe-aux-Outardes et le parc change son nom pour le « Parc nature de Pointe-aux-Outardes » en 1998.

Parmi les autres initiatives des gestionnaires du parc, mentionnons notamment :

- installation de panneaux d'interprétation afin de vulgariser les composantes naturelles et culturelles du Parc nature ;
- expérimentation de méthode de contrôle des insectes qui perturbent les activités réalisées dans le parc (Tabanidés) ;
- réalisation de coupes d'entretien et de rajeunissement du milieu forestier afin de favoriser le développement des populations des espèces composant la petite faune forestière (oiseaux et mammifères) et ;
- expérimentation de mesures de protection des berges alternatives à l'engrènement.

Aujourd'hui, le Parc nature de Pointe-aux-Outardes constitue un des pôles écotouristiques majeurs de la Côte-Nord. Celui est fréquenté annuellement par quelque 10 000 visiteurs. En raison de ce succès et des nombreux prix qu'elle a reçus, la Corporation du Parc nature entend continuer à développer de nouvelles activités de sensibilisation et d'éducation populaire axées sur la découverte du milieu naturel et des habitats typiques de la Côte-Nord. Le dynamisme de cette Corporation est toujours présent comme en font foi ses projets d'amélioration des infrastructures, de création d'un Centre de recherche et d'animation sur les oiseaux migrateurs et d'acquisitions avec la collaboration de Canards illimités des terres constituant le marais salé. De plus, la Corporation a conclu en 1998 une entente avec Hydro-Québec afin d'accroître la fréquentation des sites touristiques opérés par les deux organismes.

Enfin, le Parc nature a entamé en 1999, en collaboration avec Pêches et Océans Canada, une procédure d'analyse du milieu marin entourant l'ensemble de la péninsule Manicouagan, de la rivière Betsiamites à la rivière Manicouagan, afin d'y évaluer l'opportunité qu'une zone de protection marine (ZPM) y soit établie. Après plusieurs consultations publiques, le comité de technique du projet doit maintenant procéder à

l'élaboration d'un plan préliminaire de gestion qui sera soumis à une nouvelle consultation durant l'année 2000.

#### 4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique relative du marais de Pointe-aux-Outardes a été jugée « exceptionnelle ». En effet, compte tenu de la présence de cet important marais de 491 ha, de sa contribution importante à l'enrichissement du milieu marin environnant par ses exportations de nutriments, de sa production très importante de petits poissons et invertébrés qui nourrissent la chaîne alimentaire régionale, de la fréquentation toute aussi importante de ce site par les oiseaux migrateurs, de l'abondance très élevée des oiseaux nicheurs dans le milieu forestier adjacent, de la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt particulier ainsi que d'une grande diversité d'habitats, la valeur écologique exceptionnelle du site et sa contribution à l'intégrité écologique de l'estuaire maritime deviennent indéniables. Il est donc d'un intérêt collectif d'accorder toute l'attention nécessaire à la conservation des composantes physiques et biologiques de ce « joyau » du patrimoine naturel laurentien.

#### 5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Bien que le marais de Pointe-aux-Outardes soit en expansion due à la présence d'une zone de sédimentation à cet endroit, le côté sud de la pointe aux Outardes (côté du fleuve) subi une importante érosion marine d'origine naturelle. À l'intérieur des limites du Parc nature, comme ailleurs le long du talus de la péninsule Manicouagan, ce taux d'érosion atteint par endroits jusqu'à 1 m par année. Or, à ce rythme, la ligne de rivage recule assez rapidement et menace certaines infrastructures publiques, des résidences ainsi que des milieux naturels d'intérêt (dunes de la pointe du Bout, marais situé derrière ces dunes, bâtiment d'accueil et bâtiment sanitaire du Parc nature, ligne de distribution de l'électricité, rue Labrie, maisons, etc.). Les processus naturels d'érosion sont relativement bien connus (Naturam Environnement 1997 ; 1999). Toutefois, les mesures adéquates de protection des berges contre cette érosion, adaptées aux caractéristiques du milieu, sont encore à développer.

Afin de contrer cette érosion et de protéger leurs infrastructures, la Corporation du Parc nature a fait installer en 1993, un enrochement en avant du bloc sanitaire. Cette protection a cependant induit une érosion accrue de la berge sur côté aval par rapport à la dérive littorale. Comme mesure d'urgence, un second enrochement d'une cinquantaine de mètres a été réalisé en 1995. Étant donné que les enrochements induisent une imperméabilisation de la berge sous-jacente et un décuplement de l'énergie des vagues lors des marées hautes, l'érosion du côté aval de ce second enrochement s'est également manifestée. Aussi, le Parc nature a procédé à l'automne 1997 à l'expérimentation de techniques plus douces de protection des berges (Naturam Environnement 1997). Certains éléments de ces techniques ont donné des résultats très positifs alors que d'autres ont moins bien réussi (Naturam Environnement 1998). Aussi, il appert que toute tentative de protection des talus des berges ne saurait donner des résultats entièrement concluant sans une intervention directe au niveau de la

stabilisation, voire de l'engraissement, du niveau de la plage en avant du talus. Un autre projet expérimental, plus vaste, débutera au cours de l'année 2000.

Durant plusieurs années, la circulation des véhicules tout-terrain a été la source d'une problématique importante d'érosion des berges et des milieux naturels d'intérêt (Dunes et marais). De nombreuses cicatrices sont encore visibles dans le secteur des dunes. Or, au cours des dernières années, la Corporation du Parc nature a mené diverses actions afin de contrer ce phénomène. Ainsi, une réglementation municipale a été instaurée afin d'interdire la circulation de ces véhicules dans les milieux fragiles. De plus, le Parc nature a procédé à la restauration des milieux dunaires par la transplantation par repiquage de l'espèce végétale dominante de l'endroit, soit l'Élyme des sables. Par ailleurs, une entente est intervenue entre les chasseurs de sauvagine et le Parc nature afin d'encadrer leur fréquentation du marais. Un sentier a été aménagé spécialement à leur attention à l'entrée du parc. Aujourd'hui, la problématique des VTT aurait considérablement diminué (Danielle Saint-Laurent, Parc nature, comm. pers.).

À l'instar de nombreux parcs nationaux et provinciaux, le succès du Parc nature constitue paradoxalement une source de perturbations en raison de l'accroissement de la fréquentation touristique. En effet, les débordements des sentiers de la part des visiteurs peuvent entraîner une érosion importante des sols et de la végétation adjacente en raison du nombre de passage. Cependant, le Parc nature a mis en place certaines règles de conduite en milieu naturel qu'il explique aux visiteurs. Outre la limitation de la circulation aux sentiers aménagés, on retrouve également les règles suivantes : interdiction de circuler avec des animaux domestiques, de réaliser des feux de camp, de cueillir des végétaux, etc.

## **6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 9.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site du marais de Pointe-aux-Outardes à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## **7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et des analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

### **7.1 Vocation et orientations de développement durable**

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique exceptionnelle soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées

Tableau 9.2 Synthèse des potentiels et contraintes pour le marais de Pointe-aux-Outardes

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique exceptionnelle du site (richesse à étendue du marais, faunes aviennes et marines particulièrement riches et diversifiées banc coquillier, etc.	X	X
- Affectation de conservation au secteur aquatique accordée par la municipalité de Ragueneau (face au marais incluant une frange de celui-ci.	X	
- Présence de 3 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune 9 habitats pour les oiseaux et 1 pour le Rat musqué.	X	X
- Gestion des activités humaines dans le marais par un organisme prônant la conservation et la mise en valeur de l'habitat (Corporation du Parc nature de Pointe-aux-Outardes).	X	X
- Marais en expansion vers la rivière aux Outardes	X	
- Réseau de sentiers développé et accessible		X
- Accessibilité réduite à l'intérieur du marais	X	
- Présence d'infrastructures d'accueil développés incluant le service de restauration et bâtiment sanitaire, stationnement.		X
- Visites guidées disponibles.		X
- Services d'hébergement disponibles en région (Baie-Comeau).		X
- Présence de belvédère situé aux abords du marais permettant l'observation des habitats	X	X
- Présence d'un banc coquiller ouvert à la cueillette		X
- Tenure privée des terres bordant le marais.	X	
<b>Contraintes</b>		
- Tenure privée des terres bordant le marais.		X
- Sentiers d'accès au marais situés en bonne partie sur les terres privées.		X
- Éloignement de la route 138		X
- Absence de service d'hébergement à proximité directe du parc.		X
- Piétinement de la végétation du marais lors de la circulation des VTT ou lors du débordement des sentiers par les randonneurs.	X	
- Zonage agricole d'une grande partie de la pointe aux Outardes protégée par la Loi sur la protection du territoire agricole.	X	X

par l'importance du marais salé qu'abrite le site, à la fois en termes de superficie à l'échelle de l'estuaire du Saint-Laurent, et par sa richesse faunique élevée.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation du site :
  - obtenir un statut de protection du marais par l'application de mesures contractuelles de protection particulières;
  - sensibiliser davantage le public aux perturbations engendrées par un débordement piétonnier des sentiers et trottoirs aménagés;
  - poursuivre le projet d'acquisition des terres bordant le marais;
  - poursuivre les travaux de stabilisation des berges du versant ouest de la pointe;
  - favoriser les travaux d'aménagement tels les coupes forestières en trouées destinées à accroître la productivité du milieu;
  - porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur, aux périodes de reproduction de la faune avienne notamment.
  
- Maintenir et consolider les activités de mise en valeur du site :
  - évaluer la possibilité d'ajouter des activités d'interprétation ou d'auto-interprétation permettant la découverte de la plage;
  - évaluer la possibilité de mettre en place des activités de découverte des mollusques et de l'utilisation historique des lieux (ex. : pêche à la fascine);
  - évaluer la possibilité d'intégrer des éléments historiques additionnels à la mise en valeur du site.
  - évaluer la possibilité de prolonger certains axes du trottoir de bois existant afin d'amener les villégiateurs au cœur de marais;
  - tirer profit au maximum des infrastructures d'accueil en place;
  - améliorer les services d'hébergement et de restauration à proximité du parc;
  
- Considérer la possibilité d'intégrer le marais de Pointe-aux-Outardes dans le projet de Zone de protection marine (ZPM) présentement en élaboration :
  - impliquer la municipalité de Pointe-aux-Outardes ainsi que la Corporation du Parc nature au niveau des consultations qui seront effectuées dans le cadre de ce projet;
  - s'assurer qu'il y ait au moins un délégué de la Corporation sur le comité de gestion de la ZPM qui pourra s'assurer de la protection et du développement durable du patrimoine local que constitue le marais de Pointe-aux-Outardes.

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'interventions supplémentaires s'avérerait tout à fait réalisable. Certaines de celles-ci pourraient nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement les aspects touchant les mesures de protection à accorder au site tout en demeurant respectueuse des activités humaines existantes, ainsi que les caractéristiques de la clientèle afin de pouvoir adapter les produits touristiques offerts de façon optimale. La poursuite du développement des activités du Parc nature de Pointe-aux-Outardes, dont celles entourant la marais, sont tributaires d'une meilleure connaissance de la clientèle potentielle et de leurs attentes ainsi que de la mise en place de nouveaux produits écotouristiques, en plus d'une adaptation des produits existants (ex. : produits pour toute saison).

### *Gestion et prise en charge*

La gestion des activités dans le marais est actuellement assurée par le Parc nature de Pointe-aux-Outardes. La collaboration des nombreux propriétaires privés détenteurs de lots en bordure du marais serait souhaitable afin d'assurer une meilleure gestion et protection de ce milieu humide. Advenant l'obtention d'un statut de protection du marais, la gestion des activités pourrait très bien être confiée au Parc nature qui veillerait au développement durable tout en demeurant respectueuse des activités humaines existantes (ex. : chasse à la sauvagine).

## 8.0 RÉFÉRENCES

- ARGUS GROUPE-CONSIEL INC. 1990. *Quelques possibilités d'aménagement des marais à spartines de l'estuaire du saint-Laurent*. Rapport présenté à Environnement Canada, conservation et Protection, Région du Québec, Service canadien de la faune. IV + 62 p.
- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 191 – printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- DRYADE. 1980. *Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- DE REPENTIGNY, L.-G. 1987. *Importance de la pointe aux Outardes pour la faune*. Service canadien de la faune. N/Réf. 640c1R-80/0211. 5 p.
- GAUTHIER, J., D. LEHOUX et J. ROSA. 1980. *Les marécages intertidaux dans l'estuaire du Saint-Laurent*. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région du Québec. 93 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une zone de protection marine pilote : portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc nature de Pointe-aux-Outardes. 310 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1998. *Projet expérimental de stabilisation des berges au Parc nature de Pointe-aux-Outardes*. Rapport présenté au Parc nature de Pointe-aux-Outardes. 24 p. + annexes
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1997. *Restauration des berges du Parc régional de Pointe-aux-Outardes – Élaboration d'un projet expérimental*. Rapport parrainé par la Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes et réalisé par Naturam Environnement inc. avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000. 137 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1996. *Caractérisation physique et biologique de l'habitat du poisson du secteur de Pointe-aux-Outardes*. Projet parrainé par la Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000. 120 p. + annexes.

**TABLE DES MATIÈRES**

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques .....	3
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	7
3.1	Situation géographique et contexte régional.....	7
3.2	Accessibilité et équipement d'accueil existant.....	8
3.3	Utilisation du territoire .....	8
3.4	Tenure des terres .....	9
3.5	Affectation du territoire .....	9
3.6	Gestionnaires du site .....	13
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE.....	13
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	13
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	14
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	14
7.1	Vocation et orientations de développement durable .....	14

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées :

Batture aux Outardes : UTM (Est) : 536 000 m UTM (Nord) : 5 432 000m  
Longitude : 68° 30' 30'' Latitude : 49° 02' 30''

Batture de Baie-Saint-Ludger : UTM (Est) : 553 000 m UTM (Nord) : 5 436 000m  
Longitude : 68° 16' 30'' Latitude : 49° 04' 30''

Batture de Pointe-Label : UTM (Est) : 562 000 m UTM (Nord) : 5 443 000m  
Longitude : 68° 09' 00'' Latitude : 49° 08' 00''

Les zostérides de Manicouagan sont réparties en 3 grandes aires distinctes dans la zone intertidale de la péninsule Manicouagan situées à l'ouest de Baie-Comeau. Les territoires couverts par ces 3 zones chevauchent le territoire des municipalités de Pointe-Label et de Pointe-aux-Outardes, dans la MRC de Manicouagan. Une partie des zostérides est également située sur le territoire non organisé (TNO) maritime de la MRC.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

Autour de la péninsule Manicouagan, on retrouve les zostérides sur les immenses battures sablonneuses. Ces dernières couvrent une superficie totale de 32,4 km<sup>2</sup> et présentent une pente moyenne de 0,5 %. Elles comprennent les battures Manicouagan et aux Outardes. Depuis le bord du talus d'érosion, en front de la péninsule, la largeur de ces battures varie entre 2 et 4 km, selon l'endroit. Celles-ci sont bordées au large par un talus infralittoral, dont la pente escarpée est supérieure à 10 %. Les battures correspondent précisément à la zone intertidale où l'amplitude moyenne des marées quotidiennes est de 3,0 m (2 oscillations de marée par jour). En période de vives-eaux d'équinoxe, cette amplitude peut atteindre 4,3 m.

Le substrat des battures est essentiellement constitué de sable moyen. Toutefois, les zostérides se situent plutôt sur un substrat de sable comprenant une fraction silteuse (jusqu'à environ 15 %). La pente de la batture à l'endroit des zostérides est d'un maximum d'environ 0,1 % et celles-ci se situent généralement entre les niveaux -1,60 et -2,01 m par rapport au zéro géodésique (niveau moyen de la mer). Les vitesses de courant à ces endroits varient entre 0,01 et 0,64 m/s, mais n'excèdent généralement pas 0,50 m/s (Lalumière 1991). Les immenses battures protègent ces plantes aquatiques des courants forts et de l'énergie des vagues.

## 2.2 Composantes biologiques

### *Les zostéraiies*

Sur les battures de la péninsule Manicouagan, les zostéraiies couvrent une superficie totale de 9,2 km<sup>2</sup>. Il s'agit du plus grand herbier connu de la Côte-Nord et du troisième plus grand du système laurentien après ceux de la baie de Caspédia (16,3 km<sup>2</sup>) et de L'Isle-Verte (9,6 km<sup>2</sup>). Les deux herbiers de l'estuaire maritime (L'Isle-Verte et Manicouagan) représentent environ 82 % de la superficie totale des zostéraiies de ce tronçon fluvial.

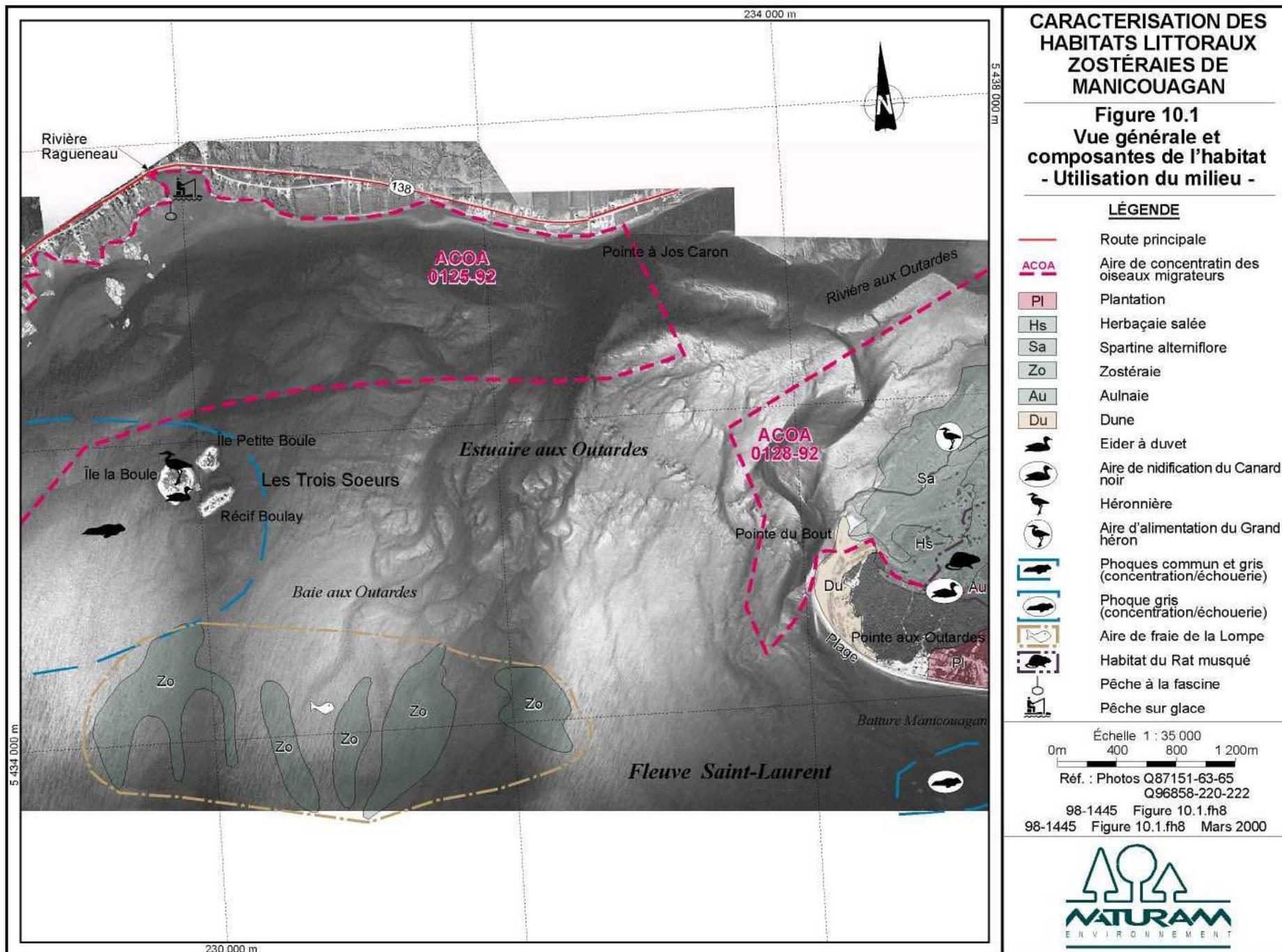
Les zostéraiies de la péninsule Manicouagan sont réparties en trois grandes zones, composées de grands herbiers aquatiques continus, accompagnés d'herbiers discontinus et de groupes épars. Ainsi, on en retrouve une sur la batture aux Outardes. Celle-ci se trouve dans un milieu estuarien très dynamique qui fait en sorte que les herbiers continus sont plus petits et que l'ensemble de la zostéraiie connaît d'importantes variations dans la localisation de ces composantes au fil des ans, comme l'indique la comparaison des résultats de Lalumière *et al.* (1989) et de Lemieux et Lalumière (1995).

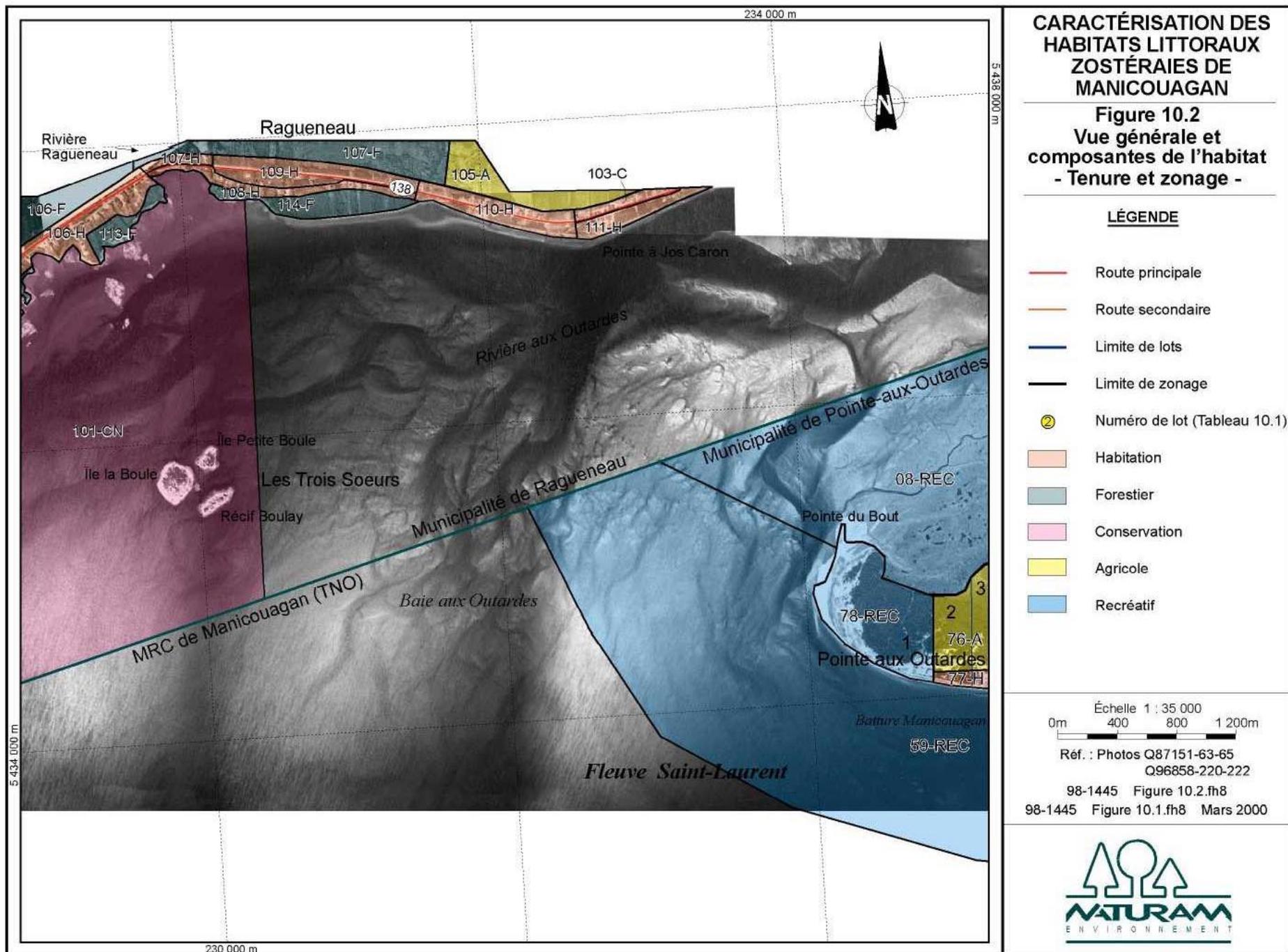
Les deux autres zones se situent sur la batture Manicouagan. La première dans la baie Saint-Ludger et la seconde en face de Pointe-Lebel, entre les pointes Manicouagan et Lebel. Au fil des ans, ces deux zostéraiies ont présenté peu de variations au niveau de la localisation. Toutefois, selon des observations qualitatives (Naturam Environnement, Données non publiées), il semblerait que celles-ci connaissent une certaine expansion en termes de superficie totale et de densité de tiges par unité de surface.

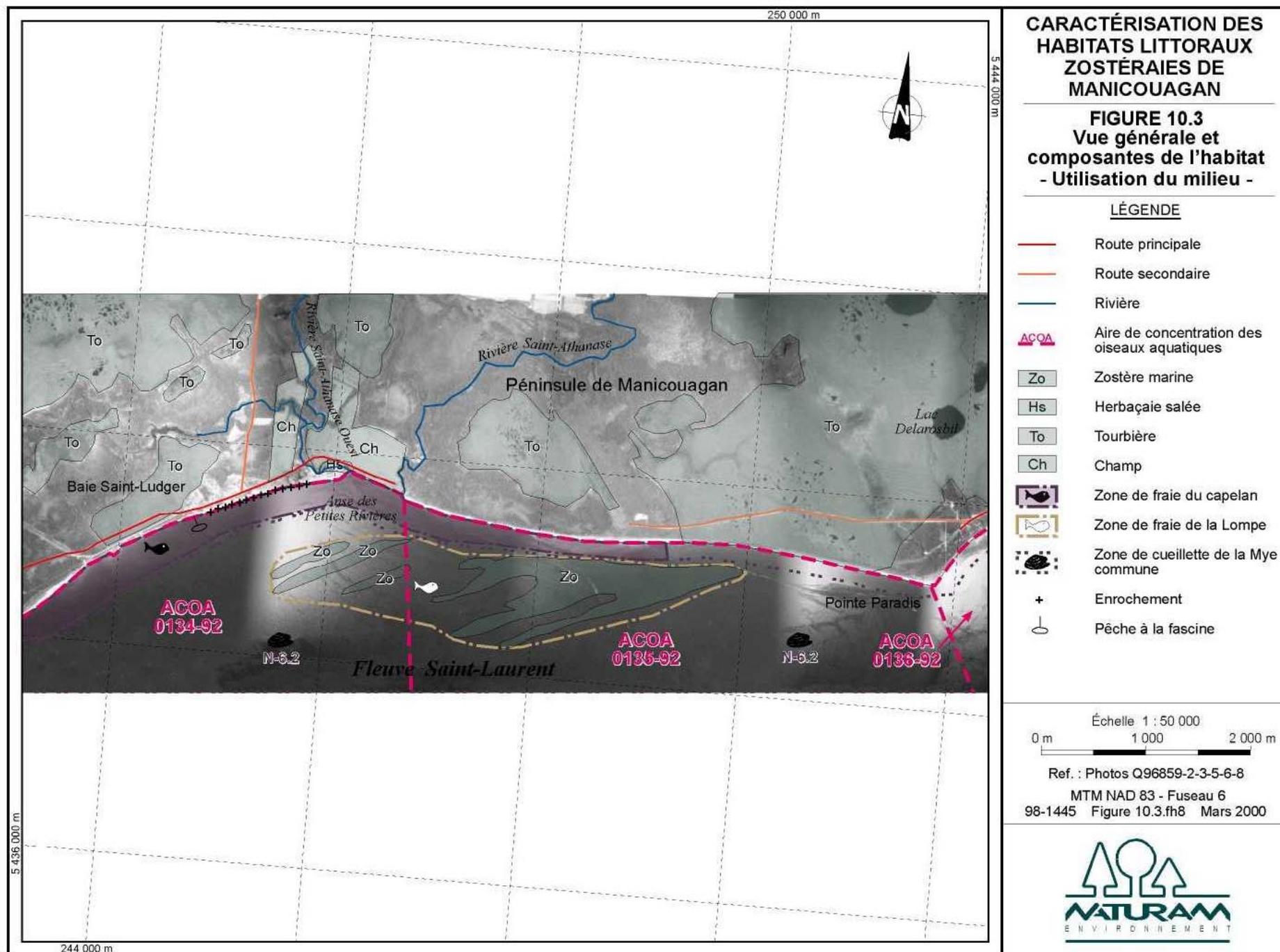
La zostère est une halophyte stricte présentant une intolérance aux salinités inférieures à 5 ‰. Devant toujours demeurer humide, elle colonise les dépressions de la batture (cuvettes intertidales), ainsi que la frange supérieure de l'étage infralittoral. Demeurant peu visible, même à marée basse, elle passe souvent inaperçue de l'observateur non averti. Ses tiges, de 60 à 100 cm de longueur, peuvent parfois atteindre 3 m. Sa floraison a lieu vers la fin de l'été, lorsque l'eau atteint une température de 15 °C. Lalumière (1991) a documenté les caractéristiques biologiques des zostéraiies de la péninsule. Ainsi, la biomasse sèche par unité de surface varie de 93 à 193 g/m<sup>2</sup> à cet endroit alors que la biomasse par rameau est comprise entre 0,13 et 0,35 g. Le nombre de rameaux est généralement de l'ordre de 657 à 695 rameaux/m<sup>2</sup> alors qu'à certains endroits, il peut être limité à 473 rameaux/m<sup>2</sup>. Le nombre de rameaux reproducteurs, quant à lui, oscille selon l'endroit entre 40 et 183 rameaux/m<sup>2</sup>, ce qui représente entre 6 et 28 % du total des rameaux.

### *La zostéraiie en tant qu'habitat*

L'écologie de Zostère marine est très bien documentée en Amérique du Nord.







## CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX ZOSTÉRAIES DE MANICOUAGAN

**FIGURE 10.3**  
**Vue générale et**  
**composantes de l'habitat**  
**- Utilisation du milieu -**

### LÉGENDE

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Rivière
-  Aire de concentration des oiseaux aquatiques
-  Zostère marine
-  Herbaçaie salée
-  Tourbière
-  Champ
-  Zone de fraie du capelan
-  Zone de fraie de la Lompe
-  Zone de cueillette de la Mye commune
-  Enrochement
-  Pêche à la fascine

Échelle 1 : 50 000  
 0 m 1 000 2 000 m

Ref. : Photos Q96859-2-3-5-6-8  
 MTM NAD 83 - Fuseau 6  
 98-1445 Figure 10.3.fh8 Mars 2000



De la fin des années 1970 à aujourd'hui, les scientifiques américains ont en effet, produit une littérature abondante sur le sujet (Naturam Environnement 1999). Ces études ont révélé l'importance de cette espèce pour les activités biologiques de plusieurs espèces d'oiseaux, de poissons et d'invertébrés et ce, en tant qu'aire d'alimentation, aire de reproduction, aire d'élevage des petits ainsi que de refuge. Adams et Whyte (1990) font une description synthèse de l'écosystème de cette espèce sur la côte ouest de l'Amérique du Nord et précisent que celui-ci est utilisé comme abri ou aire d'alimentation par de nombreuses espèces de poissons et ce, autant au stade juvénile qu'à celui d'adulte. Parmi ces espèces, on retrouverait, entre autres, les saumons, les harengs, les sigouines, les chabousseaux, les bars et les plies. Par ailleurs, pour certaines espèces, une partie de leur cycle vital en dépendrait fortement. En effet, il est connu, selon Adams et Whyte (1990), que la zostère constitue un des plus importants substrats de fixation des œufs de Harengs du Pacifique. Par ailleurs, toujours sur la côte du Pacifique, les zostéraiés font partie des habitats essentiels d'élevage pour le Saumon Keta.

Au Québec, l'utilisation des zostéraiés par la faune est peu documentée. Lalumière (1991) rapporte que cette plante constitue une nourriture prisée par plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques, dont la Bernache cravant et plusieurs espèces de canards barboteurs et plongeurs. Par exemple, l'Eider à duvet s'y nourrirait de Littorines (Bigorneaux). La Littorine constitue en effet l'organisme épiphytique dominant de ces zostéraiés avec une abondance relative de 75 % et un nombre d'individus par mètre carré de l'ordre de 180. La Moule bleue représente, quant à elle, presque 25 % de ces organismes avec une densité moyenne de près de 70 individus/m<sup>2</sup> (Lalumière 1991). Par ailleurs, des observations réalisées par Naturam Environnement en 1997, 1998 et 1999 à Baie-Saint-Ludger et Pointe-Lebel ont démontré une utilisation importante du secteur des zostéraiés pour la fraie printanière de la Lompe (Naturam Environnement, données non publiées). En effet, un nid, avec son amas d'œufs gardé par le mâle (Scott et Scott 1988), a été observé directement dans une plaque de zostères. Il semblerait que l'activité de reproduction soit exigeante pour les femelles. En effet, durant la période annuelle de fraie, de grandes quantités de Lompes sont retrouvées mortes sur les plages de la péninsule autour des zostéraiés. D'autre part, Scott et Scott (1988) indiquent que les stades juvéniles de la Lompe trouvent refuge dans les herbiers aquatiques. Pour ce qui est de son utilisation par le hareng, aucune information n'est disponible à ce sujet pour la péninsule, ni pour le Québec.

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

Les municipalités de Pointe-Lebel et de Pointe-aux-Outardes comptent respectivement environ 2 000 et 1 300 habitants. Les zostéraiés sont situées à proximité du pôle récréotouristique de Baie-Comeau. À proximité, on retrouve également le marais de Pointe-aux-Outardes et le site des îles de Ragueneau.

### 3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

L'accessibilité aux zostérais de la batture Manicouagan est relativement facile depuis la berge. Il y a en effet plusieurs sentiers qui mènent à cette batture et qui permettent par la suite de s'y promener à pied ou en véhicule tout-terrain. Cependant, la plupart de ces accès sont privés et nécessitent ainsi l'autorisation du propriétaire. Ainsi, à Baie-Saint-Ludger, le seul accès public se situe à quelques kilomètres à l'ouest de la zostérais au camping du Parc de la Rive. Moyennant un coût d'entrée, il est possible sur ce site de se rendre à la plage et de déplacer sur la batture.

Du côté de Pointe-Lebel, l'accès public se situe également au niveau d'un terrain de camping, soit le Camping de la Mer. On y trouve aussi une rampe de mise à l'eau utilisable à marée haute uniquement. Cependant, les zostérais sont toutes submergées et invisibles lors des marées hautes.

Enfin, du côté de la zostérais de la batture aux Outardes, cette dernière est difficilement accessible à pied en raison du relief de la surface de l'estuaire où l'on retrouve de nombreux chenaux d'écoulement de la rivière aux Outardes. Relativement profonds, ces chenaux sont difficiles à franchir pour les randonneurs. Le seul point d'accès possible pour ces derniers serait le Parc nature de Pointe-aux-Outardes (pointe du Bout). En effet, le chenal principal de la rivière empêche de communiquer avec cet herbier depuis Ragueneau. Toutefois, il est possible d'y mettre une embarcation à l'eau à marée haute comme à marée basse (rampe de mise à l'eau du quai de Ragueneau).

Outre les campings, le quai de Ragueneau, les rampes de mises à l'eau et les sentiers permettant d'avoir accès à la plage depuis le haut du talus, il n'y a aucun autre équipement d'accueil permettant d'accommoder les visiteurs des battures. Toutefois, cela n'empêche en rien un grand nombre d'utilisateurs de se déplacer régulièrement à ces endroits.

### 3.3 Utilisation du territoire

Bien que par le passé, la Zostère marine ait connu une période où elle était couramment utilisée pour faire des matelas ou des isolants pour les maisons (secteur de L'Isle-Verte), les zostérais de la péninsule Manicouagan ne connaissent aucune utilisation particulière. À Baie-Saint-Ludger et Pointe-Lebel, les promeneurs s'y déplacent régulièrement pour la détente sans souvent se rendre compte de leur présence. Par ailleurs, les cueilleurs de Myes communes et de Couteaux atlantiques (à Baie-Saint-Ludger), les traverses souvent à pied ou en véhicule tout-terrain afin d'aller plus au large sur la batture. Durant certaines fins de semaine du printemps, il est possible de compter jusqu'à 500 cueilleurs sur la batture Manicouagan.

À Baie-Saint-Ludger, un pêcheur à la fascine pratique son activité d'exploitation des ressources ichtyennes à quelques centaines de mètres de la zostérais. Celui-ci effectue de belles récoltes de poissons. Toutefois, à l'automne lorsque les tiges de zostères se détachent sous l'action des vagues, celles-ci viennent s'appuyer contre le filet de son

engin. Un nettoyage régulier de l'engin doit être effectué, sinon les zostères pourraient occasionner des bris sous leur poids.

Enfin, la chasse à la sauvagine est également une activité pratiquée sur la batture en face de Baie-Saint-Ludger. Aucune donnée ne permet d'évaluer l'importance de la fréquentation et de la récolte ainsi que les espèces capturées.

### **3.4 Tenure des terres**

Les zostéraiés étant localisées sur la batture, celles-ci sont donc de tenures publiques. Elles relèvent ainsi de la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement du Québec (Loi sur le régime des eaux) et de la Garde côtière canadienne (Loi sur la protection des eaux navigables). Par ailleurs, la plupart des terrains sur les berges à Baie-Saint-Ludger et Pointe-Lebel sont la propriété d'un grand nombre de petits propriétaires. Pour la zostéraié de la batture aux Outardes, l'accès le plus près se situe sur la pointe du Bout à Pointe-aux-Outardes. Ce terrain appartient à la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

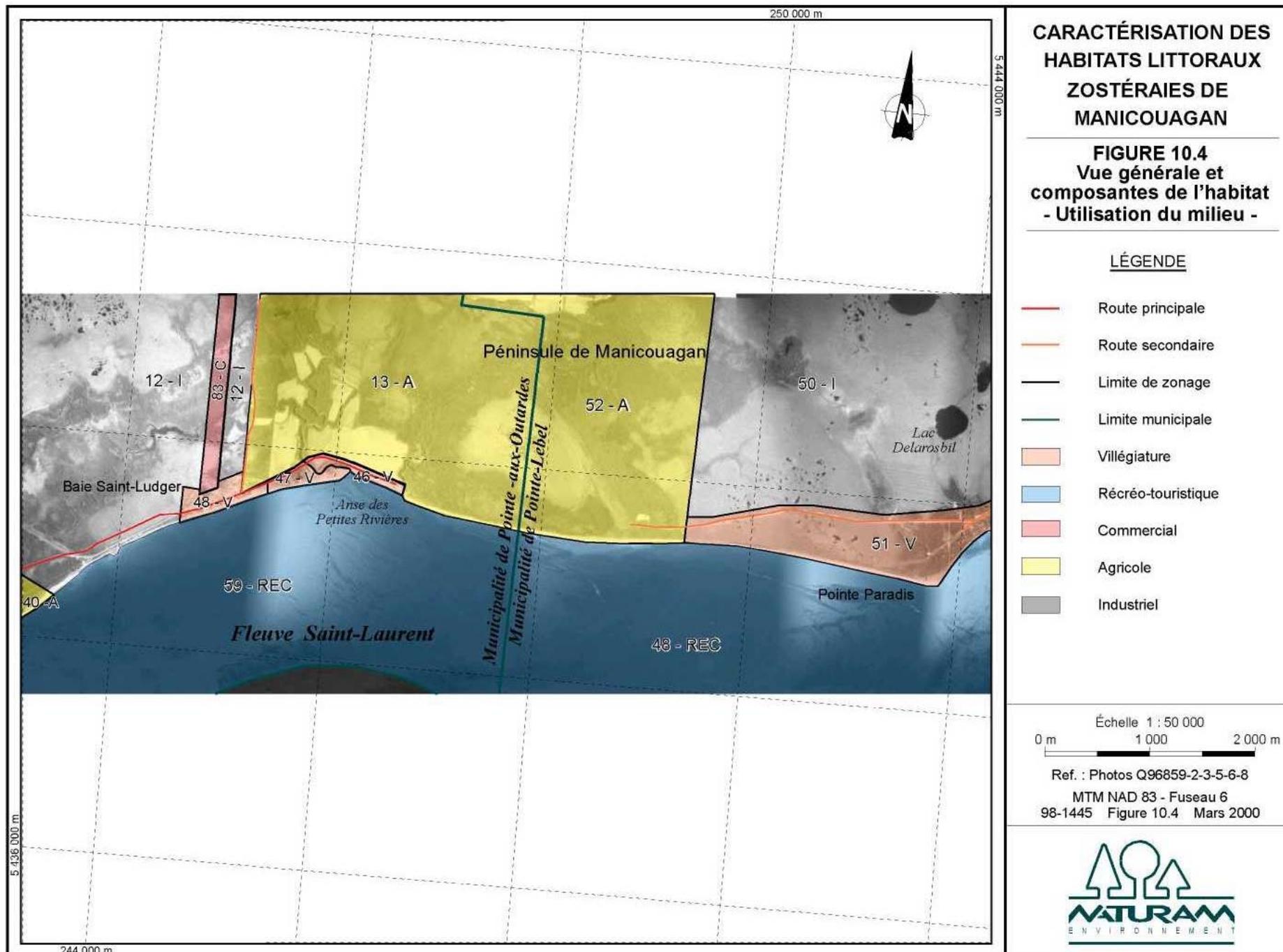
### **3.5 Affectation du territoire**

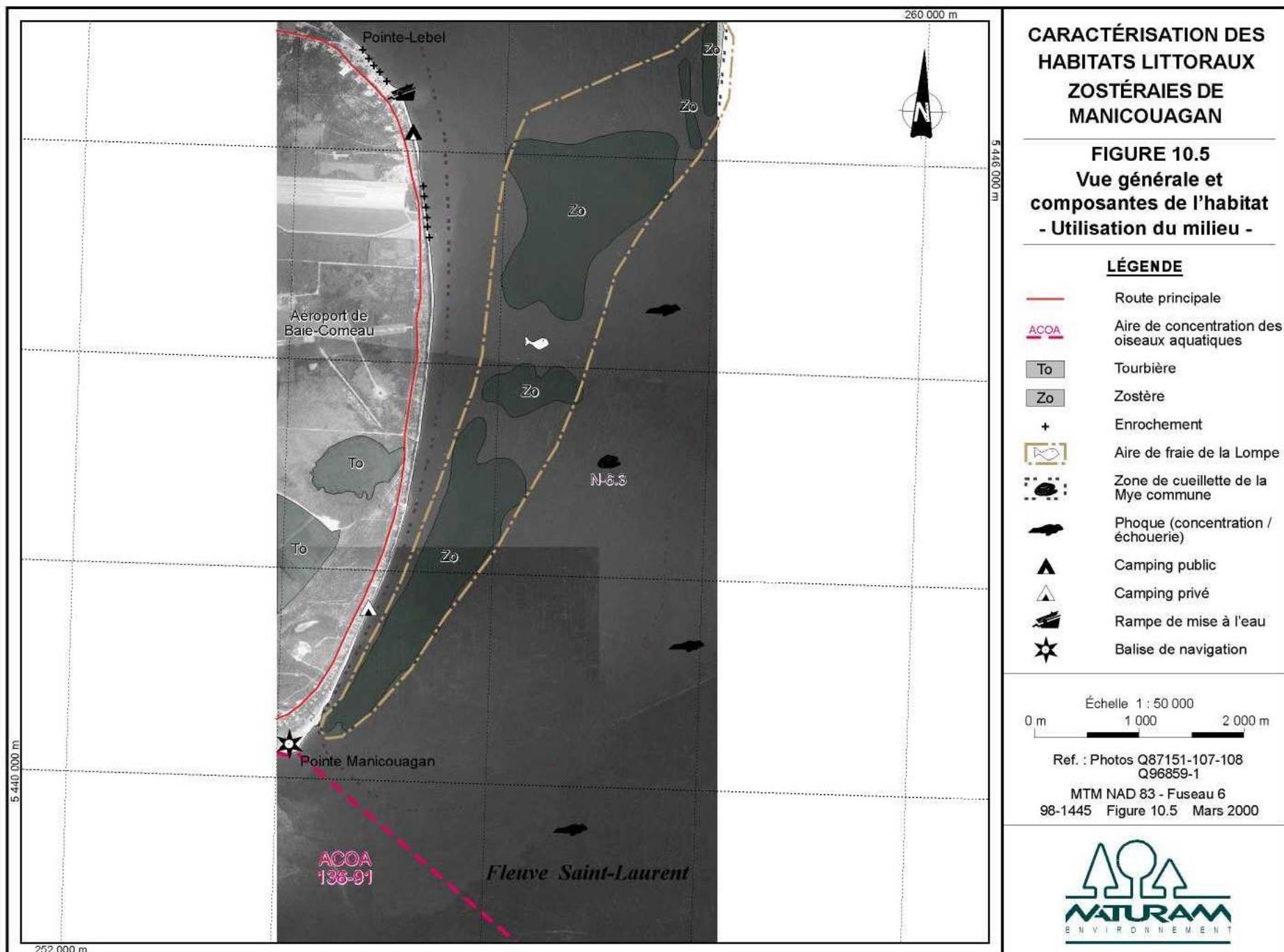
Étant localisée dans le territoire non organisé (TNO) maritime de la MRC de Manicouagan, la zostéraié de la batture aux Outardes n'a reçu aucune affectation particulière. Toutefois, les zostéraiés de Baie-Saint-Ludger et Pointe-Lebel font respectivement partie des zones « Récréatives » de municipalités de Pointe-aux-Outardes (59-REC) et Pointe-Lebel (48-REC). Tel qu'indiqué aux règlements municipaux de zonage, cette affectation permet spécifiquement la réalisation d'usages tels que les parcs et espaces verts municipaux ainsi que les activités s'inscrivant dans la poursuite et la réalisation des objectifs de protection et de mise en valeur de certains milieux naturels, dont les usages extensifs comme les belvédères, les sites d'observation, les centres d'interprétation, mais aussi les centres de ski de fond, les camps de vacances, les terrains de camping et les marinas. Les usages ayant spécifiquement pour objet la protection, l'observation et l'interprétation de la nature y sont également autorisés (ex. : parcs de conservation et réserves fauniques) (Naturam Environnement 1999).

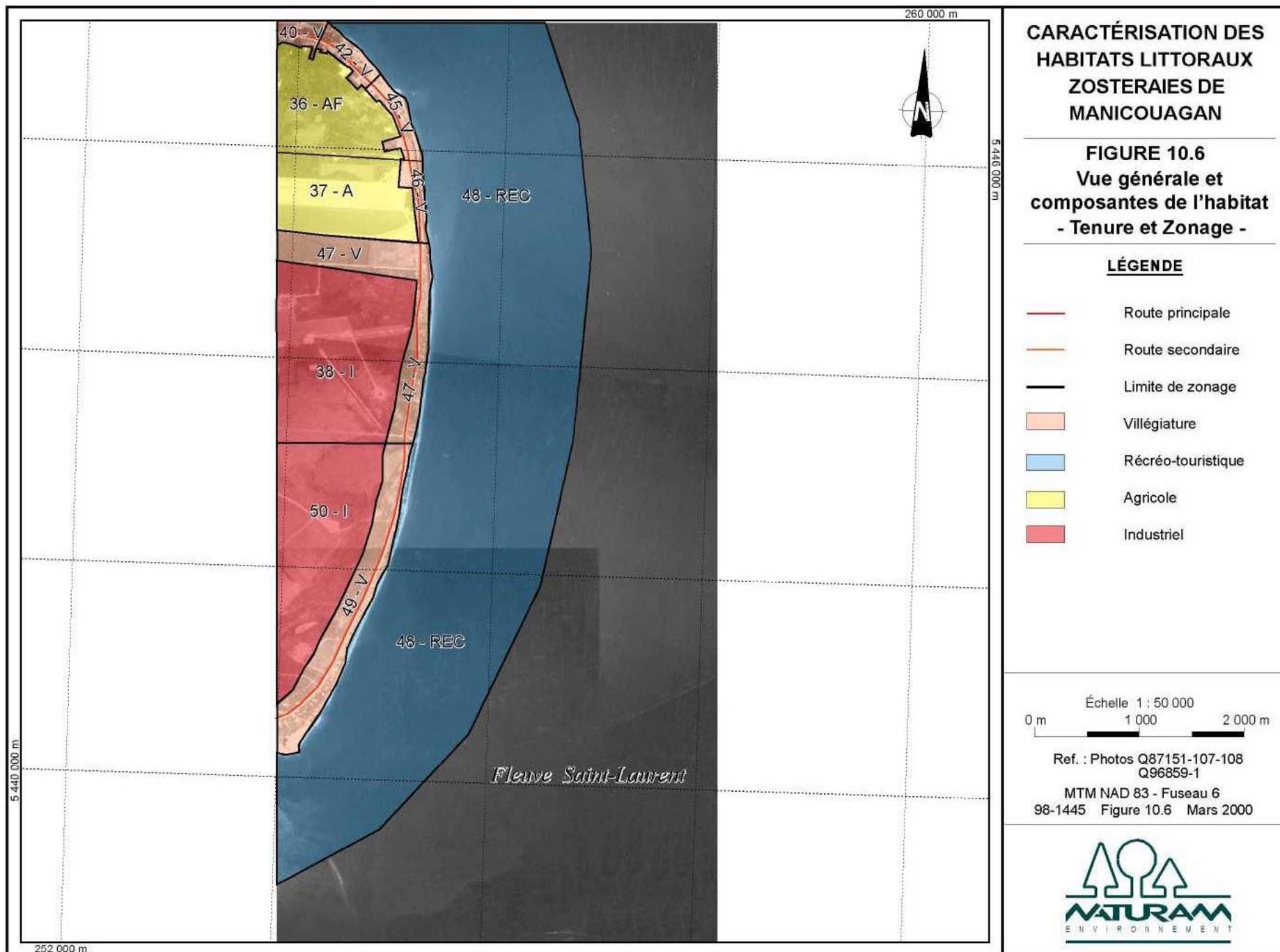
À Pointe-Lebel, les berges sont toutes zonées « Villégiature » en raison de la présence de nombreux chalets, dont plusieurs sont devenus des résidences permanentes. À Baie-Saint-Ludger, la zone de villégiature est également importante pour les mêmes raisons. Toutefois, on peut également y trouver une importante affectation agricole ainsi qu'une zone « Industrielle ».

#### *Statut actuel du site*

Seule la zostéraié du secteur de Baie-Saint-Ludger a reçu un statut officiel d'habitats fauniques. On y trouve en effet deux aires de concentration des oiseaux aquatiques reconnues en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (ACOA 0134-92 et 0135-92). Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il







est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### **3.6 Gestionnaires du site**

Les zostérais ne sont gérées par aucun organisme public ou privé. Cependant, les organismes ayant juridiction dans ce secteur sont notamment les municipalités, la MRC de Manicouagan, le ministère de l'Environnement du Québec, la Société de la Faune et des Parcs du Québec, la Garde côtière canadienne, Pêches et Océans Canada et le Service canadien de la Faune.

Il est à noter que le seul organisme ayant manifesté un intérêt jusqu'à maintenant pour ces habitats est le Service canadien de la Faune, lequel a fait réaliser trois études couvrant les zostérais de la Côte-Nord (Lalumière *et al.* 1989; Lalumière 1991; Lemieux et Lalumière 1995). Par ailleurs, cet organisme gouvernemental a également fait préparer un guide pour les projets de restauration de la Zostère marine (Lalumière et Lemieux 1993).

## **4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique relative des zostérais de la péninsule Manicouagan a été jugée très élevée. En effet, compte tenu de l'importance écologique reconnue internationalement pour ces habitats et de leur très grande superficie sur les battures de la péninsule, leur valeur écologique relative ainsi que leur contribution à l'intégrité écologique de l'estuaire maritime apparaissent indéniables. Il importerait donc de leur accorder une attention particulière afin de protéger leurs composantes physiques et biologiques. Cependant, il demeure également qu'une acquisition supplémentaire de connaissances serait souhaitable afin de préciser davantage cette valeur écologique sur la base de données factuelles.

## **5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

La Zostère marine est une plante relativement résistante qui supporte le broutage des oiseaux tels que la Bernache cravant ainsi qu'une certaine circulation des utilisateurs de la batture. Cependant, le passage répété au même endroit de nombreux usagers à pied ou en VTT pourrait certainement avoir pour effet d'éliminer une partie du couvert végétal et donc réduire la productivité du milieu. Sa réhabilitation naturelle pourrait subséquemment prendre passablement de temps.

Par ailleurs, les interventions de rechargement de la plage afin de contrer l'érosion des berges pourraient avoir pour effet de modifier le profil de la plage et d'éliminer les cuvettes intertidales dans lesquelles croissent ces zostères. Il importerait donc de prendre en considération la localisation de ces herbiers aquatiques dans la planification et la conception des ouvrages de rechargement.

À noter que l'herbier de Baie-Saint-Ludger a été utilisé comme banc donneur dans le cadre d'un projet de réintroduction de la Zostère marine dans la baie Comeau (Naturam Environnement 1997). Le prélèvement des plants n'a pas affecté cet herbier en raison du protocole suivi (Lemieux et Lalumière 1993) qui minimise les répercussions sur le banc donneur.

## 6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 10.1 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des zostérais de Manicouagan à l'égard d'éventuelles interventions visant le développement durable et la conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 10.1 Synthèse des potentiels et contraintes du site des zostérais de Manicouagan**

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique très élevée du site (valeur intrinsèque de la zostère pour la faune ichtyenne et avienne)	X	
– Présence de 2 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	X	
– Présence de nombreux sentiers disséminés sur le territoire permettant d'avoir accès aux herbiers	X	
– Site situé à l'intérieur des limites de la zone d'étude d'une éventuelle zone de protection marine	X	
<b>Contraintes</b>		
– Les zostérais subissent certaines perturbations anthropiques (VTT)	X	
– Accès relativement facile au site par les accès terrestre via la batture	X	
– Sensibilité particulière face aux sources de perturbation anthropique	X	

## 7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et des analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

### 7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique très élevée soit axé prioritairement vers la conservation du

patrimoine naturel. Cette vocation de développement est justifiée par l'importance de la zostère comme habitat pour la faune marine et avienne à l'échelle de l'estuaire du Saint-Laurent.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation du site :
  - acquisition de connaissances de l'utilisation faunique réelle du site (ex. : fraie de la lompe et du hareng atlantique, alimentation des bernaches cravants et des eiders à duvet, etc.)
  - obtenir un statut de conservation du site par les municipalités de la MRC (zonage de conservation)
  - acquisition de connaissances concernant la superficie, la répartition et la densité des herbiers de zostère du site afin de suivre leur évolution.

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention s'avérerait tout à fait réalisable. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation devrait aborder principalement l'aspect financier quant à la mise sur pied d'une activité d'étude visant l'acquisition des connaissances manquantes sur la zosténaie et la faune qui la fréquente.

### *Gestion et prise en charge*

Les éventuels projets d'attribution d'un zonage de conservation et/ou d'acquisitions de connaissance pourraient être pris en charge par les municipalités concernées (territoires respectifs) ou par un organisme gestionnaire mandaté dans le cadre du programme fédéral de la ZPM (projet en cours d'élaboration). La gestion par un tel organisme permettrait d'assurer une gestion compatible avec la vocation de conservation des autres habitats de la région immédiate des zosténaies Manicouagan.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- ADAMS, M. A. and I. W. WHYTE. 1990. *Fish habitat enhancement : A manual for freshwater, estuarine and marine habitats*. Department of Fisheries and Oceans Canada. DFO 4474. ECL Envirowest Environ. Consult. Ltd. New Westminster, British Columbia, Canada. 330 pp.
- LALUMIÈRE, R. 1991. *Distribution et caractérisation bioécologique de quelques zostérais de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent*. Rapport présenté au Service canadien de la Faune - Environnement Canada. 56 p.
- LALUMIÈRE, R. et C. LEMIEUX. 1993. *Guide de transplantation de la zostère marine (Zostera marina L.)*. Rapport présenté par le Groupe Environnement, Shooner inc. au Service canadien de la Faune. 17 p. + annexe.
- LALUMIÈRE, R., L. BELZILE et C. LEMIEUX. 1989. *Répartition de la zostère marine (Zostera marina L.) le long de quelques segments littoraux de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent*. Rapport présenté à Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région du Québec. 19 p. + annexe.
- LEMIEUX, C. et R. LALUMIÈRE. 1995. *Répartition de la zostère marine (Zostera marina) dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et dans la baie des Chaleurs (1994)*. Groupe-conseil Génivar inc. pour Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'environnement, Service canadien de la faune.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une zone de protection marine pilote : portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc nature de Pointe-aux-Outardes. 310 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1997. *Étude d'aménagement des habitats du poisson et de la faune avienne de la baie Comeau*. 79 p. + annexes.
- SCOTT, W. B. et M. G. SCOTT. 1988. *Atlantic Fishes of Canada*. Can. Bull. Fish. Aquat. Sci. 219.

**TABLE DES MATIÈRES**

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE.....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques.....	2
2.3	Situation géographique et contexte régional .....	5
2.4	Accessibilité au site et équipement d'accueil existant .....	6
2.5	Utilisation du territoire .....	6
2.6	Tenure des terres .....	6
2.7	Affectation du territoire .....	6
2.8	Gestionnaires du site .....	9
3.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	9
4.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	9
5.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	10
6.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	10
6.1	Vocation et orientations de développement durable.....	11
6.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	12
7.0	RÉFÉRENCES .....	12



aussi y observer aisément, à l'extrémité de la batture, des animaux généralement observables sur le talus infralittoral (anémones, concombres de mer, étoiles de mer, nudibranches, crabes, etc.).

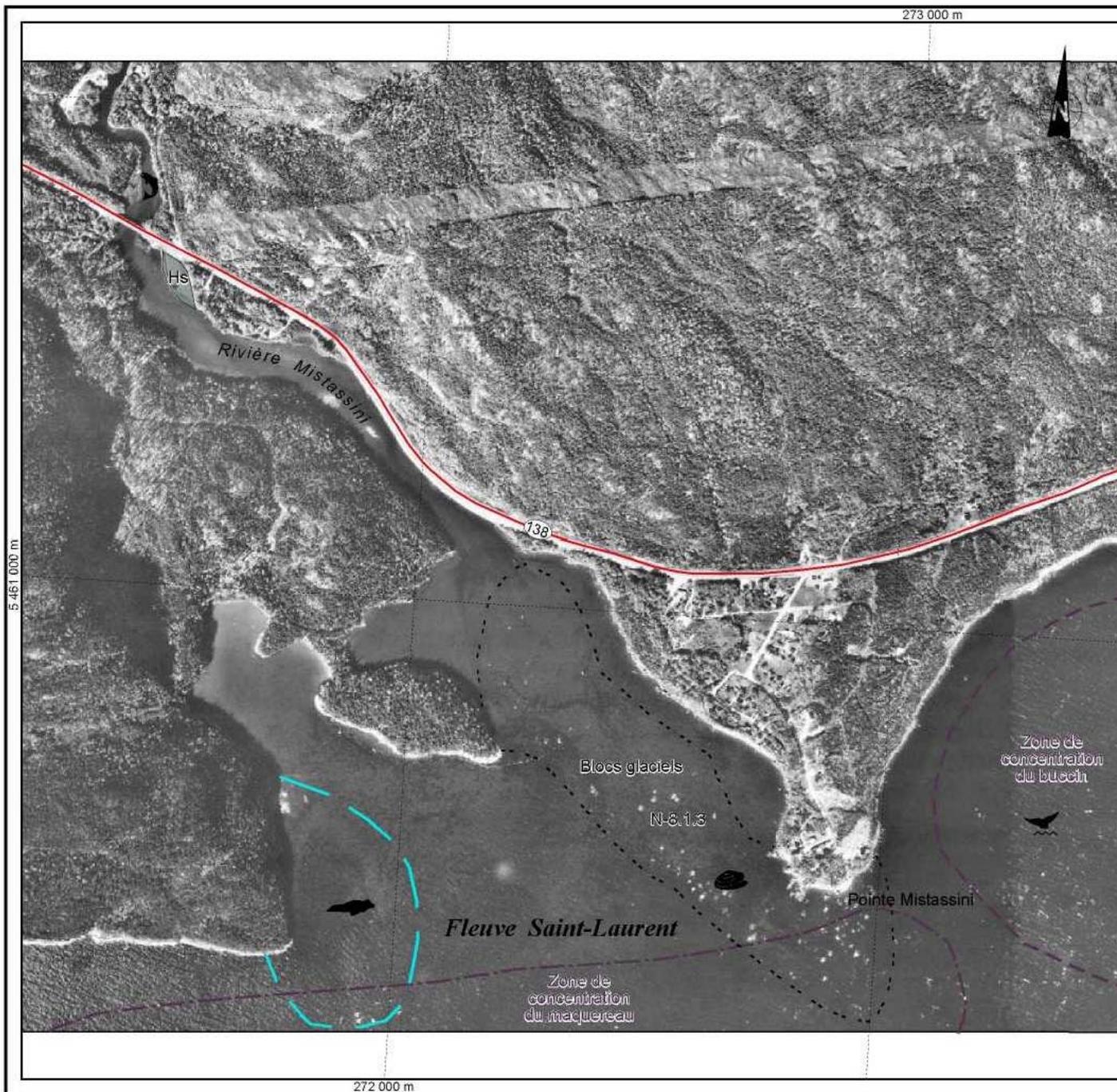
Le site de la pointe Mistassini accueille aussi une faune ichthyenne diversifiée. On y retrouve une zone de concentration du Maquereau bleu face à l'estuaire de la rivière Mistassini (Hydro-Québec 1992). Outre le Saumon atlantique, la communauté ichthyenne de la rivière Mistassini compte l'Anguille d'Amérique, le Méné jaune, le Meunier noir, l'Ombre de fontaine et la Perchaude (Naturam Environnement 1992; Mousseau et Armellin 1996). Des dévalaisons importantes d'anguilles y ont été observées (environ 400 individus), de même que des montaisons d'ombles de fontaine anadromes (327 individus selon Bisailon *et al.* 1984). Cette rivière constituerait également un site potentiel de fraie de l'Éperlan arc-en-ciel (Brassard et Beaudoin 1996). Des analyses de contenus stomacaux d'ombles anadromes ont révélé que l'éperlan était utilisé comme poisson fourrage dans ce secteur.

À l'amont de la rivière Mistassini, en rive gauche on retrouve également une herbaçaiie salée de faible superficie. Les asters et joncs colonisent majoritairement ce milieu qui prend l'allure d'une prairie maritime. On y retrouve une seule marelle dépourvue d'algues et de poissons.

Enfin, la baie située à l'est de la pointe accueille une grande concentration de mammifères marins, qui profitent de l'abondance du zooplancton et des poissons pour s'alimenter. Les Petits rorquals sont présents dans le secteur en grand nombre durant toute la saison estivale. L'endroit représenterait une aire d'alimentation privilégiée pour ces mammifères marins et il est même possible d'y observer de jeunes baleineaux accompagnant leur mère (Isabelle Picard, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, comm. pers.). Le Marsouin commun, espèce jugée prioritaire par Saint-Laurent Vision 2000, a aussi été aperçu à plusieurs reprises dans le secteur durant l'été 1999 (Dany Rousseau, MENV, comm. pers.). Cette espèce est également considérée menacée (site internet COSEPAC). Plusieurs autres espèces de mammifères marins y sont aussi régulièrement observées. Par ailleurs, on retrouve à certaines occasions, une concentration de Phoques gris du côté ouest de l'estuaire Mistassini (Naturam Environnement, données non publiées).

#### *Faune avienne et habitat*

La pointe Mistassini accueille une faune avienne diversifiée. En tout, 129 espèces d'oiseaux y auraient été recensées par les ornithologues amateurs (D. Rousseau, comm. pers.). Parmi celles-ci, on aurait déjà remarqué la présence particulière d'une trentaine de Bernaches du Canada estivantes (Naturam Environnement 1998). Au printemps 1999, le Tangara à tête rouge et l'Eider à tête grise auraient été aperçus exceptionnellement (D. Rousseau, comm. pers.).



273 000 m

5 482 000 m

5 461 000 m

272 000 m

### CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX POINTE MISTASSINI

**FIGURE 11.1**  
Vue générale et  
composantes de l'habitat  
- Utilisation du milieu -

**LÉGENDE**

-  Route
-  Herbaçaie salée
-  Observation de baleines
-  Phoques gris (Concentration / échouerie)
-  Zone de cueillette de mollusques
-  Rivière à saumon

Échelle 1 : 12 500

0m 200 400m

Ref. : Photos Q96862-23-24

MTM NAD 83 - Fuseau 6  
98-1445 Figure 11.1 Mars 2000



Le site est utilisé par plusieurs oiseaux nicheurs, dont le Martin-Pêcheur et l'Hirondelle rustique aperçus lors de la visite de l'été 1999. Selon l'Atlas des oiseaux nicheurs, le Pygargue à tête blanche serait un nicheur probable dans ce secteur (Gauthier et Aubry 1995). Cette espèce nicherait depuis deux ans le long du littoral rocheux situé entre Franquelin et la Grande baie Saint-Nicolas. En 1999, des individus immatures ont d'ailleurs été aperçus dans la baie de Mistassini (Réjean Tremblay, Cégep de Baie-Comeau, comm. pers.). Cette espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (Beaulieu, 1992) est également considérée vulnérable au Canada (site internet COSEPAC). Par ailleurs, notons la présence en 1988-1989 d'une petite héronnière à proximité de la pointe Mistassini (Bélisle 1990). Celle-ci se serait probablement relocalisée à l'anse Saint-Pancrace à partir du début des années 1990. De nombreux Grands hérons fréquentent cependant toujours le secteur de la baie Mistassini, où plus de 30 individus ont récemment pu être observés au cours d'une même journée (D. Rousseau, comm. pers.).

Enfin, la baie de Mistassini constitue également un site privilégié de rassemblements d'oiseaux aquatiques. Les goélands et les mouettes peuvent y être observés en grand nombre. Lors de l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, il a été possible d'y observer un rassemblement de plus de 800 Laridés, composé principalement de Mouettes tridactyles, de goélands et de quelques Mouettes de Bonaparte. Au large, des couvées d'Eiders à duvet ont également pu être aperçues. Le secteur amont de la rivière accueille, quant à lui, plusieurs Anatidés, dont le Canard noir. Au printemps, les Bernaches cravants fréquentent aussi le secteur durant près d'un mois (D. Rousseau, comm. pers.). Durant l'hiver, de nombreux garrots fréquenteraient le secteur marin (Lehoux *et al.* 1985). Les Garrots d'Islande seraient observables dans la baie de Mistassini à chaque année en groupes atteignant jusqu'à 200 individus (D. Rousseau, comm. pers.)

## DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

### 2.3 Situation géographique et contexte régional

#### *Situation géographique et contexte régional*

La municipalité de Franquelin compte environ 400 habitants. Le site de la pointe Mistassini se trouve à quelques kilomètres à l'ouest du village.

Sur le territoire de la municipalité de Franquelin, on retrouve le Village forestier d'antan, site touristique d'intérêt des environs. Cette municipalité est située à quelque 30 km à l'est de Baie-Comeau, pôle touristique le plus près. Elle est également située à quelque 30 km à l'ouest de Godbout où on retrouve une activité structurée de pêche au saumon et un Musée amérindien et inuit. La municipalité de Franquelin se trouve ainsi à mi-chemin entre les 2 points d'arrivée du traversier en provenance de Matane (Camille-Marcoux).

## 2.4 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant

La pointe Mistassini est facilement accessible en véhicule motorisé à partir de la route 138. Un chemin en terre battue permet d'accéder jusqu'au bout de la pointe. On peut ensuite parcourir le littoral à pied lors des marées basses journalières. Cependant, il n'y a pas d'accès public formel identifié, les rives étant en grande partie privées.

Il est cependant possible d'accéder au site par le fleuve. La rampe publique de mise à l'eau la plus près se situe toutefois à la marina de Baie-Comeau. Certains propriétaires riverains peuvent également mettre leur petite embarcation à l'eau (kayak, chaloupe, etc.) à partir de la plage et certains kayakistes accèdent au site depuis la plage à Franquelin. Il convient toutefois de noter que les nombreux blocs glaciels de la batture de Mistassini rendent difficile la mise à l'eau et la navigation dans le secteur. Aucun équipement d'accueil public n'est présent sur le site.

## 2.5 Utilisation du territoire

Le territoire constitue une aire de villégiature pratiquement exclusive aux propriétaires privés de la pointe Mistassini. Plusieurs des immeubles présents ont été transformés en résidences permanentes. Outre les activités d'observation et de navigation de plaisance pratiquée par des visiteurs occasionnels, la baie est relativement peu fréquentée. Les mollusques (moules et myes) sont récoltés par les résidents du secteur, la cueillette étant autorisée sur le banc N-8.1.3.

La rivière Mistassini possède le statut de rivière à saumon. Toutefois, celle-ci affiche des montaisons restreintes d'environ 75 saumons par année (Naturam Environnement 1999). Après plusieurs années d'inactivité, la pêche sportive y est de nouveau pratiquée depuis 1996. Étant donné le faible effort (12 jours de pêche en moyenne par année), aucune capture n'a été enregistrée sur cette rivière. Il s'agit donc actuellement d'une rivière en restauration où dans le passé, plus de 200 saumons ont déjà été capturés (Naturam Environnement 1992).

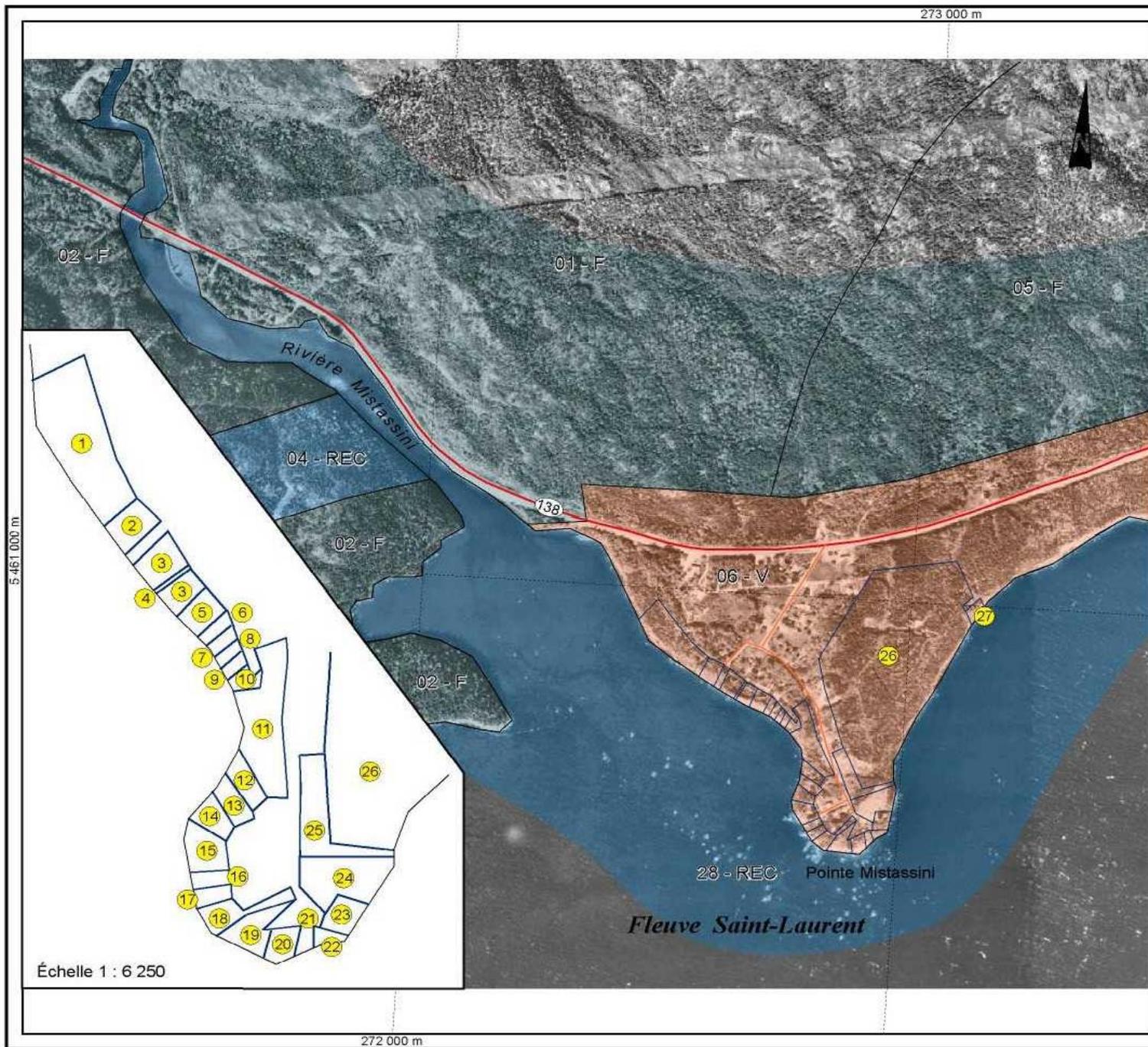
## 2.6 Tenure des terres

Le littoral bordant la pointe Mistassini appartient à quelque 27 propriétaires privés (figure 11.2). Parmi ceux-ci, un seul propriétaire détient des droits sur un lot de grande superficie, soit l'entreprise Boulet et Bureau Enr. La tenure des lots est celle représentée au tableau 11.1.

## 2.7 Affectation du territoire

### *Zonage municipal*

La rivière et la baie Mistassini, ainsi que le secteur marin entourant la pointe Mistassini, ont reçu une affectation « récréative ». Le milieu terrestre de la pointe Mistassini est pour sa part voué à la « villégiature ». À part une petite zone « récréative » située sur la rive



**CARACTÉRISATION DES HABITATS LITTORAUX  
POINTE MISTASSINI**

**FIGURE 11.2  
Vue générale et  
composantes de l'habitat  
- Tenure et Zonage -**

**LÉGENDE**

-  Route
-  Route secondaire
-  Limite de lots
-  Limite de zonage
-  Numéro de lot (Tableau 11.1)
-  Forestier
-  Villégiature
-  Récréatif

Échelle 1 : 12 500

0m 200 400m

Ref. : Photos Q96862-23-24

MTM NAD 83 Fuseau 6

98-1445 Figure 11.2.fh8

Mars 2000



Échelle 1 : 6 250

272 000 m

droite de la rivière, le reste du milieu terrestre entourant la pointe a reçu une affectation « forestière ».

**Tableau 11.1. Tenure des terres sur le site de pointe Mistassini**

N <sup>o</sup> <sup>1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	2-1 / 8-1 / 8-2 / 8-3-2 / 8-34	Michel Laberge	7 690
2	2-2	Lucien Tosin	1 277
3	1-2 / 1-3-3 / 1-4 / 2-5	Gaëtan Chantal	2 651
4	1-3-2	Jean Benoît	107
5	1-5 / 7-30 / 7-31	Gérard Bélanger	1 026
6	7-29	Renée Chiasson	427
7	7-28	Maurice Dugas	460
8	7-27	Lise-Renée Canuel	427
9	7-26	Raymond Michaud	353
10	7-25 / 7-90-1	Romain Desrosiers	564
11	7-90-P / 7-92	Jules Morin	4 736
12	7-22-2 / 7-23	Léon Drouin	489
13	7-21 / 7-22-1 / 7-3-4	Michel Miller	666
14	7-20	Roland Lévesque	706
15	7-18 / 7-19	Jean-Paul Giasson	1 335
16	7-17	Jean-Yves Gagné	427
17	7-16	Jacques Vigneault	467
18	7-3-1 / 7-14 / 7-15	Dany Rousseau	1 491
19	7-P / 7-10-P / 7-11 / 7-12 / 7-13	Famille Baron	1 972
20	7-9 / 7-10-P	Jean-Marc Gagnon	667
21	7-8	Noëlla St-Pierre	500
22	7-7	Carmen Bernier	674
23	7-6 / 7-94	Tony Gagnon	1373
24	7-2-1 / 7-2-2 / 7-97 / 7-175-1	Kathie Blanchard	4 069
25	7-2-3 à 7-2-7 / 7-98 à 7-104	Laurien Jean	4 956
26	7-175-P / 7-175-5 (?)	Boulet et Bureau Enr.	103 543 (?)
27	7-78 / 7-79	?	758

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond au numéro de terrain identifié à la figure 11.2.

#### *Statut actuel du site*

Le site ne possède aucun statut de protection, outre la présence en amont d'une rivière à saumon reconnue par la FAPAQ et qui fait partie de la ZEC-Saumon Mistassini-Godbout. En vertu du règlement sur la pêche sportive de cette espèce, ce statut permet la protection relative de l'amont de la rivière, à partir des environs de la route provinciale 138. Par ailleurs, la réglementation québécoise reconnaît le long de telle rivière que les premiers 60 m des berges de la rivière sont exclus de toute exploitation forestière et les premiers 100 m ne peuvent faire l'objet d'aucune villégiature.

## 2.8 Gestionnaires du site

La gestion actuelle du site de la pointe Mistassini est assurée par les propriétaires privés qui y exercent leurs activités uniquement à l'intérieur des limites de leur lot. Cependant, un regroupement local de citoyens, travaillerait depuis quelque temps à un projet de mise en valeur du littoral situé entre le vieux quai de Franquelin et la pointe Mistassini ainsi que de la rivière Mistassini. De son côté, la municipalité de Franquelin étudierait également un projet visant à acquérir une partie des terres de la pointe afin d'y aménager un accès public.

Par le passé, une corporation locale (l'Association des loisirs de chasse et de pêche de Franquelin Inc.), avait fait réaliser un plan de mise en valeur de la pêche sportive au saumon sur la rivière (Naturam Environnement 1992). La gestion de cette rivière fut reprise par la suite par l'Association Les Castillons qui gère également la ZEC-Saumon de Godbout. Parmi les interventions réalisées, notons l'aménagement d'infrastructures légères (sentiers, tables de pique-nique, abris, signalisation, etc.) afin d'accommoder les pêcheurs. Cette même association a récemment commandé une mise à jour du plan de mise en valeur (Naturam Environnement 1999). Du point de vue du développement récréo-touristique, outre les activités exclusivement liées à la ressource-saumon, ce plan propose également la construction d'un kiosque d'accueil, une étude de marché concernant la clientèle potentielle et la réalisation d'un dépliant bilingue.

## 3.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux d'intérêt de l'estuaire maritime, l'importance écologique de la pointe Mistassini est jugée « moyenne à élevée ». Ce site présente en effet des éléments biologiques particulièrement intéressants tels qu'une faune invertébrée marine diversifiée et facilement visible depuis la batture, une concentration assez élevée de mammifères marins (baleines et phoques) et une grande diversité d'oiseaux. Ce site mérite ainsi une attention particulière.

## 4.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Le site de la pointe Mistassini n'est soumis actuellement à aucune perturbation apparente importante. L'accès terrestre privé limite l'achalandage au site. Les résidents et des visiteurs occasionnels y pratiquent des activités d'observation, de navigation de plaisance et de cueillette artisanale de mollusques. Pour l'instant, ces activités demeurent limitées et les composantes biologiques du site ne semblent pas affectées. Toutefois, comme la villégiature est relativement développée à cet endroit et qu'il n'existe pas de caractérisation écologique du site antérieure à l'occupation humaine, on ne peut évaluer adéquatement l'effet du développement sur l'utilisation faunique du secteur. Il apparaît cependant possible que cela ait pu avoir un certain impact négatif sur certaines espèces animales plus sensibles à la présence de l'homme. Quoi qu'il en soit, le milieu semble avoir atteint un nouvel équilibre et sa beauté et ses richesses demeurent d'une grande valeur écologique.

Par ailleurs, la question de la conformité des installations septiques et de leurs impacts sur la qualité du milieu aquatique riverain n'était pas documentée, une attention particulière devrait être portée à cet aspect.

## 5.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 11.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la pointe Mistassini à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 11.2 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la pointe Mistassini**

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique moyenne à élevée du site (richesse et diversité des faunes marines et aviennes)	X	X
– Faible intensité des perturbations humaines	X	
– Potentiel touristique du site déjà reconnu au niveau municipal (affectation récréative)		X
– Proximité de la route 138		X
– Faible fréquentation humaine du secteur	X	
– Statut de rivière à saumon (rivière Mistassini)	X	X
– Proximité d'autres sites touristiques d'intérêt (Village forestier d'Antan, pôle touristique de Baie-Comeau)		X
– Situation géographique à mi-chemin entre les 2 points d'arrivée du traversier en provenance de Matane (Camille-Marcoux)		X
<b>Contraintes</b>		
– Absence d'infrastructures d'accueil et d'accès publics (limite le potentiel de mise en valeur)		X
– Absence de statut de protection des milieux terrestre et marin	X	
– Tenure privée des terres bordant l'extrémité de la pointe Mistassini (rend difficile toute démarche d'acquisition des terres)	X	X

## 6.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Il appert que les prochaines interventions majeures devraient être envisagées dans leur ensemble

et intégrées dans une vision cohérente de mise en valeur du site, soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable de la pointe Mistassini.

## 6.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique moyenne à élevée soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance écologique du site et par la volonté exprimée par les résidents locaux et la municipalité concernant le développement touristique du site.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Favoriser l'attribution d'un zonage de conservation au milieu marin entourant la pointe Mistassini
  - Obtenir un statut de protection particulier reconnaissant sa condition d'habitat essentiel au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent;
  - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux;
  - Conserver le statut de protection accordé par la désignation de « rivière à saumon ».
- Maintenir et consolider la vocation de mise en valeur du site de la pointe Mistassini
  - Encourager la poursuite du projet de mise en valeur du littoral situé entre le vieux quai de Franquelin et la pointe Mistassini (initiation par un regroupement local de citoyens);
  - Encourager la poursuite du projet d'acquisition d'une partie des terres de la pointe afin d'y aménager un accès public (municipalité de Franquelin);
  - Évaluer la possibilité de mettre en place des activités d'observation du panorama fluvio-estuarien (ex. : promenade, belvédère, excursion en kayak);
  - Évaluer la possibilité de mettre en place des structures d'auto-interprétation de la faune marine entourant le site ainsi que des activités de visites guidées;
  - Évaluer la possibilité d'établir des liens au niveau de la mise en valeur entre le site de la pointe Mistassini et les autres sites récréo-touristiques de la région;
  - Suivre l'évolution de l'état de la population de saumon de la rivière afin d'évaluer la possibilité d'accroître l'offre de pêche. Une activité de pêche à l'omble de fontaine anadrome pourrait également être envisagée.

## 6.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur faisabilité. Une telle évaluation de faisabilité devrait aborder principalement les aspects touchant l'acquisition des terrains riverains de la pointe Mistassini, l'aménagement d'infrastructures littorales d'observation, l'élaboration d'un programme d'interprétation de la nature et la mise en application d'éventuelles mesures de protection du site.

### *Gestion et prise en charge*

La mise en œuvre d'un projet de conservation et de mise en valeur nécessiterait la prise en charge de sa gestion par un organisme du milieu. Cet organisme pourrait être, soit directement la municipalité de Franquelin, un organisme paramunicipal voué à ce genre d'action ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens de la région. Par ailleurs, une collaboration étroite d'organismes régionaux tels que le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et l'Association touristique régionale de Manicouagan devrait également être envisagée.

## 7.0 RÉFÉRENCES

- BEAULIEU, H. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BEAULIEU, H. 1993. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BELISLE, J.-M. 1990. *Inventaire de suivi des héronnières à Grand Héron (*Ardea herodias*) sur la Côte-Nord, été 1989*. Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Baie-Comeau. Rapport technique. 12 p.
- BRASSARD, C. et C. BEAUDOIN. 1996. *Habitat de reproduction de l'Éperlan arc-en-ciel anadrome de la Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent (Portneuf à Franquelin)*. Rapport préparé pour le Comité ZIP de Baie-Comeau.
- GAUTHIER, J. ET Y. AUBRY. 1995. *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de la protection des oiseaux et Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Service canadien de la faune.
- HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Suréquipement de l'aménagement hydroélectrique de Manic-2. Rapport d'avant-projet. Connaissance du milieu*.

- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- MOUSSEAU, P. ET A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1992. *Étude de caractérisation de la chasse au phoque à l'intérieur des limites proposées du parc marin du Saguenay*. Service canadien des parcs, région du Québec.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1998. "Profil de la rive nord de l'estuaire" dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une zone de protection marine pilote : portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. 310 p. + annexes.
- PÊCHE ET OCÉANS CANADA. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé par Genivar.
- Site internet du COSEPAC (consulté en septembre 1999)  
<http://www.cosewic.gc.ca/CSEMDC>

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques.....	2
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN .....	8
3.1	Situation géographique et contexte régional .....	8
3.2	Accessibilité au site et équipement d'accueil existant .....	9
3.3	Utilisation du territoire .....	9
3.4	Tenure des terres .....	10
3.5	Affectation du territoire.....	12
3.6	Gestionnaires du site.....	12
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE.....	12
5.0	ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....	12
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	13
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	13
7.1	Vocation et orientations de développement durable.....	14
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site .....	14
8.0	RÉFÉRENCES .....	16

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées	UTM (Est) : 591 000 m	UTM (Nord) : 5 463 000 m
	Longitude : 67°45'00''	Latitude : 49°18'30''

Les baies Saint-Nicolas sont situées à l'extrémité est du territoire de la municipalité de Franquelin, dans la MRC de Manicouagan. Le site des baies Saint-Nicolas est composé de 2 baies soit la Grande baie Saint-Nicolas et la Petite baie Saint-Nicolas. La Grande baie Saint-Nicolas s'étend sur environ 1,5 km avant de s'ouvrir vers la mer. Cette baie est visible en direction est sur la route provinciale 138 juste après le tunnel. La Petite baie Saint-Nicolas est située à environ 5 km à l'est de la Grande baie Saint-Nicolas.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

La Grande baie Saint-Nicolas est située à l'embouchure de la rivière Saint-Nicolas. Le chenal d'écoulement profond de la rivière est bordé par une batture constituée en parts égales de sable et de gravier. À l'embouchure du chenal s'étend un large estran composé de sable et de gravier au-dessus duquel on retrouve des galets et des blocs glaciels sur plus de 40 % de la surface. Le littoral de la rivière et de la baie est constitué d'affleurements rocheux aux pentes abruptes, à l'exception du secteur du marais salé où les rives sablonneuses sont de pente plus douce. Le courant relativement faible de la rivière permet l'introduction de l'eau salée dans l'ensemble de la Grande baie Saint-Nicolas lors des marées hautes journalières.

L'estran de la Petite baie Saint-Nicolas est composé en parts égales de sable grossier et de galets au-dessus duquel on retrouve de nombreux blocs glaciels. La fraction sableuse du substrat est concentrée sur le haut de plage et aux abords du delta du petit ruisseau Saint-Nicolas situé à l'ouest.

### 2.2 Composantes biologiques

La composante biologique majeure de la Grande baie Saint-Nicolas est sans contredit la richesse exceptionnelle de sa faune marine alors que du côté de la Petite baie Saint-Nicolas, c'est la concentration d'oiseaux aquatiques qui constitue l'élément d'intérêt particulier. Quelques autres composantes d'intérêt caractérisent également ces endroits.

### *Faune marine et habitat*

#### Grande baie Saint-Nicolas

À l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Nicolas, on retrouve, en rive est, un herbier de zostères plus ou moins continu sur l'estran (figure 12). Selon les données d'inventaire de l'été 1999, cet herbier couvre une superficie d'environ 5 ha. Par ailleurs, à cet endroit la diversité des algues est relativement importante. Au moins 8 taxons différents d'algues ont en effet été observés dans ce secteur, principalement des *Fucus* vésiculeux, des *Ascophylles* noueuses et des *Laminaires*.

Lors de l'inventaire sommaire à l'été 1999, il a été également possible de recenser une très grande diversité d'invertébrés marins. Plus de 21 espèces ont pu être observées, dont 14 espèces vivant directement sur le haut fond. Parmi celles-ci, les mollusques constituent le groupe le plus nombreux (tableau 12.1). Le banc de Mye commune situé à cet endroit serait assez important pour pouvoir être utilisé pour la cueillette artisanale (BIOREX 1996). On retrouve aussi une concentration impressionnante de Moules bleues. Ce banc de Moule bleue constituerait une des plus grandes concentrations observées pour cette espèce sur la rive nord de l'estuaire maritime. La taille des individus ne semble généralement pas excéder 5 cm.

L'endroit accueille aussi une faune ichtyenne intéressante. La Grande baie Saint-Nicolas serait un site de fraie du Hareng de l'Atlantique (Naturam Environnement 1998; Hydro-Québec 1992). Lors d'une sortie à l'été 1999, il a été également possible de remarquer la présence de l'Épinoche à trois épines, de l'Épinoche à neuf épines et de l'Épinoche tachetée. Le Maquereau, la Truite de mer (Omble de fontaine anadrome), la Morue de roche, les sébastes et les chaboisseaux fréquentent ce secteur (Réjean Tremblay, Cégep de Baie-Comeau, comm. pers.).

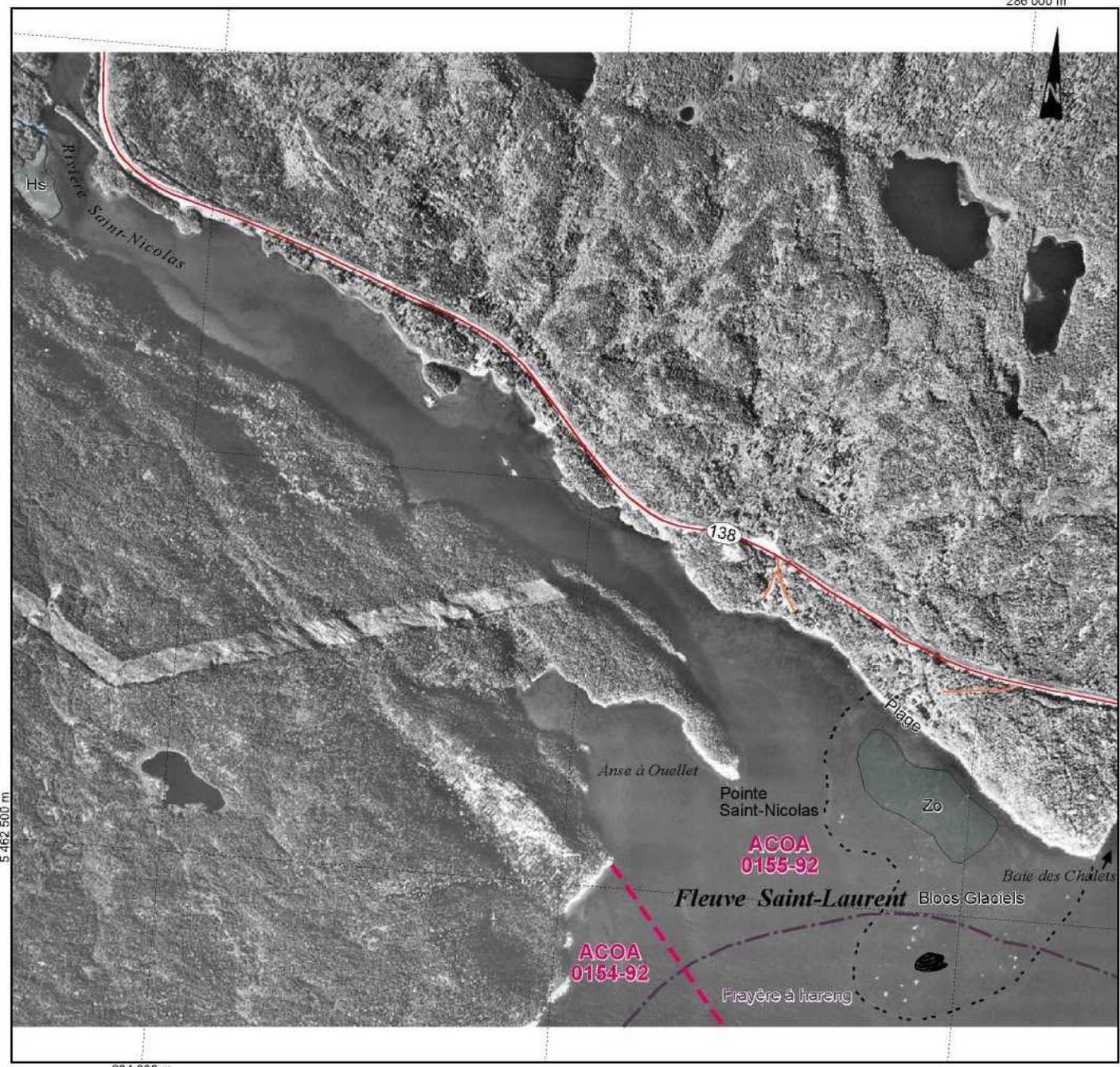
#### Petite baie Saint-Nicolas

La Petite baie Saint-Nicolas renferme une faune marine riche et diversifiée. La grande concentration de blocs glaciels offre un habitat idéal pour de nombreuses espèces d'invertébrés. La grande concentration de diverses espèces d'algues marines permet une grande hétérogénéité de l'écosystème. En tout, plus de 8 espèces de mollusques peuvent être observées dans la baie. Les Moules bleues, les littorines et les patelles sont particulièrement abondantes sur les sites et les blocs glaciels. Par ailleurs, les secteurs sablonneux renferment aussi une certaine concentration de Myes communes (BIOREX 1996). Les gammarés et les mysis nagent également en grand nombre dans les cuvettes intertidales.

La baie est l'hôte d'une des peu nombreuses échoueries de Phoques communs de la rive nord de l'estuaire maritime (figure 12.3). Lors de l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999, plus de 20 Phoques communs ont pu être observés. La présence de cette espèce dans la baie serait régulière depuis quelques années (Viateur Chassé, résident, comm. pers.). Le Phoque gris pourrait également être aperçu occasionnellement (V. Chassé,

286 000 m

5 462 500 m



5 462 500 m

284 000 m

**CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIES SAINT-NICOLAS**

**FIGURE 12.1**  
**Vue générale et**  
**composantes de l'habitat**  
**- Utilisation du milieu -**

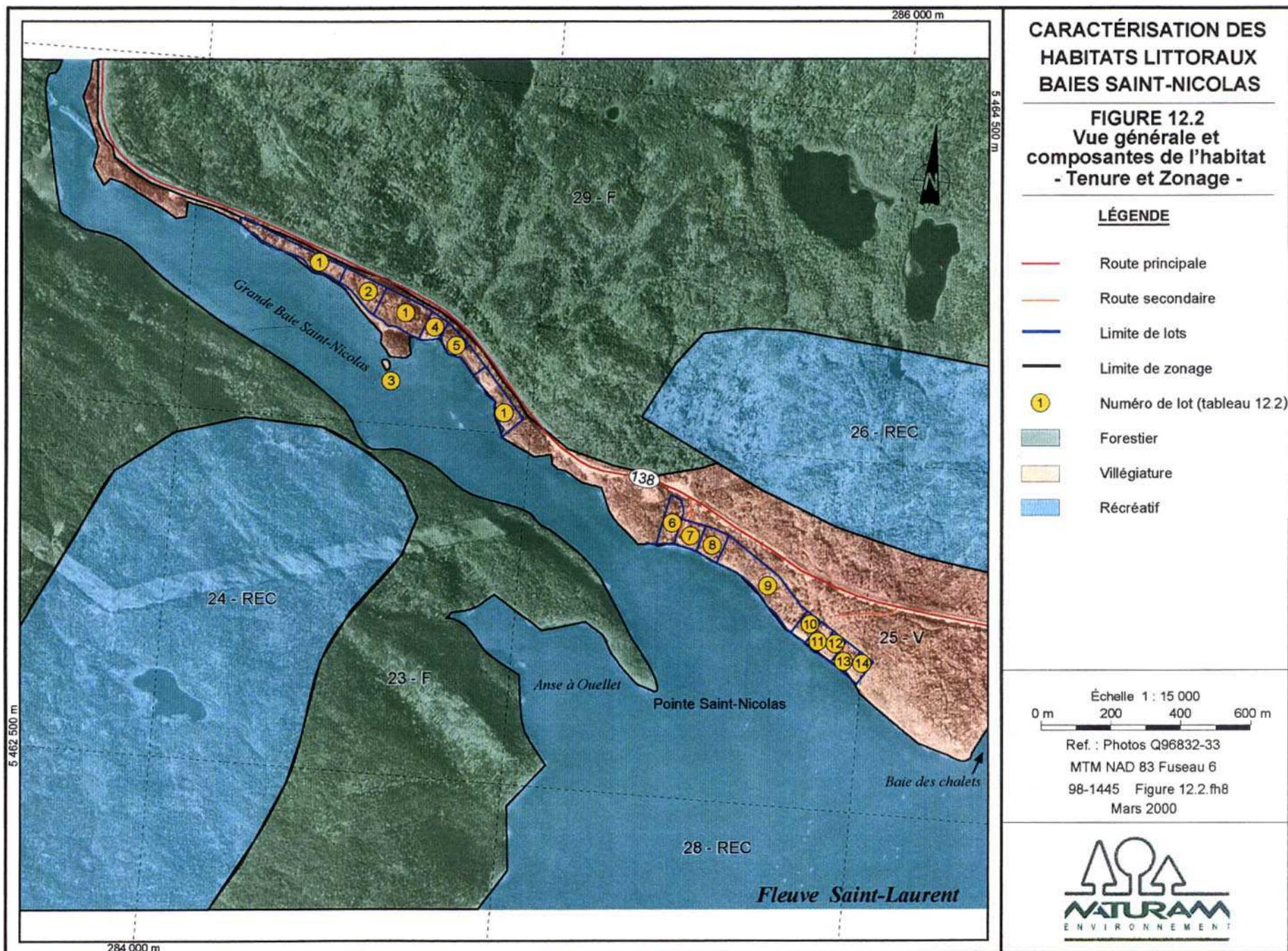
LÉGENDE

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Aire de concentration des oiseaux aquatiques
-  Herbaçaie salée
-  Zostère
-  Banc de Moule bleue

Échelle 1 : 15 000  
 0 m 200 400 600 m

Ref. : Photo Q96832-33  
 MTM NAD 83 Fuseau 6  
 98-1445 Figure 12.1.fh8  
 Mars 2000



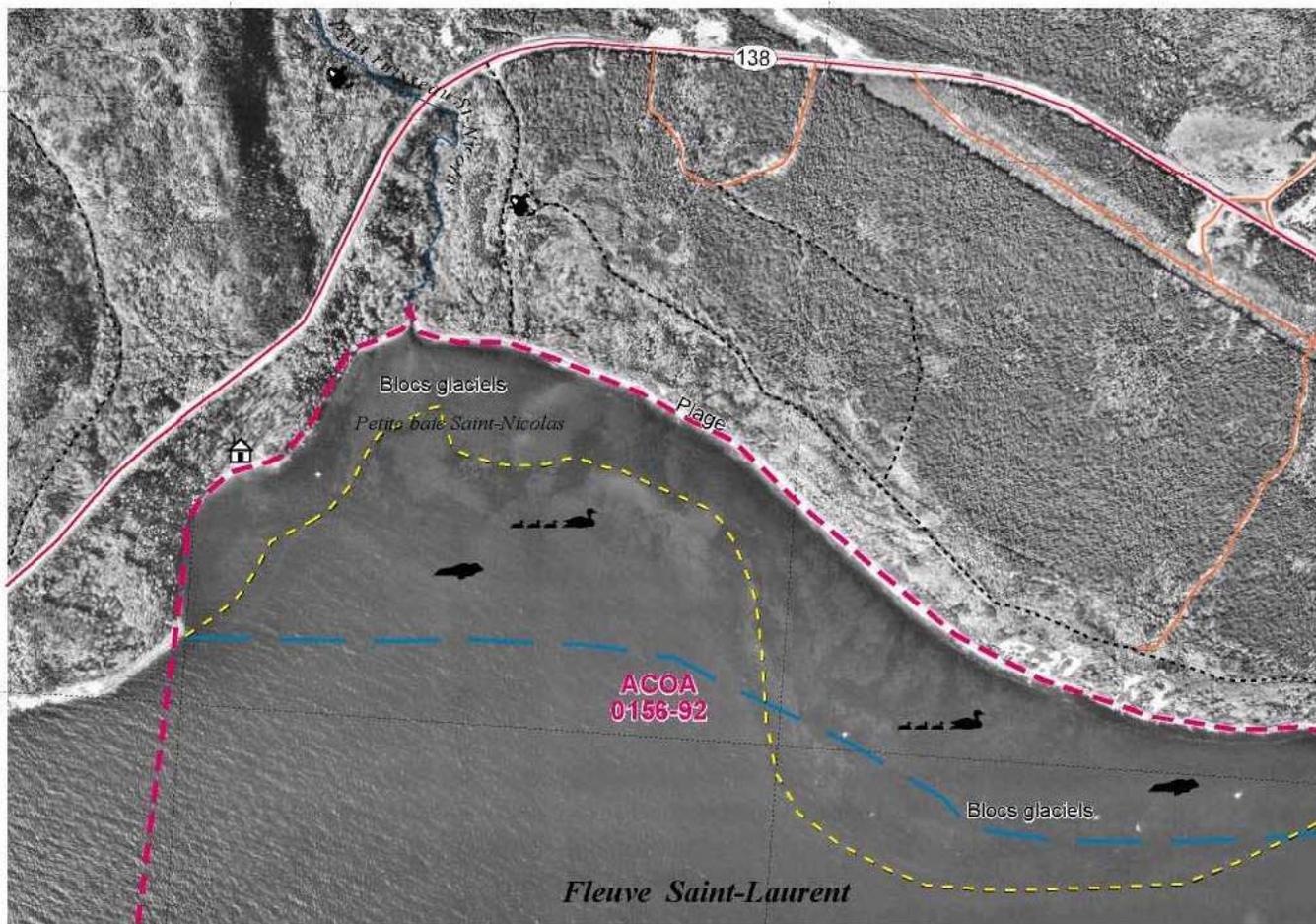


290 000m



# CARACTERISATION DES HABITATS LITTORAUX BAIES SAINT-NICOLAS

## FIGURE 12.3 Vue générale et composantes de l'habitat - Utilisation du milieu -



5 464 000 m

5 463 000 m

289 000 m

### LÉGENDE

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Sentier
-  Limite zone bloc glacial
-  ACOIA
-  Aire d'élevage des eiders
-  Phoque (concentration / échouerie)
-  Site archéologique
-  Camp de chasse

Échelle 1 : 12 500  
0m 200 400m

Ref. : Photo Q96862-36  
MTM NAD 83 Fuseau 6  
98-1445 Figure 12.3.fh8  
Mars 2000



comm. pers.). Mentionnons que le Phoque commun est une espèce jugée prioritaire par Saint-Laurent Vision 2000.

**Tableau 12.1 Invertébrés marins recensés sur le haut-fond de blocs glaciels dans l'embouchure de la Grande baie Saint-Nicolas**

Nom français	Nom latin	Abondance relative
<b>MOLLUSQUES</b>		
Acmée tortue de l'Atlantique	<i>Acmaea testudinalis</i>	Faible
Buccin commun	<i>Buccinum undatum</i>	Faible
Coque d'Islande <sup>1</sup>	<i>Clinocardium ciliatum</i>	--- <sup>2</sup>
Coque du Groenland <sup>1</sup>	<i>Serripes groenlandicus</i>	--- <sup>2</sup>
Couteau atlantique <sup>1</sup>	<i>Ensis directus</i>	--- <sup>2</sup>
Littorine d'Europe	<i>Littorina littorea</i>	Élevée
Littorine rugueuse du nord	<i>Littorina saxatilis</i>	Très élevée
Littorine obtuse	<i>Littorina obtusata</i>	Moyenne
Macome balthique	<i>Macoma balthica</i>	Faible
Mactre de Stimpson <sup>1</sup>	<i>Spisula polynyma</i>	--- <sup>2</sup>
Mesodesme arctique <sup>1</sup>	<i>Mesodesma arctatum</i>	--- <sup>2</sup>
Moule bleue	<i>Mytilus edulis</i>	Exceptionnelle
Mye commune	<i>Mya arenaria</i>	Moyenne
Mye tronquée	<i>Mya truncata</i>	Assez élevée
Pourpre de l'Atlantique	<i>Nucella lapillus</i>	Élevée
<b>ÉCHINODERMES</b>		
Dollar de sable <sup>1</sup>	<i>Echinarachnius parma</i>	--- <sup>2</sup>
Oursin vert	<i>Strongylocentras drobachiensis</i>	Élevée
<b>CRUSTACÉS</b>		
Crabe commun <sup>1</sup>	<i>Cancer irroratus</i>	--- <sup>2</sup>
Gammaré sp.	<i>Gammarus sp.</i>	Élevée
Mysis sp.	<i>Mysis sp.</i>	Élevée
<b>AUTRES</b>		
Néréis sp.	<i>Nereis sp.</i>	Très élevée

<sup>1</sup> Coquilles trouvées échouées ou mortes seulement (les autres ont tous été observés vivants)

<sup>2</sup> Ne s'applique pas

#### *Faune avienne et habitat*

#### Petite baie Saint-Nicolas

La Petite baie Saint-Nicolas est une aire d'alimentation et de repos importante pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques, particulièrement lors des migrations.

Ce site est reconnu en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques selon la Loi sur la mise en valeur et la conservation de la faune (Brault et al. 1998). À l'automne 1991, il a été possible d'y remarquer la présence de plus de 200 Eiders à duvet, 125 Canards

noirs, 90 Macreuses à front blanc ainsi que quelques Grands harles. Lors de la migration printanière de 1992, l'endroit était fréquenté par plus de 450 anatidés de 13 espèces différentes, avec une dominance de Harles à poitrine rousse, de Bernaches cravants, de Garrots à œil d'or, de Grands harles et de macreuses (Brault et al. 1998). Le secteur est reconnu comme halte migratoire importante pour les harles à l'automne (Lehoux et al. 1985).

Pendant la saison estivale, la Petite baie est également fréquentée par un grand nombre d'eiders. Au début d'août 1999, plus de 200 jeunes et 100 adultes fréquentaient le secteur de la baie. De plus, un bon nombre de Laridés ont pu être aperçus, dont un groupe d'une centaine de Mouettes de Bonaparte.

#### *Autres composantes d'intérêt*

La Grande baie Saint-Nicolas est fréquentée par deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Beaulieu 1992). En effet, une Musaraigne fuligineuse (*Sorex fumeus*) a été trouvée dans le secteur amont de la rivière, près de la route 138. Ce spécimen constituerait la mention la plus au nord-est pour l'espèce au Québec (Beaudin et Quintin 1983). Le Pygargue à tête blanche fréquenterait également très régulièrement l'embouchure de la rivière pour y pêcher (Réjean Tremblay, Cégep de Baie-Comeau, comm. pers.).

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

##### *Situation géographique*

La municipalité de Franquelin compte environ 400 habitants. Le site des baies Saint-Nicolas se trouve à l'extrémité est de la municipalité, à 10 km du cœur du village. Plusieurs percées visuelles permettent d'observer plus particulièrement la Grande baie Saint-Nicolas depuis la route provinciale 138.

##### *Contexte régional*

Sur le territoire de la municipalité de Franquelin, on retrouve le Village forestier d'antan, site touristique d'intérêt des environs. Cette municipalité est située à quelque 30 km à l'est de Baie-Comeau, pôle touristique le plus près. La municipalité est également située à quelque 30 km à l'ouest de Godbout où l'on retrouve une activité structurée de pêche au saumon et un musée amérindien et inuit. Franquelin se trouve ainsi à mi-chemin entre les deux points d'arrivée du traversier en provenance de Matane (Camille-Marcoux).

### 3.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant

#### Grande baie Saint-Nicolas

Bien que la route 138 longe la Grande baie Saint-Nicolas, celle-ci n'est véritablement accessible que par voie d'eau. Les pentes abruptes du littoral de la rive gauche de la baie rendent l'accès terrestre difficile.

La mise à l'eau des embarcations se fait généralement à partir des municipalités voisines. Le quai de Godbout, situé à une vingtaine de kilomètres à l'est constitue le point d'accès public le plus proche. Il est également possible, pour de petites embarcations, de mouiller directement à partir d'une rampe rudimentaire située en amont de la baie. Le chenal d'écoulement profond de la rivière Saint-Nicolas permet aux embarcations à voiles de pénétrer dans la rivière jusqu'aux environs du marais salé. Un sentier accidenté gravelé permet à certains véhicules motorisés (automobile, VTT, etc.) d'accéder à celle-ci. Le grand nombre de blocs glaciels rend toutefois la navigation très dangereuse à cet endroit. Recouvert de plusieurs centimètres d'eau, le site doit néanmoins être parcouru muni de grandes bottes.

Certains sentiers « privés » permettent d'accéder de façon sécuritaire au haut-fond situé à l'embouchure de la rivière et de l'explorer à pied à marée basse.

#### Petite baie Saint-Nicolas

L'accès terrestre à la Petite baie Saint-Nicolas est possible en empruntant les sentiers piétonniers privés depuis les quelques routes secondaires arpentant le territoire de la compagnie forestière Donohue (Bloc A) au nord de la baie. Le réseau de sentiers piétonniers s'étend sur environ 3 km et permet quelques points de vue sur l'ensemble de la baie depuis le littoral.

Tout comme pour la Grande baie Saint-Nicolas, la Petite baie Saint-Nicolas est également accessible par voie d'eau. La mise à l'eau des embarcations peut se faire à partir du quai de Godbout ou à partir de la rampe de mise à l'eau artisanale de la Grande baie Saint-Nicolas. La prudence est de rigueur à l'intérieur de la Petite baie Saint-Nicolas en raison de la présence de blocs glaciels.

Outre la rampe de mise à l'eau rudimentaire de la Grande baie Saint-Nicolas, il n'existe aucune autre infrastructure d'accueil pour ce site.

### 3.3 Utilisation du territoire

Durant la saison estivale, la Grande baie Saint-Nicolas est principalement fréquentée par les villégiateurs du secteur. On y pratique entre autres la pêche sportive (omble de fontaine anadrome, Morue de roche, Maquereau), la cueillette des mollusques (Mye commune, Moule bleue et Buccin commun) et la navigation de plaisance. Au printemps, un pêcheur installe aussi un filet à hareng dans l'embouchure de l'anse à Ouellet. La

Grande baie Saint-Nicolas est un site protégé des courants et des vents dominants. Celle-ci constitue une halte intéressante pour les plaisanciers. L'achalandage réel des pêcheurs sportifs, cueilleurs et navigateurs de plaisance demeure inconnu dans le secteur, mais il semble que celui-ci soit limité. La chasse à la sauvagine représente l'activité la plus importante pratiquée dans la Petite baie Saint-Nicolas.

### 3.4 Tenure des terres

#### Grande baie Saint-Nicolas

Une grande partie des terres du littoral de la rive gauche de la Grande baie Saint-Nicolas sont de tenure privée (plusieurs propriétaires) (figure 12.2). Les autres terres, incluant celles de la rive droite de la baie, appartiennent au ministère des Ressources naturelles (secteur Terres).

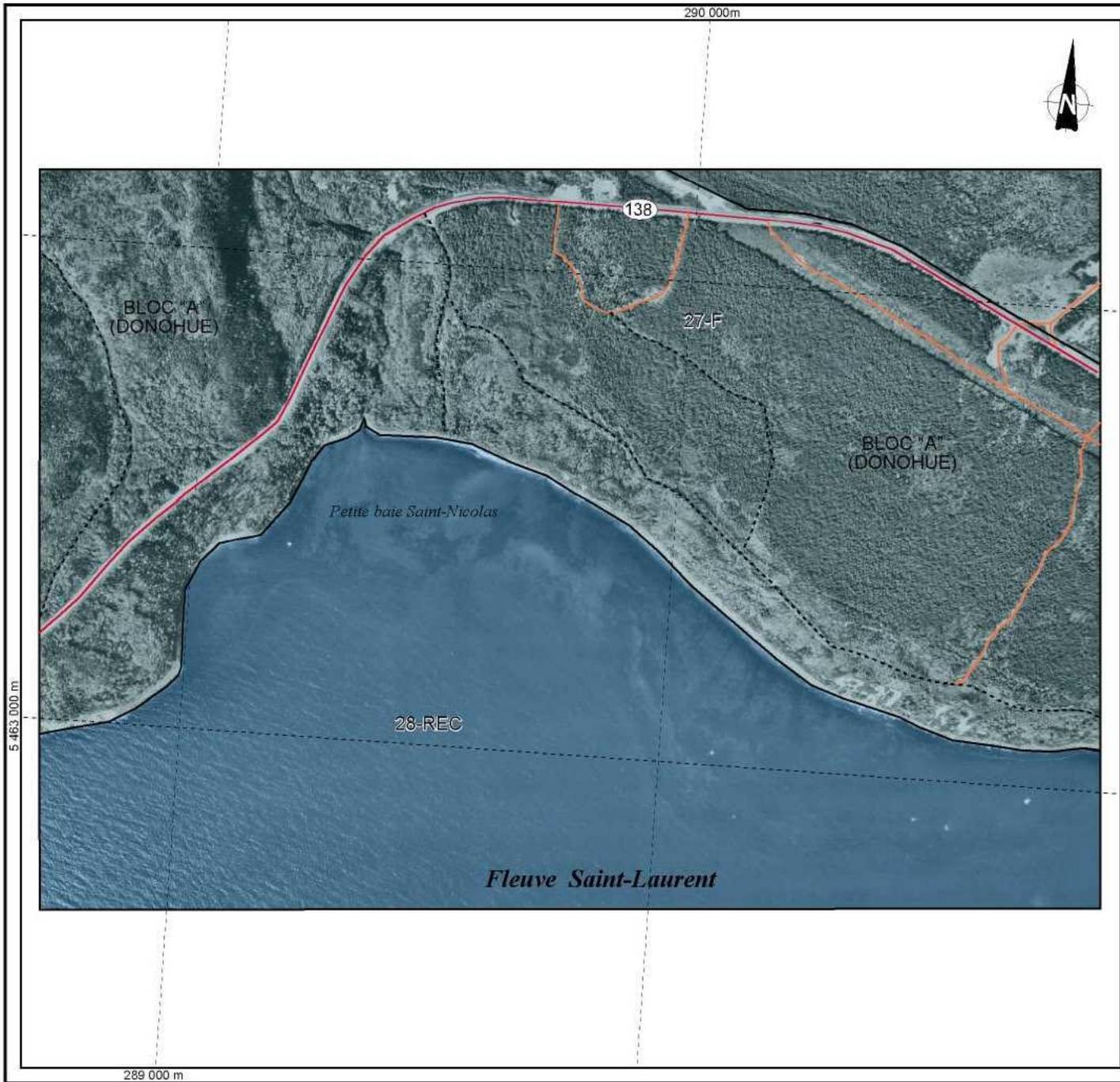
**Tableau 12.2 Tenure des terres du site de la Grande baie Saint-Nicolas**

N <sup>o1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	1-1 / 1-2 / 1-3 / 1-7 / 1-8 / 1-9 / 1-12 / 1-13 / 1-14 et Bloc 1P	Yvette Émond	99 584
2	1-10 / 1-11	Émilio Lévesque	8 979
3	B-1 (île ?)	Emmanuel Blanchard	-
4	1-6	Claude Duguay	4 148
5	1-4 / 1-5 / 1-15	Édouard Parisé	12 160
6	1 / 13	Sylvain Bussièrès	4 379
7	2 / 3-1	André Fillion	3 721
8	3-2 / 4	Lucia Blouin	-
9	7 / 6 / 5-P	Éric Samson	6 314
10	8	Michel Gagnon	2 736
11	9	Bernard Otis	2 507
12	10	Andrée Ouellet	2 453
13	11	Réjean Tremblay	2 592
14	12	Gouvernement du Québec	2 676

<sup>1</sup> Le chiffre de la première colonne correspond au numéro de lot identifié aux figures 12.2 et 12.4

#### Petite baie Saint-Nicolas

Les terres bordant la Petite baie Saint-Nicolas appartiennent à la compagnie forestière Donohue (Bloc A) (figure 12.4), récemment acquise par la compagnie Abitibi-Consolidated.



**CARACTERISATION DES  
HABITATS LITTORAUX  
BAIES SAINT-NICOLAS**

**FIGURE 12.4  
Vue générale et  
composantes de l'habitat  
- Tenure et Zonage -**

**LÉGENDE**

-  Route principale
-  Route secondaire
-  Sentier
-  Limite de zonage
-  Forestier
-  Récréatif

Échelle 1 : 12 500  
0m 200 400m

Ref.: Photo Q96862-36  
MTM NAD 83 Fuseau 6  
98-1445 Figure 12.4.fh8  
Mars 2000



### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

Le secteur marin du site des baies Saint-Nicolas a reçu une affectation récréative de la part de la municipalité de Franquelin. Une mince bande de terre longeant la rive gauche de la Grande baie Saint-Nicolas a reçu une affectation de « villégiature ». Les autres terres bordant les Grande et Petite baies Saint-Nicolas ont reçu une affectation « forestière ».

#### *Statut actuel du site*

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le site compte 3 aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0154-92/0155-92/0156-92), reconnues en tant qu'habitats fauniques. Les 2 premières aires sont situées dans le secteur de la Grande baie Saint-Nicolas alors que la dernière englobe l'ensemble de la Petite baie Saint-Nicolas. Ce statut d'habitat faunique implique que, sauf exception (autorisation du Ministère), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### 3.6 Gestionnaires du site

Actuellement, les propriétaires riverains et la compagnie forestière Donohue sont les uniques gestionnaires légaux des rives du site. Les activités de gestion du site sont actuellement inexistantes. Aucune orientation de développement n'a été formulée pour le site de baie Saint-Nicolas par le passé.

### 4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique de la Grande baie Saint-Nicolas pourrait se qualifier de moyenne à élevée. Quoique le site présente une richesse de la faune marine unique et indéniable, sa valeur écologique ne peut rivaliser avec certains autres sites nord-côtiers où les composantes biologiques sont plus diversifiées et contribuent de façon plus importante à l'intégrité écologique du Saint-Laurent. Dans le même sens, la valeur écologique relative de la Petite baie Saint-Nicolas a été jugée faible.

### 5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Actuellement, le site n'est soumis à aucune perturbation humaine importante. Outre la pêche, la navigation de plaisance et la présence des résidents, ce milieu demeure peu fréquenté et l'intégrité naturelle des lieux ne semble pas menacée. Présentement, la Grande baie Saint-Nicolas demeure relativement protégée contre l'intensification des activités humaines par le caractère privé des terres adjacentes. Outre cet aspect, aucune disposition légale ne protège ce milieu naturel.

Toutefois, notons que le lit de la rivière Saint-Nicolas, en amont de l'estuaire, a subi des modifications importantes lors de la construction de la route provinciale 138. À cette époque, d'importants remblais recouvrant des ponceaux de fort diamètre y ont été aménagés.

## 6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 12.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des baies Saint-Nicolas à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 12.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site de baies Saint-Nicolas**

Potentiels	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
– Valeur écologique moyenne à élevée de la Grande baie Saint-Nicolas (richesse de la faune marine, présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables).	X	X
– Présence d'une colonie de Phoques communs (Petite baie Saint-Nicolas).		X
– Accessibilité restreinte (tenure privée des terres et sentiers escarpés).	X	
– Fréquentation limitée.	X	
– Proximité de la route 138.		X
– Chenal profond de la Grande baie Saint-Nicolas permettant la circulation et le mouillage d'embarcations à voiles.		X
– Présence de trois habitats fauniques reconnus.	X	X
<b>Contraintes</b>		
– Absence d'infrastructures d'accueil et d'accès public au site (limite le potentiel de mise en valeur).		X
– Aucun statut de protection actuel du site.	X	
– Tenure privée des terres riveraines (rend difficile et coûteuse toute démarche d'acquisition de terrains à des fins de mise en valeur).		X

## 7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et des analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre les ressources pour les générations futures.

## 7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des potentiels et des contraintes relevées pour ce site, il apparaîtrait souhaitable que le développement de ce milieu présentant des habitats fauniques d'intérêt soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance.

Dans ce contexte, la vocation proposée pour le site des baies Saint-Nicolas en est une de conservation intégrale respectueuse des utilisations déjà présentes (pêche, villégiature, navigation de plaisance). Dans le sens de cette vocation, la principale orientation de développement durable suggérée consiste à :

- Définir et mettre en place une vocation de conservation pour le site de la Grande baie Saint-Nicolas
  - Obtenir un statut de protection particulier, notamment pour le secteur de l'estran rocheux à l'embouchure de la baie.
  - Modifier localement l'affectation municipale récréative en faveur d'une affectation de conservation ou du moins intégrer des considérations de conservation dans l'affectation récréative.
  - Examiner la possibilité de mettre en place des mesures de protection dans un cadre réglementaire municipal et une structure permettant l'application de ces mesures ainsi que celles déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux.
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme le secteur de la baie Saint-Nicolas.
  - Accorder une attention particulière à la présence d'une échouerie de Phoques communs dans la Petite baie Saint-Nicolas.

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place de mesures correspondant à une vocation de conservation s'avère tout à fait réalisable.

La définition et la mise en place de statut de conservation et de dispositions réglementaires particulières de protection, pourraient d'abord faire l'objet d'une concertation entre les intervenants concernés (municipalité, FAPAQ, POC, Comité ZIP, etc.). Il s'agirait de la première action locale à poser. Cependant, la mise en place de mesures additionnelles ne devrait être envisagée qu'à la suite d'une meilleure connaissance de l'utilisation du milieu par la faune et les villégiateurs. Celle-ci pourrait être d'abord acquise par la réalisation d'un sondage auprès des utilisateurs actuels et potentiels (villégiateurs, chasseurs, touristes fréquentant le Village forestier d'antan).

Par ailleurs, l'instauration d'un suivi annuel des populations animales utilisant le site permettrait aussi d'améliorer l'état des connaissances.

*Gestion et prise en charge du site*

Le site des baies Saint-Nicolas possède une certaine valeur écologique justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation sous l'égide des paliers gouvernementaux tant municipal, que provincial et fédéral. Outre la municipalité de Franquelin, les organismes gouvernementaux concernés seraient notamment la Société Faune et Parcs Québec, le ministère des Ressources naturelles et Pêches et Océans Canada. La compagnie forestière Donohue pourrait aussi participer à la mise en œuvre de ces mesures.

La gestion courante des activités de conservation pour ce site pourrait être assurée par la municipalité, un organisme paramunicipal, un organisme existant se montrant intéressé au projet ou encore un nouvel organisme créé par des citoyens du secteur ou de la localité. En définitive, le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire pourrait voir à la mise en œuvre de certaines actions et à réaliser des activités de concertation entre les divers intervenants. Toutefois, la situation idéale serait la prise en charge de la gestion du site par des représentants du milieu. De cette façon, les orientations prises pour la conservation du site seraient assurées de correspondre aux besoins réels de la collectivité locale.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- BEAUDIN, L. et M. QUINTIN. 1983. *Mammifères terrestres du Québec, de l'Ontario et des Maritimes*. Guides Nature Quintin. Éditions Michel Quintin. Waterloo, Québec. 301 p.
- BEAULIEU H. 1992. *Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BIOREX. 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats: Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2: fiches descriptives des ressources par municipalité)
- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Suréquipement de l'aménagement hydroélectrique de Manic-2. Rapport d'avant-projet. Connaissance du milieu*.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT inc.1998. « Profil de la rive nord de l'estuaire » dans *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE .....2  
2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....2  
    2.1 Composantes physiques .....2  
    2.2 Composantes biologiques .....2  
3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....6  
    3.1 Situation géographique et contexte régional.....6  
    3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant .....6  
    3.3 Utilisation du territoire .....7  
    3.4 Tenure des terres.....8  
    3.5 Affectation du territoire .....8  
    3.6 Gestionnaires du site .....10  
4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....10  
5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION .....10  
6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES .....11  
7.0 Lignes directrices d'un développement durable .....12  
    7.1 Vocation et orientations de développement durable .....12  
    7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site .....12  
8.0 RÉFÉRENCES.....14

## 1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées (île) : UTM (Est) : 311 200 m                      UTM (Nord) : 5 465 150 m  
 Longitude : 67° 23' 00''    Latitude : 49° 19' 00''

La Grande anse Saint-Augustin est située à environ 1,6 km à l'ouest du chemin de la Pointe-des-Monts, sur le territoire de la municipalité de Baie-Trinité, dans la MRC de Manicouagan. Localisée sur le littoral, à environ 60 km à l'est de Baie-Comeau, l'anse couvre une superficie de quelque 0,5 km<sup>2</sup>. La pointe des Monts se situe précisément à la confluence de l'estuaire maritime avec le golfe Saint-Laurent.

## 2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

### 2.1 Composantes physiques

À l'intérieur de la Grande anse Saint-Augustin, on retrouve l'île du Grand Saint-Augustin, d'une superficie d'un peu plus de 15 000 m<sup>2</sup>. Cette île est constituée d'un affleurement rocheux émergé, recouverte de végétation. Pour sa part, le rivage de l'anse est constitué d'une alternance d'affleurements de roche-mère et de plages. Le talus ceinturant le côté nord de l'anse montre les vestiges d'un glissement de terrain important. Au pied de ce talus, on observe sur l'estran, un substrat différent selon le secteur. Ainsi, dans la partie ouest, on retrouve un substrat sablo-graveleux tandis qu'à l'est la dominance est nettement graveleuse. On retrouve également des blocs glaciels disséminés sur l'ensemble du site. L'entrée de l'anse est fermée par une ceinture particulièrement dense de blocs glaciels. Le secteur nord-ouest de l'anse, derrière l'île, serait le plus abrité, ce qui expliquerait l'accumulation de sable à cet endroit.

À marée basse, l'estran de l'anse n'est recouvert que de quelques centimètres d'eau jusqu'à la ceinture de blocs glaciels. Au-delà de cette ceinture, le talus infralittoral devient abrupt et plonge vers les profondeurs du chenal laurentien. Le substrat de ce talus est constitué d'un dépôt argileux marin par-dessus lequel se retrouve une couche de 0 à 1 mètre de sable ou de gravier.

### 2.2 Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont la concentration importante d'oiseaux aquatiques, la richesse de la faune marine et la grande diversité de la flore et de la faune terrestre.

#### *Faune avienne et habitat*

La Grande anse Saint-Augustin est l'hôte d'une faune avienne diversifiée. En plus des cormorans et des goélands, il est possible d'y observer un bon nombre d'espèces d'oiseaux aquatiques pendant la nidification et lors des migrations.

L'endroit renferme une concentration importante d'oiseaux coloniaux dont l'Eider à duvet, qui utilise le secteur lors de la période de nidification et d'élevage des petits (Boisseau 1998, Gauthier et Aubry 1995). Un bon nombre d'oisillons fréquentent le rivage du secteur de Pointe-des-Monts. Se nourrissant de littorines, les jeunes eiders y trouvent une nourriture abondante. Lors d'une visite du site à l'été 1999, plus de 200 jeunes eiders et quelques adultes ont pu être aperçus tout au long du rivage entre Pointe-des-Monts et la Grande anse Saint-Augustin.

L'île du Grand Saint-Augustin (figure 13.1) pourrait être un site de nidification du Guillemot à miroir (Gauthier et Aubry 1995; Mousseau et Armellin 1996). Dans le secteur de l'estuaire maritime, la nidification de cette espèce n'a été confirmée qu'à un seul endroit jusqu'à maintenant, en l'occurrence sur l'île Laval (Gauthier et Aubry 1995). Selon Jean-Louis Frenette, Cégep de Baie-Comeau (comm. pers.), sa présence aurait été remarquée depuis quelques années quoique aucun nid n'ait été aperçu. En août 1999, il a été possible d'apercevoir deux adultes et un individu immature dans le secteur de la Grande anse Saint-Augustin. Le rivage rocheux du secteur pourrait présenter des caractéristiques favorables à la nidification de l'espèce, particulièrement les rives rocheuses abruptes à l'ouest de l'anse. Les Guillemots à miroir nicheraient dans les cavités rocheuses des falaises inaccessibles aux prédateurs (Cairns 1995).

De plus, l'île constitue un site de nidification pour le Grand héron. À l'été 1999, six nids y ont été répertoriés (D.Dorais, FAPAQ comm. pers.). Cette île présente un couvert végétal dense, favorable à la nidification de cette espèce (sapinière à bouleau blanc). À noter qu'il faut un minimum de 5 nids pour que le FAPAQ accorde un statut d'habitat faunique à une héronnière (R.R.Q., C. C-61.1, r. 0.1.5, art. 1, par. 9). Par ailleurs, sur cette même île, un nid de rapace était également présent, très probablement un nid de Balbuzard pêcheur en raison de son observation régulière dans le secteur.

Mentionnons aussi que le secteur est reconnu en tant qu'aire de concentration des oiseaux migrateurs. Lors de la migration automnale de 1991, on y a noté la présence de Canards noirs, d'Eiders à duvet et de Grands harles. Au printemps 1992, on a pu y observer la présence de près d'une centaine de Macreuses à front blanc et d'une quarantaine de Macreuses noires, accompagnées de Canards noirs, d'Eiders à duvet, de Bernaches cravants, de Grands harles et de Harles huppés (Brault et *al.* 1998). Le Pluvier à collier visiterait également le site lors des migrations (Frenette 1999). Les Canards noirs y seraient l'espèce d'anatidés la plus abondante (Frenette 1999). En août 1999, il a été possible d'y observer environ 25 Canards noirs, accompagnés de deux Canards colverts femelles. Le Canard noir nicherait dans le secteur (Boisseau 1998; Gauthier et Aubry 1995).

#### *Richesse de la faune marine*

Le rivage côtier du secteur de Pointe-des-Monts est sous l'influence d'une zone de remontée d'eau froide qui concentre et enrichit les eaux de surface en nutriments le long du littoral (Boisseau 1998). La présence constante de cette eau salée riche en nutriments parmi les blocs glaciels, même à marée basse, favorise la colonisation de l'endroit par une faune marine diversifiée, principalement dans le secteur ouest de l'anse.

La diversité d'invertébrés marins y est ainsi très importante, (tableau 13.1). Les algues, tels le Fucus vésiculeux, l'Ascophylle noueuse et le Fucus bifide, accrochées sur les nombreux blocs glaciels offrent un habitat propice pour de nombreuses espèces de petits bivalves marins. À marée basse, il est possible d'observer, dans les cuvettes intertidales entre les blocs glaciels, des Concombres de mer et des anémones, qui ne sont que rarement observés à une si faible profondeur. Ces taxons colonisent normalement l'étage infralittoral et ne peuvent être observés que lors de plongées sous-marines.

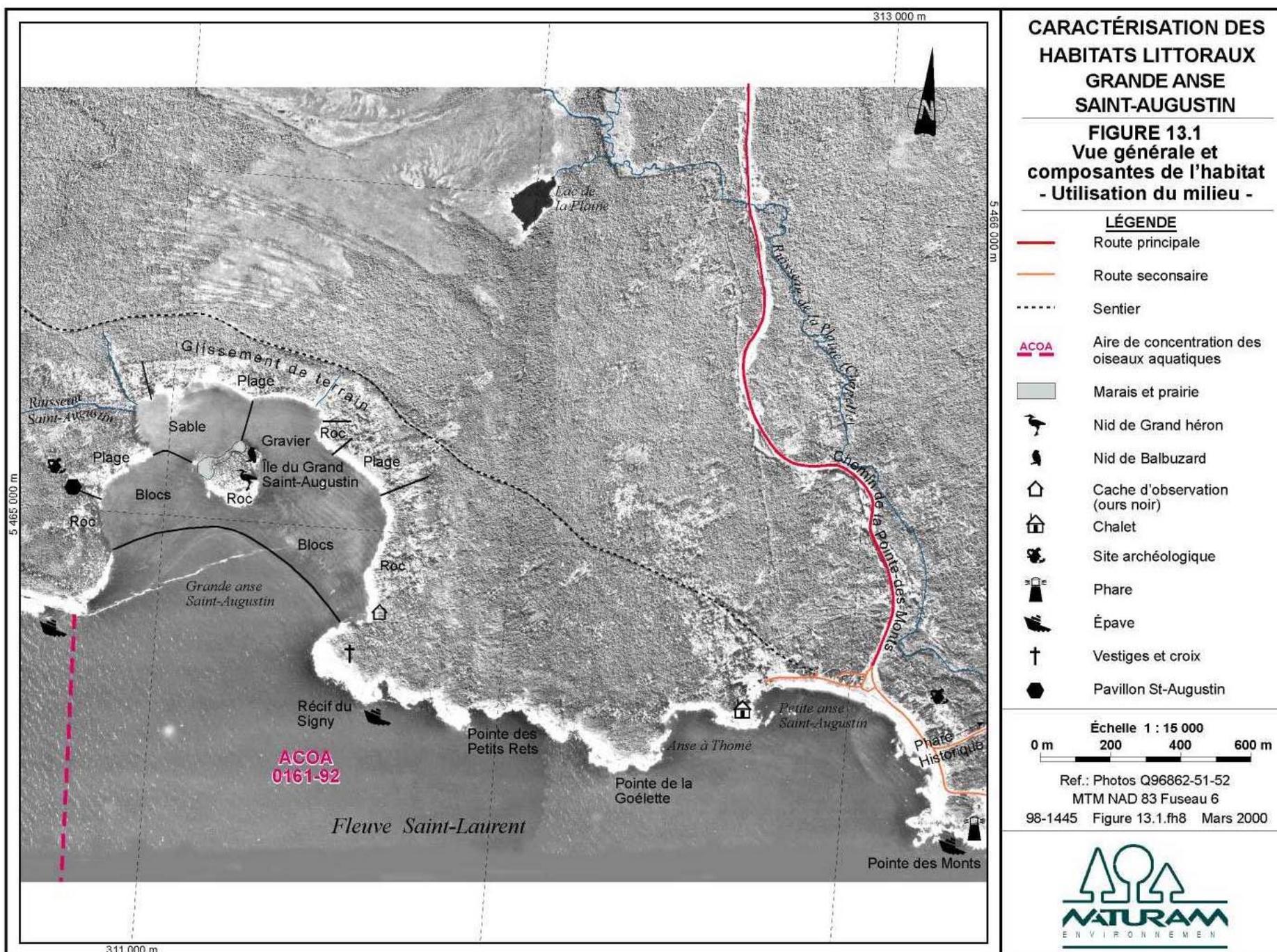


Tableau 13.1. Invertébrés marins observés dans la Grande Anse Saint-Augustin en 1999

Nom commun	Nom latin
<b>Mollusques</b>	
Macome balthique	<i>Macoma balthica</i>
Mesodesme arctique	<i>Mesodesma arctatum</i>
Moule bleue	<i>Mytilus edulis</i>
Mye commune	<i>Mya arenaria</i>
Littorine d'Europe	<i>Littorina littorea</i>
Littorine rugueuse du Nord	<i>Littorina saxatilis</i>
Patelle	<i>Acmea testudinalis</i>
Pourpre de l'Atlantique	<i>Nucella lapillus</i>
<b>Autres invertébrés aquatiques</b>	
Anémone	<i>Anthozoa sp.</i>
Balane	<i>Balanus sp.</i>
Concombre de mer	<i>Cucumaria frondosa</i>
Gammaré	<i>Gammarus sp.</i>
Mysis	<i>Mysis sp.</i>
Néréis	<i>Nereis sp.</i>

Le site présenterait aussi un intérêt au niveau de la faune ichtyenne. Le secteur serait un site de fraie du Hareng atlantique (Boisseau 1998). De plus, on y retrouverait tout au moins la présence de plusieurs autres espèces de poissons de pêche sportive (maquereau, omble anadrome, morue, etc.). La Grande anse Saint-Augustin accueille aussi une bonne quantité d'Épinoches à trois épines selon l'inventaire sommaire réalisé à l'été 1999.

Notons aussi que le secteur de Pointe-des-Monts est fréquenté par le Rorqual à bosse, qu'il est possible d'observer au printemps à partir de la côte. Selon M. Viateur Chassé (comm. pers.), qui a effectué durant plusieurs années des croisières aux baleines dans le secteur, il serait également possible d'y observer le Petit rorqual, le Rorqual commun, le Rorqual bleu, et parfois le Dauphin à flancs blancs. De plus, des Phoques gris fréquentent régulièrement le secteur de la Grande anse Saint-Augustin (Frenette 1999; Viateur Chassé, résident, comm. pers.). D'ailleurs, lors d'une visite à l'été 1999, deux Phoques gris ont été aperçus près de l'anse.

#### *Diversité biologique terrestre*

L'endroit présente une bonne diversité végétale bien qu'aucune espèce végétale rare ou menacée n'ait pu être identifiée. Plus de 59 taxons y ont été recensés lors d'un inventaire sommaire à l'été 1999. L'anse est bordée à l'est et à l'ouest par une sapinière à bouleau blanc et au nord par une prairie acide. Située sur un talus, la prairie acide renferme notamment une colonie assez importante de Platanthère dilatée, une espèce d'orchidée typique des milieux acides. Sur le littoral on retrouve les espèces représentatives des rivages maritimes de l'estuaire, tels l'Élyme des sables, l'Iris à pétales aigus, la Smilacine étoilée maritime, le Plantain maritime et la Camarine noire. L'île du Grand Saint-Augustin, quant à elle, est constituée principalement d'une sapinière à bouleau blanc bordée d'un rivage rocheux à sablonneux, à l'exception de son anse nord-ouest, où l'on trouve en plus une mince bande de marais constituée de Spartine alterniflore et de Glaux maritime.

De plus, tout autour de l'anse, il est possible d'observer de nombreuses espèces de mammifères. L'Écureuil roux, le Porc-Épic, le Grand polatouche et les micromammifères y seraient en effet très abondants. On y retrouve également l'Hermine, la Loutre, la Martre d'Amérique, l'Ours noir, ainsi que l'Orignal, le Lynx du Canada et le Renard roux, quoique ces derniers y seraient peu abondants (Frenette 1999)

La Grande anse Saint-Augustin est colonisée par une population d'escargots terrestres rayés jaune et brun, de l'espèce *Cepaea hortensis*. Cette espèce présente un intérêt tout particulier par sa distribution discontinue le long du fleuve Saint-Laurent et par sa faible abondance relative à l'échelle de la province. On les retrouverait en population isolée le long du golfe du Saint-Laurent et près de la ville de Québec. Ces escargots seraient parmi les plus grosses espèces indigènes présentes au Québec, quoique certains auteurs suggèrent qu'ils ont pu être introduits d'Europe par les Vikings (Grimm 1996; Burch 1962). Lors de la visite du site en 1999, il a ainsi été possible de trouver deux individus au travers des graminées de la prairie acide sur la bordure nord de l'anse.

### 3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

#### 3.1 Situation géographique et contexte régional

##### *Situation géographique*

La municipalité de Baie-Trinité compte environ 650 habitants et s'étend sur une très longue bande riveraine du littoral marin. Outre quelques chalets, camps et résidences secondaires, le secteur de la Grande anse Saint-Augustin est relativement isolé. Ainsi, il se trouve à environ une douzaine de kilomètres du cœur du village de Baie-Trinité.

La localité la plus rapprochée est celle de Godbout située à près de 20 km plus à l'ouest. Entre Godbout et Baie-Trinité, la route 138 s'éloigne du fleuve Saint-Laurent et passe dans un milieu essentiellement forestier. Cette route n'offre ainsi aucune percée visuelle sur cette étendue d'eau.

##### *Contexte régional*

Dans la région de Baie-Trinité, les attractions touristiques sont peu développées. Celles-ci comptent essentiellement le site historique du Phare de Pointe-des-Monts et la rivière à saumon (rivière de la Trinité) avec ses pêcheurs sportifs et sa passe migratoire. Outre le Saumon atlantique, l'Omble de fontaine anadrome attire également plusieurs pêcheurs vers cette rivière. Bien que les pôles majeurs d'attraction touristique de la Côte-Nord (Tadoussac, Baie-Comeau, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre) soient relativement éloignés, le phare et la rivière constituent néanmoins d'importants attraits touristiques pour le secteur (milliers de visiteurs).

#### 3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

Il est possible d'accéder au secteur de Pointe-des-Monts en véhicule motorisé (automobile, camion, motocyclette), à partir de la route provinciale 138. D'une longueur d'environ 6 km, le chemin de la Pointe-des-Monts est recouvert d'un pavage d'asphalte et est accessible durant la majeure partie de l'année (non entretenu en hiver). Vers l'est, un chemin secondaire asphalté, d'une longueur de plus de 1,5 km, mène au Phare historique de Pointe-des-Monts, à proximité duquel on retrouve une aire de quelques stationnements. Vers l'ouest, l'accessibilité au site de la Grande anse Saint-Augustin se fait à pied, en longeant le littoral rocheux sur une distance d'un peu plus de 1,5 km

jusqu'à la rive est de l'anse. Cet accès peut se qualifier de facile à intermédiaire par endroits en raison soit de pentes fortes ou encore des irrégularités des affleurements rocheux littoraux. Les touristes ou résidents peuvent ainsi accéder au site en tout temps, sauf lors des grandes marées de vives-eaux. Il faut prévoir au moins 2 heures de marche et donc 4 heures pour un aller-retour jusqu'à la rive est de l'anse. Un ancien sentier servant au transport des messages (télégraphes et courriers) et des denrées entre le village de Godbout et le phare de Pointe-des-Monts a été aménagé en 1890 (Sentier du Cométique). Situé au sommet du versant nord de la Grande anse Saint-Augustin, ce sentier serait encore utilisé de façon informelle. Cependant, celui-ci serait peu entretenu et donc assez difficile d'accès.

L'accès à l'Île du Grand Saint-Augustin peut facilement se faire à marée basse. Toutefois, il subsiste dans l'anse une couche d'eau salée de quelques centimètres lors de la plupart des basses marées. Comme la marée monte rapidement, il importe de connaître adéquatement les heures de marée afin d'éviter les mauvaises surprises.

Il est également possible d'accéder à la Grande anse Saint-Augustin en embarcation. Il faut alors accoster à la pointe est de l'anse afin d'éviter la barre de blocs glaciels qui bloque son entrée. Cependant, en raison de sa localisation à la confluence de l'estuaire maritime avec le golfe, le secteur de Pointe-des-Monts est souvent soumis à de forts vents et courants marins. Aussi, il devient difficile, voire impossible, d'accoster dans le secteur de l'anse lors des journées de forts vents d'ouest, vents se manifestant souvent de façon subite. À cet effet, le Gîte du phare de Pointe-des-Monts possède quelques embarcations et effectue des sorties en mer dans le secteur. Il existe près de l'ancien phare une rampe de mise à l'eau privée, que les touristes et plaisanciers peuvent utiliser, moyennant un coût de 3 \$, afin de descendre leur embarcation. Notons que cette rampe n'est pas accessible à marée basse. Somme toute, le site présente actuellement de sérieuses contraintes du point de vue de l'accessibilité.

### 3.3 Utilisation du territoire

Par le passé, le site de la Grande anse Saint-Augustin a fait l'objet d'une occupation autochtone. On note la présence dans le secteur d'au moins 3 sites archéologiques répertoriés au schéma d'aménagement de la MRC de Manicouagan, dont deux sont situés sur la rive ouest de la Grande anse Saint-Augustin et un autre le long du chemin principal, à proximité du nouveau phare. Des vestiges d'occupation humaine (ancien bâtiment) et une croix sont également présents sur la pointe est de l'anse. D'autre part, tel que mentionné ci-haut, on retrouve aussi plusieurs épaves de bateaux le long de la côte, dont un des navires de la flotte de l'amiral Walker. Ce dernier a fait l'objet d'intenses fouilles archéologiques subaquatiques, qui ont défrayé les manchettes régionales et nationales durant un certain temps. Par ailleurs, rappelons que l'anse est longée par l'ancien sentier du Cométique. Ce sentier, dont l'emprise est encore nettement visible sur le terrain, a été considéré sérieusement pour la sélection d'un tracé pour le futur « Corridor vert » (piste cyclable Trans-Québec).

La Grande anse Saint-Augustin ne fait l'objet que de visites occasionnelles étant donné son accès relativement assez difficile. De plus, les plaisanciers qui naviguent dans le secteur n'y accostent que rarement, les nombreuses épaves de navires témoignant du risque que représentent les écueils et les falaises rocheuses. En outre, on y pratiquerait la chasse aux canards à l'automne, ainsi que la trappe d'animaux à fourrure en hiver. Le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts y amène parfois sa clientèle touristique. À cet effet,

celui-ci a aménagé deux bâtiments près de la Grande anse Saint-Augustin, à savoir une petite cache servant à observer les ours noirs ainsi que le Pavillon Saint-Augustin.

On doit également mentionner la réalisation d'activités de pêche dans le secteur. Le « Gîte du Phare de Pointe-des-Monts » offre ainsi aux touristes des activités de pêche récréative en mer et quelques résidents y pratiqueraient une pêche artisanale. De plus, certaines personnes effectueraient une récolte artisanale du homard à marée basse dans la Grande anse Saint-Augustin (M. Detot, résident, comm. pers.). Le secteur de Pointe-des-Monts constitue un des rares endroits de l'estuaire maritime où l'on enregistre des débarquements sporadiques de homards (Statistiques de Pêches et Océans Canada).

Par ailleurs, le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts offre des services d'excursion en mer pour l'observation des mammifères marins (baleines et phoques), la visite des sites de naufrages, la plongée sous-marine, les safaris-photos, la cueillette de mollusques, etc. Ses services incluent également l'hébergement et la restauration sur le site du phare historique, qui est un monument historique classé et un musée patrimonial. Outre les activités associées à la présence de cet intervenant touristique, notons que de nombreux visiteurs régionaux fréquentent le milieu terrestre situé de chaque côté du chemin de la Pointe-des-Monts ainsi que le pourtour de la Grande anse Saint-Augustin en raison de l'abondance des petits fruits sauvages, en particulier le bleuet.

### 3.4 Tenure des terres

Les terres entourant la Grande anse Saint-Augustin sont majoritairement privées et une bonne partie du territoire appartient au Gîte du Phare de Pointe-des-Monts (figure 13.2). La tenure des lots est présentée au tableau 13.2.

**Tableau 13.2. Tenure des terres du secteur de la Grande anse Saint-Augustin**

N <sup>o1</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	Lot 9	Denis Brousseau	3157
2	Lots 5/6/7/8/P Blocs J-P/D/C	Gîte du Phare de Pointe-des-Monts (Jean-Louis Frenette prop.)	2 456 651 (245,7 ha)
3	Bloc J-P	Jean-Pierre Caron	93 078
4	Non cadastré	MRN (Terres)	Non déterminée

<sup>1</sup> Les chiffres de la première colonne correspondent au numéro de lot identifié à la figure 13.2.

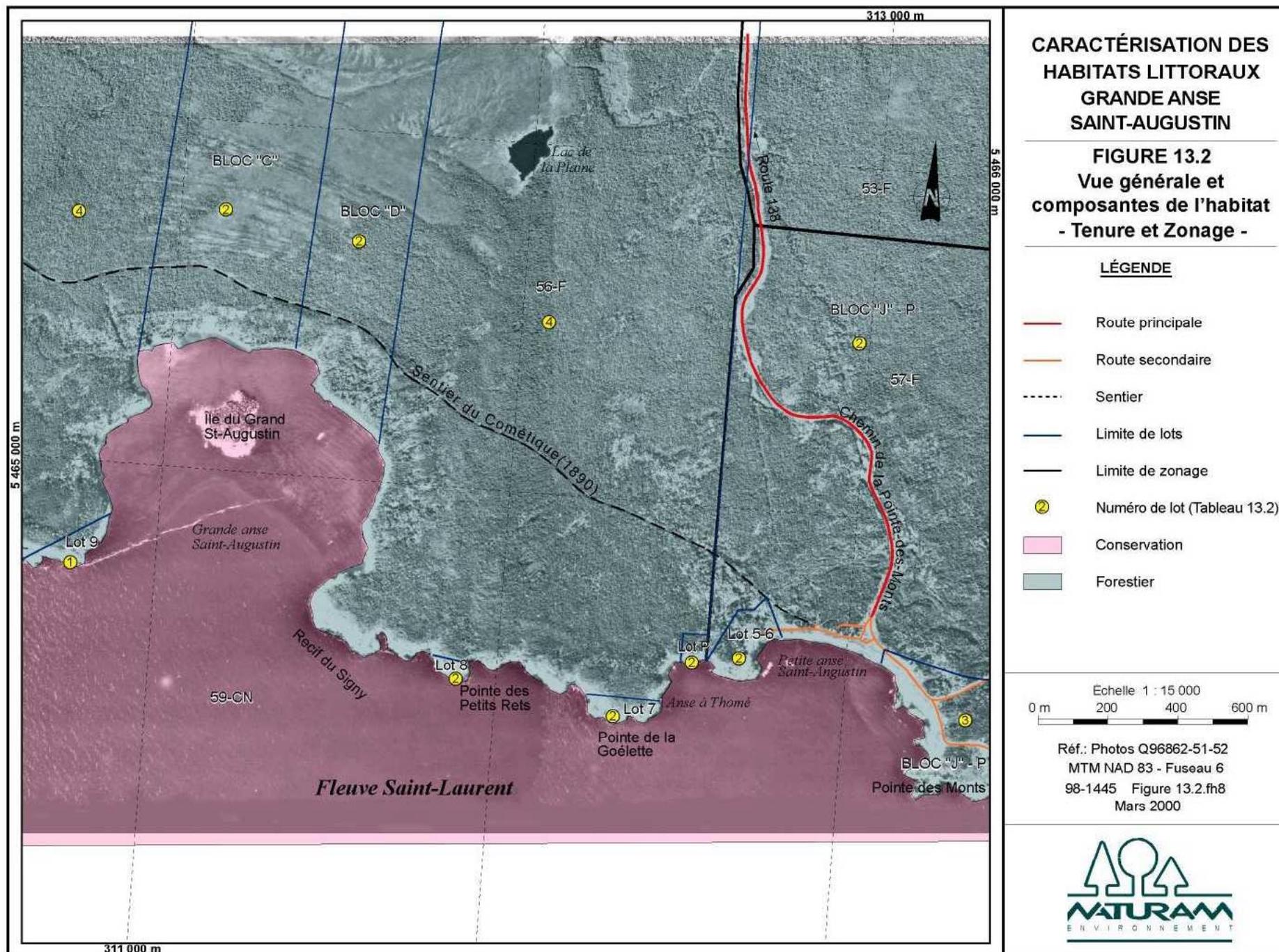
### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage municipal*

L'ensemble du territoire marin de ce secteur, ainsi que l'île de Grand Saint-Augustin, possèdent une affectation de « conservation » attribuée par la municipalité de Baie-Trinité. Le secteur terrestre de ce territoire a pour sa part reçu une affectation « forestière ».

#### *Statut actuel du site*

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le secteur est reconnu comme habitat faunique en tant qu'aire de concentration des oiseaux aquatiques



(ACOA 0161-92). De plus, l'île du Grand Saint-Augustin devrait obtenir sous peu le statut de héronnière, reconnu en tant qu'habitat faunique en vertu de cette même loi (Daniel Dorais, FAPAQ, comm. pers.). Ce statut implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

### **3.6 Gestionnaires du site**

Jusqu'à présent, les activités pouvant se dérouler dans l'anse Saint-Augustin se trouvent sous la juridiction exclusive des autorités gouvernementales fédérales et provinciales, notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les activités qui s'y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la Faune et la Société Faune et Parcs Québec. Bien qu'ils pratiquent certaines activités dans le secteur (protection, inventaire faunique, etc.), ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

Dans le secteur, le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts démontre un intérêt pour la conservation et la mise en valeur des habitats littoraux marins. Cet organisme n'a toutefois jamais présenté d'orientations concrètes de développement pour l'anse Saint-Augustin ou les terrains environnants.

## **4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique relative de la Grande anse Saint-Augustin pourrait se qualifier de moyenne à élevée. Ce site mériterait toutefois qu'on l'étudie plus en détail afin d'évaluer avec plus de certitude l'ampleur de sa biodiversité ainsi que de sa contribution au milieu marin environnant. Par ailleurs, les composantes biologiques d'intérêt du site (faune marine, eiders, hérons, guillemots, etc.) justifient qu'on y accorde une attention particulière du point de vue de la conservation.

## **5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION**

Le site étant relativement peu visité, il ne semble pas y avoir de pressions humaines importantes risquant d'affecter tant l'écosystème que les communautés biologiques actuelles de l'anse. En fait, outre l'activité automnale de chasse aux canards, l'endroit n'est soumis à aucune autre perturbation notable. L'intégrité écologique du site n'est donc pas mise en cause pour l'instant.

Pour le futur, un achalandage trop important du site pourrait avoir pour conséquence de déranger les oiseaux nichant sur l'île (hérons, balbuzard) et de causer une certaine érosion humaine du secteur (récolte de souvenirs et piétinement de la faune aquatique fixée (anémones, concombres, oursins, etc.)). Toutefois, si des activités d'excursion devaient éventuellement être organisées, on devrait s'attendre à ce que la fréquentation soit généralement limitée aux périodes où elles se dérouleraient et à ce que les responsables assurent la surveillance des visiteurs.

## 6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 13.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de la Grande anse Saint-Augustin à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

**Tableau 13.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site de la Grande anse St-Augustin**

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique suffisamment élevée pour justifier un intérêt pour la conservation et l'interprétation (zone de remontée d'eau froide, diversité et richesse de la faune marine, héronnière, etc.).	X	X
- Site isolé et peu fréquenté (relativement éloigné de la route).	X	
- Accessibilité réduite.	X	
- Présence de 2 attractions touristiques (phare historique de Pointe-des-Monts et rivière à saumon de la Trinité).		X
- Présence de services d'hébergement et de restauration.		X
- Présence de services d'excursion en mer, de chasse et de pêche récréative.		X
- L'anse et l'île sont de tenure publique.		X
- Les terrains riverains sont de tenure privée.	X	
- Valeur écologique de l'anse reconnue par la municipalité (zone de conservation) et le gouvernement provincial (habitat faunique).	X	X
- Présence d'un organisme ayant une vocation d'interprétation et d'exploitation des ressources naturelles (Gîte du Phare de Pointe-des-Monts).	X	X
<b>Contraintes</b>		
- Site isolé et relativement éloigné de la route 138 (6 km).		X
- Accessibilité réduite à pied ou en embarcation.		X
- Sous-développement des infrastructures d'accueil touristiques et éloignement du Gîte du Phare de Pointe-des-Monts par rapport à l'anse (4 km).		X

## 7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable du secteur de la Grande anse Saint-Augustin.

### 7.1 Vocation et orientations de développement durable

D'emblée, il convient de mentionner que les caractéristiques écologiques de l'anse, bien qu'elles soient intéressantes, ne semblent pas *a priori* justifier à elles seules la réalisation d'investissements majeurs dans le cadre d'un éventuel projet de mise en valeur à des fins essentiellement touristiques et ce, d'autant plus qu'elle présente d'importantes contraintes d'accessibilité. Ainsi, il apparaîtrait souhaitable que le développement de ce milieu, soit plus axé vers la conservation du patrimoine naturel que vers la mise en place d'une attraction touristique d'importance.

Tout en demeurant respectueuse des utilisations déjà présentes (chasse à la sauvagine, randonnée pédestre, etc.). Une telle vocation cependant ne limite pas l'aménagement de facilités pour l'accessibilité, l'aménagement de point de vue panoramique sur l'anse ou encore la réalisation d'activités d'interprétation. Dans le sens de cette vocation, les deux principales orientations de développement durable suggérées seraient les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale du secteur de l'anse :
  - Obtenir un statut de protection reconnaissant sa valeur écologique particulière;
  - Réunir tous les intervenants concernés (propriétaires, municipalité et MRN (Secteur Terres)) et élaborer un protocole d'entente visant la protection du milieu naturel et la pérennité des ressources et de leurs usages;
  - Évaluer le besoin de mettre en place des mesures réglementaires additionnelles de protection et s'assurer, auprès des autorités, de l'application des mesures déjà prévues aux lois et règlements fédéraux et provinciaux;
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel tel que l'anse (code d'éthique adapté aux particularités locales).
  - Améliorer l'accessibilité et développer des activités d'observation et d'interprétation de la nature pour ce secteur en accord avec sa vocation de conservation.

### 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

#### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient une étude de préfaisabilité. Ainsi dans l'optique d'une amélioration de

l'accessibilité et/ou du développement d'activités d'observation et d'interprétation, cette étude devrait principalement aborder la composante financière. Il convient de souligner que toute intervention physique nécessiterait, outre des frais d'aménagement, des frais récurrents d'entretien dont il faut tenir compte.

La majeure partie d'un projet de conservation conforme aux orientations émises à la section précédente semble d'emblée tout à fait réalisable en raison des frais relativement réduits qu'elle impliquerait. Dans un premier temps, ceux-ci consisteraient plus particulièrement en des frais de représentation et de concertation avec les divers intervenants concernés par le projet en plus des frais de sensibilisation.

Un projet de conservation du site pourrait aussi permettre d'établir indirectement un système de suivi de cet habitat et de ses populations animales. Ce système pourrait permettre l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les composantes biologiques du secteur et sur les relations écologiques entre les espèces fauniques et leur milieu.

Enfin, malgré les orientations de développement axées vers la conservation et advenant qu'un projet de mise en valeur soit néanmoins envisagé, il importerait d'inclure une composante de marché à l'étude de préféabilité. Cette composante devrait alors principalement aborder l'évaluation du potentiel de fréquentation touristique de l'anse afin de le mettre en relief avec les coûts de réalisation d'un tel projet.

#### *Gestion et prise en charge*

Étant donné que le Gîte du Phare de Pointe-des-Monts attire la clientèle touristique fréquentant le secteur de la pointe des Monts, qu'il offre des activités terrestres et aquatiques d'excursion le long du littoral avoisinant et qu'il possède une grande partie des terrains adjacents à la Grande anse Saint-Augustin ainsi que des équipements à cet endroit, » cet organisme serait sans doute le plus susceptible de mener à bien et de prendre en charge un tel projet de conservation du milieu naturel de l'anse. Dans son action, il pourrait également compter sur la collaboration étroite du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, un organisme régional voué à la conservation de la nature.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BURCH, J.B. 1962. *How to know The Eastern Land Snails*. WM. C. Brown Company Publishers, USA, p. 186.
- CAIRNS, D. 1995. « Guillemot à miroir », p. 562-565 dans Gauthier, J. et Y. Aubry (sous la direction de). *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- FRENETTE, J.L. 1999. *Liste sommaire des espèces animales présentes dans la Grande Anse Saint-Augustin, Pointe-des-Monts, (Québec)*. Juillet 1999. 1 p.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- GRIMM, F.W. 1996.« Terrestrial Molluscs » Dans Smith, I.M. *Assessment of species diversity in the Mixedwood Plains Ecozone*. Biodiversity Assessment and Evaluation Research Branch, Agriculture Canada. (disponible sur CD-ROM et sur internet à <http://www.cciw.ca/eman-temp/reports/publications/Mixedwood/intro.htm#toc> )
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN.1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.

## ANNEXE 1.

### LISTE DES INTERVENANTS CONSULTÉS POUR LA RÉALISATION DU GUIDE

- ♦ **Jean-Pierre L. Savard**  
Service canadien de la faune  
Québec
- ♦ **Nelson Boisvert**  
Parcs Canada  
Québec
- ♦ **Réception**  
École de la Mer  
Grandes-Bergeronnes
- ♦ **Dan Gagnon**  
Centre d'interprétation des marais salés  
Longue-Rive
- ♦ **Michel Dixon**  
Ornithologue amateur  
Sainte-Anne-de-Portneuf
- ♦ **Rémi Gilbert**  
Ornithologue amateur  
Forestville
- ♦ **Gérard Cyr**  
Ornithologue amateur  
Québec
- ♦ **Jean-Louis Frenette, Eileen Yacino, Serge Bisailon & Réjean Tremblay**  
Cégep de Baie-Comeau  
Baie-Comeau
- ♦ **Mathieu Cusson**  
Université Laval  
Québec

- ♦ **Denis Labrie & Dany Rousseau**  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Baie-Comeau
- ♦ **Danielle St-Laurent & Denis Cardinal**  
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes  
Pointe-aux-Outardes
- ♦ **Jacqueline Peltier**  
Société de la Faune & des Parcs du Québec – bureau régional de Baie-Comeau
- ♦ **Viateur Chassé**  
Villégiateur résidant  
Godbout
- ♦ **M. St-Onge**  
Comité Politique de Betsiamites  
Réserve montagnaise de Betsiamites
- ♦ **Cathelyne Gagnon**  
Résidante de Longue-Rive
- ♦ **Denis Guay & Daniel Dorais**  
Société de la faune & des parcs du Québec  
Baie-Comeau
- ♦ **Marc Larin**  
Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire  
Baie-Comeau
- ♦ **M. Detot**  
Villégiateur résidant  
Pointe-des-Monts
- ♦ **Jacques Sénéchal**  
Programme de salubrité des eaux coquillières - Environnement Canada  
Montréal
- ♦ **Maryse Vaillancourt**  
Programmes de financement - Environnement Canada  
Ste-Foy

- ♦ **Ghislaine Saint-André**  
Fondation de la Faune du Québec
- ♦ **MRC de la Haute-Côte-Nord**
- ♦ **MRC de Manicouagan**
- ♦ **Bibliothèque de Baie-Comeau**
- ♦ **Bibliothèque de l'Université de Sherbrooke**
- ♦ **Bibliothèque de Naturam Environnement inc.**

## **ANNEXE 2**

### **REVUE DES MESURES DE CONSERVATION EXISTANTES**

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – GOUVERNEMENT FÉDÉRAL .....	4
1.1 Loi sur la faune du Canada .....	4
Tableau 1. Liste des réserves nationales de faune du Québec .....	4
1.2 Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.....	5
1.3 Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs.....	5
1.4 Loi sur les parcs nationaux .....	6
1.5 Loi sur le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent .....	6
1.6 Loi sur les océans .....	6
1.7 Loi sur les pêches .....	7
1.8 Loi sur la protection d’espèces animales ou végétales sauvages.....	7
1.9 Loi canadienne sur la protection de l’environnement .....	8
PARTIE II - Gouvernement du Québec .....	8
2.1 Loi sur les réserves écologiques .....	8
2.2 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune .....	9
2.2.1 Habitat faunique .....	9
2.2.2 Refuges fauniques.....	10
Tableau 2 Liste des refuges fauniques.....	11
2.2.3 Réserves fauniques .....	11
2.2.4 Pourvoiries.....	11
2.2.5 Zones d’exploitation contrôlée (ZEC) .....	12
2.2.6 Aire faunique communautaire (AFC) .....	12
2.2.7 Petits lacs aménagés (PLA).....	13
2.2.8 Réserves à castors.....	13
2.2.9 Terrains de piégeage.....	14
2.2.10 Ententes entre le ministre et des propriétaires de terrains privés .....	14
2.2.11 Fondation de la faune du Québec.....	14
2.3 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables .....	15
2.3.1 Faune menacée ou vulnérable.....	15
2.3.2 Flore menacée ou vulnérable.....	15
2.4 Loi sur les parcs.....	16
2.5 Sanctuaires et réserves de chasse et de pêche .....	17
2.6 Loi sur les forêts .....	17
2.6.1 Forêt d’enseignement et de recherche (FER).....	17
2.6.2 Forêt d’expérimentation.....	18
2.6.3 Centre éducatif forestier.....	18
2.6.4 Station forestière .....	18
2.7 Loi sur la qualité de l’environnement .....	18
2.8 Code Civil du Québec .....	18
PARTIE III - Initiatives internationales.....	18
3.1 CITES.....	18
3.2 Convention de Ramsar.....	19
3.3 Réseau de réserves pour les oiseaux de rivages de l’hémisphère occidental .....	19
3.4 Plan conjoint des habitats de l’Est.....	20
3.5 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).....	21
3.6 WWF.....	21
3.7 Site du patrimoine mondial.....	21
3.8 Programme sur l’homme et la biosphère (PHB).....	21
PARTIE IV - Organismes autonomes.....	22
4.1 Habitat faunique du Canada .....	22
4.2 Fédération canadienne de la faune.....	22

4.3	Plan d'action Saint-Laurent .....	22
4.4	Nature Conservancy Canada .....	23
4.5	CSEMDC .....	23
4.6	Canards Illimités Canada.....	23
PARTIE V - Mesures contractuelles .....		23
5.1	Options de conservation d'un propriétaire privé .....	23
5.1.1	Ententes ou locations .....	24
5.1.2	Donation.....	25
5.1.3	Vente.....	25
5.2	L'intendance publique.....	26

## PARTIE I – GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

### 1.1 Loi sur la faune du Canada

Références : 20, S2

La *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, adoptée en 1973, et son règlement d'application intitulé *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* (C.R.C 1996) permet d'instaurer une réserve nationale de faune (RNF). L'organisme responsable d'appliquer ces dispositions est le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

L'établissement des RNF vise à conserver les habitats essentiels des oiseaux migrateurs ainsi que ceux d'autres espèces sauvages, particulièrement celles en péril, si la mesure est jugée d'intérêt national et bénéficie de l'appui des provinces. Cette loi prévoit que toutes les mesures relatives à la faune sont également applicables à l'habitat. Le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, établi en vertu de la même loi, permet la surveillance des activités dans les RNF en tout temps de l'année, même en l'absence des oiseaux migrateurs. L'éducation du public et la recherche sont aussi visées par la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.

Le gouvernement fédéral demeure le propriétaire du territoire de la RNF. Il réglemente ainsi les activités qu'il est permis d'y pratiquer selon les conditions uniques de chacune des réserves. Dans la plupart des réserves, on peut pratiquer la randonnée pédestre, le canotage, la photographie et l'observation des oiseaux. Les pratiques traditionnelles, comme le piégeage du rat musqué, la chasse et la pêche, sont aussi autorisées en vertu de certains plans de gestion. De nombreuses activités sont cependant interdites : pique-nique, baignade, camping et autres activités de récréation, dérangement ou destruction des carcasses, des nids ou des œufs. Toutes ces activités sont réglementées pour empêcher le déclin des populations sauvages et la dégradation des habitats. Ainsi, la chasse est réglementée différemment selon chacun des territoires (voir tableau 1). Des permis spéciaux peuvent être délivrés pour la pratique de certaines activités sur le site.

En 1997, le Québec comptait 8 réserves nationales de faune qui couvraient une superficie totale de 5 314 hectares. Les réserves nationales de faune présentes au Québec sont des zones protégées d'importance nationale voire internationale pour les formes de vie liées aux milieux humides. Les réserves nationales de faune sont, identifiées par des panneaux bleu et blanc illustrant un huart.

**Tableau 1. Liste des réserves nationales de faune du Québec**

Nom de la réserve nationale de faune	Réglementation pour la chasse
RNF du lac Saint-François	Chasse permise aux oiseaux migrateurs seulement
RNF des îles de la Paix	Toute chasse interdite
RNF des îles de Contrecoeur	Chasse permise aux oiseaux migrateurs seulement
RNF du Cap-Tourmente	Chasse contrôlée des oiseaux migrateurs seulement
RNF de la baie de l'Isle-Verte	Chasse permise aux oiseaux migrateurs seulement
RNF des îles de l'estuaire	Toute chasse interdite
RNF de Pointe-au-Père	Toute chasse interdite
RNF de la pointe de l'Est (Îles-de-la-Madeleine)	Toute chasse interdite

Source : Site Internet du ministère de la Justice 1999

## 1.2 Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs

Références : 20, S2

La *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et son *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* prévoit la possibilité de créer des refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et des aires de repos pour la sauvagine, sur lesquels il sera interdit d'exercer des activités nuisibles aux oiseaux migrateurs. Cette loi vise à prévenir le commerce et la commercialisation. Les ROM visent fondamentalement à protéger les oiseaux contre la chasse ou autre type de dérangement. Le Service canadien de la Faune d'Environnement Canada, est chargé d'appliquer les dispositions de la loi.

En 1916, le Canada et les États-Unis signaient la Convention sur les oiseaux migrateurs, traité en vertu duquel les deux pays s'engageaient à protéger ces oiseaux et notamment à prévenir la diminution des populations. Cette convention détermine les espèces d'oiseaux visées et les restrictions générales pour la chasse, mais les parties peuvent en augmenter les restrictions. En 1917, le Canada adoptait la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* qui permettait l'application légale au Canada de la convention.

Les ROM jouissent, par leur statut, d'une certaine restriction des activités qui y sont pratiquées. Ainsi, selon le *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs*, au 31 août 1996 (C.R.C., ch.1036), dans un refuge d'oiseaux migrateurs, il est interdit :

- de chasser des oiseaux migrateurs
- de déranger, de détruire ou de prendre des nids d'oiseaux migrateurs
- d'avoir en sa possession un oiseau migrateur vivant, ou le cadavre, la peau, le nid ou l'œuf d'un oiseau migrateur, si ce n'est en vertu d'un permis délivré à cette fin
- d'avoir en sa possession une arme à feu ou un engin de chasse, si ce n'est prévu au règlement
- de laisser circuler librement son chien ou son chat à l'intérieur du refuge
- d'exercer une activité nuisible aux oiseaux migrateurs, à leurs œufs, à leurs nids ou à leur habitat, si ce n'est en vertu d'un permis

*N.B. Ces restrictions ne sont qu'un résumé et certains autres règlements peuvent s'appliquer et augmenter ou diminuer le nombre de restrictions selon des articles s'appliquant dans des refuges précis.*

Le Règlement régit seulement les activités réalisées dans les limites des refuges, lorsque les oiseaux sont effectivement présents, et n'assure pas la protection des habitats.

En 1992, le Québec comptait 33 refuges d'oiseaux migrateurs dont 28 répartis le long du Saint-Laurent, et trois aires de repos pour la sauvagine. Les refuges et les aires de repos couvraient respectivement 47 936 ha et 8 900 ha. Les refuges d'oiseaux migrateurs sont identifiés par des panneaux bleu et blanc illustrant un huart.

## 1.3 Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs

Références : 20, S1

Selon le *Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs*, un permis de chasse provincial au petit gibier est requis pour chasser les oiseaux migrateurs au Québec. Ce permis s'obtient auprès du Service canadien de la faune. Cette loi réglemente notamment les périodes de chasses, les espèces pouvant être chassées, les armes utilisées et les limites de prises selon la région de chasse. Le nombre de prise et la période de chasse peuvent varier selon les régions.

Les Zones d'interdiction de chasse (ZIC) constituent un ensemble de sites naturels offrant à la sauvagine et autres oiseaux aquatiques un site de repos et d'alimentation lors des migrations automnales. La chasse y est prohibée pendant toute la saison officielle de chasse à la sauvagine pour ce secteur de la province de Québec (voir Réglementation pour l'année en cours). Cette réglementation n'est en vigueur que pour

cette période. En d'autres temps, aucun statut de protection n'est appliqué par le Service canadien de la faune. Au Québec, les ZIC sont, identifiées par des panneaux bleu et blanc illustrant un huart.

#### **1.4 Loi sur les parcs nationaux**

*Références : 2, 3, 7, 17, 18, 19, 20*

Le Service canadien des parcs s'occupe d'administrer la *Loi sur les parcs nationaux*. Le gouvernement fédéral a adopté cette loi à des fins de préservation d'aires naturelles représentatives d'intérêt canadien, de manière à ce qu'elles restent intactes pour la jouissance des générations actuelles et futures, et à des fins de récréation, d'éducation et d'interprétation de la nature.

Chaque province ou territoire compte au moins un parc national. En principe, il est interdit d'exploiter les ressources naturelles à l'intérieur d'un parc national quoique cette interdiction n'ait pas toujours prévalu et qu'il existe encore aujourd'hui des exceptions. D'une façon générale, Parcs Canada privilégie les activités rudimentaires d'hébergement de façon à permettre au public de mieux apprécier les valeurs naturelles du parc. Cette loi prévoit des amendes sévères dans le cas de braconnage d'espèces protégées ou en péril. Elle vise à légiférer notamment pour la cueillette des espèces, la prévention de l'obstruction ou de la pollution d'un cours d'eau ou sa remise en état, l'aménagement et le contrôle de la pêche et la protection des poissons, la préservation, le contrôle et l'aménagement des parcs.

Parmi les parcs nationaux québécois notons le parc Forillon, le parc de la Mauricie et le parc de l'archipel de Mingan.

#### **1.5 Loi sur le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent**

*Références : 20*

La *Loi sur le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent* a été adoptée, en 1997, lors de la création du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Elle a pour objectif de rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques. Ce parc demeure sous la juridiction du gouvernement fédéral, mais le gouvernement provincial est aussi appelé à s'intégrer dans le processus de gestion de ce parc. Le statut du parc et les interdictions à l'intérieur de celui-ci sont particuliers puisqu'il est géré par l'intermédiaire d'une loi tout à fait unique.

#### **1.6 Loi sur les océans**

*Références : 20*

La *Loi sur les océans* permet notamment la création de zones de protection marines (ZPM) qui seront gérées par le ministère des Pêches et Océans. Un des objectifs de cette loi est d'établir un cadre pour la gestion des ressources océaniques et la protection de l'environnement marin au Canada. Elle permet ainsi l'élaboration de plans de gestion intégrée, la création de zones de protections marines visant à accorder une protection spéciale à des ressources ou écosystèmes marins particulièrement importants ou vulnérables et enfin, l'établissement de normes de qualité du milieu marin pour déterminer la santé de l'écosystème.

Une zone de protection marine est un espace maritime qui fait partie des eaux intérieures, de la mer territoriale ou de la zone économique exclusive du Canada et qui a été désigné en application du présent article en vue d'une protection particulière pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes :

- a. la conservation et la protection des ressources halieutiques, commerciales ou autres, y compris les mammifères marins, et de leur habitat;
- b. la conservation et la protection des espèces en voie de disparition et des espèces menacées, et de leur habitat;

- c. la conservation et la protection d'habitats uniques;
- d. la conservation et la protection d'espaces marins riches en biodiversité ou en productivité biologique;
- e. la conservation et la protection d'autres ressources ou habitats marins, pour la réalisation du mandat du Ministère.

L'établissement de ZPM est l'un des programmes où la notion de partenariat prend toute son importance. Les intervenants (collectivités côtières, organismes non gouvernementaux (ONG), industrie de la pêche, organisations autochtones, entreprises touristiques et océaniques, gouvernements provinciaux, municipaux et autres ministères fédéraux) pourront s'impliquer pour la mise en candidature et la gestion des ZPM.

### **1.7 Loi sur les pêches**

*Références :20*

La *Loi sur les pêches*, administrée par Pêches et Océans, constitue le fondement juridique de la protection du poisson et de son habitat. Elle favorise la mise en valeur des avantages économiques et sociaux que retirent les Canadiens des habitats du poisson et des ressources halieutiques qui y vivent en plus de protéger la nature intrinsèque des ressources. La *Politique de gestion de l'habitat du poisson* vient orienter l'administration des dispositions sur la protection de l'habitat contenue dans cette loi. Cette loi protège ainsi les coquillages, les crustacés, les poissons, les animaux marins ainsi que leurs œufs et les juvéniles, dans une certaine mesure.

### **1.8 Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages**

*Références : 20, S11*

La *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*, administré par le gouvernement fédéral, et les règlements connexes visent à :

- Protéger les espèces animales et végétales sauvages canadiennes dont l'entrée dans une province ou un territoire, ou encore la sortie, est réglementée par des lois provinciales ou territoriales ;
- Permettre au Canada de faire sa part afin de prévenir le commerce international illégal d'espèces animales ou végétales sauvages en provenance d'autres pays ou qui apparaissent sur une liste d'espèces contrôlées, conformément à la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- Protéger les écosystèmes du Canada contre l'introduction d'espèces sauvages qui pourraient être nuisibles aux espèces indigènes.

La Loi renforce les mesures fédérales existantes de contrôle du commerce. Aucun nouveau permis ou permis supplémentaire ne sera requis pour le commerce international ou interprovincial d'espèces sauvages. Selon la loi, une personne peut être traduite en justice pour avoir enfreint une loi provinciale ou contrevenu à une législation étrangère. De plus, toutes les espèces animales ou végétales sont maintenant protégées (tandis qu'auparavant seules les espèces pouvant être chassées et celles inscrites aux listes de la CITES étaient protégées).

Le *Règlement sur le commerce d'espèces animales ou végétales* détermine les espèces végétales et animales sauvages qui sont soumises aux interdictions de la loi, renforce les mesures fédérales de contrôle du commerce et établit des exemptions liées à l'interdiction du trafic de certaines espèces menacées d'extinction.

## 1.9 Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Références :20

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, administrée par Environnement Canada et Santé et Bien-Être social Canada, est une loi générale qui protège l'ensemble des habitats contre la pollution. Cette loi définit de façon très spécifique la notion de substance polluante susceptible de contaminer l'environnement et d'avoir des effets nocifs sur la santé de la population canadienne. Le Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PFÉEE) permet de déterminer à l'avance les répercussions environnementales d'un projet exigeant une décision fédérale. Il s'agit d'un processus de planification qui permet d'anticiper les conséquences néfastes et de déterminer les mesures d'atténuation qui s'imposent. En ce sens, il s'agit d'un outil qui favorise la sauvegarde des espèces, notamment dans le corridor du Saint-Laurent. Le PFÉEE est administré par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFÉEE).

## PARTIE II - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### 2.1 Loi sur les réserves écologiques

Références : 14, 17, 19, 20, S4

La sauvegarde des milieux naturels est directement assurée par des dispositions contenues notamment dans la *Loi sur les réserves écologiques*. Cette loi, créée en 1974, a été remise à jour en 1993 pour permettre la protection des sites choisis avant qu'ils ne soient constitués en réserve écologique et pour faciliter les conditions de réalisation liées aux activités de recherche et d'éducation. Celle-ci vise à assurer la protection permanente, la conservation intégrale et la régénération des différents types d'espèces, populations, habitats, biocénoses et écosystèmes typiques, uniques, rares ou menacés, constituant des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine écologique et biologique du Québec. La création des réserves écologiques est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement du Québec (MENV).

Une réserve écologique, c'est avant tout un territoire conservé à l'état naturel : une île, une tourbière, une forêt, un bassin hydrographique, etc. Tous les sites choisis présentant des caractéristiques écologiques distinctives. Dans certains cas, il s'agit d'un milieu où les sols, les dépôts de surface, les végétaux et la faune s'intègrent bien dans un ensemble représentatif des caractéristiques naturelles d'une région. Dans d'autres, le statut de réserve écologique permet de sauvegarder des espèces fauniques rares ou menacées, ou encore des sites exceptionnels. Par exemple, la réserve écologique de Pointe-Health, à l'Île d'Anticosti, protège une tourbière sur dépôts calcaires en milieu maritime, celle du Pin-Rigide préserve des plantes et des animaux rares ou uniques au Québec et celle de l'Île-Brion renferme un milieu représentatif du paysage des Îles-de-la-Madeleine.

En plus de garantir la protection de milieux naturels, les réserves écologiques visent des objectifs de recherche scientifique et de sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables de la flore et de la faune. L'éducation compte également parmi les objectifs poursuivis par la création des réserves écologiques, mais les activités éducatives n'y sont permises que dans la mesure où elles sont compatibles avec le but premier de la réserve et nécessaires à l'atteinte de ce but, à savoir la conservation intégrale et permanente de milieux naturels.

L'accès aux réserves écologiques est limité aux activités de gestion, de recherche ou d'éducation et doit faire l'objet d'autorisations spéciales qui visent à assurer l'intégrité écologique de ces sites.

En 1999, on comptait 57 réserves totalisant 68 782 ha sur la Côte-Nord, deux réserves sont présentes : la réserve Louis-Babel (23 540 ha) sur le réservoir Manicouagan et la réserve de la Matamec (18 600 ha) à l'est de Sept-Îles. Ces deux réserves sont les plus étendues du territoire québécois.

## 2.2 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

Références : 14, 19, 20, S3

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., ch. C-61.1), de la Société Faune et Parcs, régit la gestion de la faune du Québec. Cette loi comporte certaines dispositions sur la protection des habitats fauniques en permettant entre autres, la création de nombreux territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière.

N.B. : Notons que cette même loi réglemente la chasse, la pêche, le piégeage et la garde d'animaux indigènes en captivité par l'intermédiaire de règlements particuliers.

### 2.2.1 Habitat faunique

Références : 14, 19, 20, S3

Le *Règlement sur les habitats fauniques* (L.R.Q., chap. C-61.1, r.0.1.5) de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* permet de protéger l'habitat d'un groupe d'espèces particulier sur des terres du domaine public. Cette mesure ne vise pas à protéger les animaux eux-mêmes, mais plutôt à protéger les habitats de certaines espèces en y régissant les activités susceptibles de perturber ces habitats et les espèces qui s'y trouvent.

Il est donc interdit de faire dans un habitat faunique toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. Cependant, selon les besoins vitaux des animaux et leur vulnérabilité face au dérangement, la réglementation sera plus restreignante lors de certaines périodes critiques (nidification, hivernage). En dehors de ces périodes, on peut exercer, dans de nombreux cas, des activités liées à l'exploration des ressources naturelles ainsi que des activités d'aménagement forestier, dans la mesure où ces activités ne nuisent nullement à l'espèce visée. On peut également y exploiter la faune (chasse, piégeage et pêche). Toutes ces activités sont assujetties à certaines conditions prévues par le *Règlement sur les habitats fauniques*, aux articles 3 à 48.

Il existe 11 types d'habitats fauniques considérés comme prioritaires au sens du *Règlement sur les habitats fauniques*. Selon, ce même règlement, ces habitats se définissent comme suit :

- 1) aire de concentration d'oiseaux aquatiques : un site constitué d'un marais, d'une plaine d'inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 kilomètre de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 25 ha, caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre de rivage ou 1,5 par hectare; lorsque les limites de la plaine d'inondation ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux;
- 2) aire de confinement du cerf de Virginie : une superficie boisée d'au moins 250 ha, caractérisée par le fait que les cerfs de Virginie s'y regroupent pendant la période où l'épaisseur de la couche nivale dépasse 40 cm dans la partie de territoire située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'ouest de la rivière Chaudière ou dépasse 50 cm ailleurs;
- 3) aire de fréquentation du caribou au sud du 52<sup>e</sup> parallèle : un territoire servant à la mise bas, au rut ou à l'alimentation hivernale pour un troupeau d'au moins 50 caribous;
- 4) aire de mise bas du caribou au nord du 52<sup>e</sup> parallèle : un territoire caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par au moins 5 caribous femelles par kilomètre carré au cours de la période du 15 mai au 1er juillet;

- 5) falaise habitée par une colonie d'oiseaux : une falaise et son sommet sur une profondeur de 100 m où l'on dénombre au moins 10 nids d'oiseaux marins par 100 m de front;
- 6) habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable : un habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2 de l'article 10 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., c.E-12.01);
- 7) habitat du poisson : un lac, un marais, un marécage, une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de 2 ans ou un cours d'eau, lesquels sont fréquentés par le poisson; lorsque les limites de la plaine d'inondations ne peuvent être ainsi établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux;
- 8) habitat du rat musqué : un marais ou un étang d'une superficie d'au moins 5 ha, occupé par le rat musqué;
- 9) héronnière : un site où se trouvent au moins 5 nids tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou la Grande aigrette au cours d'au moins une des 5 dernières saisons de reproduction et la bande de 500 m de largeur qui l'entoure, ou un territoire moindre là où la configuration des lieux empêche la totale extension de cette bande;
- 10) île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux : une île ou une presqu'île d'une superficie de moins de 50 ha où l'on dénombre par hectare au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivant en colonie autre que le héron;
- 11) vasière : le site d'un marais, d'une source ou d'une étendue d'eau et la bande de terrain d'une largeur de 100 m qui l'entoure, fréquenté par l'orignal et dans lequel se trouvent des sels minéraux dont la concentration est de plus de 3 parties par million en potassium et de plus de 75 parties par million en sodium.

Le Règlement est en vigueur depuis 1993 et a permis la protection d'un grand nombre de sites. Près de 700 habitats d'une superficie totale de 38 425 km<sup>2</sup> ont été cartographiés à ce jour et bénéficient de mesures diverses de protection. Seuls deux types d'habitat faunique ne sont pas cartographiés : l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, car aucun territoire ne possède actuellement ce statut et l'habitat du poisson, car ce statut s'applique plutôt à l'ensemble du territoire. Enfin, notons qu'il existe déjà certains habitats fauniques dans le secteur de l'estuaire maritime : dont plusieurs colonies d'oiseaux.

N.B. : Des modifications à la réglementation pour ce statut sont principalement en cours et devraient entrer en vigueur au printemps 2000. On prévoit, entre autres, la modification des normes sur les ponts et ponceaux afin qu'elles soient conformes aux normes du Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier (RNIF). De plus, il est prévu d'élargir la définition de cours d'eau afin d'y inclure les secteurs du fleuve Saint-Laurent en amont de Québec, le golfe du Saint-Laurent et la baie des Chaleurs afin de pouvoir appliquer sur ces régions le statut d'habitat du poisson.

### **2.2.2 Refuges fauniques**

*Références : 14,20, S3*

Lorsque l'application de la réglementation générale ne permet pas de protéger adéquatement des habitats fauniques particuliers et les espèces qui les fréquentent contre certaines activités humaines, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* prévoit la création de refuges fauniques. En ce sens, le refuge faunique se veut un moyen supplémentaire pour reconnaître la valeur exceptionnelle de certains habitats de qualité et pour assurer leur conservation, en permettant notamment de fixer des conditions d'utilisation particulières et très spécifiques pour ces sites. Ainsi, les interdictions appliquées sont

ajustées selon la situation qui prévaut dans chaque site. De plus, le statut peut être applicable sur des terres privées comme le démontre le tableau 2.

**Tableau 2 Liste des refuges fauniques**

Nom	Date de création	Superficie (ha)	Tenure des terres
La Grande Île	1992	145	Terres publiques
Marguerite-D'Youville	1993	223,5	Propriété des Soeurs grises de Montréal
Barchois-de-Carleton	1995	10 913	Propriété de la Ville de Carleton
Rivière des Mille Îles	1998	26	Propriété des villes de Laval et de Rosemère et à Éconature, qui gère le site
Pointe de l'Est	1998	1590	Terres publiques

Source : Société de la Faune et des Parcs 1999.

Actuellement, il existe 5 refuges fauniques au Québec. Chacun de ces sites présente une valeur particulière. Par exemple, le refuge faunique de La Grande Île, dans la région de Lanaudière, abrite une des plus grandes héronnières en Amérique du Nord et le refuge faunique de Pointe de l'Est, aux Îles-de-la-Madeleine, est un site de nidification du pluvier siffleur et du grèbe esclavon.

### 2.2.3 Réserves fauniques

Références : 14, 20, S3

Les réserves fauniques sont des territoires voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche, de même que d'autres activités de plein air comme le ski de randonnée et le canot camping. L'offre des activités et des services commerciaux dans les réserves fauniques est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), sauf pour les réserves fauniques situées sur des rivières à saumon, où ce sont des organismes du milieu qui voient à l'offre de ces activités et services.

Le réseau québécois compte actuellement 22 réserves fauniques; dix-sept (17) réserves totalisant quelque 68 000 km<sup>2</sup> et 5 réserves fauniques s'étendant sur près de 500 km linéaires de rivières à saumon. La seule réserve faunique sur la Côte-Nord est la réserve faunique Sept-Îles-Port-Cartier.

### 2.2.4 Pourvoiries

Références : 14, 20, S3

Selon la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, une pourvoirie est une entreprise qui offre commercialement des services d'hébergement, de chasse et de pêche. Elle peut également proposer divers services et activités reliés au plein air. Ainsi, les entreprises qui mettent seulement des services de chasse ou de pêche à la disposition de leur clientèle, sans hébergement, ne sont pas des pourvoiries. Dans le territoire régi par la Convention de la Baie James, une pourvoirie n'est pas obligée de proposer de l'hébergement pour s'afficher comme tel.

Toute entreprise qui offre des services de pourvoirie au sens de la loi doit détenir un permis de pourvoirie émis par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ce permis crée à son détenteur des obligations supérieures à celles qui sont exigées des titulaires d'un permis d'hébergement émis par Tourisme-Québec et exempte son titulaire de l'obligation de détenir ce dernier permis. On compte près de 700 pourvoiries en opération au Québec, concentrées surtout sur la Côte-Nord, en Abitibi et en Outaouais. Le réseau

comprend environ 4 800 unités d'hébergement et dispose d'une capacité d'accueil de plus de 30 000 places. La FAPAQ est responsable de la conservation et de la mise en valeur de la faune.

Certaines pourvoies (27 %) possèdent des droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage sur une partie du territoire. On les nomme des pourvoies avec droits exclusifs ces territoires permettent une gestion fine des activités reliées à l'exploitation de la faune. La FAPAQ établit ainsi le profil faunique du territoire et le niveau d'exploitation de chacune des espèces sportives présente sur le territoire. Par la suite, le pourvoyeur présente un plan de gestion de trois ans dans lequel il détermine ses modalités d'exploitation et la fréquentation du territoire et remet au ministère ses résultats d'exploitation. Il y a environ 192 pourvoies de ce type. Leur exclusivité porte sur environ 24 000 km<sup>2</sup> ainsi que sur environ 1 100 km de rivières à saumon.

Les entreprises qui proposent leurs services sur des terres du domaine public sans exclusivité ou sur des terres privées sont appelées des pourvoies sans droits exclusifs. Les pourvoies établies sur des terres du domaine public doivent détenir un bail de villégiature commerciale du ministère des Ressources naturelles. Il y a près de 510 pourvoies sans droits exclusifs au Québec dont 104 sur la Côte-Nord

### **2.2.5 Zones d'exploitation contrôlée (ZEC)**

*Références : 14, 20, S3*

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* prévoit à l'article 104 que le gouvernement peut établir sur les terres du domaine public des zones d'exploitation contrôlée. Celles-ci peuvent inclure tout terrain privé faisant l'objet d'une entente entre le propriétaire et le ministre.

Ce statut est accordé lorsqu'un organisme désire s'impliquer dans la mise en valeur et la conservation de la faune. Le potentiel faunique doit être suffisant pour permettre la pratique de la chasse et de la pêche. La réglementation de base en matière de chasse et de pêche constitue la seule mesure de conservation de la faune dans ces territoires. On y délègue la gestion à des associations à but non lucratif, par le biais d'un protocole d'entente avec la FAPAQ.

Le concept des ZEC repose sur quatre grands principes :

- la conservation de la faune
- l'accessibilité à la ressource faunique
- la participation des usagers
- l'autofinancement des opérations

Depuis 1991, la FAPAQ a convenu de nouvelles modalités de gestion. La gestion de la faune dans les ZEC n'est plus réservée uniquement à des usagers bénévoles mais fait intervenir des représentants d'organismes du milieu, bénévoles également.

Le territoire québécois comprend 84 ZEC totalisant 48 000 km<sup>2</sup> de territoire et 1 600 km de rivières à saumon. On les distingue selon les activités pratiquées dans leur territoire : 62 ZEC de chasse et de pêche, 21 ZEC de pêche au saumon et une ZEC de chasse à la sauvagine.

### **2.2.6 Aire faunique communautaire (AFC)**

*Références : 14, 20, S3*

L'aire faunique communautaire (AFC) est un nouveau mode de gestion qui se définit comme étant un plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Ce territoire nécessite des mesures particulières de gestion afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique.

La mise en place d'une AFC a pour but de faire participer les gens du milieu à la remise en état des populations d'espèces sportives ou de leurs habitats, ou à la préservation d'un milieu de qualité pour l'exploitation de la faune aquatique. Ce concept permet de donner priorité à l'adoption de mesures de conservation de la faune et de maintenir l'accessibilité à la faune sur les plans d'eau.

La mise en œuvre d'AFC s'effectue par l'allocation d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, sans appel d'offres, à une corporation sans but lucratif formée de gens du milieu. Le tiers des administrateurs doit être des utilisateurs pêcheurs du plan d'eau.

Le 6 mai 1996, la FAPAQ signait son premier bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires avec la Corporation de développement de la pêche sportive au Lac Saint-Jean afin de lui confier la gestion de la pêche sur le lac Saint-Jean ainsi que sur seize tributaires totalisant 1111,60 km<sup>2</sup> de territoire. Depuis ce temps, un autre bail fut signé avec Pêche sportive du réservoir Baskatong inc. pour lui confier la gestion du réservoir Baskatong et de certains lacs avoisinants sur 302,4 km<sup>2</sup> de territoire.

### **2.2.7 Petits lacs aménagés (PLA)**

*Références : 14, 20, S3*

Le petit lac aménagé (PLA) est un nouveau mode de gestion qui se définit comme un lac de moins de 20 ha faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche octroyé à un pourvoyeur qui n'est pas déjà titulaire d'un tel bail. Ce lac doit faire l'objet de travaux d'aménagement faunique permettant d'offrir un potentiel de pêche favorisant une augmentation de l'utilisation du lac.

Les objectifs de ce nouveau mode de gestion sont :

- favoriser l'adoption de mesures de mise en valeur de la faune par des pourvoies sans droits exclusifs.
- favoriser la consolidation des pourvoies
- favoriser l'accessibilité à la faune sur de petits plans d'eau.

La mise en œuvre des PLA s'effectue par l'allocation d'un bail de droits exclusifs de pêche, sans appel d'offres, à un pourvoyeur qui n'est pas déjà titulaire d'un bail de droits exclusifs. Le lac doit avoir moins de 20 ha et être situé dans un rayon de 10 km d'une unité d'hébergement permanente de la pourvoie. Depuis juin 1998, deux pourvoies bénéficient de droits exclusifs de pêche et sept demandes sont présentement à l'étude.

### **2.2.8 Réserves à castors**

*Références : 14, 20*

La *Loi sur la mise en valeur de la faune, son Règlement sur les réserves de castor* (L.R.Q., chap. C-16, r-31) ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les droits de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec* (L.R.Q., chap. D-13.1) prévoient la formation de réserves à castors. Les réserves à castors ont été créées à l'origine afin de permettre aux populations de castor de se constituer, à la suite d'une baisse dramatique des populations. Dans ces territoires, seuls les autochtones peuvent chasser et piéger les animaux à fourrure.

Cependant, d'autres territoires se sont superposés avec le temps aux réserves à castors. Il n'existe donc actuellement que 11 réserves à castors qui occupent une superficie d'environ 1 250 000 km<sup>2</sup>.

### **2.2.9 Terrains de piégeage**

*Références : 14, 20*

Les articles 85 et 86 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* permettent la création de terrains de piégeage sur des terres du domaine public. Les terrains de piégeage, d'une superficie de 60 km<sup>2</sup> chacun, permettent de structurer et de répartir cette forme d'exploitation faunique sur le territoire québécois. L'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et constructions sans avoir à se conformer aux dispositions de la *Loi sur les terres du domaine public* (L.R.Q., chap. T-8.1) concernant les baux ou les permis d'occupation des terres publiques. En 1997-1998, il y avait 2 239 terrains de piégeage couvrant 141 701 km<sup>2</sup> au Québec.

### **2.2.10 Ententes entre le ministre et des propriétaires de terrains privés**

*Références : 14, 20, S3*

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, aux articles 36 et 37, prévoit la signature d'ententes entre le gouvernement provincial et les propriétaires privés. Ces ententes ont pour but d'améliorer, sur les terres privées, la gestion de la faune et sont accessibles à des fins de chasse de piégeage, tout en respectant les droits des propriétaires fonciers. Le ministre peut ainsi signer ces ententes avec un propriétaire, un groupe de propriétaires ou leurs représentants. Par cette formule, le ministère est appelé à fournir une expertise technique et un soutien à la protection et à la surveillance de la faune et du territoire. En retour, la partie privée fait en sorte qu'une partie du potentiel faunique soit disponible pour le grand public selon des modalités équitables et en respectant les prix du marché. Ces ententes permettent d'harmoniser les relations entre les propriétaires et les chasseurs, pêcheurs et piégeurs tout en se souciant de la conservation de la faune.

Depuis 1990, 19 protocoles d'entente furent conclus entre le ministère et des propriétaires fonciers. Ces protocoles touchent quelque 2 200 propriétaires et couvrent près de 1 650 km<sup>2</sup>.

### **2.2.11 Fondation de la faune du Québec**

*Références : 14, 20, S3*

Finalement, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* prévoit l'intervention de la Fondation de la faune du Québec dans le processus de protection de territoires québécois.

La Fondation de la faune du Québec (FFQ) est une personne morale à but non lucratif, mandataire de l'État et qui relève du ministre responsable de la faune et des parcs. Elle a pour mandat de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une partie du mandat de la Fondation consiste à acquérir des sites ou conclure des ententes avec les propriétaires de ces sites. Ces sites, localisés majoritairement en bordure du fleuve Saint-Laurent, comptent parmi les habitats humides les plus diversifiés, les plus productifs et les plus menacés du Québec. Par l'acquisition de ces sites ou la signature d'ententes, on préserve ces habitats contre une utilisation incompatible avec les besoins de la faune, à empêcher leur dégradation ou à assurer la conservation des sites où sont effectués des travaux de mise en valeur.

Depuis la création de la Fondation de la faune du Québec, 11 sites ont été acquis et 20 autres font l'objet d'ententes avec les propriétaires. En 1998, la Côte-de-Beaupré faisait ainsi l'objet d'une entente afin d'y protéger les ressources écologiques qui s'y trouvent.

### 2.3 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

Références : 1,9, 13,14, 20

La *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (L.R.Q., E-12.01) vise la préservation des espèces végétales et animales et des habitats essentiels à leur survie. Elle établit l'ensemble des dispositions relatives à la protection et à la gestion des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables ou de leurs habitats. Cette loi précise également que les espèces fauniques désignées comme menacées ou vulnérables sont régies par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (voir section 1.2.1.). Notons que dans le nord du Québec, les dispositions relatives aux espèces menacées ou vulnérables s'appliquent sous réserve de la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*.

Cette loi est gérée conjointement par le ministère de l'Environnement du Québec et par la Société de la Faune et des Parcs du Québec. Le ministère de l'Environnement du Québec gère ainsi les dispositions relatives à la flore et la FAPAQ gère les dispositions relatives à la faune. Cependant, les listes des espèces désignées ou susceptibles d'être désignées sont approuvées conjointement par les deux paliers.

Les objectifs généraux de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* sont :

- empêcher la disparition des espèces vivant au Québec
- éviter une diminution de l'effectif des espèces fauniques ou floristiques désignées menacées ou vulnérables.
- assurer la conservation des habitats des espèces désignées menacées ou vulnérables.
- rétablir les populations et les habitats des espèces désignées menacées ou vulnérables.
- éviter que toute espèce ne devienne menacée ou vulnérable.

Ainsi, l'ensemble des espèces désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, contenues dans les listes (voir annexes), devra faire l'objet d'une attention particulière pour tout projet soumis à une évaluation des incidences environnementales en vertu de l'article 31,1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (voir section 2.6).

#### 2.3.1 Faune menacée ou vulnérable

Références : 1,13, 14

La protection et la gestion des espèces fauniques désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont assurées par l'intermédiaire de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Cependant, cette loi est amendée par la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* en prévoyant notamment de couvrir les espèces d'invertébrés menacés ou vulnérables.

N.B. : La liste de la faune vertébrée susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable est présentée en annexe 1.

#### 2.3.2 Flore menacée ou vulnérable

Références : 9,13, 14

Pour la flore désignée menacée ou vulnérable, on interdit en principe la possession, la récolte, l'exploitation, la mutilation, la destruction, l'acquisition, le transfert et l'acquisition de gènes. Toutefois, des interdictions plus ou moins sévères peuvent être appliquées spécifiquement pour chaque espèce désignée. Par exemple, on interdit le commerce de l'ail des bois, mais on permet la récolte artisanale de 50 bulbes par jour. Les interdictions ne s'appliquent cependant pas aux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

L'article 8 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* autorise le ministère de l'Environnement du Québec, pour les fins de la protection et de la gestion des espèces floristiques menacées ou vulnérables désignées ou susceptibles d'être ainsi désignées, à :

- louer ou acquérir de gré à gré ou par expropriation, avec l'autorisation du gouvernement, tout bien immeuble ou tout droit réel immobilier;
- accepter un don ou un legs de tout bien meuble ou immeuble.

Les territoires ainsi désignés sont appelés « habitat floristique ». Ces territoires visent à protéger un habitat particulier où l'on retrouve plusieurs plantes rares et non à protéger une espèce particulière. Trois sites font présentement partie de ce nouveau réseau et contribuent ainsi à la protection des plantes rares du Québec : le boisé Papineau (33 ha), situé sur le territoire de la ville de Laval, l'île Ash (36 ha) sur la rivière Richelieu et le boisé Marly (14,6 ha) dans la région de Québec.

De plus, l'article 10 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* stipule que sur recommandation du ministre de la FAPAQ, après consultation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministre des Ressources naturelles et du ministre des Affaires municipales, le gouvernement peut par règlement :

- désigner comme espèce menacée ou vulnérable toute espèce qui le nécessite;
- déterminer les caractéristiques ou les conditions servant à identifier les habitats à l'égard des espèces menacées ou vulnérables, selon leurs caractéristiques biologiques dont notamment, leur sexe ou leur âge, ou selon leur nombre, leur densité, leur localisation, la période de l'année ou les caractéristiques du milieu et, selon le cas, déterminer les habitats des espèces menacées ou vulnérables qui doivent être identifiés par un plan dressé conformément à la loi.

Donc, par le décret 489-98 du 8 avril 1998, le gouvernement a adopté le *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats* afin de mettre en place des mesures de protection pour certaines espèces particulières. Dans les habitats visés par ce règlement, nul ne peut exercer une activité susceptible de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques qui leur sont propres. L'habitat de dix espèces floristiques est visé présentement par ce règlement et une vingtaine de territoires sont ainsi protégés.

N.B. : Pour connaître la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, il est possible de consulter le document de 1992. Cependant, une liste des plantes vasculaires désignées et susceptibles d'être désignées est présentement en processus de mise à jour et sera publiée sous peu. Le document préliminaire est toutefois disponible en annexe 3 du présent document.

## **2.4 Loi sur les parcs**

*Références : 2,17, 19,20*

La sauvegarde directe des milieux naturels est également encouragée par l'établissement d'un réseau de parcs. Adoptée en 1997, la *Loi sur les parcs* de la Société de la Faune et des Parcs régit l'administration des parcs provinciaux.

Les parcs provinciaux visent trois objectifs :

- assurer la préservation et la mise en valeur des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel québécois;
  - contribuer à répondre au besoin de loisirs de plein air
- associer les Québécois et les Québécoises au développement et à la mise en valeur de leurs parcs.

Il existe deux types de parcs : les parcs de conservation et les parcs de récréation.

Les parcs de conservation ont pour but d'assurer la protection permanente de territoires représentatifs du Québec, ou de sites naturels à caractère exceptionnel, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation. Le parc du Bic ou le parc de Miguasha sont des exemples de ce type de parc.

Quant à eux, les parcs de récréation ont pour objectif prioritaire de favoriser la pratique d'une variété d'activités de plein air, tout en assurant la protection du milieu naturel. Ces territoires peuvent généralement supporter des équipements plus élaborés en vue de la pratique d'activités de plein air. Les parcs du Mont-Orford, d'Oka ou de Frontenac sont des parcs de récréation.

La chasse, l'exploitation minière, la production d'énergie et l'installation de lignes de transport d'énergie, l'exploitation pétrolière et l'installation de gazoducs y sont notamment interdites. Chaque parc est zoné selon différentes désignations qui limitent les activités récréatives à certains endroits du parc. Dans les zones de préservation ou de conservation, par exemple, seulement les activités récréatives « légères » et sans effets importants sur l'environnement sont permises. La randonnée pédestre, l'interprétation de la nature et le pique-nique sont les activités les plus pratiquées.

Le réseau des parcs provinciaux compte actuellement 19 parcs couvrant 5 540,47 km<sup>2</sup>, dont le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent géré conjointement avec le gouvernement fédéral. D'ici l'an 2000, la création de 4 nouveaux parcs est prévue.

## **2.5 Sanctuaires et réserves de chasse et de pêche**

*Références : 14, S3*

Il existe également environ une vingtaine de sanctuaires et de réserves de chasse et de pêche dans le territoire québécois. On prévoit modifier, abroger ou conserver le statut de ceux-ci selon les cas. Il semble que les interdictions de chasse et de piégeage seront maintenues sur ces territoires, même dans l'éventualité d'abolition des statuts. Ce statut relève de l'ancienne *Loi sur la conservation* (1969). La Réserve de chasse et de pêche du parc national de la Mauricie et le Sanctuaire de chasse du parc de la Gatineau sont des exemples de territoire relevant toujours de ces statuts.

## **2.6 Loi sur les forêts**

*Références : 20*

La *Loi sur les forêts*, gérée par le ministère des Ressources naturelles, prévoit la création de sites ayant des statuts particuliers et bénéficiant d'une protection relative. Les territoires ainsi nommés sont soumis à une réglementation qui limite les activités pouvant y être pratiquées. En effet, le *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier* prévoit que « toute personne doit laisser intacts une forêt d'enseignement et d'expérimentation, une forêt de recherche, un centre éducatif forestier et une station de recherche visés aux articles 107, 110, 112 et 116 de *Loi sur les forêts* sauf si elle effectue un traitement sylvicole autorisé conformément aux articles 108, 111 et 114 de cette loi ».

### **2.6.1 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)**

*Références : 20*

Une forêt d'enseignement et de recherche est constituée par le ministre des Ressources naturelles à même les réserves forestières. Elle a pour vocation de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie. Les seules activités permises sont celles réalisées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues par la convention de gestion entre l'organisme gestionnaire et le gouvernement. La gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche est généralement confiée à une institution d'enseignement. Ainsi, au Québec, on dénombre 16 forêts d'enseignement et de recherche. Leur superficie individuelle dépasse rarement 40 km<sup>2</sup>.

### **2.6.2 Forêt d'expérimentation**

*Références : 20*

Une forêt d'expérimentation est constituée par le ministère des Ressources naturelles dans le but de favoriser le progrès des sciences forestières. Celle-ci ne doit pas excéder 500 ha et elle peut avec l'accord du bénéficiaire du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), être constituée à l'intérieur d'une unité d'aménagement. Sur le territoire d'une forêt d'expérimentation, les seules activités d'aménagement forestier permises sont des activités reliées à la recherche et à l'expérimentation. Au Québec, on trouve plus de 600 forêts d'expérimentation totalisant moins de 300 km<sup>2</sup>.

### **2.6.3 Centre éducatif forestier**

*Références : 20*

La *Loi sur les forêts* permet la création de centres éducatifs forestiers pour favoriser l'éducation du public à la conservation du milieu forestier. Les seules activités d'aménagement forestier permises à l'intérieur du territoire doivent pouvoir permettre la réalisation de programmes éducatifs pour favoriser la découverte et l'appréciation par le public du milieu forestier et de son utilisation rationnelle et polyvalente.

### **2.6.4 Station forestière**

*Références : 20*

Le ministère des Ressources naturelles peut constituer des stations forestières en vue de regrouper sur un même territoire les fonctions visées par les forêts d'enseignement et de recherche, les forêts d'expérimentation et les centres éducatifs forestiers.

## **2.7 Loi sur la qualité de l'environnement**

*Références : 20*

Les dispositions contenues dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* du ministère de l'Environnement du Québec (MENV) lui confèrent un caractère d'ordre général. Cette loi pose le principe de la prohibition générale de rejeter dans l'environnement une substance susceptible de causer du dommage ou de porter préjudice à la qualité du sol, de la végétation ou à la faune. En vertu de cette loi, certains projets sont soumis à une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE). Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire un rapport à ce dernier de l'analyse qu'il en a faite. Le BAPE doit également tenir des audiences publiques lorsque le ministre le requiert.

## **2.8 Code Civil du Québec**

*Références : 20*

Selon le *Code Civil du Québec* (articles 947, 920), il est interdit de circuler sur un terrain privé sans autorisation. Cette disposition s'applique également aux îles. Donc, tant qu'un terrain est privé et que le propriétaire n'y pratique aucune activité nuisible, l'espace jouit d'une protection relative.

## **PARTIE III - INITIATIVES INTERNATIONALES**

### **3.1 CITES**

*Références : 5, S12*

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est une entente internationale qui a pour but de réglementer le commerce de

certaines espèces de faune et de flore sauvages ainsi que toute partie ou produit obtenu à partir de ces espèces.

Lors de la Conférence sur l'environnement humain, tenue à Stockholm en 1972, on s'est penché sur la nécessité d'une certaine forme d'entente internationale en vue de réglementer le commerce des espèces menacées et, ce faisant, de faire obstacle au commerce illégal. L'année suivante, la convention (CITES) prenait naissance lors de la Conférence de Washington en 1973. Le Canada y adhéra officiellement le 3 juillet 1975.

*La Loi sur les licences d'exportation et d'importation du Canada* est actuellement utilisée pour régir la Convention au Canada, et les règlements promulgués en vertu de cette loi traitent des espèces réglementées, lesquelles figurent aussi dans la Gazette du Canada. Le Service canadien de la faune, du ministère fédéral de l'Environnement, a été chargé de gérer et de coordonner l'application de la Convention du Canada. Cette Convention et les règlements qui en permettent l'application régissent le commerce international qui ne porte pas sur le commerce intérieur d'un pays ni sur la gestion par un gouvernement provincial ou territorial des espèces relevant de sa juridiction

La convention vise mondialement plus de 30 000 espèces de plantes et d'animaux sauvages dont les noms figurent aux trois annexes de la convention. Ces annexes précisent les permis nécessaires pour le transport de ces animaux. Les annexes sont révisées tous les deux ans lors des réunions relevantes de la convention.

L'importation d'animaux et de plantes vivantes et de leurs produits et dérivés est aussi réglementée par la *Loi sur les maladies et la protection des animaux* et par la *Loi sur la protection des plantes* du ministère fédéral de l'Agriculture.

### **3.2 Convention de Ramsar**

*Références : S1, S9*

La convention relative à la conservation des zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (également appelée la Convention de Ramsar), cherche à promouvoir une utilisation qui soit compatible avec les propriétés naturelles d'une zone humide, et qui mette celles-ci en valeur afin d'enrayer, présentement et dans l'avenir, les empiètements progressifs sur ces zones et leur disparition. Le Canada est devenu l'un des signataires en 1981. C'est le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, qui s'acquiesce des obligations contractées par le Canada. Trois sites Ramsar, totalisant 6371, avaient été désignés en 1993 et sont riverains au Saint-Laurent. On y retrouve les réserves nationales de faune du lac Saint-François, du Cap-Tourmente et de l'Isle-Verte. Cette convention est administrée par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN).

### **3.3 Réseau de réserves pour les oiseaux de rivages de l'hémisphère occidental**

*Références :S1, S9*

LE RÉSEAU DE RÉSERVES POUR LES OISEAUX DE RIVAGES DE L'HÉMISPÈRE OCCIDENTAL (RRORHO) RELIE ENTRE EUX DES MILIEUX HUMIDES ET DES SITES HERBEUX ESSENTIELS AUX OISEAUX DE RIVAGES MIGRATEURS DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME BÉNÉVOLE ET NON RÉGLEMENTAIRE DE RECHERCHE, DE FORMATION ET DE COLLABORATION POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA PROTECTION DES HABITATS. CE RÉSEAU S'ÉTEND DANS DIFFÉRENTS PAYS, SITUÉS EN AMÉRIQUE DU NORD, EN AMÉRIQUE CENTRALE ET EN AMÉRIQUE DU SUD.

### **3.4 Plan conjoint des habitats de l'Est**

*Références :S1, S9*

Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), créée en 1989, constitue l'un des plus vaste programme de conservation des terres humides dans l'Est du Canada (et par extension celles des voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi). Le PCHE fait parti d'un programme international que l'on appelle le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Ce dernier à été signé en 1986 par le Canada et les États-Unis à la suite du déclin des populations d'oiseaux aquatiques et de la perte des terres humides sur tout le continent. En 1988, l'adhésion du Mexique à ce Plan lui a conféré une portée continentale. Cet effort international permettra d'acquérir 2 500 ha d'habitats importants de l'Est du Canada, incluant la zone du couloir du Saint-Laurent. Il permet aussi de protéger 32 800 ha de terres humides par l'intermédiaire d'ententes à long terme, et de rétablir la qualité de 1 730 ha supplémentaires de marais.

### 3.5 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

*Références : S14*

L'UICN a été fondée en 1948 et regroupe plus de 120 États et 300 organismes gouvernementaux. Cette organisation a mis de l'avant plusieurs stratégies dont La Stratégie mondiale de la conservation (SMC) qui fut adoptée par plus de 30 pays en 1980. Ses principaux objectifs étaient de préserver la diversité génétique, de maintenir les ressources écologiques essentielles et de veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes. En 1983, l'UICN rédigeait la Charte mondiale de la nature qui fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les cinq principes de la charte

1. La nature sera respectée et ses processus essentiels ne seront pas altérés.
2. La viabilité génétique de la Terre ne sera pas compromise; la population de chaque espèce, sauvage ou domestique, sera maintenue au moins à un niveau suffisant pour en assurer la survie, et les habitats nécessaires à cette fin seront sauvegardés.
3. Ces principes de conservation seront appliqués à toute partie de la surface du globe, terre ou mer; une protection spéciale sera accordée aux parties qui sont uniques, à des échantillons représentatifs de tous les différents types d'écosystème et aux habitats des espèces rares ou menacées.
4. Les écosystèmes et les organismes, de même que les ressources terrestres, marines et atmosphériques qu'utilise l'homme, seront gérés de manière à assurer et maintenir leur productivité optimale et continue, mais sans compromettre pour autant l'intégrité des autres écosystèmes ou espèces avec lesquels ils coexistent.
5. La nature sera préservée des déprédations causées par la guerre ou d'autres actes d'hostilité.

### 3.6 WWF

*Références : S8*

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) travaille à protéger les habitats naturels et à assurer la survie des espèces en péril au Canada, comme ailleurs dans le monde. Il le fait en finançant des projets de recherche sur le terrain, en élaborant des plans de rétablissement, en protégeant des habitats naturels, ainsi qu'en exerçant des pressions en vue d'éliminer les produits toxiques et de mettre en place des mesures législatives visant la protection des milieux naturels. Au Canada, la WWF poursuit cette mission par le biais de quatre programmes de conservation touchant les espèces en péril, les espaces en danger, l'écotoxicologie et la sphère internationale.

### 3.7 Site du patrimoine mondial

*Références : S13*

La convention concernant la protection du patrimoine (culturel et naturel) mondial fut adoptée en 1972 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Quarante-deux pays ont ratifié cette convention qui reconnaît l'obligation de toutes les nations de protéger les aires naturelles et culturelles qui, de par leur valeur singulière, font partie du patrimoine de l'humanité tout entière.

### 3.8 Programme sur l'homme et la biosphère (PHB)

*Références : S13*

Le PHB fut lancé au début des années 1970 par l'UNESCO. L'objectif de ce programme est de créer un réseau international de réserves de biosphère qui, collectivement, représenteront les principaux écosystèmes terrestres, systèmes caractérisés par différents modes d'utilisation humaine et d'adaptation à ces modes. La sélection des réserves de biosphère se fonde sur le caractère représentatif d'un écosystème particulier et non sur son caractère unique.

## **PARTIE IV - ORGANISMES AUTONOMES**

### **4.1 Habitat faunique du Canada**

*Références : S14*

Reconnaissant la valeur des interventions du secteur privé dans la conservation des milieux naturels, le gouvernement fédéral créait en 1985, l'organisme autonome connu sous le nom d'Habitat faunique Canada. Cet organisme fournit notamment de l'aide financière pour l'acquisition de terres, que d'autres organismes se chargent de gérer et d'aménager pour la faune. Il favorise également la recherche liée aux problèmes et aux techniques de conservation et d'aménagement des habitats. Cet organisme protège plus de 1 500 ha de territoire au Canada.

### **4.2 Fédération canadienne de la faune**

*Références : S10, S14*

Depuis 1962, la Fédération canadienne de la faune (FCF) préconise la protection des espèces sauvages et des espaces à l'état sauvage du Canada. La Fédération, représentant plus d'un demi million de membres et de supporteurs, est aujourd'hui le plus important organisme à but non lucratif et non gouvernemental voué à la conservation des espèces sauvages au Canada. L'objectif premier de la FCF est de favoriser la sensibilisation du public à notre univers naturel et le plaisir qu'il peut en tirer. Les autres objectifs comprennent :

- encourager la compréhension des répercussions des activités humaines sur l'environnement
- promouvoir l'utilisation viable de nos ressources naturelles
- faire et parrainer de la recherche axée sur les espèces sauvages et l'environnement
- faire des recommandations pour changer les lois en vue de la protection des espèces sauvages et de leurs habitats.
- collaborer avec des organismes et des services gouvernementaux aux objectifs similaires.

Par le biais de l'éducation et du financement, la FCF fait valoir l'utilisation avisée des ressources de la planète. Cet organisme est à la charge des différents programmes dont Habitat 2000 et Backyard Habitat qui encouragent les Canadiens à effectuer des aménagements pour la protection des espèces sauvages. La FCF appuie également les programmes de recherche et de rétablissement des espèces en danger de disparition.

### **4.3 Plan d'action Saint-Laurent**

*Références : S15*

L'un des objectifs réalisés par le Plan d'action Saint-Laurent (PASL), réalisé conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, concerne la sauvegarde des habitats; il s'agit de freiner la dégradation et la disparition d'écosystèmes fragiles et d'aires indispensables à la survie d'espèces menacées ou vulnérables. Concrètement, ce plan d'action a permis de protéger 4 905 ha d'habitats riverains jusqu'en janvier 1993, par le biais d'acquisitions ou d'ententes effectuées par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, ou conjointement avec des partenaires provinciaux. Il y a ainsi eu la création du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent d'une superficie de 75 000 ha qui a contribué à la mise en application d'un Plan d'action interministériel (Pêches et Océans et Environnement Canada) pour la survie du béluga, sous la responsabilité de Pêches et Océans. Cet organisme a permis de protéger selon diverses mesures 37 sites.

#### **4.4 Nature Conservancy Canada**

*Références : S14*

Nature Conservancy Canada est un organisme national à but non lucratif qui représente les fédérations provinciales de naturalistes, les sociétés locales et les individus au Canada. Cet organisme a été développé par Canadian Audubon Society en 1971. La Fédération participe à l'établissement de site de protection et de conservation, elle dénonce les activités polluantes ou nuisibles à l'environnement. Cet organisme protège actuellement environ 424 réserves naturelles, soit plus de 32 400 ha de territoire au Canada.

#### **4.5 CSEMDC**

*Références : 4, S5*

Au cours de 20 dernières années, les gouvernements du Canada et des organismes privés de conservation ont porté de plus en plus d'attention aux espèces en péril et ont créé deux comités nationaux pour empêcher la perte d'espèces : le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) et le Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ). Fondamentalement parlant, le rôle du CSEMDC est de déterminer les espèces en péril et celui du RESCAPÉ est de coordonner les plans de rétablissement pour ces espèces.

Le CSEMDC est un comité indépendant. Il est composé de spécialistes des espèces sauvages de plusieurs universités et musées, des provinces et des territoires, de trois organismes nationaux de conservation (la Fédération canadienne de la nature, la Fédération canadienne de la faune et le Fond mondial pour la nature Canada), et de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, Parcs Canada, Pêches et Océans et le Musée canadien de la nature).

Depuis 1978, le CSEMDC a évalué le statut de près de 500 espèces. En mai 1999, la liste nationale des espèces en péril contenait 339 espèces.

#### **4.6 Canards Illimités Canada**

*Références : S14*

Canards Illimités Canada inc. est un organisme privé à but non lucratif voué à la conservation des milieux humides. Cet organisme s'implique particulièrement dans la préservation, la restauration et la création d'habitats de nidification pour la sauvagine. Fondé en 1938, Canards Illimités Canada est l'organisme de conservation le plus important au Canada pour les programmes d'aménagement des habitats. Cet organisme est impliqué dans la conservation d'un très grand nombre de sites au Canada. En effet, Canards Illimité est un partenaire important dans plus de 3,9 % des territoires protégés au Canada sur plus de 2,9 millions de territoires.

### **PARTIE V - MESURES CONTRACTUELLES**

#### **5.1 Options de conservation d'un propriétaire privé**

*Références : 10, 16*

Les méthodes présentées précédemment (applications de statuts légaux, réglementation, acquisition des terres par le gouvernement) ont fait leurs preuves et continuent d'être utilisées de façon extrêmement efficace pour préserver les milieux naturels ou les espèces fauniques et floristiques. Cependant, on observe une nouvelle approche, appelée l'intendance privée, qui vise essentiellement à préserver des milieux naturels ainsi que les ressources présentes sur la propriété, en collaboration avec les propriétaires. On définit l'intendance privée comme étant « l'engagement volontaire des propriétaires à contribuer à gérer leurs terres de façon à conserver (protéger, aménager et mettre en valeur) les milieux naturels et les espèces qu'on y trouve ».

L'intendance privée se traduit, pour la propriétaire, par un engagement à respecter une entente de conservation et à réaliser des actions requises d'aménagement, de mise en valeur ou de protection intégrale. Les propriétaires peuvent tirer des bénéfices par l'application de certains modes de gestion, par exemple, l'amélioration de la productivité de leurs terres. L'intendance privée a aussi l'avantage d'être une approche flexible qui s'adapte à la problématique locale ainsi qu'aux propriétaires. De plus certains incitatifs financiers et non financiers sont accessibles. Souvent initié par une ONG, un projet d'intendance privée implique pour cet organisme la coordination à court, moyen et long terme pour la mise en œuvre du projet, la recherche de fonds, le suivi auprès des propriétaires, la vérification du respect des ententes et le monitoring du milieu naturel et des espèces. Pour ce qui est des gouvernements et organismes paragouvernementaux, l'implication peut se traduire par un support technique et scientifique, une aide financière, le développement d'outils pour faciliter la tâche des ONG et la participation des propriétaires et enfin, le respect du travail des ONG.

Un propriétaire possédant des attraits naturels à conserver sur sa propriété, dispose de plusieurs options s'il désire prendre des mesures réelles afin de protéger ces attraits naturels. Il peut vendre, louer ou donner sa propriété à un organisme de conservation ou tout simplement signer une entente légale ou non afin de limiter les activités praticables sur la propriété ou s'engager comme tel.

### **5.1.1 Ententes ou locations**

*Références : 10, 16*

Les ententes légales ou non permettent au propriétaire de garder la possession de leurs terres tout en établissant des initiatives de conservation sur leurs propriétés. Cette méthode permet d'éduquer le propriétaire sur les bénéfices de conservation des sols, de l'eau et de la vie sauvage et de créer une conscientisation de la valeur écologique des sites naturels. De plus, cette méthode permet de protéger des étendues considérables de territoire tout en étant peu chère.

Il est possible de conclure divers types d'entente selon le poids de la protection que l'on veut appliquer et selon les besoins et les contraintes de chacun des partis impliqués :

Déclaration d'intention : Engagement moral d'un propriétaire, qui repose sur son honneur, par lequel il manifeste le souhait de conserver les attraits naturels de sa propriété. Cette mesure n'a aucune force juridique.

Entente de gestion, d'aménagement et de mise en valeur : Entente par laquelle un propriétaire et un organisme de conservation s'engagent à collaborer pour gérer, aménager et mettre en valeur les attraits naturels d'une propriété.

Contrat de louage ou bail : La terre est louée à un organisme de conservation ou à un producteur agricole ou forestier pendant un nombre déterminé d'années, sous réserve de restrictions quant à son utilisation.

Convention entre propriétaires : Un groupe de propriétaires s'entendent sur des restrictions quant à l'utilisation qu'ils peuvent faire de leurs propriétés. Cette entente se conclut sans la participation d'un organisme de conservation.

Servitude réelle ou personnelle de conservation : Entente conclue entre un propriétaire et un organisme de conservation où le propriétaire renonce à faire chez lui des activités dommageables pour l'environnement. Les attraits sont protégés et le propriétaire conserve la propriété.

### 5.1.2 Donation

*Références : 10, 16, S7*

Le propriétaire privé disposé à donner sa propriété peut en faire don à titre définitif ou choisir de garder la propriété avec une restriction à l'utilisation ou peut-être en restreindre l'accès. Il dispose ainsi de plusieurs alternatives de donation :

Donation pure et simple : Un propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation

Donation par testament : Un propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation, par testament.

Donation par étapes : Des parties de la propriété sont données, une à une, à un organisme de conservation jusqu'à ce qu'il devienne propriétaire de la totalité.

Donation avec réserve d'un droit d'usage : La propriété est donnée à un organisme de conservation, mais le propriétaire continue à y vivre, habituellement jusqu'à son décès.

Donation d'une propriété sans attrait naturel : Un propriétaire donne sa propriété, qui ne présente pas d'attraits naturels, à un organisme de conservation pour qu'il puisse la vendre ou en disposer comme il veut.

Donation d'une propriété destinée à être échangée ou vendue avec une servitude de conservation : Un propriétaire donne sa propriété à un organisme de conservation sur laquelle cet organisme mettra une servitude de conservation. Cet organisme ensuite échange ou vend la propriété afin de pouvoir acquérir une propriété qui présente de grands attraits naturels ou pour lui fournir l'argent nécessaire afin de financer ses activités de conservation.

Par ailleurs, en vertu de la *Loi fédérale de l'impôt sur le revenu* ou de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Québec*, il est possible à un propriétaire foncier de faire un don écologique de sa terre si elle est d'un certain intérêt écologique et ceci sans pénalités reliées à l'impôt. Les dons écologiques peuvent consister en un don du titre de propriété ou de la valeur d'un service foncier, d'une clause restrictive ou d'une servitude de conservation reliée à ce titre, tel que défini en vertu de la loi particulière de votre province ou territoire. Ce don doit répondre aux critères suivants :

- le caractère écologique de la terre doit être certifié par un agent nommé par le ministère fédéral de l'Environnement (ou le ministre provincial de l'Environnement et de la Faune du Québec selon les critères établis;
- le bénéficiaire d'un don écologique peut être un organisme de la Couronne des gouvernements fédéraux et provinciaux de l'Environnement, toute municipalité canadienne constituée en corporation, un des 120 organismes environnementaux enregistrés et qualifiés;
- le don écologique doit répondre à la définition d'un don valide et un évaluateur foncier doit en évaluer la valeur fiscale;
- ces dons sont assujettis à des restrictions à long terme quant à la vente future ou la modification de l'utilisation.

### 5.1.3 Vente

*Références : 10, 16*

Enfin, l'application de certains plans de protection ou de conservation font appels à plus ou moins long terme la vente de la propriété par le propriétaire privée et son acquisition par un organisme de conservation. Plusieurs options de ventes sont ainsi possibles :

Vente à la juste valeur marchande : Un propriétaire vend sa propriété à un organisme de conservation en échange d'une somme d'argent équivalente à celle qu'il aurait reçue s'il avait vendu à quelqu'un d'autre.

Vente à rabais : Le propriétaire vend sa propriété à un organisme de conservation à un prix d'ami ou une partie de la propriété est vendue à sa juste valeur marchande et l'autre partie fait l'objet d'un don.

Vente avec paiements échelonnés : Un propriétaire vend sa propriété à un organisme de conservation et le paiement du prix de vente est effectué par versements échelonnés.

Vente par étapes : Des parties de la propriété sont vendues une à une, à un organisme de conservation, jusqu'à ce qu'il devienne propriétaire de la totalité.

Option d'achat : Un propriétaire donne à un organisme de conservation la priorité pour acheter sa propriété à un prix et des conditions fixées d'avance.

Droit de premier refus : Un propriétaire s'engage à offrir à un organisme de conservation d'acheter sa propriété, si un jour il décide de la vendre.

## 5.2 L'intendance publique

Références : 11, 12, 16

L'intendance publique est « la conservation des attraits naturels de l'une de ses propriétés que fait un propriétaire public pour le bénéfice de l'ensemble de la collectivité ». Ainsi, l'intendance est le fait pour une entité publique de mettre la conservation au nombre de ses priorités, au regard d'un site donné. L'intendance peut être faite par l'entité publique seule (création et gestion de parcs et réserves écologiques) ou en partenariat avec des organismes non gouvernementaux de conservation (ONG). Ce partenariat pourrait se traduire par une délégation de gestion de l'État vers l'ONG (pas de propriété). En principe, toute mesure applicable en matière d'intendance privée s'applique également en matière d'intendance publique.

Le Parc nature de Pointe-aux-Outardes constitue l'une des premières expériences en matière d'intendance publique. La Corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes a décidé de confier la gestion du Parc à la Corporation du parc régional de Pointe-aux-Outardes selon un protocole d'entente.

De nombreux ministères fédéraux et provinciaux, ainsi que toute municipalité, peuvent s'impliquer en matière d'intendance publique en respectant les limitations contenues dans la loi. Le *Code municipal* et la *Loi sur les cités et les villes* constituent les principales réglementations limitant les activités permises par une municipalité en matière d'intendance. Cependant, de nombreuses autres lois doivent être considérées avant d'appliquer une intendance publique.

Exemple de loi permettant l'intendance publique pour une municipalité :

L'article 117.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) prévoit qu'une municipalité locale peut adopter un règlement de zonage pour favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels à préserver. L'adoption d'un tel règlement permet à la municipalité d'amasser de l'argent ou des terrains qui seront ensuite utilisés dans son programme de conservation des milieux naturels ou à des fins de parcs ou de terrains de jeux. Le terrain cédé en vertu de l'article 117.1 LAU doit, tant qu'il appartient à la municipalité être utilisé uniquement pour l'établissement ou l'agrandissement d'un espace ou d'un terrain de jeux. Toute somme versée et perçue par la municipalité fait partie d'un fonds spécial qui ne peut être utilisé que pour acheter ou aménager des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux ou pour acheter des végétaux et les planter sur les propriétés de la municipalité.

N.B. : Voir Pêches et Océans Canada, 1998, pp 9-36 du texte pour connaître les lois provinciales et fédérales qui habilitent certaines entités publiques à s'impliquer en matière d'intendance publique.